HAL
open science

La transcription des préceptes du developpement durable au sein des villes camerounaises : cas des villes de Douala et Yaoundé : quel modèle de durabilité ?

Carine Tandzi Limofack

To cite this version:

Carine Tandzi Limofack. La transcription des préceptes du developpement durable au sein des villes camerounaises : cas des villes de Douala et Yaoundé : quel modèle de durabilité ?. Géographie. Université de Lyon, 2018. Français. NNT : 2018LYSE2107 . tel-02880456

HAL Id: tel-02880456

https://theses.hal.science/tel-02880456v1

Submitted on 25 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N° d'ordre NNT : 2018LYSE2107

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Géographie Aménagement Urbanisme

Soutenue publiquement le 29 juin 2018, par :

Carine TANDZI LIMOFACK

La transcription des préceptes du développement durable au sein des villes camerounaises : cas des villes de Douala et Yaoundé.

Quel modèle de durabilité ?

Devant le jury composé de :

Sylvy JAGLIN, Professeure des universités, Université de Marne la Vallée, Présidente

Emile TANAWA, Professeur des universités, Agence Universitaire de la Francophonie, Examinateur

Jean-Louis YENGE, Professeur des universités, Université de Poitiers, Examinateur

Guillaume FABUREL, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directeur de thèse

Chantal BERDIER, Maître de conférences HDR, Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, Co-Directrice de thèse

N°d'ordre NNT :

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences Sociales

Histoire, géographie, aménagement, urbanisme, archéologie, architecture, sciences politiques, sociologie, anthropologie, ergonomie

Discipline : Géographie, aménagement et urbanisme

Soutenue publiquement 29 Juin 2019, par :

Carine TANDZI LIMOFACK

LA TRANSCRIPTION DES PRECEPTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES VILLES CAMEROUNAISES : CAS DES VILLES DE DOUALA ET YAOUNDE

Quel modèle de durabilité ?

Devant le jury composé de :

Guillaume Faburel, Professeur des universités, Université Lyon Lumière 2, Directeur

Chantal Berdier, Maître de conférences HDR, INSA Lyon, Co-directrice de thèse

Sylvy Jaglin, Professeur des universités, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Présidente

Jean Louis Yengé,-Professeur des universités, Université de Poitiers, Rapporteur

Emile Tanawa, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1, Rapporteur

Université Lumière Lyon 2

Ecole doctorale ED 483 ScSo

Université Lyon Lumière 2

Groupe de Recherche Triangle

THESE

Présentée pour l'obtention du grade de docteur de l'Université Lyon 2

Discipline : Géographie, aménagement et urbanisme

Présentée et soutenue publiquement par

Carine TANDZI LIMOFACK

LA TRANSCRIPTION DES PRECEPTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES VILLES CAMEROUNAISES : CAS DES VILLES DE DOUALA ET YAOUNDE

Quel modèle de durabilité ?

Sous la direction de **Guillaume Faburel**, Professeur, Université Lyon 2

Et la codirection de **Chantal Berdier**, Maitre de conférences, INSA Lyon

Devant le jury composé de :

Guillaume Faburel, Professeur des universités, Université Lyon Lumière 2, Directeur

Chantal Berdier, Maître de conférences HDR, INSA Lyon, Co-directrice de thèse

Sylvy Jaglin, Professeur des universités, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Présidente

Jean Louis Yengé,-Professeur des universités, Université de Poitiers, Rapporteur

Emile Tanawa, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1, Rapporteur

REMERCIEMENTS

Mes remerciements les plus sincères sont adressées premièrement à mes directeurs de thèse, Guillaume Faburel – professeur des Universités à Lyon Lumière 2 et Chantal Berdier – Maître de conférences à l'INSA Lyon, pour leur humanité, leur efficacité scientifique et leur soutien à toutes les étapes de ma recherche doctorale.

Cette recherche a également bénéficié des orientations et du conseil de Michel Simeu Kamdem. Je suis également honoré d'avoir Sylvy Jaglin comme présidente du jury, Emile Tanawa et Jean Louis Yengué comme rapporteur, au sein de mon jury de thèse. Je les remercie pour leur disponibilité et pour l'intérêt qu'ils accordent à ce travail de recherche.

Mes remerciements vont également à ceux que j'ai interrogés pour avoir pris mon travail au sérieux, pour leur mise en disponibilité, leur volonté a contribué au développement des réflexions sur la ville durable au Cameroun. Je désire tout particulièrement remercier Eric Fofiri, Georges Courade, Paul Bisso, Christophe Sados Tounsi, Benoit Megoué, Olivier Priso, Magloire Olinga, Aymard Météké, Paul Tchinda, Pascale Naquin, Mesmer Tchabat et tous les autres acteurs interviewés, car ils m'ont semblés avoir pris à cœur leurs rôles d'adjuvant dans mon projet, par l'application qu'ils mettaient à me répondre, par les documents qu'ils m'ont fournis ou les visites qu'ils m'ont proposées. Je les remercie d'avoir bien voulu partager leurs connaissances sur les thématiques abordées.

Mes sincères remerciements à mes amis proches : Cyrille Moffo pour son immense disponibilité et son encadrement, Jones Kawisha pour ses conseils, José maria pour son parrainage, Solange, Clémence, Etienne et tous ceux de l'INSA et de Lyon Lumière 2 pour toutes les discussions que nous avons partagées et tous les conseils qu'ils m'ont donnés. A Lyon, j'ai apprécié le dynamisme et la convivialité de mes collègues urbanistes et du groupe de doctorants avec qui j'ai partagé de nombreux bons moments.

Lors des phases terrain de cette thèse, j'ai fait deux séjours de douze mois au Cameroun dans les villes de Yaoundé et Douala. Tout cela n'aurait pas pu être possible sans le soutien moral, financier et affectif de ma famille. Mes derniers remerciements, mais non les moindres, vont à mon très cher père Pierre Tandzi qui m'a soutenu tout au long de mes études, dans mes forces et mes faiblesses, à ma mère qui est mon havre de paix et de réconfort, à mes frères et sœurs (Liliane, Serge, Patrick, Mireille, Jeanne, Stéph et Flo) pour la confiance qu'ils me témoignent au quotidien. Et enfin à tous mes bébés pour la force qu'ils m'ont donnés tout au long de cette recherche.

RESUME

Les villes Africaines connaissent de multiples transformations liées à la recherche d'un développement économique, à l'intégration mondiale des préoccupations environnementales, à la recherche d'une unité nationale et d'une cohésion sociale. Toutes ces dynamiques attirent de plus en plus les populations des campagnes vers la ville et favorisent ainsi une urbanisation rapide. L'une des conséquences est l'étalement urbain qui s'accompagne de la bidonvilisation c'est-à-dire de la juxtaposition de quartiers précaires. Contrairement aux pays du Nord, dans le Sud, l'urbanisation se fait et la stratégie de planification suit : les documents de planification urbaine ne sont pour la plupart établis qu'après appropriation de l'espace par les populations. Cela questionne principalement la capacité des acteurs institutionnels en charge de la gestion de ces villes à développer des stratégies d'anticipation dans les allocations foncières. Pourtant, ces villes dont les plus importantes sont Yaoundé et Douala, ont pour principaux enjeux : la consolidation d'une planification retardataire et la transcription des préceptes du développement durable au sein de leurs aménagements. Cependant, il subsiste dans cette mouvance une rupture idéologique entre les visions stratégiques d'aménagement urbain portées par les pouvoirs publics (l'Etat) et les pratiques urbaines locales issues des populations (citadins) dont les attentes sont autres. Les formes d'appropriations traditionnelles différentes de ces dernières créent une impression de ruralité urbaine rejetée pour les pouvoir publics qui ne désirent pour toute urbanité que celle portée par la communauté mondiale, influencée par les préceptes du développement durable. Cette rupture selon notre analyse est celle qui donne aux villes camerounaises une segmentation morphologique. Aussi, l'influence occidentale n'est maintenue qu'aux travers des aides financières et parfois techniques, c'est-à-dire que la motivation première des Etats Africains, en situation de précarité financière depuis la crise des années 80, par rapport à leur inscription aux préoccupations environnementales mondiales repose sur la notion d'aide au développement : sur la croyance africaine à l'Occident-sauveur. Il est donc question de savoir quelle durabilité est à l'œuvre au Cameroun. Ce travail de recherche consiste, premièrement à ressortir toutes les caractéristiques d'un développement urbain durable dans le contexte camerounais. Il consiste deuxièmement à montrer les limites de ce concept occidental dans le monde en général et au Cameroun en particulier. Il s'agira, troisièmement de développer des axes de réflexion sur les singularités urbaines locales susceptibles de traduire une durabilité urbaine non pas transposée de l'occident vers l'Afrique, mais propre au Cameroun. Quels acteurs pour quelle ville durable au Cameroun ?

Mots clés : ville durable, acteurs *de l'urbain, modèle occidental, bidonvilisation, appropriation.*

ABSTRACT

African cities are currently at the heart of many transformations as a result of political dynamics, the search for economic development, the global integration of environmental concerns, the quest for national unity and social cohesion. All these dynamics attract more and more people from the countryside to the city and thus promote rapid urbanization. The limits of the cities are progressively passable and then occur the phenomenon of urban expansion. In sub-Saharan Africa in particular, this urban expansion is accompanied by slums, that is to say, the juxtaposition of precarious neighborhoods. Paradoxically, in the North, in the South, urbanization takes place and then planning strategy follows: most urban planning documents are only drawn up after the populations have appropriated the space. The cities of Yaoundé and Douala today oscillate between the consolidation of an outdated urban planning and the transcription of the precepts of sustainable development within urban planning. However, there remains in this movement an ideological break between the strategic visions of urban development carried by the public authorities (the State) and local urban practices from (urban) populations whose expectations are different. It turns out that the different forms of traditional appropriation of the latter create an impression of shocking urban rurality for the public authorities who desire for all urbanity only the Western model which is in turn largely influenced by the precepts of sustainable development. This break according to our analysis is that which gives the Cameroonian cities, although influenced by the precepts of sustainable development, a disjointed face. Also, Western influence is maintained only through financial and sometimes technical aid, that is to say that the primary motivation of African states, in a situation of financial precariousness since the crisis of the 80s, compared their inclusion in global environmental concerns is based on the notion of aid: on the African belief in the West-savior.

This research work consists, first of all to highlight all the characteristics of a sustainable urban development in the Cameroonian context, then secondly to show the limits of this Western concept in the world in general and in Cameroon, and thirdly to develop axes of reflection. On the local urban singularities likely to translate urban sustainability not transposed from the West to Africa, but specific to Cameroon. In fact, the objective of this thesis is to reflect on the effective means of reconciliation of the two main actors planning the city in Cameroon (public authorities and city dwellers), so that sustainable urban development (or sustainable city) is ultimately an integrated solution of well being.

LISTE DES ABREVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement

AU : Audit Urbain

AUD : Atelier d'Urbanisme de Douala

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

BAD : Banque Africaine de Développement

BNETD : Bureau National des Etudes Techniques de Développement

BTP : Bâtiment Travaux Publics

CCNUCC : Convention-Cadres des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CEUM : Centre d'Ecologie Urbaine de Montréal

Cf. : Confère

CH4 : Méthane

CLIP : Consentement Libre, Informé et Préalable

CO2 : Dioxyde de Carbone

COP21 : 21e Conférence des Parties de Paris de 2015 sur le climat

COSA : Comité de Santé

CU : Communauté Urbaine

CUD : Communauté Urbaine de Douala

CUY : Communauté Urbaine de Yaoundé

DD : Développement Durable

DEPC : Division des Etudes de la Planification et de la Coopération

DEPUDD : Direction des Etudes, de la Planification Urbaine et du Développement Durable

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

DSUG : Déclaration de la Stratégie Urbaine du Gouvernement

DUD : Développement Urbain Durable

ENSTP : Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics

EPFZ : Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FEICOM : Fonds d'Equipement et d'Intervention Intercommunal

FFEM : Fond Français pour l'Environnement Mondial

GIZ : Coopération Technique Allemande

HQE : Hygiène Qualité Environnement

HYSACAM : Hygiène et Salubrité du Cameroun

IADM : Initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale

ICE : Indicateurs Communs Européens

INC : Institut National de la Statistique

IRCOD : Institut Régionale pour la Coopération au Développement

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

ISDERA: Ingenieurbüro für Styling, DEsign und RAcing

IUD : Indicateurs Urbains de Durabilité

JDR : Journée du Développement Durable

MAETUR : Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux

MDP : Mécanisme de Développement Propre

METL :Mission Essential Task List

MINAS : Ministère des Affaire Sociales

MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

MINDCAF : Ministère du Cadastre, des Domaines et des Affaires Foncières

MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie

MINEF : Ministère de l'Environnement et des Forêts

MINEP : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

MINEPDEP : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

MINEPNDD : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

MINHDU : Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain

MINMIDT : Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique

MINSANTE : Ministère de la Santé Publique

MINSEC : Ministère de l'Enseignement Secondaire

MINTP : Ministère des Travaux Publics

MINVILLE : Ministère de la Ville

MIPROMALO : Mission de la Promotion des Matériaux Locaux

MNV : Système de Mesure, Notification et Vérification

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

ODD : Objectifs du Développement Durable

OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux

OIDP : Occipito-Iliaque Droite Postérieure

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organismes Non Gouvernementaux

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUDI :Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

PACDDU : Programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain

PAS : Programmes d'Ajustements Structurels

PDTU : Plan de Déplacement et de Transport Urbain

PDU : Plan Directeur d'Urbanisme

PGU : Programme de Gestion Urbaine

PIB : Produit Intérieur Brut

PNG : Programme National de Gouvernance

PNGE : Programme National de Gestion de l'Environnement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPTE : Pays Pauvres et Très Endettés

PS : Plan de Secteur

PSFE : Programme Sectoriel Forêt et Environnement

RFSC : Reference Framewok for European Sustainable Cities (Cadre de Référence de la Ville Européenne Durable)

RPP : Rapport sur les Plans et Propriétés

UE : Union Européenne

UP : Unione Piloti

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS i

RESUME ii

ABSTRACT ii

LISTE DES ABREVIATIONS iv

TABLE DES MATIERES vii

INTRODUCTION GENERALE 1

PARTIE 1 : LES VILLES CAMEROUNAISES : DES ORIGINES COLONIALES AUX VILLES CONTEMPORAINES 10

Chapitre 1 : Le positionnement de la recherche 14

1. Cadre de la recherche : une interrogation sur la question de la ville durable au Cameroun 15

1.1 Le développement urbain durable au Cameroun : entre vision stratégique et vision opérationnelle 15

1.2 Le protocole d'enquête utilisé : une démarche de recherche empirique et discursive 20

1.2.1 Une pré-enquête à but exploratoire 21

1.2. 2 Les enquêtes sociologiques et les entretiens semi-directifs : les bases de l'analyse approfondie 22

1.2.3 Le traitement et l'analyse des informations 29

2. Etude de cas : les villes de Yaoundé et Douala 31

2.1. Justificatif du choix des cas d'étude 31

2.2 Présentation des cas d'étude 32

3. Cadre méthodologique : une approche explicative et discursive 34

Chapitre 2. Les caractéristiques des villes camerounaises : un contraste entre ville historique et extension urbaine 37

1. Les origines des villes camerounaises : entre logiques formelles et informelles 38

1.1 Une organisation formelle des villes proche de celle des villes françaises 39

1.2 L'informel au Cameroun: une réalité indissociable des villes 44

1.2.1 Les échelles de l'informel : du micro au macro 46

1.2.2 L'informel au Cameroun : une justification de la précarité urbaine ? 49
2. Croissance urbaine et étalement urbain : deux mots qui cristallisent les dynamiques des villes 55
2.1 L'aménagement informel de la ville et la croissance périphérique des bidonvilles 58
2.2 La dualité des villes camerounaises : cohabitation formelle et informelle 61
3. L'aménagement urbain camerounais : un héritage occidental ? 62

Chapitre 3 : La traduction des préceptes du développement durable dans les villes camerounaises 68

1. Des initiatives éparses aux projets urbains durables 69
2. Les concepts retenus dans la vision camerounaise de la ville durable 73
2.1 Une ville résiliente : alternative de la durabilité urbaine ? 74
2.1.1 Des outils de planification urbaine a posteriori 74
2.1.2 Une inadéquation entre croissance urbaine et développement économique 74
2.1.3 La gestion partielle du foncier : une limite à la résilience des villes 76
2.2 Une ville verte : le prisme d'une végétalisation urbaine 77
2.3 Une ville conceptualisée : sûre, saine, inclusive et productive 79
2.3.1 La ville sûre et la persistance des tensions dans le nord, le sud-ouest et l'est du pays 80
2.3. 2 La ville saine et l'investissement national dans la lutte contre la pollution urbaine 81
2.3.3 Ville inclusive: communautariste ethnique et tribalisme 81
2.3.4 Le concept de ville productive : l'insécurité foncière et l'agriculture informelle 85
2.4 Une ville planifiée: le défi d'une transposition du modèle importé 87

PARTIE 2 *: LE POIDS DE L'HERITAGE DES MODELES OCCIDENTAUX DANS LES* POLITIQUES URBAINES CAMEROUNAISES 96

Chapitre 4 : Le poids et l'influence des acteurs sur les décisions et les conduites du développement durable à Yaoundé et à Douala 99

1. Douala et Yaoundé : deux visions du développement durable 100
1.1 Des visions d'aménagement urbain durable différentes entre les Délégués du Gouvernement auprès des communautés urbaines de Yaoundé et Douala 100

1.2 Douala et de Yaoundé : deux organisations internes des communautés urbaines et deux représentations différenciées de développement urbain durable 109
2. La gouvernance urbaine : des tensions entre communes et communautés urbaines 122
3. Le développement urbain durable au Cameroun : une opposition entre pouvoirs publics et citadins 128

Chapitre 5 : Le développement durable à l'occidentale à l'épreuve des réalités urbaines camerounaises 134

1. Les modalités d'appropriation du développement urbain durable par le gouvernement camerounais 135
2. Les orientations du MINHDU: un alignement national aux préoccupations internationales 138
3. Les acteurs des communautés urbaines de Yaoundé (CUY) et de Douala (CUD) entre action et mobilisme 143
4. La MAETUR et la fabrique des éco-quartiers 148
5. L'influence de la mondialisation et la nécessité des aides financières 152
5.1 La mondialisation au Cameroun: une volonté d'alignement sur les préoccupations environnementales mondiales 152
5.2 Le poids des aides financières dans les choix d'aménagement 156

Chapitre 6: La transposition du concept de « ville durable » controversée: description des remises en question et essaie d'appropriation au Cameroun 161

1. Quelques controverses des villes durables européennes 162
1.1 Controverse 1: Un vernis de vert sur des structures peu durables 162
1.2 Controverse 2 : La légitimation de l'instrumentalisation de la ville par les pouvoirs publics 165
1.3 Controverse 3 : Vers quel habiter et pour quels habitants ? Retours d'expérience des éco-quartiers 167
1.4 Controverse 4 : Le développement durable, d'un dogme au désenchantement 169
2. L'expérience d'une appropriation du cadre de référence de la ville durable européenne pour le Cameroun : tentative d'une simulation des quatre thèmes du référentiel 176
2.1 Renforcer l'efficacité économique des territoires 177
2.2 Favoriser la cohésion sociale des agglomérations urbaines 182
2.3 Améliorer la qualité environnementale des villes 188

2.4 Développer des pratiques de gouvernance intégrée 193

PREAMBULE DE LA PARTIE 3 *: LE RETOUR D'EXPERIENCE D'ENQUETES* 210

PARTIE 3 : YAOUNDE ET DOUALA : DEUX VISIONS DIFFERENTES DU DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE 215

Chapitre 7 : La ville durable à Yaoundé : une ville verte ? 217

1. La démarche « ville durable » à Yaoundé : une réappropriation du projet « embellissement de la capitale »..... 218

1.1 Premier projet pilote du DD : restauration, revitalisation de la nature en milieu urbain et périurbain de Yaoundé 221

1.2 Deuxième projet pilote du DD : rénovation et de restructuration de quelques quartiers précaires 226

2. Quelques initiatives communautaires qui participent de la durabilité..... 235

2.1 Les pratiques agricoles qui participent à la durabilité territoriale 235

2.2 La précarité urbaine : l'induction du développement d'une cohésion sociale, une alternative de durabilité 241

Chapitre 8: La ville de Douala : des expériences pionnières en matière de durabilité 234

1. La démarche tripartite de la « ville durable » à Douala : une vision ingérée de l'aménagent urbain..... 236

1.1 Le projet Agenda 21 local entre logique de « budget programme » et vision globalisante du DUD de Douala..... 241

1.2 L'éducation et l'information sur la durabilité urbaine : les journées du DD (JDD) 245

1.3 Le projet Douala ville durable : réinventer l'aménagement en ville..... 246

2. Quelques initiatives communautaires qui participent de la durabilité..... 260

2.1 L'entraide : une initiative communautaire durable 260

2.2 L'existence d'une durabilité au prisme de l'informel ? 265

CONCLUSION GENERALE 272

BIBLIOGRAPHIE ..... Error! Bookmark not defined.

***LISTES D'IMAGES, FIGURES ET TABLEAUX*..... 301**

ANNEXES 305

INTRODUCTION GENERALE

Au rythme actuel d'urbanisation (5% de croissance moyenne annuelle), près de 60 % de la population camerounaise vit dans les villes en 2015 (ONU-Habitat, 2015). D'après l'Institut National de la Statistique du Cameroun, en 201067% de la population urbaine vivait dans des bidonvilles et la situation ne s'améliore pas puisque ces quartiers informels sont le résultat d'une croissance urbaine non maîtrisée (5,5% par an). En 2015, on estimait que le Cameroun avait un taux d'urbanisation de plus de 52%. Cette urbanisation est sensée atteindre 72% en 2020 (ONU-Habitat, 2014). La forte urbanisation considérée comme l'objectif principal du développement, provoque des déséquilibres socio-spatiaux entre les zones rurales et les zones urbaines. L'on assiste à une opposition « quartier chics / bidonvilles », « verticalité / étalement ou horizontalité » de l'espace urbain avec une prépondérance des bidonvilles. Les villes camerounaises, particulièrement les plus grandes d'entre elles, sont confrontées à de nombreuses difficultés liées à la prolifération de l'habitat spontané, à l'insalubrité, à l'enclavement de certains quartiers sous intégrés, au chômage, à l'insécurité, et à la montée du grand banditisme.

Parallèlement, les injonctions internationales en matière de durabilité conduisent l'Etat Camerounais à se positionner par rapport aux enjeux mondiaux de la protection de la nature et du développement durable. Mais il à fallut attendre la première décennie des années 2000 pour que ces deux objectifs se rencontrent. C'est alors que l'aménagement urbain va transiter par la volonté de développer des réflexions autours de la ville durable (Tchawé, Yemmafouo, Sietchoua, NZomo, 2009). Les préceptes de la ville durable[1] portés par l'État camerounais semblent s'affirmer à la suite du colloque international de 2009 sur le thème « la ville durable au Cameroun ». Dès lors, le Cameroun s'est engagé davantage sur cette problématique. D'après nos enquêtes[2], la première initiative de cet engagement fût des débats officiels sur ce qu'est la ville durable camerounaise. A l'image des initiatives occidentales, un foisonnement de slogans alimente les discours politiques dans leurs représentations de ce concept

[1] Nous parlons de préceptes dans le contexte de la ville durable afin de soulever les caractères prescriptif et normatif auxquels renvoient ce concept. La ville durable est généralement présentée, principalement à travers les Eco-quartiers, comme un ensemble de règles et de conduites à suivre par les habitants présenté sous forme d'éducation environnementale ou encore comme un moyen d'instrumentalisation des conduites (Boissonade, Faburel, 2015, Puech, 2010).

[2] Elles ont été effectuées en février 2016. Il s'agissait de trois entretiens exploratoires auprès des acteurs institutionnels en charge de la gestion urbaine.

(Boissonade, 2011) alors nouvellement saisi : ville « résiliente », ville « verte », ville « sure et saine », ville « inclusive », ville « productive », ville « planifiée » (Mbwentchou, 2014). Ces discours traduiraient une volonté de saisir une globalité, de signer son appréhension par la totalité d'un mot d'ordre (Faburel, 2014). Il s'agit ainsi d'une vision globalisante fondée sur un idéal, une vision modélisée du monde. Les villes camerounaises font face de nos jours à la volonté de renforcer leur compétitivité urbaine à travers les enjeux du développement durable et au besoin de maitriser l'urbanisation rapide et non contrôlée qui les caractérise (Tongue, 2015). Elles sont pour ce fait confrontées au problème d'inadéquation entre l'importation d'un modèle d'aménagement urbain durable occidental[3] (un model controversé) et les carences urbaines nationales.

De manière générale, les impératifs de la « ville durable » sont aussi considérés comme une opportunité pour l'actualisation des politiques publiques et en même temps comme une forme de contrainte issue de la communauté internationale (occidentale) imposée aux pays en développement (Barthel, Clerc, Philifert, 2015). Rist disait de l'avènement de cette notion à la base occidentale, qu'elle est marquée par une faiblesse opératoire en rapport avec la nature des acteurs économiques le soutenant (Rist, 1996). De manière plus explicite, les organisations économiques en charge de la gestion financière du développement durable en Afrique font face à un transfert des responsabilités partielles puisqu'il semble n'être pas suivit du transfert de pouvoir qui y correspond. Il s'agit en quelque sorte d'une dépendance financière des Etats Africains aux Etats occidentaux. Il nous est donné de croire que cette dépendance serait voulue et entretenue par les pays occidentaux dans la mesure où, puisque que les Pays en développement (Pays du Sud) attendent des rentrées financières du « mécanisme de développement propre » prévu par Kyoto, cela ouvre la possibilité aux

[3] Nous entendons par « modèle d'aménagement urbain durable occidental » celui « hérité » de la communauté internationale lors de l'inscription de l'État Camerounais aux préoccupations mondiales en matière de protection environnementale. Cet « héritage » est principalement porté au Cameroun par les organismes internationaux occidentaux (BM, PNUD, FMI, AFD, etc) (à mettre en toute lettre exemple : Banque mondiale, …) qui se charge de promouvoir auprès du gouvernement camerounais, l'occidentalisation de la pensée du développement urbain durable dans l'optique d'une mondialisation voire d'une Européanisation des villes à travers le monde. Le modèle donc il est question serait autrement dit un modèle totalisant et modélisant des villes (Faburel, 2014) dont les composantes ont prétention à l'universalité : les cas le plus emblématiques sont ceux portés par les concepts tels que : Eco-quartiers, ville compacte, ville mixte (socialement et fonctionnellement), ville verte, etc. (Emelianoff, Levy, 2011).

organismes des pays développés d'acquérir des droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) en réalisant des investissements écologiques dans ces pays du Sud (Brunel, 2012). C'est donc ainsi que l'aide financière occidentale oriente les projets d'aménagement urbain en Afrique et au Cameroun en particulier vers une dimension environnementale. Il faut se demander si les Etats Africains sont capables de définir eux même les règles du jeu économique et institutionnel, dans les nouveaux contextes de la mondialisation et de la « bonne » gouvernance, en rapport au développement durable et plus précisément à leur propre développement urbain durable. En réalité les villes d'Afrique subsaharienne sont soumises à deux formes de gestions distinctes faisant appel à deux typologies d'acteurs dont les rapports sont généralement conflictuels (Dupresson, 2012). La forme institutionnelle ou officielle est celle portée par les pouvoirs publics qui malgré leurs antagonismes et leurs visions parfois différentiées de la ville, sont en charge de l'élaboration des politiques d'aménagement. La forme officieuse et généralement qualifiée d'informelle est celle portée par les populations locales. Cette dernière est celle qui participe le plus à la construction des villes d'Afrique subsaharienne puisqu'au lendemain de la crise économique des années 80,les citadins seraient devenus les principaux acteurs aménageurs de leur propre milieu de vie tandis que les pouvoirs publics se seraient relégués au second rang (Dupresson, 2012). C'est une dynamique des populations reposant sur le fait que les services urbains ne répondant suffisamment pas à leurs besoins primaires, sont surtout considérés, depuis la colonisation, comme des outils de la fabrique politique et fondés sur l'accès sélectif de minorités urbaines (Jaglin, 2005). Le sentiment d'injustice que cela suscite auprès des populations notamment défavorisées est la raison première de la remise en question de la légitimité des pouvoirs publics à répondre aux besoins des citadins. Des accords quasi inexistants entre ces deux acteurs de la gestion urbaine, limitent leurs actions conjointes en rapport à la fabrique des villes.

Premièrement, puisque les citadins sont très actifs dans la construction de la ville, ils la font donc à leur manière et en particulier les modes d'accès au sol et les modes de construction des logements qui échappent en grande partie aux contrôles des pouvoirs publics provoquent des extensions en superficie des villes. « *...beaucoup d'urbanistes parlent de boulimie de l'espace ...»,* (Dubresson, 2012). Cela revient à dire qu'en Afrique les villes faites par les habitants sont des villes qui s'étendent très rapidement et donc qui aboutissent à la configuration de formes urbaines contraire aux villes compactes (qui est un des présupposés occidentaux de la ville durable). Cependant, selon ONU-Habitat, le problème de

l'urbanisation Africaine s'est posé suite au manque de coordination entre les pouvoirs publics et la pénurie d'instruments d'urbanisme qui a pour ce fait provoqué des retards importants dans la planification urbaine par rapport au rythme de la croissance urbaine (Clos, 2012). La proposition d'accélérer l'urbanisme, faute de pouvoir arrêter l'immigration urbaine et de résoudre ainsi le désordre et voir l'étalement urbain grandissant au sein de ces villes, fut envisagée par l'ONU-Habitat en 2012. Si l'on se réfère cependant à l'hypothèse de Dubresson sur la place des citadins dans la fabrique de la ville Africaine, la solution proposée par l'ONU-Habitat (« administrateur » de la ville durable en Afrique) ne prenant pas en compte ces derniers est susceptible de renforcer les conflits entre pouvoir public et citoyens quant aux formes de participations. Il est question d'un problème de maturité du système politique. Dans un système instable, la planification s'effectue parfois par des moyens autoritaires, sans tenir compte des droits des populations : d'où l'hypothèse du conflit.

Deuxièmement, dans les villes africaines, contrairement aux villes occidentales, il y a très peu de salariat et donc l'essentiel des activités est constitué de ce qu'on nomme « activités informelles » (Mouissi, 2015). Parmi toute ces activités les transports du fait de leur étendu occupe une place centrale (des mobylettes avec des mélanges très polluants, des véhicules souvent très peu contrôlés et très polluant également) (Dubresson, 2012). Compte tenu de la fiabilité quasi abstraitedes services de transport public, il y a donc production d'activités informelles à forte nuisance sonore et atmosphérique qui se déploient au détriment de la protection de l'environnement, d'où l'opposition à la ville durable.

Troisièmement, il faut s'interroger sur la perception et la représentation que les citadins africains peuvent avoir de la notion de ville durable. En Afrique, une grande partie de la population est pauvre et même très pauvre (exemple de la ville de Lusaka (Zambie) ou 70% des citadins vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2012) et la conséquence est que les priorités ne sont pas celles de la ville dite durable (Dubresson, 2012). L'accès à l'emploie et au développement de base, constituent les principaux challenges de ces villes (Jaglin, 2005). L'on se situe dans un contexte d'urbanisation très différent de l'occident. Au sein de la ville durable occidentale les pouvoirs publics sont capables de créer ou d'adopter des agendas 21 et ensuite de négocier avec les populations des solutions de compromis qui permettent d'aboutir aux objectifs, mais ce n'est pas le cas en Afrique. Les pouvoirs publics ne fonctionnent pas sous ce registre car une grande partie des citadins échappent à toute gouverne politique

instituée, et donc cette participation populaire (urbanisme participatif) et ses compromis peinent à être mis en œuvre.

Quatrièmement, l'Afrique depuis les années 2000 connait une croissance économique importante entre 4 et 5 % par an qui est tirée par la demande chinoise et indigène (Dubresson, 2012). Cette croissance est accompagnée par l'apparition d'une classe moyenne. Cette classe moyenne est différente de celle Française par exemple, car elle serait issue de la petite prospérité Africaine c'est-à-dire des « gens qui sont à peine au-dessus du seuil de pauvreté », capable de dépenser de 2 à 4 dollars par jour et qui sont des consommateurs. Pour cette fraction basse de la classe moyenne l'objectif c'est la consommation. Ce model est fortement inspiré (du moins dans l'esprit des classes moyennes) du model occidental et ce rattrapage se traduit par une surconsommation qui est l'inverse de ce que revendique une ville durable.

Cinquièmement, les villes d'Afrique subsahariennes sont généralement celles dont les premiers tracés urbains ont été réalisés pendant la colonisation c'est-à-dire que se sont des villes qui ont été construites par et pour les colons, et donc l'occupation locale s'est faite après la colonisation. La population camerounaise au lendemain de l'indépendance, a occupé les cœurs historiques des villes qui étaient antérieurement aménagés, habités et administrés par les colons Allemands au départ (de 1884 en 1916) puis Anglais (de 1919 à 1961) et Français (de 1919 à 1960) par la suite : c'est la raison pour laquelle on ne parle quasiment pas de villes nouvelles. L'occupation s'est faite d'abord au sein des anciennes villes coloniales et a ensuite poursuivit son extension vers les périphéries, du fait de l'exode rural. Cependant, cette croissance urbaine a connu des mutations à partir des années 90 car la crise économique qu'a subit ces pays a générée une crise urbaine. Dès lors, l'aménagement urbain s'est poursuivit en rupture totale des centres du fait de l'inadéquation entre les croissances économique et démographique, et parallèlement à l'intensification des activités informelles. Cette période a marqué le début de la bidonvilisation. On remarque spatialement une opposition morphologique entre les centres urbains ou villes dites « blanches » et les quartiers périphériques issus d'une réappropriation de la ville par les populations locales dites « noires ». Cette morphologie pose la question de la circulation des modèles urbains occidentaux, importés ou crées pour l'occasion (Steck, 2005). Toutes ces dynamiques peuvent supposer qu'il y ait un impensé de la ville au Cameroun.

Voilà présenté sommairement quelques contraintes auxquelles font face les villes Africaines et Camerounaises en particulier quant à l'insertion des préceptes du développement durable

au sein du processus de planification urbaine. La notion de ville durable en Afrique en général est forgée dans un contexte assez particulier, à travers lequel l'occident transfert progressivement ses préoccupations (officielles et officieuses) politico-économiques et environnementales vers l'Afrique (Locher, Quen et, 2009). Cependant, Nous faisons l'hypothèse que ce transfert vers les réalités Africaines représente un obstacle à la mise en œuvre de la ville dite durable. On se situe donc dans un processus d'urbanisation très différent de celui connu en Occident qui cherche à intégrer de nouvelles valeurs urbaines dont l'essence est pour la plupart étrangère (Occidentale). La circulation des modèles de pensée occidentaux se heurtent ainsi aux réalités Africaines et avec elle l'imposition d'un modèle d'urbanisation durable qui reflète en quelque sorte une forme de non démocratisation de la ville. Cette situation prête à croire que les organismes internationaux valident « la représentation totalisante et modélisante du développement urbain durable »[4] comme réalité internationale superposable à tout contexte géographique. Cependant, cette représentation de la planification urbaine via le slogan de « ville durable » est discutée et très critiquée au sein du contexte d'origine.

D'abord, le développement urbain durable, dans sa mécanisation des modes de vie, recentre la recherche des innovations technique et technologique au sein du processus d'urbanisation mobilisant pour ce faire des stratégies d'aménagement au service d'une conception dynamique et relationnelle de l'objet technique (Simondon, 1958). Cependant, le fonctionnement de cet objet technique superpose à son stade primaire, les fonctions de la ville au lieu de les lier. Il y a une inter-connectivité spatiale mais une interdépendance des fonctions de la ville dont le progrès en est l'origine (Gey, 2012). Selon Simondon, le méta objet ville demeure de nos jours dépourvu de sous-systèmes intégrés : il est encore en voie de perfectionnement.

Ensuite, la notion de développement durable soutient des processus stratégiques dans l'optique d'accroitre toute création de valeur en rapport avec la richesse monétaire, grâce au marketing urbain par la durabilité (Helms, 2003). De nos jours, les villes contemporaines s'inscrivent progressivement dans une forme de compétitivité urbaine pour faire rayonner leurs aires d'action à une échelle plus grande via le slogan « durable ».

Enfin, les controverses développées par la mise en œuvre des éco-quartiers en occident renforcent la critique de ces villes. En réalité, l'une des traductions actuelles des enjeux de durabilité semble être les éco-quartiers puisqu'ils cherchent à rendre opérationnel les

[4] Ces présentations font référence au modèle d'aménagement urbain durable occidental.

principes de la ville durable. En Europe et « par leur multiplication rapide, les éco-quartiers tendent à être promus comme *figures premières de l'aménagement urbain et de l'urbanisme* » (Faburel, 2015, p 1). Pour Jérôme Boissonade (2011), ils constitueraient des impératifs aux travers desquels la ville durable est éprouvée au quotidien par des « publics ordinaires » ; Ils semblent soumis aux instruments d'une gouvernementalité verticale[5].Les éco-quartiers dans leur technicité (ex : bâtiment) participeraient à un conditionnement des modes de vie (Faburel, 2015) aux travers des pratiques jugées vertueuses (Faburel, 2012). Celles-ci seraient, selon Di Meo et Foussette (2016), dépourvues de leurs valeurs suite au désenchantement politique caractérisant les acteurs institutionnels de tels projets. Aussi, au nom de la soutenabilité urbaine, les éco-quartiers seraient des moyens de promotion stratégique d'un marché en recherche d'une croissance plutôt qu'une forme de transition culturelle de type écologique (Rudolf, 2016). Cependant, l'éco-quartier qui devait raviver l'identité locale face aux carences urbaines jugées menaçantes, se présente comme une construction discursive dissimulant divers intérêts et recherchant à faire du développement durable un allié quitte à simplement l'instrumentaliser (Mercier, Roy, Berthold, 2016). Dès lors que la durabilité est considérée comme catégorie d'action, les réflexions sont d'avantage liées à un cadre réglementaire, conceptuel prescriptif et normatif, bien que quelque fois étranger aux territoires et aux situations observées (Laffont, Adam, 2016).

Le développement urbain durable en Occident est une notion questionnable qui semble sujette à de nombreuses controverses. Face aux enjeux de la mondialisation d'un model de pensé urbain souvent remis en question, le développement urbain durable (tout comme le développement durable) paraît être une forme dissimulée d'asservissement économique des pays sous-développés au profit des pays développés et ce dans la logique d'une persistance de la croyance occidentale au développement (Rist, 1996).

Ce travail de recherche s'inscrit dans une réflexion autour des formes contemporaines d'urbanisation du Cameroun et de l'influence des pensées occidentales du développement urbain durable sur ces aménagements. Nous souhaitons comprendre comment est envisagée la question du développement durable au Cameroun et quelles traductions opérationnelles en résultent. L'enjeu étant de dégager la diversité de visions sur les représentations et traductions opérationnelles du développement durable puisque l'intérêt scientifique qui en découle est de questionner le poids de l'influence des politiques urbaines occidentales sur l'urbanisation

[5] Les institutions s'arment de justificatifs environnementaux pour tenter de réguler les comportements des habitants.

camerounaise. Cette recherche s'articule autour de trois questions centrales en raison des controverses sur la notion de ville durable au Cameroun partant de sa vision stratégique aux transitions opérationnelles.

La première question se rapporte à l'inscription institutionnelle du Cameroun dans les préoccupations contemporaines en matière de développement durable. Elle s'exprime de la façon suivante : quelles visions du développement urbain durable sont à l'œuvre au Cameroun ? L'hypothèse qui en découle est que ces visions seraient antagonistes et pourraient donner lieu à des controverses endogènes.

Le second constat est relatif au poids croissant des partenaires étrangers dans la promotion du développement durable, et de ce constat découle notre deuxième question : quelles incidences de l'héritage occidental sur les visions du développement urbain durable au Cameroun? Nous faisons l'hypothèse que ces visions seraient des transpositions littérales des visions occidentales.

La troisième question interroge les tensions croissantes entre les pouvoirs publics et les populations locales. La question qui s'y rapporte est comment les formes locales d'appropriation de l'espace sont confrontées aux visions institutionnelles de la ville durable au Cameroun? L'hypothèse correspondante est que les pratiques des populations locales participeraient dans une certaine mesure de la durabilité des villes.

Partant de ces questionnements, nous nous sommes d'abord demandé quelles étaient les caractéristiques propres aux villes camerounaises et les représentations camerounaises (officielle et officieuse) de la ville durable. Il est question de ressortir l'ensemble des caractéristiques permettant d'identifier ou de singulariser les logiques d'aménagement urbaines au Cameroun. Cette recherche nous permet dans un premier temps, d'asseoir la compréhension des mutations urbaines camerounaises et de compléter les réflexions sur la transcription des préceptes du développement durable dans ses villes. Dans un second temps, nous avons questionné l'origine des notions de développement durable et de développement urbain durable au sein du processus d'urbanisation camerounais. Nous avons donc mis en tension les représentations politiques camerounaises et les discours internationaux sur la ville durable afin de mettre en lumière les limites des modèles occidentaux[6] en rapport à l'aménagement des villes camerounaises.

[6] Le modèle occidental fait référence dans cette recherche à celui porté par les organismes internationaux : donc modèles occidental et international ou mondial ont substituables.

Nous avons enfin, dans un dernier axe de réflexion, appréhendé les réalisations camerounaises en rapport avec le développement urbain durable et ce pour les villes de Douala et Yaoundé (nos deux terrains de recherche). Il s'agit de ressortir les singularités de cet aménagement pouvant caractériser le développement urbain durable propre au contexte puis de revenir sur les non-dits de cette forme d'aménagement susceptibles de justifier ces orientations parfois incomprises par la société civile et sujette aux tensions opposants ces derniers aux pouvoirs publics.

Ces trois axes de réflexions constituent à la fois l'ossature de notre démarche de recherche et les trois parties de cette thèse. Cette recherche s'inscrit dans une démarche empirique et discursive dont la méthodologique est principalement basée sur des enquêtes qualitatifs (entretiens auprès des acteurs institutionnels en charge de la gestion des villes et des habitants) et quantitatifs (enquêtes sociologique par questionnaire auprès des populations locales des villes de Yaoundé et de Douala). Cette phase de terrain à nourri notre représentation propre des postures de ces deux typologies d'acteurs qui sont pour cette recherche au centre de ces dynamiques urbaines. Leur réticence (dans les deux cas) à livrer leurs pensées concernant cette thématique fût de prime abord un témoignage de l'embarras que les problématiques liées à la ville leur inspirent. Entre méfiance et colère, ces deux acteurs conservent des mémoires douloureuses de leurs interactions perpétuellement conflictuelles. Ces 12 mois d'enquêtes[7], nous ont permis d'obtenir des données nécessaires à la remise en question de la circulation de la « pensée occidentale » et sa mise en tension face aux réalités locales émanant des discours des habitants et des acteurs institutionnels recueillis. Cette phase de terrain nous a permis d'analyser et de comprendre les modalités de traduction du développement durable au Cameroun. Elle nous a également permis de mettre en évidence la singularité de sa traduction opérationnelle afin d'envisager les écarts entre les grands principes et la pratique (influencé par les initiatives citoyennes).

[7]Ces enquêtes se sont étendues sur deux années : les premières moitiés de l'année 2016 (Janvier à Juin 2016) et de l'année 2017 (Décembre 2016 à Mai 2017).

PARTIE 1 : LES VILLES CAMEROUNAISES : DES ORIGINES COLONIALES AUX VILLES CONTEMPORAINES

INTRODUCTION

Les étapes d'urbanisation qui ont déferlé sur les pays d'Afrique subsaharienne sont récentes, mais le fait urbain y est ancien car les premières villes datent des XIe et XIIe siècles : comme cela a été le cas du royaume du Ghana (Ngendo Yongsi, Bryant, 2008). Tous les grands royaumes africains semblent être construits historiquement sur des centres urbains importants : Koumbi saley au Ghana ; Songhai, Tombouctou Gao, Oualata au Mali ; Biram, Katsina, Kano au Nigéria, Gobir, Ngaoundéré, Maroua au Cameroun ; etc. (Simmons et al, 1969, Davidson, 1971). Le Cameroun renfermait également des citées comme Garoua et Kousseri dans le Nord ; Foumban et Dschang à l'Ouest ; Douala sur la côte ; Yokaduma et Bertoua dans le Sud. Toutes ces cités fondaient leurs ressources économiques sur une agriculture de subsistance et sur des transactions de troc. Les commerces se faisaient exclusivement entre villages voisins et quelque fois avec des villages lointains en fonction des besoins en approvisionnements spécifiques. A partir du XVIe siècle, le commerce des esclaves est introduit dans les échanges car, flattés par les produits d'échanges occidentaux (pacotille et autres), les chefs traditionnels donnent en contrepartie des esclaves. Cette traite va ravager une grande partie des royaumes et générer des tensions et affrontements entre tributs et Cités-Etats. Etant donné que les constructions et habitations à cette époque étaient réalisées avec des matériaux précaires et non durables, tirés directement du milieu naturel de vie (bambous, paille, lianes bois, terre, écorce), certains chercheurs pensent que la méconnaissance du nombre de villes précoloniales camerounaises découle de la fragilité de ces constructions (Ngendo Yongsi, Bryant, 2008).

Malgré la préexistence précoloniale de quelques villes, force est de reconnaître que c'est la colonisation européenne qui a donné à la plupart des villes camerounaises le caractère qu'elle connaît encore de nos jours. Les principales villes actuelles (notamment les plus importantes) ont été fondées sur des sites choisis en fonction des besoins de l'administration coloniale. C'est la raison pour laquelle la ville de Douala a été la première à accueillir les colonies occidentales : de par son ouverture sur le fleuve Wouri et l'Atlantique, elle représentait une opportunité stratégique de stockage et d'expédition des produits tropicaux vers la métropole. Dans cette logique, l'Allemagne (première colonisation camerounaise : 12 juillet 1884 – 19 mars 1916) a établi des villes telles que Yabassi, Kumba, Edéa et Kribi en zone côtière, accessibles dès lors par le fleuve, les rails et la route qu'elle a aménagé dans son établissement urbain en employant de force les autochtones pour la réalisation de cet aménagement. Outre ces raisons d'établissement des Allemands sur les côtes camerounaises, se mettait en place le

«Indirect Rule » : ces villes furent rapidement placées sous le statut de bases-arrières à partir desquelles les collons devaient se déployer pour assujettir les résistants. Cependant, ces villes étaient habitées exclusivement par les cadres dirigeants de l'administration coloniale et leurs collaborateurs locaux, laissant à la périphérie les populations locales (Ngendo Yongsi, Bryant, 2008). A l'intérieur des terres, les localités se développaient dans une perspective civilisatrice, tandis que les villes, dans leur totalité (il y en avait quinze en tout), étaient essentiellement commerciales et administratives. Le Cameroun, sous mandat français partagé avec l'Angleterre (1917 – 1961), va continuer son développement urbain colonial notamment avec des modes de gouvernances reposant sur l' « assimilation » pour la France et l'« Indirect rule » pour l'Angleterre. Les villes vont croître et se moderniser sur le modèle occidental par et pour les colons, laissant toujours les populations locales à l'extérieur des zones urbanisées. C'est donc dans ces villes que s'est située la croissance la plus dynamique à partir de l'indépendance. Les nouvelles autorités, devenues locales, vont chercher à les dynamiser davantage mais d'autres évènements vont rentrer en jeu et ont contraint progressivement ces objectifs. La crise économique de l'Etat et sa faiblesse financière, l'échec des Programmes d'Ajustement structurels (PAS) dans la résorbsion de la pauvreté et l'endettement en conséquence de l'Etat par le Fond Monétaire International (FMI), etc., vont participer à rendre plus complexe la gestion de ces villes et de là vont produire des gestions locales, voire communautaires, des milieux urbains. Un transfert des campagnes vers les villes se fera progressivement avec la croissance continue de l'exode rural ; cependant, dans cette relation, la ville dans son extension a plus réduit les campagnes qu'elle ne les a aidées à se développer (Ela, 1988). L'image d'un Cameroun rural a laissé place à une croissance urbaine exponentielle, et ce malgré la crise économique des années 80. Les villes sont de plus en plus présentes dans le paysage national, même si leur poids économique et politique n'est pas proportionnel à leur poids démographique. La croissance de villes camerounaises s'explique par leur représentation, pour les populations, comme des lieux d'opportunités économiques et sociales, comme une porte d'entrée à la modernité et au développement. Plus que le résultat d'une stratégie cohérente d'aménagement du territoire, leur extension résulte des espérances collectives au développement et au cadre de vie que la ville est censée procurer aux citadins. La population urbaine étant soumise à une croissance supérieure aux capacités de production économique des villes, ces dernières sont de nos jours confrontées à de nombreux problèmes de gestion.

Cette partie nous renseigne sur la situation urbaine camerounaise actuelle, selon une perspective chronologique des aménagements. L'enjeu est de saisir l'influence des politiques

urbaines occidentales sur l'aménagement des villes camerounaises afin d'identifier les préceptes du développement durable qui y sont mobilisés. Nous partirons d'une présentation des différentes situations des villes camerounaises contemporaines et nous dessinerons un aperçu plus détaillé de leur développement urbain durable, voire des représentations locales du concept de « ville durable ». Des origines du développement durable à ses enjeux sans omettre l'apport de ses contenus, nous allons appréhender la démarche environnementale appliquée à l'urbanisation des villes camerounaises. L'enjeu est de questionner l'efficacité du développement durable à répondre aux lacunes urbaines camerounaises actuelles.

L'identification de notre posture de recherche va singulariser la méthode de recherche utilisée dans les cas d'études: il s'agit de notre positionnement de la recherche. Ensuite, l'exposition succincte des caractéristiques permettant d'identifier l'urbanisation camerounaise, nous semble être une seconde approche de mise en contexte. Elle sera complétée par une réflexion sur la transcription des préceptes du développement durable dans les villes camerounaises.

Chapitre 1 : Le positionnement de la recherche

Le développement durable (DD) est défini en 1987 par le rapport de Brundtland comme « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il vise le développement à la fois économique, social et respectueux de l'environnement. C'est une démarche transversale dont le « territoire » est le support des représentations. Le DD s'applique aussi bien à un espace régional, qu'à une ville, un quartier et même une unité d'habitation. Puisqu'il implique de faire interagir tous les acteurs du territoire, à l'échelle urbaine il fait donc appel à tous les gestionnaires de la ville avant, pendant et après tout projet. Dans le contexte français, un mot définit bien cette mise en commun des acteurs de la ville : la concertation. Même si elle présente quelques limites comme l'inégalité des ressources des acteurs interagissant, la représentativité limitée de ce dispositif ou encore la quasi impossibilité d'obtenir des consensus à l'issue des échanges (Bonard, 2004), la concertation participe d'une approche intégrée du développement urbain durable. Elle rend durables la conception et la construction des villes françaises et occidentales en général. Cependant, au Cameroun, subsiste une rupture idéologique entre les visions stratégiques d'aménagement urbain durable portées par les pouvoirs publics et influencées par les visions occidentales du développement urbain durable d'une part, les visions urbaines de la durabilité des populations qui sont guidées par leurs besoins et leur volonté d'améliorer leurs conditions de vie (qui sont pour la plupart précaires) d'autre part. Nous pouvons donc comprendre que le principal enjeu est de combler l'écart entre ces deux types d'acteurs afin que la ville durable camerounaise soit le résultat d'une vision unilatérale de tous ces gestionnaires (l'habitant dans ce contexte est l'aménageur de son milieu de vie). Cependant, en termes d'aménagement, une construction durable peut s'inscrire dans le cadre d'un quartier durable ou éco-quartier qui, à son tour, peut s'inscrire dans le cadre d'un modèle de ville durable, cette dernière s'inscrivant aussi dans un territoire durable. Pourtant, il serait inapproprié de penser que la ville durable est un assemblage de quartiers durables, que le quartier durable est un groupement de constructions durables, ou encore qu'un territoire durable est simplement un maillage de plusieurs villes durables. Car il s'agit là de démarches différentes en termes de conception, de réalisation, de logique d'administration, d'entretien, etc. Au Cameroun, il n'est pas encore question de parler de territoire durable puisque que la vision du DD demeure pour le moment à l'échelle des villes, des quartiers et des unités d'habitation. Si la thématique du DD transposée aux villes est

largement investie par les chercheurs dans le monde, au Cameroun elle est récente et n'en mobilise que très peu. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous y intéressons et avons inscrit ce travail de recherche dans cette perspective.

Ce chapitre nous permettra de positionner notre recherche par rapport à nos prédécesseurs sur la thématique de la ville durable dans le contexte camerounais. Par nos études de cas, nous présenterons l'approche méthodologique qui nous a servi d'outil d'analyse et de support de recherche.

1. Cadre de la recherche : une interrogation sur la question de la ville durable au Cameroun

Par une étude empirique, nous allons appréhender les préceptes de la ville durable (c'est-à-dire les principes explicites et implicites du DUD) préfigurés par les acteurs de la gestion urbaine camerounaise. L'objectif est d'abord de montrer l'influence progressive des modèles de pensées occidentaux sur l'aménagement des villes en Afrique et particulièrement au Cameroun, ensuite d'appréhender la rupture idéologique qui subsiste entre les visions des pouvoirs publics et celles des habitants, enfin de faire ressortir des pratiques sociales urbaines singulières permettant d'identifier une représentation habitante de la ville durable. Notre étude de cas porte sur deux villes particulières : Yaoundé et Douala qui sont respectivement les capitales politiques et économiques du pays. Nous présenterons par la suite les projets écologiques dans lesquels notre recherche s'inscrit et qui définissent les approches de DD adoptées par ces villes, puis nous situerons ces projets par rapport aux réflexions internationales sur la ville durable. La ville durable camerounaise serait un ensemble de visions stratégiques puis opérationnelles.

1.1 Le développement urbain durable au Cameroun : entre vision stratégique et vision opérationnelle

La vulgarisation du développement urbain durable naît d'une initiative occidentale qui perdure et se répercute en Afrique par le biais des aides financières étrangères des pays développés. Bien que largement critiqué en Occident, le développement urbain durable a néanmoins permis une évolution dans la conception et l'aménagement urbains des Pays du Nord. Il semble par contre être l'alibi à travers lequel l'Occident pourrait contrôler et gérer les politiques africaines instituées au nom de la recherche du développement (Rist, 1996). L'Afrique s'est engagée dans une forme de production urbaine dont les origines sont exogènes. Cependant, des initiatives opérationnelles pionnières se déploient progressivement

sur le continent. Au Cameroun, le développement durable tout comme les politiques de ville durable sont largement portés par les acteurs politico-institutionnels et, bien que soumis à de nombreux conflits, des projets urbains durables se multiplient sur le territoire. Le Cameroun entend à l'horizon 2035 rentrer concrètement dans cette nouvelle tendance de production de la ville. Comme pour tout projet urbain, les projets écologiques camerounais débutent par une vision stratégique d'aménagement, ensuite traduite à des échelles réduites plus opérationnelles.

- **La vision stratégique du développement urbain durable**

Ce sont les pouvoirs publics qui sont en charge de l'élaboration des visions stratégiques du DUD. Les principaux sont : le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), le Ministère des Travaux Publics (MINTP), les communautés urbaines et les communes d'arrondissement. Ils sont également responsables de l'élaboration des documents de planification urbaine sur lesquels repose l'aménagement urbain durable (Tableau1).

Tableau 1 : Liste des documents, lois et règlements régissant l'urbanisation durable au Cameroun

DOCUMENT DE PLANIFICATION URBAINE	SIGLE	ANNEE	PORTEE	OBJECTIFS	DUREE
PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT I, II, III et IV	PNGE I	1996 et 2010	Nationale et locale	Protection de l'environnement et des forêts du Cameroun	22 ans
CONTRATS D'OBJECTIFS	- // -	1999	Urbaine	Adaptation aux évolutions de la demande en matière d'aménagement urbain	19 ans
DECLARATION DE LA STRATEGIE URBAINE DU GOUVERNEMENT	DSUG	2000 et 2001	Urbaine	Répartition judicieuse des rôles et des compétences entre les divers acteurs urbains, qui prend mieux en compte les exigences nouvelles du contexte économique	**18.1ns**

				et sociopolitique actuel marqué par une timide reprise économique.	
CONTRAT DE VILLE	- // -	2003 et 2006	Nationale et Urbaine	Expression conjointe par l'État et les collectivités locales de leurs orientations pour le développement de la ville	8 ans
DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	DSRP	2003	Nationale	-//-	15 ans
LOI REGISSANT L'URBANISME	- / / -	2004	Nationale et locale	Définition des visions institutionnelles de l'urbanisation au Cameroun (rôle des acteurs, actes d'urbanisme, réglementation foncière, etc.)	14 ans
LOI CADRE SUR LA DECENTRALISATION	- // -	2004	Nationale	Transfert financier depuis les pouvoirs législatifs et exécutifs du pouvoir central vers lescollectivités territoriales décentralisées	14 ans
LE DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	DSCE	2010	Nationale	Affirmation de la volonté du Gouvernement de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement	8 ans

				(OMD) dans leur ensemble	
AGENDA 21 LOCAL	- // -	2014	Locale	Réalisation sur la base des orientations nationales consistant d'une part à améliorer les conditions de vie des populations et d'autre part à respecter les différents engagements pris vis-à-vis de la Communauté Internationale	4 ans
LE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	**PNACC**	2015	locale	La prise en compte des effets du changement climatique	3ans

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

Cependant, aux côtés de ces documents, d'autres initiatives ont renforcé le volet théorique et conceptuel du DUD au Cameroun. La démarche du DUD à Yaoundé et Douala a été pensée pour transiter en amont par une sensibilisation de la société civile à l'environnement. Dans cette logique, l'initiative est assurée par la société d'hygiène et de salubrité nationale HYSACAM qui a pour mission non seulement de sensibiliser les citoyens, mais aussi de constituer pour la société civile un « bon » exemple de pratiques dans la gestion environnementale des déchets urbains. La seconde approche de la démarche du DUD prévoit d'intégrer la population à la participation dans la lutte contre le changement climatique, et ce dans l'optique d'une implication de toutes les couches sociales. C'est une approche largement partagée par les chercheurs climatologues et environnementalistes camerounais (Tsalefac, 2015). Selon un environnementaliste de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), il faut prendre en compte la complexité des populations qui sont pour la plupart pauvres, afin de doter les villes de services appropriés : il parle « *d'humaniser la v*ille ». Pour la troisième approche, proposée par l'un des partenaires étrangers sous le slogan de « Douala ville durable », l'Agence Française de Développement (AFD) évoque la recherche de fluidité des transports et de fluidité de l'eau. Ce sont deux axes prioritaires contenus dans le grand projet

en question qui est également axé sur le ramassage des ordures et autre déchets, ainsi que leur drainage.

Par ces visions stratégiques pour l'aménagement de la ville durable, notamment celle de Douala, des projets urbains sont déployés, dans le but principal de donner une autre image de cette ville.

- **Visions opérationnelles du projet de ville durable**

La vision opérationnelle du DUD donne lieu aujourd'hui à des représentations au Cameroun, notamment au sein des deux villes les plus importantes : Yaoundé et Douala. Le projet « Douala ville durable » est l'exemple de cette opérationnalité, tandis que le projet d' « embellissement de la capitale » fait référence à la ville de Yaoundé. Ces deux projets sont des exemples de mise en opérationnalité du DUD, chacun comportant son originalité eu égard aux singularités territoriales. En parallèle de ces projets portés par les pouvoirs publics et largement médiatisés, se développent d'autre projets moins bien diffusés tels que : l'orphelinat autosuffisant d'Edéa (porté par une ONG Française Eco-Casa) qui vise une rénovation d'une zone d'habitat précaire en éco-quartier (soit sur une disponibilité foncière d'environ 7 hectares), l'écopark d'Ahala qui propose sur près de 8 hectares valoriser une forme urbaine de nature, le reboisement des flancs de collines de Yaoundé (porté par la CUY) qui vise à redonner à la ville une beauté paysagère conciliant comme l'Ecopark les rapports nature/ville, etc.

Dans tous ces projets, nous avons remarqué une influence constante des acteurs étrangers, notamment occidentaux, principalement dans le financement, puis dans la conception et parfois l'élaboration de ces derniers. Cette influence est soutenue par les partenariats entre les pouvoir publics et les organismes internationaux (comme dans les cas de « Douala ville durable », « embellissement de la capitale », « l'Ecopark » d'Ahala, l'initiation d'un éco-quartier à Kribi), et parfois entre les pouvoirs publics et les ONG (Organisations Non Gouvernementales) privées (comme pourl'orphelinat autosuffisant d'Edéa). Les enjeux financiers et l'expertise technique seraient l'une des principales raisons de la présence étrangère constante au sein de l'aménagement actuelle des villes.

De la théorie à la pratique, la ville durable au Cameroun semble être le reflet d'une gestion urbaine dont la difficulté réside dans le faible budget accordé à l'aménagement (durable ou non) de ces villes. Afin de mieux appréhender les préceptes explicites et implicites du DUD au Cameroun, nous avons opté pour une démarche de recherche empirique.

1.2 Le protocole d'enquête utilisé : une démarche de recherche empirique et discursive

La démarche de recherche employée dans ce travail associe une pré-enquête à but exploratoire en vue d'analyser l'impact du DD au sein des villes camerounaises, à une démarche empirique menée sur le terrain par la réalisation d'observations scientifiques, la passation de questionnaires d'enquêtes et la tenue d'entretiens. La littérature n'étant pas vaste sur les enjeux et politiques de DUD au Cameroun,, notre pré-enquête nous a permis dans un premier temps d'envisager les limites de l'état de la littérature et la pertinence de ce travail de recherche en tant que première initiative de réflexion transversale qui recoupe à la fois des méthodes de terrain sociologiques, des données et supports de recherche géographique, une analyse des acteurs et mécanismes d'urbanisation, et une influence d'un regard d'architecte. La pré-enquête a par la suite orienté nos questions de départ à savoir : quelles sont les réelles caractéristiques de la ville durable au Cameroun ? Et dans ce canevas quelle place est accordée à l'habitant comme aménageur de son lieu de vie ?

Afin d'asseoir la réflexion issue de ces questions initiales, nous avons procédé à une étude empirique qui, après dépouillement de documents relatifs à la thématique, a débuté par une observation scientifique sur les pratiques quotidiennes des populations afin de comprendre leurs rapport à l'environnement, au territoire et à laterre. Puis nous sommes allée à la rencontre des populations au sein des deux villes porteuses de cette thématique (Yaoundé et Douala) afin de faire ressortir les raisons qui ont motivé ce rapport à leur environnement que suppose a priori la réalisation de ces projets. Dans un dernier temps nous nous sommes entretenue à la fois avec des acteurs institutionnels en charge de la gestion urbaine dans ces deux villes, à la fois avec des habitants notamment des quartiers défavorisés afin de réaliser une analyse croisée des discours sur la durabilité urbaine de ces deux publics : il en ressort une meilleure compréhension des rapports (adéquation, décalage...) entre les besoins des populations et les réponses apportées durablement par le gouvernement. A l'issue de cette analyse croisée, nous avons pu confronter les résultats obtenus avec nos hypothèses de recherche (confirmation ou infirmation), ce qui nous a permis de tirer des conclusions synthétisées dans la figure suivante (Figure 1).

Figure 1 : Démarche d'une recherche empirique en rapport à la ville durable au Cameroun

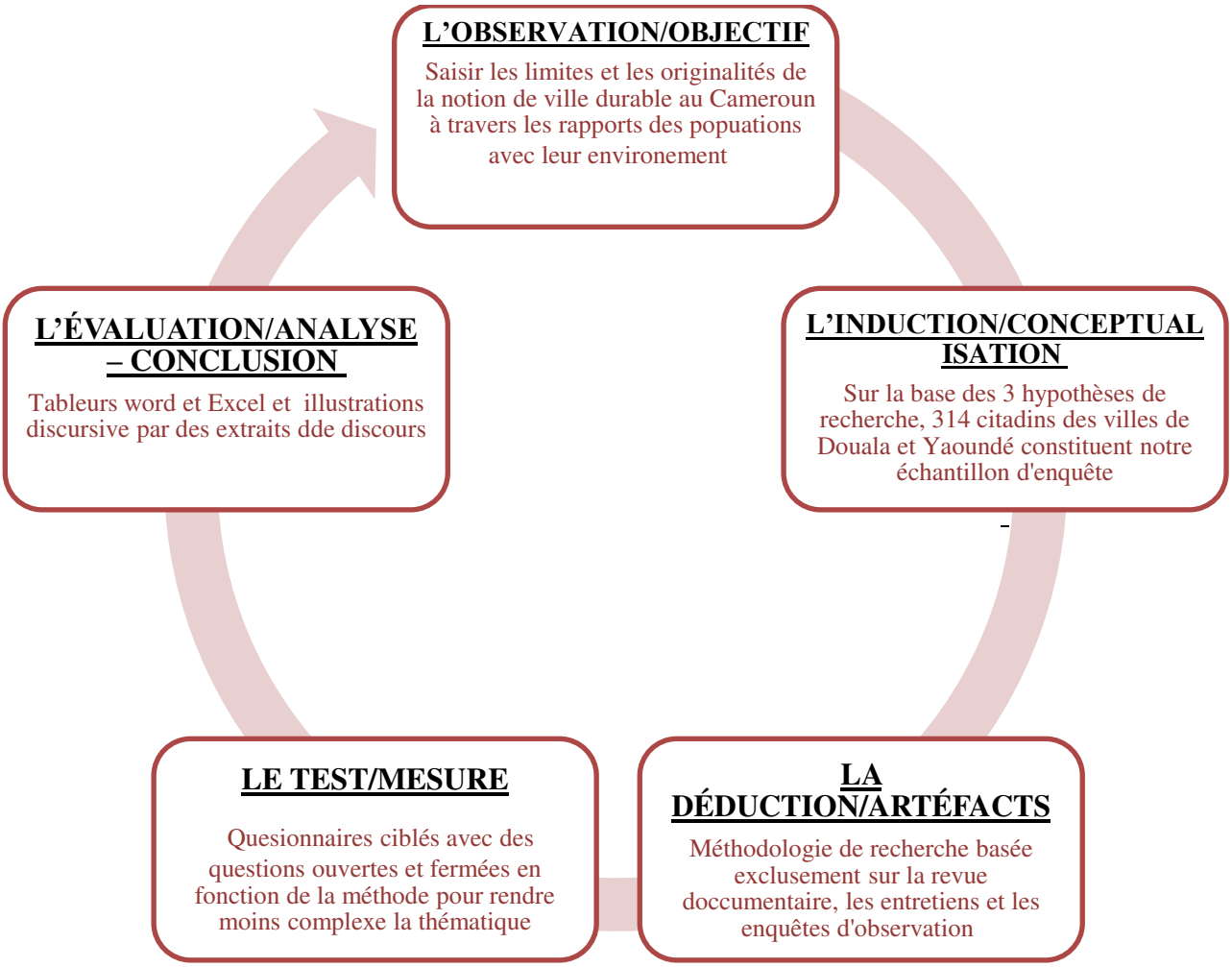

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017, (inspiré*** **des travaux de Abohoungoe, 2010)**

Afin de mieux comprendre notre démarche de recherche, nous allons revenir plus en détails sur chaque étape de ce protocole d'enquête de terrain.

1.2.1 Une pré-enquête à but exploratoire

Au début de notre recherche (fin 2015) la thématique de la « ville durable au Cameroun » commençait à devenir assez récurrente dans les discours institutionnels des acteurs publics en charge de la gestion urbaine (séminaires, conférences, colloques, médias, etc.). Cela a suscité notre intérêt pour cette thématique. Nous avons alors, lors des premières enquêtes exploratoires rencontrées à la fois des habitants et des acteurs institutionnels de la ville afin de confronter les rapports à l'environnement des uns avec les visions prospectives des pouvoirs

publics en matière d'aménagement urbain. Il s'agissait pour nous de mieux mettre en contexte la thématique de la ville durable, c'est-à-dire de donner les représentations que ces deux typologies d'acteurs se font d'elle. Le premier constat concerne la place de l'habitant dans le processus d'aménagement des villes au Cameroun : il est un acteur très important dans ce processus, en tant que constructeur de son milieu de vie, de son habiter et donc de sa ville. Cependant, dans cette dynamique de DUD et d'éradication des bidonvilles, les habitants - particulièrement dans les quartiers précaires - sont évacués de leurs habitations par la communauté urbaine, ce qui renforce la précarité de leur situation. Les pouvoirs publics semblent remettre en question les formes d'appropriations urbaines des populations locales et les juger contre-productives au développement urbain durable.

Or, , nous avons constaté que le modèle urbain durable promu par ces actions publiques est fortement inspiré du modèle occidental. Nous en avons donc déduit que si le gouvernement remet en question les pratiques quotidiennes citadines, c'est certes pour au nom d'occupations illicites du foncier mais vraisemblablement aussi pour faire coïncider les villes camerounaises avec leurs visions occidentales de la ville durable. Ce constat a suscité notre intérêt pour cette thématique à travers laquelle nous voulions comprendre les tenants et aboutissant d'une telle forme d'aménagement au Cameroun. Nous avons à ce niveau de notre démarche posé quelques questions initiales : quel modèle de ville durable est envisagé au Cameroun ? Et quelle place est accordée à l'habitant dans ce processus ?

Pour y répondre, nous avons opté pour une démarche de recherche empirique.

1.2.2 Les enquêtes sociologiques et les entretiens semi-directifs : les bases de l'analyse approfondie

Après ces questions initiales, il s'est agi pour nous de dévoiler toutes les caractéristiques comprises et incomprises du développement durable transposé dans les villes camerounaises. Nous avons pour ce faire choisi la démarche empirique parce qu'elle nous fournissait l'expérimentation et l'observation nécessaires pour positionner notre thématique par rapport aux réalités camerounaises. De ces approches discursives et explicatives, nous avons pu mettre en relief les discordances existantes entre les visions des acteurs institutionnels en charge de la ville et les attentes des populations. Nous avons pu également tester nos trois hypothèses de recherche par trois méthodes distinctes : l'observation scientifique des pratiques urbaines quotidiennes de populations locales de certains quartiers précaires, les enquêtes auprès d'habitants et de praticiens du secteur urbain notamment à Douala et

Yaoundé pour connaitre les caractéristiques de la ville dite durable dans ce contexte, enfin les entretiens pour fournir une analyse croisée des discours de ces acteurs sur la thématique.

- **L'observation scientifique des formes d'appropriation traditionnelle des populations locales**

Après avoir mené notre état de la littérature professionnelle et politique locale sur le sujet, nous avons pu constater que les acteurs publics en charge de la ville ne prônent pour urbanité durable que le modèle occidental. Nous avons alors débuté notre approche par une observation scientifique des pratiques quotidiennes de populations (habitants, commerçants, riverains au sein de quelques quartiers précaires) dans quelques quartiers précaires (Cf. Chapitre 7 et 8) nommés à « forts impacts environnementaux » par les pouvoirs publics. Notre objectif principal a été de comprendre le rapport que ces populations nouent à l'environnement. Cette méthode se base sur l'hypothèse selon laquelle il existe dans le processus d'urbanisation durable camerounais une rupture paradigmatique entre les besoins politico-institutionnels de mise en conformité des villes camerounaises aux représentations occidentales du DD et les caractéristiques propres des villes camerounaises telles que vécues par les habitants. De cette méthode, nous avons pu remarquer que les populations locales sont très liées à leur terre, mais leurs multiples formes d'appropriation traditionnelle créent une impression de « ruralité urbaine » qui ne coïncide pas avec le modèle occidental de l'urbanité durable recherché par les pouvoirs publics et certains professionnels. L'objectif secondaire a été de faire ressortir les tensions inhérentes à cette rupture entre d'une part les formes d'appropriation de l'espace habité et de l'autre les normes de régulation urbaine sujettes aux ajustements politiques en faveur du modèle occidental du DUD.

Notre sujet et le questionnement qui l'accompagne se situent dans la volonté de changement social qui suit souvent les projets urbains durables. Tous ces objectifs ont reposé sur trois questions centrales de recherches qui ont orienté nos enquêtes par la suite.

- quelles visions du développement urbain durable sont à l'œuvre au Cameroun?
- quelle incidence de l'héritage occidental sur les visions du développement urbain durable?
- comment les formes locales d'appropriation de l'espace sont confrontées aux visions institutionnelles de la ville durable au Cameroun? Autrement dit, quelle place est accordée au citadin dans la valorisation d'une telle forme d'aménagement urbain ?

Toutes ces questions constituent le cadre de réflexion autour duquel ont gravité nos enquêtes.

- **Le questionnaire par échantillonnage sur les motivations des pratiques quotidiennes**

Les pratiques quotidiennes des populations locales ayant été décryptées par notre observation scientifique, il s'est agi pour nous d'en soulever ensuite les motivations, les facteurs de sens, les attentes, etc., pour les habitants. C'est la raison pour laquelle, dans un second temps de notre approche méthodologique, nous sommes allés à la rencontre des populations à travers des enquêtes sociologiques par questionnaire (Annexe 1). Cette enquête a été faite d'une part sur les potentialités des villes camerounaises contemporaines à penser et construire positivement leur durabilité ; d'autre part sur les postures des acteurs (en particulier des citadins soit 300 enquêtés et des pouvoirs publics soit 27 enquêtés) face aux enjeux environnementaux et financiers des projets de DUD au Cameroun. Dans ce second temps méthodologique, une hypothèse le soutenant est celle suivant laquelle la quête environnementale devrait être considérée comme but principal de ces nouveaux communs de planification urbaine, se trouve délaissée en faveur des enjeux économiques conséquents. La possibilité d'une rupture entre volontés politiques et usages sociaux, c'est-à-dire entre juridictions politiques et situations sociales contingentes, est envisagée. Nous avons par cette méthode retenu le fait que la pauvreté des populations, la souplesse des lois régissant les pratiques urbaines, et l'influence continue des partenaires occidentaux en faveur d'un développement urbain qui n'est pas familier aux populations locales, oriente ces populations vers le secteur informel. Pourtant le développement de ce secteur apparait contradictoire avec les visions institutionnelles du DD. Une fois de plus la rupture idéologique subsiste entre les volontés de l'Etat et les pratiques des populations.

Cependant, cette méthode de recherche n'a pas été la plus facile à mener. Sa difficulté s'est située à la fois au niveau de la passation du questionnaire et de la rencontre des populations.

- Compte tenu de la situation d'expropriation de certaines population, généralement de zones d'habitation précaires, et des méthodes poursuivies souvent méconnues à l'avance des pouvoirs publics (notamment de la communauté urbaine),, les habitants ont été moins disposés à répondre à des questionnaires à connotation politique, même scientifique. Il a donc fallu resserrer les questions dans un registre plus ordinaire voire pratique afin d'éviter les a priori.
- En ce qui concerne la rencontre des populations, la difficulté a résulté de la crainte de l'inconnu et d la méfiance dont témoignent les populations locales. Plus sieurs questions redondantes en attestent : Que voulez-vous ? Etes-vous de la communauté urbaine ? Est-ce un prétexte pour nous chasser d'ici ? En moyenne, sur cinq personnes

abordées, deux d'entre-elles sont susceptibles de répondre au questionnaire à condition que ces questions ne portent aucune connotation scientifique ou politique (pour ces populations ces deux domaines ne forment qu'un : celui porté par les pouvoirs publics.).

Obtenir des informations chiffrées est toujours délicat et les résultats sont à utiliser avec précaution. Malgré ces difficultés, nous avons, à l'issue de ces enquêtes, obtenu des données statistiques sur lesquelles s'est appuyée notre analyse.

Afin de compléter cette approche, nous nous sommes entretenue avec différents acteurs de l'urbain.

- **Le recueil de données par des entretiens avec des différents acteurs de l'urbain**

En cherchant à approfondir notre compréhension des visions des acteurs institutionnels en matière de DUD et des populations, dans l'optique de produire une analyse croisée de leurs discours en rapport à notre thématique, nous avons mené des entretiens semi-directifs. Ces discours riches et nuancés (Campenhout et Quivy, 2011) nous offrent un raisonnement prolongé des constats observés lors de nos enquêtes et plus tôt de nos observations scientifiques. Afin de ne porter aucune atteinte aux visions personnelles ou professionnelles de ces acteurs, nous avons anonymisés les fragments de discours. Cette méthode repose sur l'hypothèse selon laquelle il existerait des tensions entre les acteurs politico-institutionnels et les citadins autour des représentations officielles, officieuses et imaginaires de la ville durable au Cameroun.

Par cette méthode, il s'est agi pour nous de comprendre les motivations des pouvoirs publics à élaborer des visions stratégiques d'aménagement urbain durable qui reproduisent des modèles occidentaux. Nous avons pu également faire ressortir les raisons de ces motivations. Par la suite, cette méthode nous a également permis de connaitre davantage les raisons des orientations des populations vers le secteur informel. C'est par là que nous avons pu, par une réflexion transversale, identifier quelques-unes de leurs pratiques quotidiennes susceptibles de renforcer le DUD sans pour autant en avoir la vocation et encore moins la prétention.

Le cadre de notre étude ayant été la ville durable au Cameroun, les acteurs aménageurs que nous avons classés en quatre catégories de population (Tableau 2) en ont été la cible principale:

1. Les pouvoirs publics issus du pouvoir central ou du pouvoir décentralisé sur les logiques formelles et institutionnelles d'aménagement urbain durable (12 personnes

dont 2 du MINTP, 2 du MINHDU, 1 du MINEPNDD, 2 de la MAETUR, 3 de la CUD et 2 de la CUY)[8];

2. Les partenaires et organismes internationaux sur la nature des accords signés dans le processus d'aménagement urbain durable (4 de deux ONG étrangères et internationales), pour lesquels il nous a été interdit de prendre des notes et encore moins des enregistrements lors des échanges. La divulgation des informations acquises a été proscrite de ce travail de recherche ;
3. Les acteurs scientifiques ou chercheurs sur les visions critiques de cette forme nouvelle d'aménagement urbain (6 enseignants chercheurs des universités et écoles de Douala et Yaoundé) ;
4. Les habitants et citadins des villes de Yaoundé et Douala, par un retour d'expérience des pratiques et usages liée à l'influence de cet aménagement sur leur habiter (11 habitants dont 6 pour la ville de Yaoundé et 5 pour la ville de Douala).

Tableau 2 : Bilan des entretiens effectués

Institution d'appartenance		Identification des entretenus	Période de l'entretien	Axe de réflexion
(1)	**Personnel de la communauté urbaine de Douala (CUD)**	**(CUD-D)** (directeur adjoint des études de planification, des investissements et du DD auprès de la CUD)	2017	L'apport de la ville de Douala au DUD camerounais
		(CUD-CP) (Chef de projet « Douala Ville Durable » auprès de la CUD)	2017	Description détaillée du Projet « Douala Ville Durable »
		(CUD-CD) (Chef de Département de l'environnement et du DD auprès de la CUD)	2017	Description des projets « Journées annuelles du DD », et « drainage de la ville de Douala »
		(CUY-D) (Directeur su service technique	2017	Inscription de la CUY dans le projet de DUD

[8]MINTP : Ministère des Travaux Publics ; MINHDU : Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain ; MINEPNDD : Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du DD ; MAETUR : Mission d'Aménagement et d'Équipement des Terrains Urbains et Ruraux ; CUD : Communauté Urbaine de Douala ; CUY : Communauté Urbaine de Yaoundé.

	Personnel de la communauté urbaine de Yaoundé	auprès de la CUY)		
		(CUY-CT) (Conseiller technique N°1 auprès de la CUY)	2016	Représentation camerounaise de la ville durable et des éco-quartiers
	Personnel de la MAETUR	**(MAE 01)** (architecte – urbaniste) est chef des Etudes au niveau du département des études et de la stratégie de la MAETUR	2017	Participation de la MAETUR au DUD camerounais
		(MAE 02) Cadre de la MAETUR (urbaniste)	2017	
	Personnel du Ministère de l'habitat et du développement urbain (MINHDU)	**(CTDEPC 01)** (conseillé technique 1 au sein de la direction des études de la planification et de la coopération du MINHDU)	2017	Visions stratégiques du DUD au Cameroun et influence des partenaires étrangers
		(CTDEPC 02) (conseillé technique 2 au sein de la direction des études de la planification et de la coopération du MINHDU)		
	Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du DD (MINEPNDD)	**(CTDD)** Un Cadre	2017	Visions portées par le ministère de l'environnement sur le DUD par la protection de la biodiversité et des forêts
	Personnel du Ministère des Travaux publics (MINTP)	**(CIGC)** (cadre - Ingénieur génie civile)	2016	Insertion professionnelle : rôle de la recommandation au détriment de l'expertise
		(CDI 01) (cadre au sein de la Direction des informations)	2015	Mixité sociale équivalente à la mixité des groupes ethniques

(2)	**Partenaires étrangers au développement**	- // -	2016	Interdiction de divulguer les informations
(3)	**Enseignants-chercheurs des Universités d'Etat du Cameroun**	**(EC 01)** (Initiateur du premier colloque international sur la ville durable au Cameroun)	2017	La ville durable après le colloque international de 2009 sur la même thématique à Yaoundé
		(EC 02) (Participant au colloque sur la ville durable au Cameroun)	2017	L'inscription de la ville de Douala dans une logique vers le DUD : limites et originalités
		(EC 03) (Participant au colloque sur la ville durable au Cameroun)	2016	La place accordée à l'agriculture urbaine au sein du DUD au Cameroun
		(EC 04) (Participant au colloque sur la ville durable au Cameroun)	2016	La place accordée aux citadins dans la planification urbaine durable au Cameroun
		(EC 05) (Responsable des masters professionnels en urbanisme à l'université de Yaoundé 1)	2017	Comment penser la planification des quartiers écologiques : les dispositifsinstitutionnels.
		(EC 06) (Chef de département d'urbanisme à l'ENSTP de Yaoundé)	2016-2017	L'éco-construction et son apport au DUD
(4)	**Habitants de deux quartiers précaires à Yaoundé**	**(Hab 01)**	2016 – 2017	
		(Hab 02)		
		(Hab 03)		
		(Hab 04)		
		(Hab 05)		
		(Agr 01)		

		(Agr 02)		Représentations de la ville durable et faits sociaux accompagnant leur quotidien
	Habitants de Makèpè Missokè à Douala	**(Hab 01$_1$)**	2017	
		(Hab 02$_1$)		
		(Hab 03$_1$)		
		(Hab 04$_1$)		
		(Hab 05$_1$)		

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

Les données recueillies portent sur les appréciations des personnes entretenues quant à :

- La représentation personnelle de ce qu'est le DUD,
- La valeur ajoutée que procurent les préceptes d'une telle forme d'aménagement urbain au Cameroun,
- La pluralité des critiques que peut dissimuler le DUD dans son opérationnalité,
- Les acquis et les incompris d'une telle démarche pour les citadins,
- L'ensemble des préceptes que préfigure ce concept au sein de l'aménagement urbain camerounais.

L'objectif principal de cette méthode est d'obtenir des discours centrés autour de la thématique de recherche. Nous avons par-là remarqué que la difficulté à développer durablement ou non les villes camerounaises découle aussi des incompris mutuels entre les pouvoirs publics et les populations, mais aussi entre les différents acteurs institutionnels en charge de la gestion de la ville.

Notre travail de terrain nous a permis d'obtenir de façon empirique un matériau concret nous permettant de tester nos hypothèses de recherche, de conférer d'autre part à la recherche un principe de réalité et enfin de sortir des situations de conviction, autrement dit de prendre du recul par rapport à nos imaginaires propres quant à la thématique de recherche.

1.2.3 Le traitement et l'analyse des informations

A la fin de la collecte des informations sur le terrain entre novembre 2015 et octobre 2017, nous avons commencé leur traitement par codage et regroupement des idées autour de mot-clé (composant les sous-thématiques de toutes les données récoltées). C'est une opération qui consiste à différencier les informations, c'est-à-dire à traiter les informations les unes après les

autres, les isoler, les regrouper avec d'autres de même nature et les classer suivant une logique déductive. Les rendus quantitatifs puis les images et/ou cartes ont été construit à l'aide de ces mots clés qui orientent chaque étape de notre analyse ; les rendus quantitatifs ont été schématisés et traités avec des logiciels de traitement d'information tels que : Exel, Powerpoint, Photoshop. La représentation de nos résultats est majoritairement graphique afin de synthétiser la vérification de nos hypothèses. La figure ci-après est un récapitulatif sommaire de notre démarche de recherche.

Figure 11 : Récapitulatif schématique de notre démarche de recherche

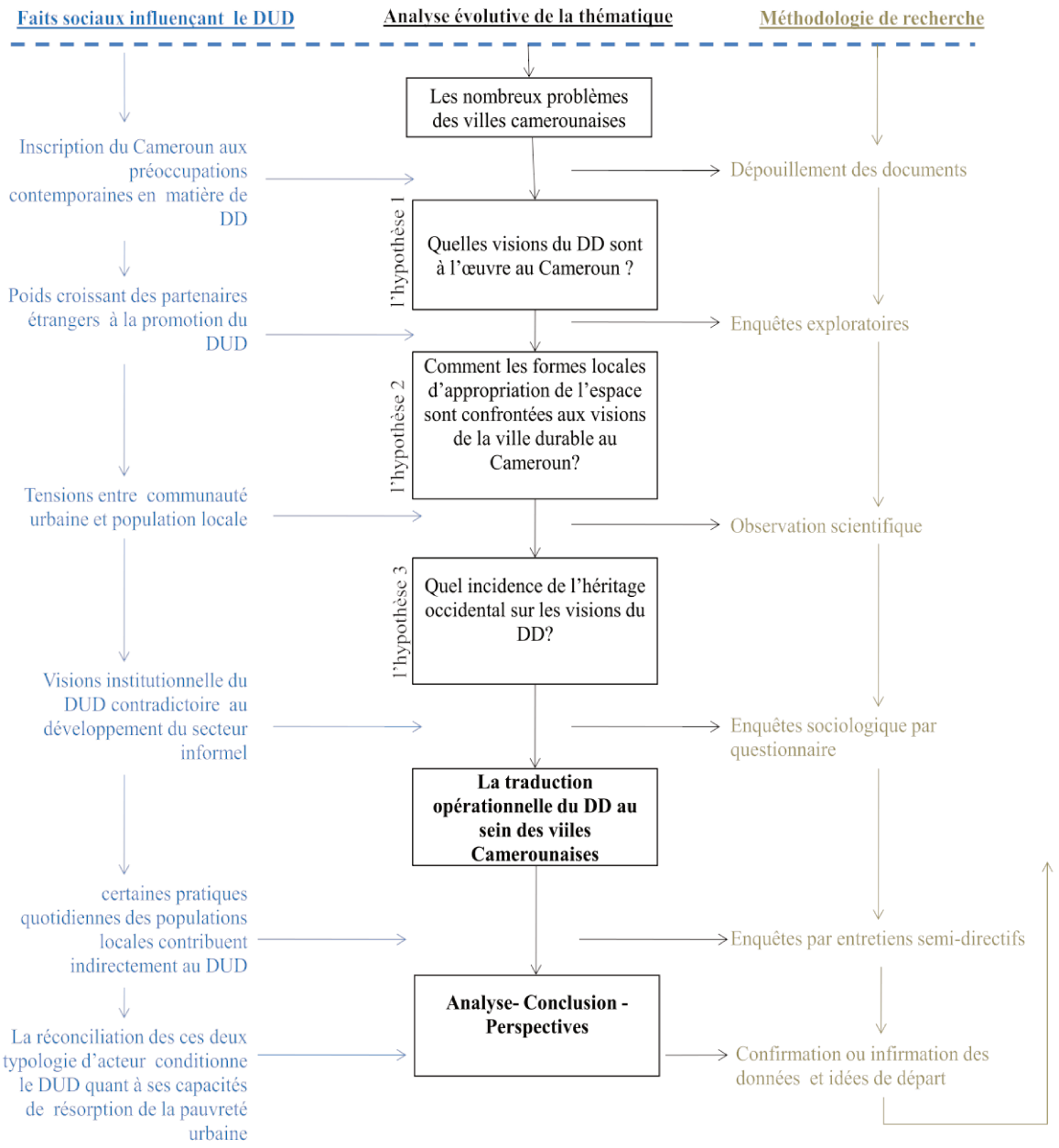

Source : ***Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2018.***

Par cette démarche de recherche, nous avons éprouvé notre thématique sur les deux villes de Douala et Yaoundé, respectivement capitales économiques et politiques du Cameroun. Le choix de ces villes est issu de la convergence de plusieurs raisons.

2. Etude de cas : les villes de Yaoundé et Douala

En sciences humaines et sociales, l'étude de cas est un support d'analyse utilisé dans les études qualitatives et quantitatives ; elle peut prendre la forme d'une analyse approfondie d'un ou plusieurs cas particuliers que ce soit une personne, un groupe de personnes ou un sujet spécifique. Dans le cas présent, il s'agit de l'étude de deux villes et plus précisément de l'analyse du développement urbain durable de ces deux villes et de son impact sur les habitants. Pourquoi avoir choisi ces deux villes et pas d'autres ?

2.1.Justificatif du choix des cas d'étude

Nous avons choisi les villes de Yaoundé et Douala pour plusieurs raisons.

- Ces villes sont celles qui ont historiquement le plus investi les thématiques du DD au Cameroun. Les premières visions stratégiques d'aménagement urbain durable s'y développent (le premier Agenda 21local à Douala, les sièges des principales institutions de gestion urbaine durable, la création de certaines directions dédiées au DD au sein de la communauté urbaine de Douala, etc.). Les plus grandes initiatives y sont concentrées. C'est le cas notamment du grand projet « Douala ville durable », de l'organisation annuelle des journées du développement durable (JDD) à Douala. C'est également le cas du grand « projet d'embellissement de la capitale » à Yaoundé par le reboisement et le reverdissement des flancs de collines ainsi que la restructuration des quartiers précaires.
- Se sont les agglomérations les plus peuplées du Cameroun avec toutes les deux environ 2,8 millions d'habitants en 2017 (Atlas de la population du monde, 2017). ;
- Les densités urbaines (critère occidental de la durabilité urbaine) y sont également élevées : avec 3 033 habitants/km² à Douala et 150 555 habitants/km² à Yaoundé.
- Ce sont des villes dont le pilotage est directement influencé par le pouvoir central, par la figure du Délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine.

Le choix de notre première étude de cas s'est porté sur la ville de Douala. C'est la capitale économique du Cameroun qui abrite les plus grandes institutions financières et industrielles de la sous-région d'Afrique centrale. Elle se caractérise plus précisément par une

concentration urbaine importante avec environ 2,8 millions d'habitants (2017) soit environ 3000 habitants au Km² : elle est donc soumise à une forte densité.Elle bénéficie d'une position stratégique attractive qui favorise sa croissance démographique. Sur cette thématique du DUD liée à une transition urbaine, nous avons choisi le projet « Douala ville Durable » pour son ambition de prise en compte globale de la durabilité et son portage politique. Ce portage politique fort lui confère une grande visibilité locale et nationale. Il est difficile de parler de DUD ou de ville durable au Cameroun sans s'y référer. « Douala ville durable » est une initiative pionnière dans la logique d'aménagement du DUD au Cameroun.

Notre second cas d'étude se situe dans la ville de Yaoundé. Capitale politique et administrative, Yaoundé est un choix d'étude nous permettant de mettre en perspective, au regard de ses singularités urbaines, la diversité des visions du DUD qui sont présentes au Cameroun. Yaoundé est la seconde métropole du Cameroun et c'est également une ville qui développe une approche environnementale singulière notamment par son projet « d'embellissement de la capitale » porté par le Délégué auprès de la communauté urbaine. Son portage politique lui confère également une diffusion rapide et la constitue comme une référence en matière d'aménagement urbain durable.

Ces projets sont conçus sur la base de démarches environnementales, institutionnelles et sociales différentes mais convergentes. Bénéficiant du vocable « éco », ils ont retenu notre attention de part leur vulgarisation nationale, leurs localisations et leurs impacts sur le vécu des populations défavorisées. Ils sont, à l'image des éco-quartiers, sensés justifier une prouesse éco-technique et éco-conceptuelle appréciable, mais ils ont surtout pour mission de changer l'image un peu dégradée des grandes villes camerounaises. Nous allons envisager ces projets comme étant nos principaux terrains d'enquête d'observation et d'analyse des limites de l'opérationnalité des préceptes de la ville durable au Cameroun.

Nous souhaitons par ce travail de recherche replacer l'apport des études urbaines au centre des réflexions sur les enjeux environnementaux et sociaux au sein des métropoles en forte croissance au Cameroun. Notre détermination à contribuer à l'amélioration des connaissances dans le domaine du DUD a motivé nos choix d'études de cas.

2.2 Présentation des cas d'étude

Nous avons choisi deux études de cas : les villes de Douala et de Yaoundé, plus précisément leurs projets « Douala ville Durable » et « Embellissement de la capitale ».

Douala, comme toutes les grandes villes camerounaises, est contrainte par sa vulnérabilité environnementale et d'une croissance urbaine anarchique (Olinga, 2015). L'engagement des

pouvoirs publics et notamment de la communauté urbaine à entamer durablement la lutte contre les problèmes environnementaux au sein de Douala a conduit au lancement d'un grand projet urbain durable nommé « Douala ville durable ». Ce projet cherche à renforcer les mécanismes de transformation de la ville de Douala pour améliorer la salubrité, l'attractivité et la rentabilité d'une capitale économique digne de cette appellation. L'objectif est également de faire rayonner la ville de Douala à une échelle internationale. Ce grand projet contient plusieurs sous projets urbains qui devraient êtres lancés les uns à la suite des autres. La première illustration du projet « Douala ville durable » est nommée « Makèpè Missokè » et se situe sur un site dans le 5e arrondissement. Elle traite des mécanismes de transformation de la cité économique en éco-cité. Outre l'apport financier, l'agence française du développement (AFD : partenaire au projet) a lancé, comme deuxième sous projet à la suite du lancement du précédent, la construction de 49 kilomètres de drain afin d'assurer l'assainissement de l'espace urbain. HYSACAM est également un partenaire de la Communauté Urbaine de Douala (CUD) dans le projet « Douala ville durable » et il a en charge le volet « atténuation des risques climatiques à Douala ». La première initiative dans cette opération a été une prise en charge du méthane (CH4) jugé plus nocif que le Carbone (CO2) par exemple. La CUD, porteur du projet, lance également la mission de récupération et de recyclage des déchets (Projet ISDERA) afin de sensibiliser les artisans recycleurs, les encadrer par des formations et les approvisionner en équipements, les accompagner et valoriser leur fonction (Mamert, Tchamou, 2015). Pour le moment, le projet a présenté trois sous projets énumérés précédemment, cependant, il semble qu'il y en aura davantage.

En réalité, le projet « Makèpè Missokè » est le premier projet pilote du grand projet « Douala ville durable » et il s'inscrit dans un contexte marqué par une forte croissance démographique et une forte vulnérabilité aux inondations (Wouassi, 2016). Les enjeux de ce projet sont à inscrire dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des écologiques.

A l'issue de cette expérience, la CUD envisage de développer de nouvelles pratiques d'aménagement visant à construire une ville plus résiliente. Elle vise aussi la prise en compte des inondations et des effets du changement climatique dans les différents documents de planification de la ville. Elle envisage également de concevoir et de mettre en œuvre le projet de restructuration de cette zone d'habitat précaire avec l'ensemble des services éco-systémiques en accord avec le développement des activités économiques qui sont déjà plus ou moins présentes sur le site.

Au-delà de ces enjeux, le DUD porte dans ces villes une vision plus globale de la ville, dont la réalisation passerait par la propagation de ces initiatives dans d'autres sites, présentant les

enjeux plus ou moins similaires. Ainsi, aux côté des initiatives du développement urbain durable de la ville de Douala, se déploient – peut-être pas avec la même intensité mais selon les même objectifs – des expériences significatives dans la ville de Yaoundé. Le plus emblématique est le projet d'embellissement de la capitale.

C'est un projet qui lors de son lancement, en 2005, n'a pas pour vocation de s'inscrire dans une perspective de DUD. Cependant, les préoccupations environnementales s'inscrivant progressivement au sein des politiques d'aménagement, elles donnent à ce projet, en cours de réalisation, une connotation de plus en plus écologique. Il consiste dans un premier temps à renforcer et redynamiser les trames vertes et bleues de la ville dans l'optique de créer une trame paysagère plus structurée: d'où la conservation et le développement des forêts urbaines, le verdissement des flancs de collines, la protection et l'encadrement des vergers urbains. Le DD est assimilé ici au renforcement de la nature en ville. L'objectif principal étant de protéger et de développer la biodiversité. Dans un second temps, il s'est agi d'assurer la restructuration des quartiers précaires ou des bidonvilles, selon notamment une logique tripartite : l'étude de faisabilité ou l'état des lieux, la « casse » ou le déguerpissement et la reconstruction. Ce second projet apporte au premier une autre vision de la durabilité urbaine au Cameroun.

3. Cadre méthodologique : une approche explicative et discursive

Nos questionnements sur la nature, la portée et les limites des préceptes du développement durable dans l'aménagement des villes camerounaises, conduisent à porter attention au cadre institutionnel dans lequel ils s'inscrivent. Nous avons porté un regard analytique et critique sur les questions d'aménagement urbain durable et clarifié ses rapports avec les réalités urbaines camerounaises. Notre démarche est empirique dans un premier temps : par une enquête quantitative (dont la compréhension du questionnaire a été validée par une pré-enquête et une observation scientifique) et des entretiens semi-directifs. Nous étofferons cette démarche, au fil de notre travail, par des données quantitatives et par une relecture des documents d'urbanisme. Une place est accordée aux enquêtes de terrain dans les villes de Douala et Yaoundé qui sont considérées comme des laboratoires de vie sociale. Nous avons eu recours à des méthodologies à la fois quantitatives et qualitatives, à des techniques de spatialisation (Figure 11). Parmi les outils techniques, on retrouve le traitement d'image et des discours recueillis, des systèmes d'informations géographiques et la cartographie, des statistiques.

Ce chapitre nous amène à la compréhension des mécanismes d'aménagement urbain camerounais depuis leur phase théorique (héritée des politiques urbaines occidentales) à leur phase opérationnelle (à travers deux projets de développement urbain durable). Après nous être positionnée dans l'état de la littérature sur le sujet, nous avons ensuite présentée la démarche méthodologique de recherche suivie, en concomitance avec notre problématique et nos questionnements de départ. Notre démarche de recherche a débuté par le constat du caractère décousu des villes camerounaises. Ce qui nous semble paradoxal dès le départ est l'engagement de l'Etat sur les préoccupations environnementales, un engagement porté sur le développement urbain durable qui concerne des villes déjà très problématisées. Il est donc question pour nous de nous demander ce que pourrait être cette ville durable au Cameroun et quelle place elle accorde à l'habitant dans sa réalisation. La littérature étant peu nombreuse sur cette thématique, nous l'avons complétée par des enquêtes exploratoires auprès des habitants et des pouvoirs publics qui nous ont permis de soulever le poids croissant des partenaires étrangers et notamment occidentaux dans la promotion du DUD par des financements de projet urbains à forte valeur environnementale, des accompagnements des acteurs institutionnels dans la planification des documents nationaux pour le DD (PNGE, DSUG, DSCE, DSRP, etc.) et des apports techniques dans la mise en œuvre de certains aménagements. Se pose maintenant la question de savoir si au Cameroun la durabilité urbaine peut mobiliser et investir une autre représentation que celle hérité de la mondialisation et quelle place de l'habitant dans la reconnaissance et/ou valorisation de cette autre représentation. Or, l'expérimentation et l'observation que fournit la méthode empirique cadrent avec ces attentes : par l'observations scientifiques des pratiques quotidiennes des populations des quartiers dits vulnérables sur la question environnementale, les enquêtes sociologiques avec les populations et quelques acteurs publics (300 enquêtés en tout dont 273 citadins), puis les entretiens avec à la fois les acteurs institutionnels et les populations ont constitué l'ossature de cette démarche. Connaitre la nature exacte de la ville durable au Cameroun nous a amené à interroger le moyen efficace de réconciliation des acteurs institutionnels et des populations qui sont tous les deux les principaux aménageurs de la ville. Nous avons, à l'issue de ces enquêtes, obtenu un matériau concret sur lequel a reposé notre analyse. Le traitement de données a été assuré par les logiciels Excel, PowerPoint, Word, Photoshop, et quelques autres techniques de représentation spatiale.

Ce travail de terrain s'est déroulé sur deux ans (2016 – 2017) ; il nous a permis de constater la frilosité des acteurs institutionnels vis-à-vis des échanges scientifiques sur cette thématique et surtout la méfiance des populations notamment des quartiers précaires à l'égard d'un

questionnement à connotation politico-scientifique. De manière générale, la ville et plus précisément la ville durable nous a paru constituer un sujet délicat pour ces deux types d'acteurs qui n'interagissent jusqu'à présent que sous la forme de tensions permanentes opposants pouvoirs d'exécution publique et résistances locales.

Chapitre 2. Les caractéristiques des villes camerounaises : un contraste entre ville historique et extension urbaine

Les villes camerounaises ont historiquement été organisées par des modes de production symptomatiques d'un héritage politique, économique et social. Elles sont des héritages de la double colonisation allemande et française ; elles ont été créées par les colons pour leur servir de base économique et militaire. Les Camerounais, restés historiquement en marge de ces espaces urbains, se sont appropriés ces villes à l'indépendance. La première difficulté a alors été d'investir les espaces urbains qu'ils n'ont pas produits et répondent de logiques organisationnelles coloniales ; il s'est agi d'allier pratiques communautaires, pressions ethniques et aléas du pouvoir. La conséquence première sera la difficulté des autorités camerounaises à concilier à la fois les modes de vies et d'habiter au Cameroun avec ces espaces qui reproduisent des formes d'aménagement urbain occidentales. Or, ces modes d'habiter que la colonisation a trouvé sont ancestraux et ils s'organisent autour d'un régime monarchique : l'organisation radioconcentrique des communautés se faisaient autour de la chefferie et des grands espaces traditionnels de socialisation (le grand marché, l'assemblée, les espaces d'associations autour des tontines, etc.). Nous proposons dans ce chapitre de faire une lecture plus détaillée du développement urbain au Cameroun afin de comprendre les dynamiques dans lesquelles s'intègrent les villes.

Selon le ministère de l'habitat et du développement urbain, en charge de l'aménagement des villes camerounaises (MINDUH, 2014), les critères d'une lecture urbaine se construisent principalement autour de l'identification de son cadre institutionnel, de sa croissance démographique et infrastructurelle, et de son cadre financier ou économique.

Dans un souci de conformité aux représentations institutionnelles locales, ces critères de lecture sont notre support d'indentification urbaine. Nous aborderons d'abord les registres du formel et de l'informel dans la construction des villes. Nous relèverons ensuite le poids de la croissance démographique sur la croissance économique et la pauvreté urbaine. Nous ferons dans cette démarche référence à l'influence des préceptes occidentaux sur le processus chronologique d'urbanisation au Cameroun. La tendance urbaine actuelle est de produire des villes reposant sur certains préceptes du développement durable et le Cameroun, comme la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, présente une forme particulière d'appropriation de ce concept. Bien qu'influencée par des courants de pensée occidentaux, la ville durable

camerounaise trouve une forme de traduction opérationnelle propre à son contexte d'expression.

Nous voulons dans ce chapitre montrer l'influence continue du « savoir-faire » urbain étranger et principalement occidental sur l'urbanisation des villes camerounaises.

1. Les origines des villes camerounaises : entre logiques formelles et informelles

L'adjectif « informel » qualifie ce qui échappe aux exigences normatives. Selon Karine Bennafla (2015) la notion d'informel est née dans les années 70 en Afrique subsaharienne avant d'être développée par Milton Santos (1975). Le formel et l'informel ne s'opposent pas toujours, ils pourraient être complémentaires dans des formes d'agencement telles que celui des acteurs économiques. L'un des exemples les plus répandus est celui de la sollicitation de l'emploi informel par les entreprises formelles (un emploi sans contrat de travail pour réduire les sorties financières de l'entreprise par exemple). Le secteur informel ne se situe donc pas automatiquement dans l'économie illégale. Il se pratique à des heures parallèles de celles du secteur formel et résulte généralement de l'inadéquation des cadres normatifs en vigueur (Bennafla, 2015).

Lorsqu'il est appliqué à l'urbain, il revêt une double casquette : « *l'espace de l'informel* » et « *l'espace informel* ».La première fait référence aux lieux et espaces où se développent des activités et pratiques informelles. La seconde désigne des espaces dont la gestion échappe totalement ou en partie à l'autorité légitime donnant lieu à des situations particulières en termes de pouvoir de gestion. De cette dernière représentation de l'informel, nous distinguons plusieurs exemples relativement connus : les zones d'habitat non réglementaire sous la gestion exclusive des habitants comme les bidonvilles d'Afrique subsaharienne, les quartiers urbains régis sous le contrôle de bandes ou de gangs comme les Favelas au Brésil, ou encore des espaces où se croisent plusieurs formes de souveraineté comme les ghettos aux Etats-Unis, etc. Les quartiers dits précaires, irréguliers, sous-intégrés, taudis, bidonvilles, favelas, elobis, etc., sont des vocables utilisés pour nommer ces espaces informels (Clerc, 2010). Ce foisonnement d'appellations reflète la complexité des représentations et des définitions de ces espaces, de leur organisation et structuration, fonctionnement et usage.

L'informel se définit et s'identifie par rapport au formel. Ainsi, pour comprendre le jeu de l'informel dans la gestion urbaine camerounaise, il nous parait plus logique de mieux

identifier l'organisation formelle des villes. C'est en filigrane de cette logique organisationnelle que pourront mieux se dessiner les contours de la ville informelle.

1.1 Une organisation formelle des villes proche de celle des villes françaises

Au sortir de la colonisation, le Cameroun s'est attelé - dans la continuité des colons - à implémenter le système de gestion territoriale de l'Etat interventionniste ; ainsi, à l'image d'une démocratisation « à la Française » (ancien Etat colonisateur), la décentralisation est devenue le moyen par lequel le pouvoir central étend ses politiques dans les zones périphériques (Binam, 2015). Cependant, les années 1980 ont apporté un grand changement dans la gestion urbaine de l'Etat qui est désormais confronté à la crise économique marquée par la dévaluation monétaire, la privatisation de certaines structures publiques, etc. De nouveaux acteurs privés, généralement internationaux, de la planification et la gestion urbaines vont émerger, faisant perdre à l'Etat peu à peu sa légitimité au profit de ces derniers. La gestion des villes camerounaises soulève aujourd'hui la question des interactions denses dans un contexte marqué par la mondialisation avivant la compétition entre les villes internationales, la décentralisation qui est à son apogée dans le processus de transfert de compétences et de pouvoirs de l'Etat central aux collectivités, l'instauration par l'Etat d'un dialogue direct entre les villes camerounaises entre elles (intercommunautés et coopérations décentralisées) mais aussi entre les ville et les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, FMI, UE, etc.).

Les villes camerounaises tout comme celles d'Afrique en générale sont des héritages de la colonisation (Champaud, 1983) présentant ainsi plusieurs facettes. Binam (2015) qualifie ainsi ces dernières d'arènes politiques dans la lutte pour contrôler les ressources politiques : c'est un cadre d'exercice du pouvoir, d'où les conflits et les concurrences entre les différents acteurs.

Selon Badie (1992), l'Etat camerounais se présente d'abord comme une construction coloniale et néocoloniale dont l'organisation repose sur un modèle importé, c'est-à-dire une construction pure des autorités coloniales lui ayant assigné au départ des missions précises (assurer l'exploitation des colonies, le maintien et la reproduction de la domination).

En somme, les villes camerounaises constituent un espace géographique où se tissent plusieurs interactions et parfois se créent des tensions entre les acteurs, internes, externes, nationaux, internationaux, pour la gestion des services qu'elles assurent.

De manière générale, la gestion urbaine est présentée officiellement comme une responsabilité des acteurs institutionnels et non institutionnels des villes. Les acteurs de

l'informel se substituent dans certain cas aux acteurs formels pour renforcer les capacités de gestion urbaine lorsqu'elle semble présenter des carences. Des chercheurs (Moutila Beni, 2013 ; Venard, 2013) s'accordent à dire que le paysage institutionnel urbain camerounais est marqué par l'intervention de plusieurs acteurs publics. Le pouvoir central est essentiellement constitué de ministères (MINHDU, MINDCAF, MINATD, MINEPDED) et le pouvoir décentralisé se compose des collectivités territoriales (communauté urbaines, communes urbaines). Les acteurs institutionnels de la gestion urbaine ont pour rôle d'assurer la planification et la normalisation des villes par le pouvoir central, puis l'exécution des politiques urbaines par les collectivités décentralisées. Ils sont assistés dans ce rôle de traduction opérationnelle par leurs principaux organismes sous tutelles qui représentent des déclinaisons locales de l'Etat centralisé, censés permettre la diffusion rapide et contrôlée des politiques urbaines sur le territoire.

Les relations entre les organismes centraux de l'État et les collectivités territoriales décentralisées sont définies par le décret n°2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du gouvernement. Selon les dispositions de ce décret, les villes doivent être administrées à l'échelon central, par le MINDUH qui est l'épine dorsale de la politique urbaine au Cameroun. Il est chargé de l'élaboration de la politique nationale en matière de développement urbain et d'Habitat. A la suite du MINDUH et dans une approche collaborative intervient le MINDCAF. Il assure la gestion des affaires foncières et domaniales ; à cet égard, il est chargé de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique domaniale, foncière et cadastrale du pays. Un troisième acteur du pouvoir central, impliqué dans cette gestion urbaine, est le MINTP qui a la responsabilité des infrastructures de transports et de l'organisation du système viaire du territoire : il en assure la gestion. Cependant, l'élaboration et le suivi des Politiques Nationales de protection de l'environnement et de développement durable est assignée au Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED)qui s'occupe spécifiquement des enjeux environnementaux du territoire, donc aussi des villes. Ainsi, l'objectif de durabilité de la ville relève d'une attribution du MINEPDED, dont les objectifs n'accordent pas principalement de priorité à l'aménagement urbain. Le MINDUH (représentant l'administration centrale par excellence dans la gestion urbaine au Cameroun), placé au premier rang, est assisté par le MINDCAF et collabore dans un troisième temps avec le MINATD. Cependant, dans une collaboration faible et encore moins bien définie, le MINDUH échange avec le MINEPDED pour s'inscrire dans la mouvance de développement urbain durable (Figure 2). Il faut noter que le MINDUH n'a pas les mêmes priorités que le

MINEPNED qui place, dans sa classification des priorités, l'influence urbaine au second rang tout en prônant la conciliation de l'urbain avec son environnement. Cette stratification place l'enjeu du développement urbain durable au second plan des préoccupations urbaines nationales. Cela pourrait laisser transparaitre que la ville durable n'est qu'un objectif secondaire pour les acteurs institutionnels du pouvoir central.

Au niveau de la gouvernance urbaine, la loi n°2004/18 du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux communes, renforce les compétences communales en termes de gestion urbaine. Les missions des collectivités décentralisées sont élargies : elles prennent désormais en charge l'exécution des plans d'investissements communaux et des contrats-plans pour la réalisation d'objectifs de développement local, ainsi que l'élaboration des documents d'urbanisme de niveau communal. Ces collectivités interviennent dans la chaine d'acteurs institutionnels notamment au niveau de l'exécution des politiques d'aménagement urbain, élaborées et contrôlées au préalable par le pouvoir central (les Ministères).

Cependant, ce fonctionnement pose le problème de conflits de compétence entre les acteurs des collectivités territoriales décentralisées, comme l'a affirmé le maire de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé III (2013) : « Le conflit de compétence entre les communautés urbaines à régime spécial et les communes urbaines d'arrondissement né de l'entrée en vigueur de la loi du 15 juillet 1987 portant création des communes urbaines à régime spécial a eu entre autres conséquences : le confinement des budgets des collectivités territoriales décentralisées à de simple tâches de fonctionnement. ». Les municipalités ont du mal à saisir les limites de leur périmètre d'action et, par la même occasion, rencontrent des difficultés à s'approprier la cohérence des interactions et des actions concrètes en découlant.

Figure 2. Acteurs institutionnels en charge de la gestion urbaine au Cameroun

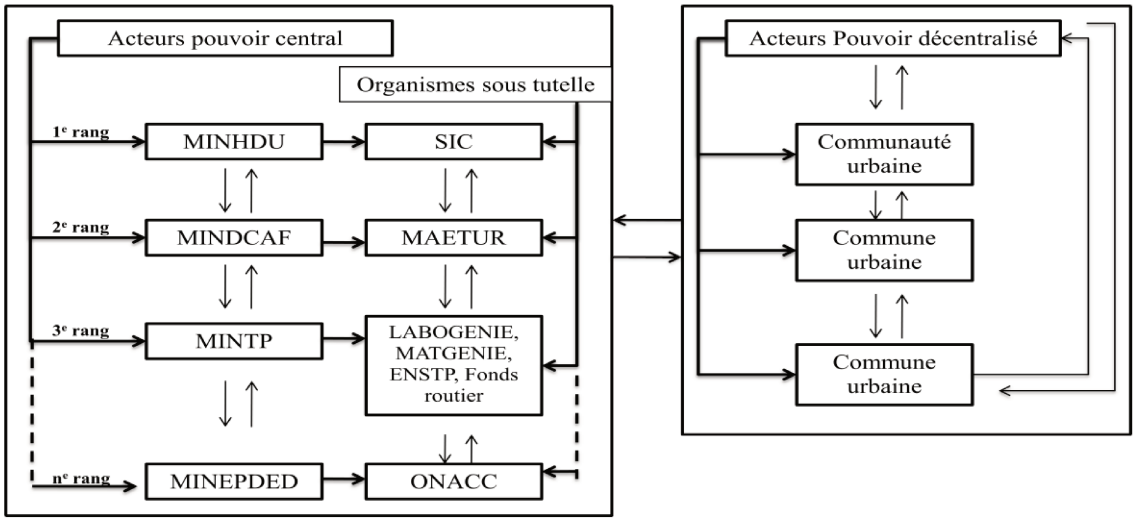

Source : Carine Tandzi Limofack, *pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2016.*

En définitive, ce jeu d'acteurs attribue à chaque institution formelle un rôle particulier dans la gestion urbaine nationale (Tableau 3).

Tableau 3 : Vision hiérarchique des acteurs institutionnels de la gestion urbaine et leurs rôles

STRUCTURES	FONCTIONS
Ministère du développement urbain et de l'Habitat	Administration des villes à l'échelon national
Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation	Organisation des collectivités locales
Ministère des travaux publics	Supervision des actions urbaines liées aux infrastructures(parfois superstructures) et au réseau viaire
Ministère de l'environnement et de la protection de la nature	Supervision des actions urbaines liées à l'environnement
Communauté urbaine	Garenti de la cohérence des actions menées parles communes urbaines
Commune	Intervention au niveau de chaque arrondissement
Quartiers	En communication avec les chefferies traditionnelles

Sources : CTL, 2016 – Inspiré par les des données de la communauté urbaine de Yaoundé horizon « 2005 – 2015 »

Les acteurs non gouvernementaux sont sollicités pour contribuer à la satisfaction des besoins des populations dans la mesure où l'Etat et les municipalités ne répondraient que partiellement aux besoins des populations. La nécessité de combler le vide laissé par les pouvoirs publics dans la gestion urbaine, notamment l'amélioration du cadre de vie des populations, constitue l'argument premier de la sollicitation de ces nouveaux acteurs.

Les ONG mobilisent plusieurs forme d'action : les subventions, l'assistance technique ou encore la fourniture de divers moyens d'aide. Le Cameroun compte quatre catégories d'ONG (Répertoire de l'Humanité, 2017):

- les ONG internationales d'origine laïque, qui ont une expérience de terrain relativement longue et dont le financement provient essentiellement de fonds privés. Les plus importantes en termes d'action et d'investissement dans la durée sont : CARE International dont les ressources financières proviennent majoritairement de fonds américains et canadiens, Save the Children Fund, l'Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement (OCSD), World Wide Fund for Nature spécialisée dans la protection de la nature et de l'environnement ;

- les ONG nationales qui se sont implantées et perdurent malgré les lois restrictives ;
- les ONG religieuses, surtout catholiques et protestantes, qui sont localisées en majorité dans le sud du pays et œuvrent pour l'éveil des consciences civiques des populations ;
- un foisonnement d'ONG nationales constituées à la faveur du processus démocratique, qui sont généralement peu expérimentées que les trois premières catégories d'où leur rôle moteur dans la perspective septique portée sur l'ensemble du secteur des ONG au Cameroun.

Le Cameroun regroupe un foisonnement important d'ONG donc le rôle se veut de plus en plus important dans la lutte contre la pauvreté. Il peut arriver que certaines se substituent parfois aux missions régaliennes des communes notamment dans la gestion locale des préventions de santé, du développement du système d'assainissement, de l'approvisionnement en eau, etc. Cependant, les aides octroyées aux ONG sont structurées des programmes d'intervention nationale prédéfinis. L'aide est généralement accompagnée d'un cahier des charges définissant une ligne de conduite qui leur laisse peu de marges de manœuvre.

La société civile, placée sous l'autorité des élites locales et traditionnelles, constitue une organisation politico-traditionnelle reposant sur un monde coutumier de pratiques économiques, sociales et politiques. Cette typologie d'acteurs est apparue dans le but de conserver en ville des organisations traditionnelles des modes d'habiter. En réalité, l'urbanisation - mode d'organisation spatiale d'une économie et d'un régime de pouvoir coloniaux - n'a pas entrainé dans les villes la substitution totale de la culture traditionnelle locale par la culture urbaine occidentale; c'est la raison pour laquelle les populations ont conservé leurs systèmes de reconnaissance de l'autorité communautaire de base. Cela a généré des modes traditionnels du pouvoir, peu formalisés en milieu urbain. C'est donc à partir de cette typologie d'acteurs que l'informel s'est développé et est progressivement devenu une logique d'aide au développement.

Les partenaires et les bailleurs financiers internationaux constituent un maillon fort de la gouvernance urbaine au Cameroun car en plus des multiples enjeux qu'ils sous-tendent (relatifs à l'amélioration du cadre de vie des populations), ils contribuent à la construction, à la consolidation et au financement de cette gestion urbaine.

Le système administratif camerounais s'inspire du système français (Cazabat, 2015). Le découpage administratif du territoire est aussi fait en régions, départements et arrondissements gérés par des préfets et sous-préfets. L'Etat camerounais demeure fortement centralisé malgré la mise en place depuis 2004 de la loi amorçant la décentralisation qui doit assurer un transfert

de compétences vers les collectivités territoriales. Pourtant l'objectif premier de cette loi est de mettre l'accent sur les politiques de développement local afin de mieux les adapter aux besoins des populations qui ont des aspirations différentes en fonction de leur région d'appartenance. Le pouvoir décentralisé octroyé aux collectivités est envisagé dans l'optique d'alléger les responsabilités du pouvoir central, de diminuer les coûts de fonctionnement et d'accélérer voire simplifier les procédures administratives. Dans cette interaction entre les acteurs institutionnels et ceux non institutionnels, les partenaires multilatéraux se rendent de plus en plus incontournables de part leur implication dans la gestion urbaine. Les principaux sont ceux ressortissant de l'Union Européenne, l'Allemagne et la France car ils semblent engagés dans plusieurs programmes d'envergure en appui à la décentralisation. L'appui en question est essentiellement financier et technique et se révèle généralement très sollicité par les acteurs institutionnels de la ville.

Dans ce jeu diversifié d'acteurs, la ville devient le support de régulations économiques, politiques et sociales de plus en plus complexes qui remettent en question les singularités de l'urbanité traditionnelle au profit des scènes politiques infranationales, nationales et internationales (Binam, 2015). Il s'agit plus précisément de partir d'un système hiérarchisé vers un système réticulaire et multicentrique, d'une politique intérieure à une politique internationale, sous l'impulsion des partenariats. Cependant, toutes ces interactions actantielles en rapport à la gestion urbaine sont soutenues par les enjeux spécifiques de chacun d'entre eux par rapport aux services assurés par les villes camerounaises. De ces enjeux découleraient des rapports conflictuels de partenariat et de coopération au sein de cette multiplicité d'acteurs. De ces rapports, nous en déduisons l'importance majeure de la société civile dans le développement de certaines pratiques antagonistes et qualifiées d'informelles. Cette importance s'explique par le fait que, malgré la connotation péjorative de ces pratiques dont témoignent les différentes appellations, le secteur formel structure une réelle gestion urbaine. Afin de comprendre l'intérêt que nous accordons à cette typologie d'acteurs, un bref aperçu historique de l'informel nous semble nécessaire. A qui le Cameroun doit-il l'existence et l'expansion de son secteur économique informel ?

1.2 L'informel au Cameroun: une réalité indissociable des villes

Au cours des décennies 1970 et 1980, l'informel bourgeonne au Cameroun et se caractérise par une prospérité économique. Il s'accroit de façon exponentielle au cours des années 1990 (Michelon, 2007) marquées par la crise économique et les programmes d'ajustement structurel (suite auxquels la privatisation des grands groupes publics et parapublics s'est

accrue). Désormais, les emplois notamment salariés, pourvus par le secteur formel ne suffisent plus pour répondre aux besoins de la population qui s'accroit d'davantage. C'est la raison principale du développement exponentiel de l'informel (Figure 3). Selon des études menées par le groupe de la banque Africaine de développement au Cameroun(2009), sur une estimation de 1,9 million d'établissements informels non agricoles qui offrent 2,8 millions d'emplois, la structure des emplois par secteur institutionnel montre que le secteur formel regroupe moins de 10% des emplois pour 35% du secteur informel non agricole et 55% du secteur informel agricole. Le secteur informel est donc l'une des principales sources de revenus des ménages. Il apparait comme une réponse pour l'insertion socio-économique des populations défavorisées et en marge des activités économiques formelles (Talagrand, 2015). Il se greffe aux stratégies individuelles de subsistance, c'est-à-dire aux activités débouchant sans contour sur le marché des biens et services urbains, ne tenant pas en compte dans la précision absolue les encadrements administratifs relatifs à ces pratiques. Pour deux Unités de Production Informelle (UPI) non agricoles, on compte trois ménages au niveau local, quatre en milieu urbain et cinq en milieu rural.

Figure 3. Evolution de la structure des emplois observés par année et selon le secteur institutionnel

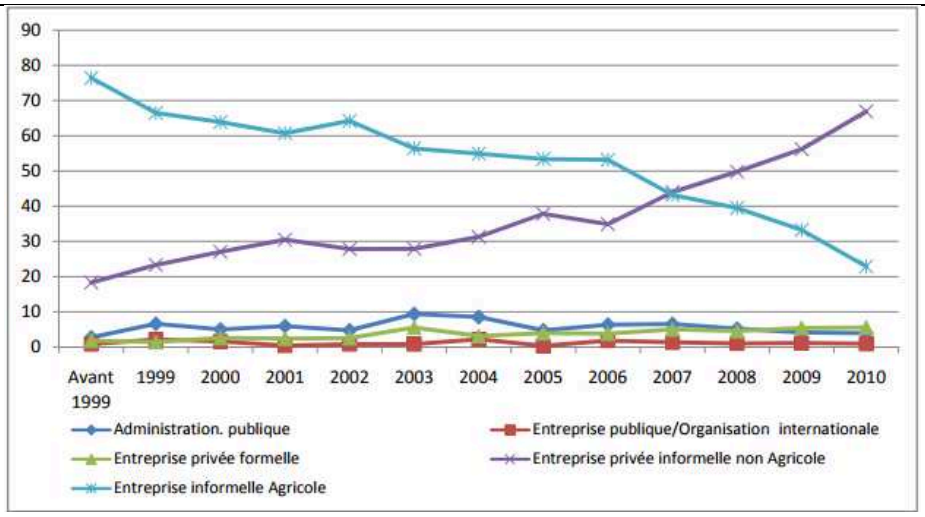

Cette figure fait une comparaison chronologique entre l'évolution des secteurs d'activités informelles et formelles et nous pouvons remarquer qu'en 2007 l'informel agricole dans sa baisse progressive se fait remplacer par l'informelle non agricole et ce au détriment du formel

Source : INS, 2012

Cependant, l'informel joue un rôle essentiel et assiste parfois le secteur formel dans l'exercice de la création de biens et services. L'économie informelle ne peut se concevoir sans son rapport avec l'économie formelle et l'État ; parce qu'il existe de nombreuses transactions entre ces deux facettes de l'économie qui, jumelées, forment le système économique national. Une seconde raison s'explique par le fait que l'existence et les caractéristiques de l'économie informelle sont façonnées par la manière dont fonctionnent le secteur formel et l'État. Il existe dans l'informalité un grand potentiel d'entreprises et de développement, un secteur d'activités dynamique et essentiel pour créer des emplois (et donc des revenus) que n'arrive pas à créer le secteur formel.

Au Cameroun, les domaines les plus sollicités par le secteur informel sont notamment : le commerce, l'artisanat, les transports, l'agriculture, les tontines associatives qui sont directement orientées vers la consommation locale (Cling et al., 2012). En réalité, les unités de production informelle sont concentrées dans les branches présentant moins de contraintes aux entrées financières (faible niveau d'expertise et de capital). Il s'agit généralement des activités qui peuvent démarrer avec un niveau d'équipement très faible dont l'exercice du métier ne requiert pas de formation spécifique. Cependant dans sa structuration, l'informel contient des branches qui nécessitent aussi de potentielles demandes adressées au secteur formel. Pourtant, de par la spontanéité de ses activités dans l'espace urbain, il génère des occupations de l'espace qualifiées d'anarchiques et qui sont généralement considérées comme une source de nuisances.

Cependant, avant d'en arriver à se poser la question des contraintes que fait peser le secteur informel sur la production des villes camerounaises, nous avons voulu nous pencher brièvement sur les différents niveaux d'échelle de l'informel afin de montrer les différents acteurs de l'urbain qui contribuent à ce processus économique.

1.2.1 Les échelles de l'informel: du micro au macro

La société civile est en général l'acteur principal de l'informel au Cameroun, cependant les niveaux d'implication au sein de cette activité économique sont variés et dans ces variations conduisent à mobiliser des acteurs différents, parfois institutionnels, parfois non institutionnels. Sur une échelle croissante du jeu d'acteurs, les formes de l'informel sont variantes.

- **L'informel individuel ou familial** : est une forme qui fait directement appel à une implication individuelle des citadins qui, lors de la recherche d'emplois que l'Etat et le secteur privé formel ne peuvent leur apporter, se tournent vers des activités de

subsistance telles que : la vente à la sauvette (dans une logique déambulatoire du commerçant ne disposant pour comptoir commercial que des déplacements pondérés à travers les rues de la ville), l'agriculture urbaine et familiale (occupant les vides interstitiels de la villes mais à de grandes échelles pour une production généralement familiale de produits agricoles à usage commercial), les micro-commerces livrés au sein de leur unité d'habitation (petites ventes à domicile), les services à domicile (garde d'enfant, cours de soutien, cuisinier, femme de ménage…), etc. Cette forme d'informel est celle qui échappe le plus à toute régulation fiscale car, comme le présente le rapport du groupe de la Banque Africaine du développement (2009), moins de 7% des chefs d'unité de production informelle disposent d'une carte de contribuable.

- **L'informel communautaire ou collectif** : est une forme qui mobilise des acteurs ayant un sentiment d'appartenance commune (appartenance ethnique, professionnelle, identitaire, sociale, religieuse, etc.) sous l'égide d'une activité économique de développement non formalisée. L'exemple le plus emblématique est le phénomène des associations tontinières. Les tontines reposent sur la personnalisation des liens qui unissent ses membres, par des pratiques d'associations rotatives d'épargne et de crédit. Il s'agit de mécanismes originaux et historiquement ancrés dans la culture des groupements communautaires camerounais, caractérisant l'économie informelle. Cette finance permet de faire circuler la monnaie en contrepartie non pas d'une échéance définitive de biens ou de services, mais d'une accumulation temporaire de créances et de dettes (Lelart, 1990). Soumise à moins de contraintes administratives que les institutions financières formelles, de part leurs caractères social et sélectif, ces associations permettent à des communautés d'assurer un certain développement à la fois individuel (fournir le capital nécessaire pour la gestion financière des ménages) et communautaire (par des projets communautaires de développement comme l'aménagement de forages, de voies de circulation, des constructions de salles communautaire, etc.). Comme autre exemple d'informel communautaire, nous pouvons parler des exploitations agricoles communautaires qui génèrent des disponibilités foncières plus importantes que celles de l'informel individuel et sont susceptibles de créer des emplois informels. L'informel communautaire échappe moins aux régulations fiscales que celui individuel parce que ses projets sollicitent d'davantage les services de l'Etat (par exemple la sollicitation d'un cadastre pour l'identification d'une voie dont la construction est projetée).

- **L'informel national** : il s'agit de la forme la plus facile à identifier car elle participe d'une logique stratégique de lecture des villes camerounaises. Elle renvoie à a création spontanée, au détriment de tout document de planification, de marchés urbains (ce sont des marchées créés par les citadins lorsque les marchés formels ne suffisent plus pour répondre à la demande commerciale des populations), de quartiers précaires (ce sont des quartiers d'habitat spontané créés et aménagés par les populations en réponse au faible taux de logements mis à leur disposition par l'Etat), de transports additionnels (tels que les moto-taxi qui n'ont de cesse de se développer pour desservir au départ les zones enclavées de la ville et moins accessibles par les transports formels, et par la suite les villes dans leur globalité), etc. (CUD, 2013). L'informel national est celui qui est facilement représentatif car très identifiable. Il sollicite d'davantage les services de l'Etat. Son caractère informel s'explique par le au fait que ses pratiques ne font aucunement référence aux documents de planification urbaine. Néanmoins, ces activités se sont progressivement imposées aux visions stratégiques d'aménagement des villes par les populations. Dès lors, il s'agit de l'informel qui échappe le moins à la fiscalité car toutes ses activités sont imposables et la majorité de ses acteurs sont soumis à un contrôle permanent de leurs impôts par les services publics. Cependant, pour ces activités, la fiscalisation est plus faible que pour des activités formelles (Backitny Yetna, 2009)
- **L'informel international** : est une forme d'informel qui mobilise des acteurs internationaux ou étrangers autours de pratiques économiques échappant totalement ou partiellement au contrôle de l'Etat. Selon Dibangui (2010), les acteurs internationaux, notamment français, seraient à l'origine du secteur informel au Cameroun. En effet,l'économie de marché au Cameroun est une forme de système économique hérité de la colonisation française qui repose sur les rapports sociaux et communautaires basée sur les relations d'échanges. Cependant, cette forme n'est pas adaptée aux institutions de marché camerounaises qui se focalise sur le développement du droit de propriété individuelle. En fait, la faible capacité des institutions coloniales à intégrer les populations locales aux nouvelles structures économiques, ainsi que les limites des infrastructures d'éducation (notamment de formations professionnelles) mises à disposition des populations, constituent les deux principales raisons initiales de l'expansion de l'informel au Cameroun. De nos jours, les acteurs institutionnels sont présents notamment au sein des exploitations forestières. Selon Christian Hameni (2005), une étude du WWF (fond mondial pour la nature) montre que la plupart des

entreprises dans le secteur forestier au Cameroun appartiennent à des camerounais, parmi lesquels certains exportent vers la Chine. Parmi les entreprises qui exploitent les forêts camerounaises, l'entreprise Zhang Shao-Jun appartiendrait cependant à un citoyen chinois. Il ajoute qu'il est fort probable que certaines entreprises utilisent des accords partenariaux pour couvrir des activités d'exploitation forestières informelles.

Toutes ses formes de l'informel présentent la complexité de son enracinement dans les pratiques économiques du pays. Pour certaines (les acteurs institutionnels notamment), l'économie informelle est souvent considérée comme l'un des facteurs importants de pauvreté du pays car elle affaiblirait l'économie de l'Etat qui ne peut prélever d'impôts sur la totalité de son économie. La seconde raison vulgarisée de cette contrainte est la précarité des petits entrepreneurs informels ne disposant pas de protection sociale ni de protection juridique. Pascal Briod (2011) explique que promouvoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est généralement avancé comme un moyen de sortir de la pauvreté et de se développer. Cependant, d'autres avis considèrent l'économie informelle comme un moyen pour les plus démunis de s'intégrer dans le système économique et dès lors formaliser l'économie informelle lui donnerait un caractère plus familial que capitaliste.

Mais à côté de ces perspectives sur l'importance ou non de l'informel, se développent des réflexions sur l'impact de ce dernier dans la planification urbaine : c'est cette orientation qui a le plus sollicité notre attention dans ce travail de recherche.

1.2.2 L'informel au Cameroun: une justification de la précarité urbaine ?

Les autorités urbaines camerounaises ont pris acte du fait que les activités informelles sont une réalité à laquelle la ville peine de se défaire. Dans les villes camerounaises, ces activités ont cependant tendance à s'établir dans les espaces accessibles c'est-à-dire : devant des axes de fort passage où se pratiquent des échanges de biens de consommation courante (boulevards structurant des zones d'activités économiques importantes, rues marchandes, marchés spontanés sur des disponibilités foncières quelconques de la ville, etc.). Cette occupation se proliférant le long des routes, sur toute l'emprise accessible, les carrefours et espaces urbains disponibles, établit une concurrence d'usage avec les fonctions circulatoires et engendre des conflits entre usagers, riverains ou propriétaires de terrains (Steck, 2006). L'informel par ses pratiques génère des occupations anarchiques et spontanées de l'espace urbain, échappant à la gestion de la planification urbaine : il s'avère rejeté par l'Etat qui ne conçoit pas d'alternative de substitution à la planification urbaine et les usages qu'elle définit. L'informel donne donc lieu à des phénomènes urbains tels que : l'étalement urbain spontané, l'insalubrité et la

précarité de certains quartiers entiers, la congestion urbaine chronique, et tous les autres problèmes urbains liés à la pratique ce ces activités (Image 1).

En réalité, 67% de la population urbaine du Cameroun vit dans des bidonvilles ou quartiers informels qui connaissent une croissance annuelle de 5,5% (UN-Habitat, 2007). Sachant que plus de 80% des transactions foncières sont réalisées de manière informelle car très peu de terrain en milieu urbain sont immatriculés (c'est-à-dire détiennent des titrent de propriété). L'informel touche également le foncier car les villes camerounaises dans leur croissance rapide investissent continuellement les zones rurales proches, à tel point que d'anciens villages insérés en milieu urbain constituent désormais des espaces où se réalisent des formes des pratiques coutumières et traditionnelles d'occupation des lieux (Antwi, 2000). Il existe encore des terres régies par le droit foncier coutumier au sein de l'espace urbain. En réalité, dans les pratiques courantes, les propriétaires coutumiers vendent sans avoir recours aux notaires et aux services du ministère en charge des affaires domaniales et foncières. Or, ces transactions foncières informelles tendent à accroître le caractère informel des quartiers ainsi créés, du fait du caractère économiquement précaire des populations y ayant accès. Ces populations pauvres se construisent des habitats économiques dont la main d'œuvre familiale est souvent encadrée par des artisans qui ont acquis de l'expertise par la pratique et le bricolage (UN-Habitat, 2007). En 2001, 62% des ménages étaient propriétaires de leurs logements, cependant une bonne majorité habitait dans des conditions très précaires. Cette situation intéresse d'davantage les autorités en charge de la gestion des villes, au vu de la croissance continue de ce phénomène. Pourtant, aucune politique claire n'a jusqu'à ce jour été établie pour structurer ce phénomène : seules des actions palliatives demeurent, reposant sur des politiques d'expulsion, ce qui crée des phénomènes oscillatoires entre l'intervention ponctuelle et le laisser-faire.

Cependant, depuis 2014, les autorités ont pris acte de la persistance de ce phénomène ; elles s'interrogent actuellement sur les moyens de faire cohabiter spatialement ces activités avec d'autres. Il s'agit d'œuvrer pour une reconnaissance mutuelle et une identification des actions pouvant mener de façon concertée à une nouvelle représentation de la ville dite « intégrée » (CUD, 2017). L'enjeu est de dépasser les situations conflictuelles, d'envisager les activités informelles comme un atout socio-économique pour intégrer les populations défavorisées au sein du processus d'urbanisation.

Image 1. Les visages vulgarisés de l'informel dans des villes camerounaises par les acteurs institutionnels

	Vue sur la congestion au carrefour Ndokoti à Douala générée par l'envahissement des moto-taxis L'activité informelle des moto-taxis génère des occupations anarchiques des axes et voies de circulation conduisant à des embouteillages. Nous pouvons remarquer des rivalités entre voitures, motos et piétons. ***Source de l'image*** **: Josée Tchouabeh, 2016**
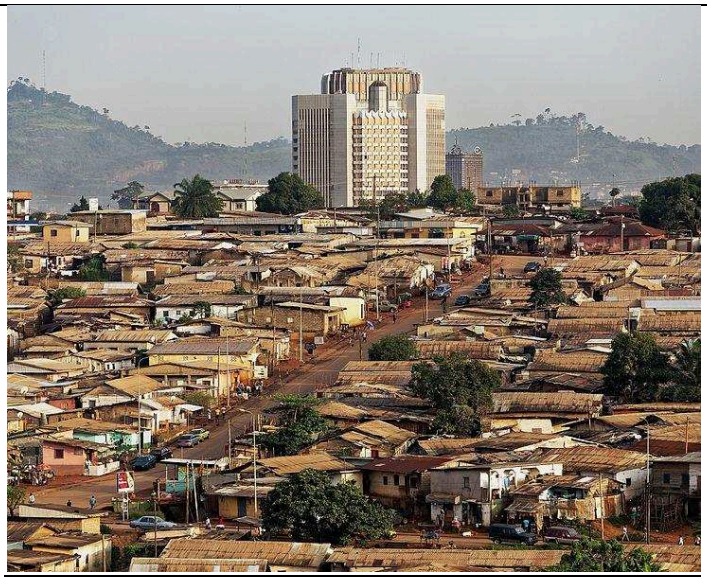	**Vue sur un quartier précaire de Yaoundé** Nous pouvons distinguer l'immeuble moderne de la BEAC en arrière-plan de l'image, constrastant avec la précarité du système bâti du quartier. Le système viaire est presque inexistant, et ce au profit du bâti. ***Source de l'image*** **: Bergonzo Albert, 2015**

Source : Carine Tandzi Limofack, ***pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2016.***

Il faut noter que dans les villes du Cameroun, 86,2% des ménages ont accès à l'eau potable (ECAM II, 2001), cette proportion atteint 71,5% pour les ménages urbains qui vivent dans les zones d'habitat spontané. En ce qui concerne l'électricité, 88,2% des ménages urbains l'utilisent, et parmi eux 68,2% des ménages vivent pourtant dans un bidonville. Dans les quartiers d'habitat spontané, près de 90% des ménages utiliseraient l'électricité comme mode d'éclairage. Le principal problème soulevé ici reste l'irrégularité de l'approvisionnement en électricité et en eau, et la qualité approximative de l'eau distribuée. Cela témoigne du faible taux de recouvrement des grands services urbains camerounais (fourniture en eau potable et électricité, réseau d'assainissement de la ville, collecte de déchets, etc.) par les acteurs de leur gestion. C'est l'une des raisons pour lesquelles le secteur

de l'informel s'accroit et perdure. C'est aussi la raison pour laquelle certaines ONG semblent structurantes et permanentes au sein du processus de gestion urbain, car elles jouent un rôle important d'assistance des services de recouvrement urbain auprès des populations (Cf. Figure 4).

Figure 4. Acteurs non institutionnels et leurs rapports avec l'Etat dans la gestion urbaine au Cameroun

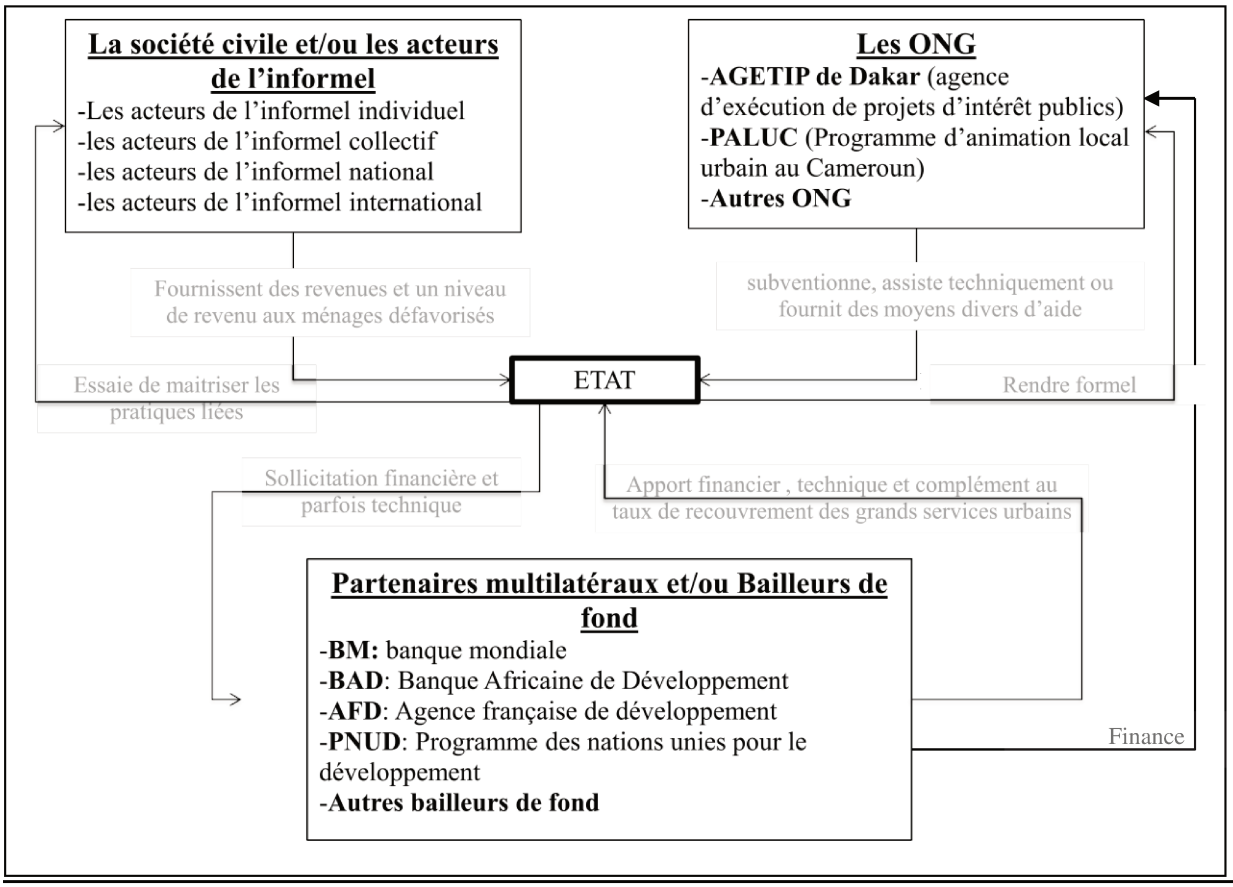

Source : Carine Tandzi Limofack, *pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2016.*

Ce jeu complexe d'acteurs de l'urbain serait, selon l'enquêté [EC 04], une vision erronée des villes camerounaises puisqu'il n'accorde pas de place dédiée à la société civile dans le processus de gestion urbaine. Selon ce dernier, les villes africaines et camerounaises sont construites par les citadins. L'enquêté [EC 03] justifie cette hypothèse par deux facteurs relevant d'une gérance institutionnelle inadéquate.

- La gouvernance interne pose le problème de l'utilisation des ressources financières et des ressources nationales, disponibles et avérées. Elle pose ainsi le problème d'un diagnostic social efficient face aux carences réelles de la population urbaine.

- La stratégie dissimulée de mise en dépendance des pays d'Afrique subsaharienne par les partenaires latéraux et bilatéraux - majoritairement occidentaux - qui sont dans un rôle d'accompagnement des pays du Tiers Monde vers un processus de développement par l'aide publique au développement.

De façon plus explicite, l'enquêté [EC 03] pose le postulat que sur 100 000 euros d'aide publique accordés par un organisme X à un pays tel que le Cameroun via des accords partenariaux , , une partie de cette somme (60 à 70 000 euros) retourne dans le pays donateur ce redéploiement correspondrait aux frais de service suite au recours à l'expertise des pays donateurs.

> « … *on fait venir un ingénieur d'un pays donateur X, pour participe*r voire réaliser un *ouvrage Y dans un contexte qu'il connait très peu et à des coûts de rémunération qui représente à peu près 15 fois celui d'un ingénieur local, ce qui génère un déficit considérable sur le budget allouer compte tenu du nombre d'expert ét*rangers sollicités ou *même imposés, et de l'équipement de construction ou de réalisation qui est à moitié* importé en provenance également du pays donateur… », [EC 03].

Si l'on se réfère à cette vision partenariale, le pays bénéficiaire n'obtient qu'environ 30% du montant de l'aide totale. Il bénéficie certes de la réalisation du projet générateur de l'aide, mis en œuvre à l'issue d'une coopération bi- ou multilatérale, mais la réalisation de ce projet n'a pas vraiment fait fonctionner l'économie locale et la ressource humaine locale, ni encore participé au développement des sociétés financières telles que les banques, les assurances, etc. Cette vision critique a été largement investie par Mende (1975) qui aborde autrement les mécanismes d'octroiement de l'aide aux pays en développement. Selon ce dernier, la répartition de l'aide dépend des décisions prises par les pays donateurs. Or, ce sont des décisions qui restent largement influencées par l'existence de liens historiques, politiques, linguistiques, monétaires et commerciaux (Observateur de l'OCDE, 1970). Il se pourrait, selon Mende, qu'un motif soit récurrent dans toutes les politiques d'aide, permettant sans doute aux partenaires de juger de l'efficacité de leur « investissement » : c'est l'intention de gagner, de maintenir et d'étendre une influence internationale pour les pays donateurs. L'aide serait un instrument propice au prolongement de l'influence et du pouvoir des pays développés sur ceux du Tiers-Monde. Pour illustrer ce fait, nous relevons entre autres deux cas de motivations de l'aide : il s'agit de ceux de la Grande Bretagne et de la France notamment en 1975. Sur chaque centaine de livres sterling d'aide de la Grande Bretagne, 80 sont accordés aux pays du Commonwealth en accord avec les avantages commerciaux qui en découlent, même si « les deux tiers environ de cette aide sont en fait dépensé en Grande-

Bretagne… » (HMSO, 1970). Dans le cas de la France, un tiers de l'aide va dans les départements et territoires d'outre-mer et la plus grande partie de l'aide est attribuée aux anciennes possessions françaises d'Afrique, mais le tout revient e, métropole française sous forme de transferts de fonds ou de commandes. Ainsi, les politiques d'aide sont identifiables comme une forme d'innovation dans les grandes mutations contemporaines, remplaçant la coûteuse présence coloniale à un contrôle indirect plus profitable (Mende, 1975). Il s'agit en quelque sorte d'une seconde forme de dépendance des pays du Sud envers ceux du Nord, après la colonisation.

Cette dépendance financière et experte croissante, prenant la forme de partenariats étrangers,conduit à interroger les capacités des villes africaines à s'inscrire dans une politique de durabilité qui suppose une certaine autonomie financière. Cela pourrait nous rapprocher de la thèse défendue par Rist (1996) selon laquelle l'Afrique investit le développement urbain durable indépendamment de sa volonté, car il repose sur des transferts financiers internationaux dont elle a largement besoin et qui conditionnent ses politiques d'aménagement et de gestion urbaine.

Pourtant, Dago (2014) affirme que ces collaborations partenariales ont pour but de permettre la collecte de fonds nécessaires au développement des Etats africains pour atteindre un modèle économique durable. Ces partenaires au développement représentent en quelque sorte les acteurs à l'initiative du développement urbain durable africain, puisque sans eux l'Afrique ne pourra s'offrir les moyens de suivre cette tendance.

En définitive, il ressort que les acteurs de la gestion urbaine camerounaise sont variés et se distinguent à la fois par leursnatures d'appartenance (qu'ils soient institutionnels ou non), leurs missions au sein de la gestion urbaine, leurscapacités à rendre l'Etat dépendant de leurs aides financières et expertes, et leurs origines très variées. Le pouvoir central est l'administrateur de la gestion urbaine, les collectivités territoriales décentralisées jouent le rôle d'administrateur local partiel (la partialité implique des conflits de compétences entre le pouvoir central, les communautés urbaines et les communes) mais surtout d'exécutant local des politiques d'aménagement créées et contrôlées par le pouvoir central. Ceux qui apportent majoritairement le financement à la gestion de la ville sont les ONG, les partenaires bis- ou multilatéraux et les acteurs du secteur informel.

Les villes camerounaises, comme pour la plupart des villes d'Afrique subsaharienne, sont aménagées principalement par les citadins (Dubresson, 2012). Le pouvoir public perdant progressivement le contrôlesur les modalitésd'acquisitionfoncière et les modalités de construction des logements, la société civile devient progressivement l'aménageur territorial.

Finalement ceux qui officiellement sont en charge de faire la ville ne le font pas vraiment à cause du faire portage des politiques publiques pour la gouvernance urbaine. Le manque de coordination entre le pouvoir public et les citadins génère des agrandissements en superficie des villes. Cette extension spatiale a pour principale cause la croissance démographique qui représente, selon le MINDUH, le second critère de compréhension des dynamiques urbaines camerounaises après le jeu d'acteurs à la charge de leur gestion.

2. Croissance urbaine et étalement urbain : deux mots qui cristallisent les dynamiques des villes

Selon l'Institut National de Cartographie de Yaoundé (INC, 2003), la population camerounaise s'est accrue considérablement au lendemain de l'indépendance. Elle est évaluée à 10,5 millions en 1987, puis13,2 millions en 1995, 16,6 millions en 2003 et enfin 23,4 millions en 2016. Suivant les archives de la Banque Mondiale (2016), cette croissance démographique constatée au Cameroun pourrait être aussi importante que celle de l'Afrique subsaharienne. Cependant, le Cameroun est classé 15e en termes de croissance démographique sur le continent Africain, derrière le Nigéria (186 millions d'habitants en 2016 : premier du classement), l'Ethiopie (102,4 millions d'habitants en 2016 : classé deuxième) ou encore l'Egypte (95,7 millions d'habitants en 2016 : troisième).

Sur le critère du taux de croissance démographique, nous avons opté pour une comparaison du Cameroun au Nigéria et à l'Afrique subsaharienne. L'objectif pour nous est de situer le Cameroun dans le processus de croissance démographique d'Afrique subsaharienne. Les courbes de croissance nous ont permis de distinguer trois phases de croissance démographique différenciées selon les pays (Figure 5).

- Entre 1960 et 1980: cette période marque une évolution constante de la population dans les trois cas. Cependant, la croissance démographique du Cameroun est supérieure à celle du Nigéria et inférieure à celle de l'Afrique subsaharienne en général (jusqu'en 1970 où elle passera au-dessus jusqu'en 1980). Le Cameroun est donc en pleine croissance démographique même si le Nigéria prend de l'avance en termes de nombre d'habitants.
- Entre 1980 et 2000 : cette période amorce une baisse de la croissance urbaine dans les trois cas et, dans le même ordre, celle du Cameroun demeure supérieure à celle du Nigéria et de l'Afrique subsaharienne (jusqu'en 1993où elle passera en dessous).
- Entre 2000 et 2016 : la croissance à cette période sera progressive mais pas exponentielle comme pour la première. Cette fois la croissance de l'Afrique subsaharienne sera plus importante que celle du Cameroun et du Nigéria. Quant à celle du Cameroun, elle

sera au-dessus de celle du Nigéria jusqu'en 2014. De 2014 à 2016, le Nigéria connaitra une croissance supérieure à celle du Cameroun.

En effet, en 2015, la population camerounaise croît de 2,63% pour une hausse de 2,64 % pour le Nigéria, de 2,75 % pour l'Afrique subsaharienne, de 2,5 % pour le continent africain et 1,2 % pour la population mondiale. Si l'Amérique et l'Asie suivent cette dernière tendance, l'Europe est quasi stationnaire (Figure 5). La croissance annuelle du Cameroun semble aussi importante que celle d'Afrique subsaharienne. Cette situation pourrait s'expliquer par le maintien d'une forte fécondité et conjointement une baisse de la mortalité (l'espérance de vie est passée de 41 à 55 ans depuis 1960) bien qu'encore éloignée de la moyenne mondiale (70,5 ans entre 2010 et 2015) (Banque Mondiale, 2015).

Figure 5. Comparaison des croissances démographiques d'Afrique subsaharienne, du Nigéria et du Cameroun

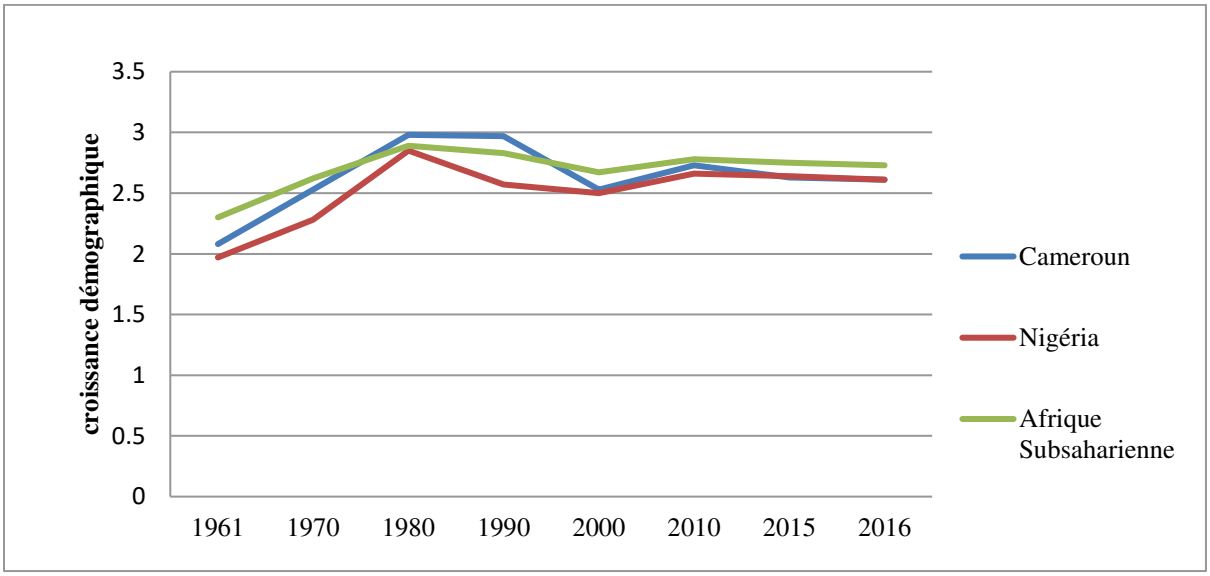

Source : Carine Tandzi Limofack, *pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2016, d'après* des données de la Banque Mondiale (2016)

Cependant, le dernier rapport de la Banque africaine de développement, de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur l'avenir économique de l'Afrique a annoncé que le taux de croissance moyen du Produit Intérieur Brut (PIB) serait de 4,5 % sur la période de 2011 à 2016. Si on la compare à celle de la zone euro (0,9 % en 2014) ou de l'Amérique latine (1,7 %), il s'agirait a priori d'une performance remarquable. Pourtant si on s'intéresse au PIB par habitant, la croissance de la richesse par habitant est ramenée à 1,6 % en Afrique

subsaharienne, contre 0,4 % dans la zone euro, 0,6 % pour l'Amérique latine. Autrement dit, la croissance démographique africaine et même camerounaise pourrait contribuer au ralentissement considérable de l'amélioration des conditions de vie des populations locales dans un futur proche et lointain.

La croissance démographique reposant étroitement sur l'urbanisation, le Cameroun est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique subsaharienne, avec un taux d'urbanisation qui a franchi le seuil de 50% en 2003. Ainsi, les deux métropoles, Douala (2,8 millions d'habitants en 2015) et Yaoundé (2,76 millions d'habitants en 2015),représentent à elles seules un taux de croissance annuelle est d'environ 5,6 % et concentrent 39 % de la population urbaine du pays. Elles sont suivies par 18 villes qui comptent entre 100 000 et 300 000 habitants et 34 villes ayant entre 10 000 et 100 000 habitants (ONU Habitat, 2007). Selon les perspectives de la Banque mondiale (2015), 68% des Camerounais vivront en ville en 2020.

En Afrique subsaharienne, le Cameroun fait partie des pays à fort taux d'urbanisation. Sa croissance urbaine est nettement plus importante que celle du Nigéria qui représente pourtant le pays le plus peuplé d'Afrique et de l'Afrique subsaharienne en générale (Figure 6). Les villes camerounaises, particulièrement les plus grandes, sont confrontées à de nombreuses difficultés liées à la prolifération de l'habitat spontané, à l'insalubrité, à l'enclavement de certains quartiers sous intégrés, au chômage, à l'insécurité et à la montée du grand banditisme (UN Habitat, 2014). Au rythme actuel d'urbanisation (5% de croissance moyenne annuelle), 54.94 % de la population camerounaise vit dans les villes en 2015. Cette croissance a contribué à l'accroissement de la population urbaine. Le Cameroun est passé d'un taux d'urbanisation de 13,9% en 1960 à 32% en 1980, puis à 45,5 % en 2000 et enfin à 54,93% en 2016 (Figure 6). Cela suppose qu'en une cinquantaine d'années la population urbaine a largement triplé. Cette pression sur les villes camerounaises génère des conséquences sur le développement spatial et le cadre de vie au sein des cités, notamment au niveau du déficit des investissements et l'absence de conditions d'accueils (Djayou, 2008).

Figure 6. Comparaison des croissances de la population urbaine d'Afrique subsaharienne, du Nigéria et du Cameroun

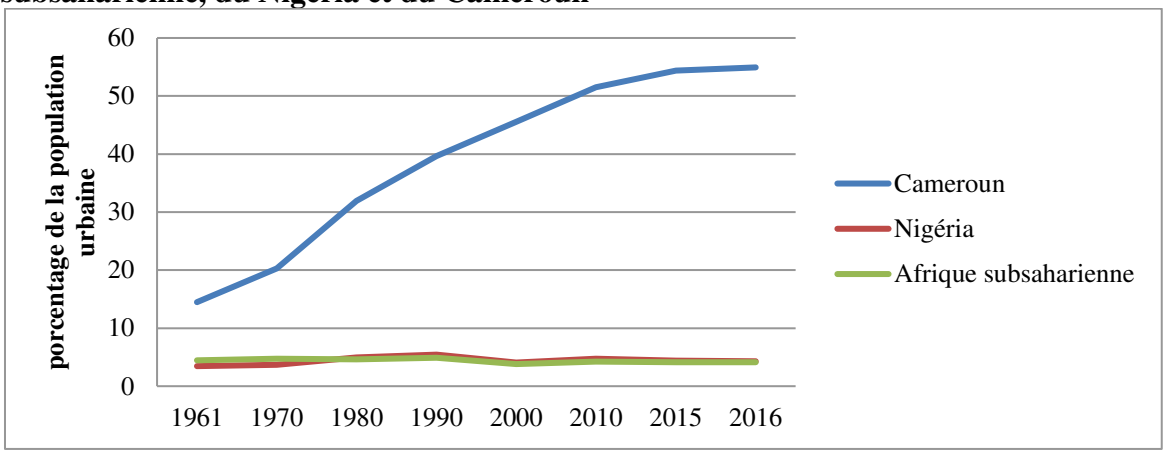

Source :

Carine Tandzi Limofack, *pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2016, d'après des* données de la Banque Mondiale (2016)

2.1 L'aménagement informel de la ville et la croissance périphérique des bidonvilles

De plus, l'exode rural important et non contrôlé que connait le pays, favorise l'extension des quartiers spontanés, généralement insalubres, et avec elle la destruction des repères de planification urbaine. Le rapport UN-HABITAT (2010) indique que 67% de la population urbaine du Cameroun vit dans des bidonvilles et la situation est loin de s'améliorer car les quartiers dits informels connaissent une croissance annuelle de 5,5%. Avec cette croissance, les citadins aménagent des zones urbanisées échappant au contrôle des institutions en charge de la gestion urbaine. Or, du fait de la faiblesse financière de ces populations, la zone aménagée se révèle très peu accessible, dépourvue d'équipements et de services de base, marquée par une insalubrité et une précarité non contrôlées par les pouvoirs publics. En effet, l'occupation spontanée d'espaces urbains, les techniques de construction et les manières d'habiter ces quartiers informels par des populations généralement défavorisée donnent lieu à une problématique qui rend difficile l'opérationnalité du développement urbain planifié (Journal interdisciplinaire, 2015).

La Banque Mondiale (2015) estime qu'en 2020, le taux d'urbanisation du Cameroun sera supérieur ou égal à 70%. La forte urbanisation qui accompagne le développement, provoque un autre déséquilibre socio-spatial entre les zones urbaines et rurales (moins denses et paupérisées), les zones de « verticalisation »par les centres d'affaires, les quartiers gentrifiés et les banlieues ou bidonvilles (caractérisés par des logements insalubres, de mauvaises conditions de vie, le chômage, la promiscuité, la précarité et l'insécurité…). Cette

ségrégation socio-spatiale générée par cette forte croissance urbaine pourrait justifier la mobilisation des pouvoirs publics sur la recherche de méthodes adéquates à la gestion et au contrôle des villes camerounaises.

Certaines initiatives gouvernementales témoigneraient parfois de la prise en compte de cet aspect socio-spatial des villes au Cameroun. Il s'agirait entre autre de réalisations de projets d'habitats sociaux (cas du parc social d'Olembé), de réaménagements des « camp sic », de la restructuration discontinue du système viaire (dans des zones données), etc. Bien qu'inférieure à la demande, cette solution de relogement des citadins participerait en quelque sorte à l'assainissement du cadre de vie en milieu urbain par une amélioration de la qualité du cadre bâti, une facilitation des accès (désenclavement et réduction des mouvements pendulaires des centres vers les périphéries), par un renouvellement et une densification du tissu urbain. Ces initiatives gouvernementales ont un effet de faible ampleur car elles ne répondent que très partiellement à la demande totale (notamment en services urbains de base) en milieu urbain. La « débidonvillisation » des villes camerounaises est à ce jour loin d'être significative.

La forme urbaine camerounaise est organisée suivant le modèle centre / périphérie : les quartiers des centres-villes forment un noyau urbain dense et totalement urbanisé, alors que l'habitat et les voiries des quartiers périphériques semblent précaires (AFD, 2011). La liaison entre les quartiers périphériques et le centre-ville est assurée par un système viaire particulièrement ramifié, donnant généralement naissance à une structure urbaine dite « étoilée ». Se poursuivant, dans son extension galopante, vers l'extérieur des villes, cette structure favorise le franchissement continu des limites urbaines et administratives (Figure 7). Cette configuration spatiale met ainsi en exergue l'extension considérable des villes et plus particulièrement des quartiers insalubres ou « bidonvilles ».

Suivant les données de l'ONU-Habitat de 2001, la population urbaine mondiale habitant les bidonvilles est estimée à 924 millions, pour 870 millions dans les pays en développement, 54 millions dans les pays développés. Les pays en développement concentrent seize fois plus de population urbaine habitant dans des bidonvilles que les pays développés.

Figure 7. Croissance urbaine des villes de Yaoundé et de Douala

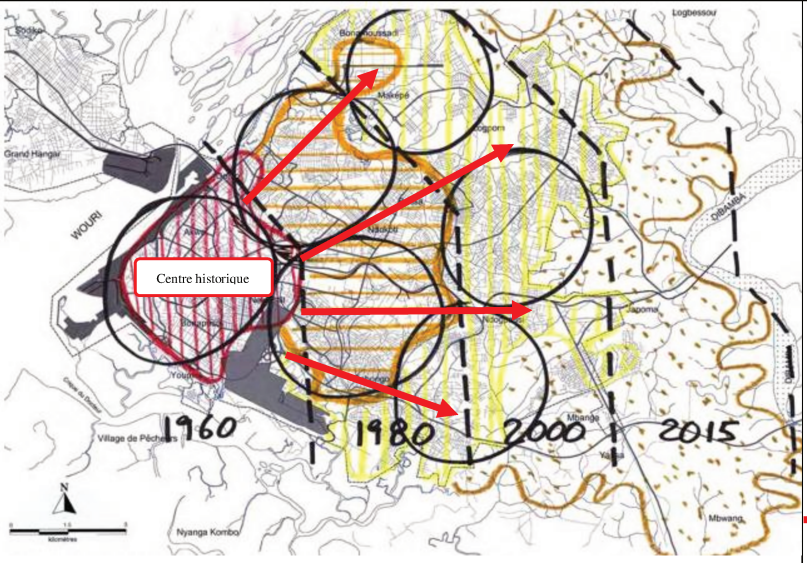

Croissance urbaine de la ville de Douala de 1960 à 2015

La croissance s'est fait du sud-ouest vers le nord-est. Cependant on peut remarquer le maintien du modèle de croissance centre / périphérie : ici le centre historique est en rouge et les autres couleurs représentent les périphéries différenciées selon leurs périodes d'urbanisation.

→ Sens de la croissance

Source : CUD, 2015

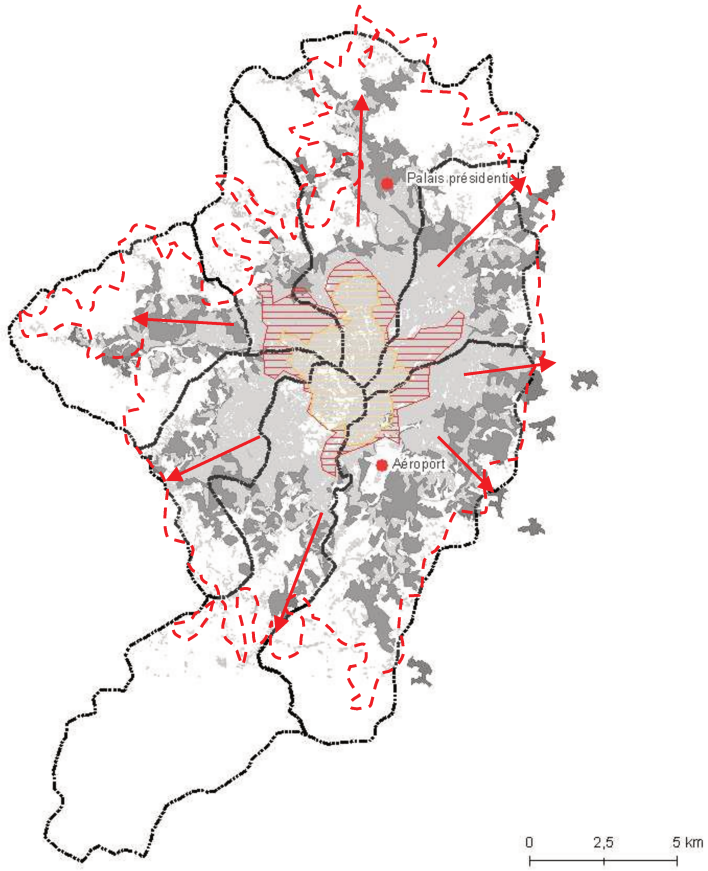

Croissance urbaine de la ville de Yaoundé de 1964 à 2015

La croissance s'est faite dans toutes les directions depuis le centre historique de 1964. On remarque également le maintien du modèle de croissance, centre / périphérie : ici le centre historique est en raillé rouge et les autres couleurs représentent les périphéries différenciées selon leurs périodes d'urbanisation. .

→ Sens de la croissance

Source : CUY, 2008

Surface de Yaoundé en 2015
Surface de Yaoundé en 1964
Surface de Yaoundé en 1972
Zone urbanisée de Yaoundé en 1995
Espaces urbanisés entre 1995 et 2004
Limites des communes de Yaoundé

Source : Carine Tandzi Limofack, *pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2016, d'après* des données de la CUY (2008) et du CUD (2013).

Connus sous le terme « Elobis », les bidonvilles au Cameroun résultent certes d'une forme singulière d'aménagement mais aussi, à l'image des pays en développement, des faibles budgets alloués par les pouvoirs centraux et décentralisés à l'aménagement formel des villes, à la définition d'une orientation stratégique des priorités en fonction des possibilités de résorption des problèmes urbains, etc.

2.2 La dualité des villes camerounaises : cohabitation formelle et informelle

Le financement du développement urbain des villes est généralement assuré grâce aux budgets des municipalités, des ministères en charge de la gestion urbaine, de projets financés par les organisations internationales, du FEICOM (Fonds d'équipement et d'intervention intercommunal) ainsi que des projets soutenus par les organisations de la société civile (ONG, comités locaux de développement, etc.) et les partenaires multilatéraux. Malgré l'existence de ces diverses structures, le financement mobilisé pour le secteur urbain n'assure pas la permanence de certains grands services urbains. Les carences des communes en termes d'expertises sont énormes, à tel point que ces dernières n'hésitent pas à rendre public leurs besoins de personnel qualifié pour faire face à leurs missions (ONU Habitat, 2007).

Quelques programmes de renforcement des capacités communales pour la gestion urbaine sont mis en œuvre par ONU–HABITAT et le programme PACDDU (programme d'appui aux capacités décentralisées de développement urbain) de la coopération entre le Cameroun et l'Union européenne. L'appui financier du développement urbain camerounais est très marqué par la main d'œuvre étrangère et principalement occidentale à tel point qu'une réforme de l'administration territoriale a été mise en place en 2011 avec l'appui de la coopération française. Cette réforme vise à octroyer davantage de ressources financières et de compétences aux collectivités locales décentralisées grâce au partenariat franco-camerounais (AFD, 2016). Dans la capitale politique et la capitale économique (Yaoundé et Douala), elle s'est traduite par une démarche de contractualisation des relations avec l'Etat (avec la signature de contrats de ville). Cela témoigne d'une réelle implication de l'Etat français dans la réforme des villes camerounaises. Pourtant, avec l'avènement du développement urbain durable en 2009, cette tendance s'est renforcée avec la prise en compte du concept de « ville durable » au sein des politiques urbaines d'aménagement du territoire. L'adoption de ce phénomène de mode très courant en Occident et sa traduction dans les politiques urbaines camerounaise est devenue un impératif des institutions en charge de la gestion urbaine. Ces discours sont souvent utilisés pour l'obtention d'aides financières internationales, ayant pour condition première d'accès la prise en compte des préceptes du développement durable dans

l'aménagement urbain. Ne bénéficiant pas d'une autonomie financière en matière de gestion urbaine, le Cameroun a, comme certains pays en développement, accepté ce financement conditionné. Les ONG et les partenaires multilatéraux sont des acteurs très importants de la gestion urbaine puisque détenteurs des capitaux permettant son élaboration.

Mais une fois de plus, il faut reconnaitre la part des responsabilités du gouvernement camerounais dans cette dépendance financière. La précarité économique que connait le pays a quelque peu favorisé l'acception de cette aide financière par des acteurs institutionnels.

Cette précarité économique des autorités camerounaises dans la gestion de la ville recentre leurs actions qui sont de plus en plus sélectives. C'est l'une des raisons pour lesquelles certains quartiers sont aménagés au détriment d'autres. Certaines aires urbaines ont pour ce fait connu et continuent aujourd'hui à connaitre des retards considérables en matière d'investissement. Le paysage urbain camerounais, couramment qualifié d'anarchique, de chaotique ou encore de précaire, serait - au-delà de cette image très dévalorisante de toute logique urbaine - le résultat de toute une histoire urbaine.

3. L'aménagement urbain camerounais : un héritage occidental ?

La genèse des villes camerounaises reflète l'histoire de ce pays. A la suite de quelques villes précoloniales (Foumban, Biafara, Kousseri, Logone-Birni, Makari, Goulfey, Mara…), réputées capitales des chefferies ou des groupements ethniques, les centres se sont multipliés suite aux installations coloniales européennes (les portes de surveillance pour les militaires d'abord allemands ensuite anglais et français, les grandes plantations de cultures exotiques, quelques constructions) , aux déplacements de population qu'elles ont suscité et à la mise en place d'une infrastructure moderne (voie ferrée notamment) (ORSTOM, 1972). La période coloniale allemande (1884 – 1916) marque le début de la planification urbaine camerounaise et avec elle la création des premières villes coloniales, à savoir : Douala, Buea, Yaoundé, Edéa, Ebolowa et Lolodorf. (Moutila Beni L., 2013). Pendant la colonisation, la création de postes administratifs, dont le nombre s'est accru au cours des années qui ont suivi l'indépendance et la réunification, a accentué le développement des villes camerounaises. Cependant l'occupation traditionnelle de l'espace - très représentative pour les Camerounais car elle est soumise historiquement à une organisation communautaire - va générer une répartition ethno-spatiale de la ville. Cette répartition prend en compte la singularité des ensembles régionaux (plateau et zone littorale, région anglophone et francophone). Pendant cette période coloniale, les colons occidentaux occupaient les centres urbains qu'ils avaient

planifiés et construits à l'écart des autochtones (Figure 8). Ce n'est qu'à partir de 1956 que les premiers autochtones commencent à habiter les villes planifiées (Franqueville, 1984).

Après l'indépendance du 1er janvier 1960, l'Etat camerounais hérite des villes planifiées française et allemandes. Dans cette continuité historique, il se donnera pour ambition de construire des villes viables et attrayantes (Moutila Beni L., 2013).

Figure 8 : Les grandes dominations ethniques au sein des quartiers de Yaoundé en 1984

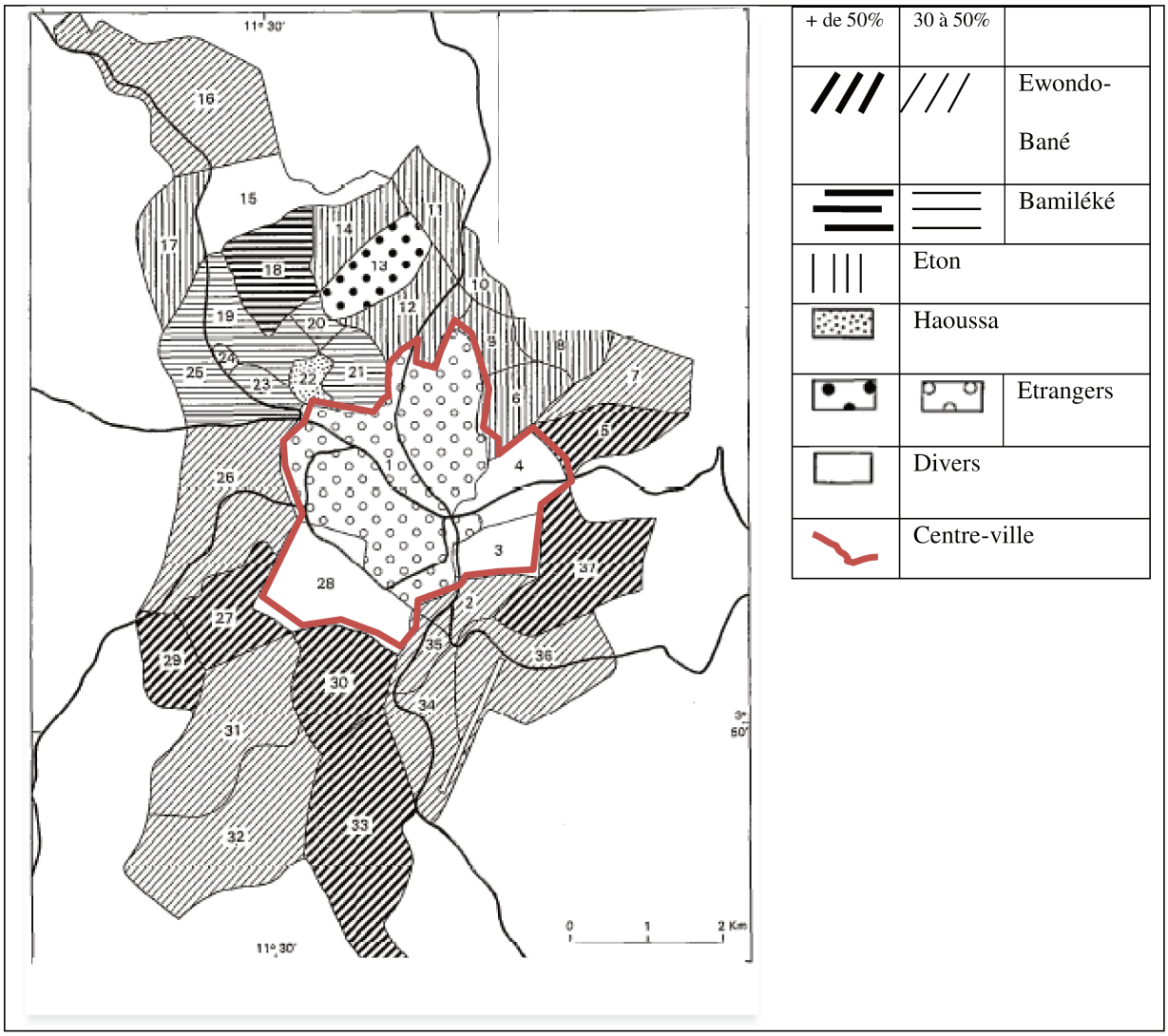

Source : Carine Tandzi Limofack, *pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2016, sur un* fond de carte de Franqueville.

D'une planification urbaine centralisée entre 1960 et 1990 à la planification urbaine décentralisée après 2004 -ces deux périodes entrecoupées par une période de gestion urbaine marquée par un contexte d'ajustement entre 1990 et 2004 - l'enjeu de produire des villes viables et attrayantes demeure l'enjeu principal d'aménagement urbain au Cameroun.

Cependant, les villes camerounaises, particulièrement les plus grandes d'entre elles, demeurent celles créées pendant la période coloniale.

Ces villes, bien qu'actuellement soumises à des tensions au sein du processus d'aménagement urbain (opposant les modes d'occupation contemporains des citadins aux visions stratégiques des acteurs institutionnels), demeurent fortement influencées par les théories urbaines occidentales, notamment celles relatives au développement urbain durable. Dès 2009, le développement urbain durable (concept occidental) deviendra une préoccupation nationale.

Sous le parrainage de six ministères importants du pays (tous développant des sensibilités différentes au développent durable), un colloque international sur le thème « La ville durable au Cameroun » a été organisé à Yaoundé en novembre 2009. Il a permis ainsi d'asseoir les réflexions camerounaises sur la problématique du développement urbain durable (Kamdem et Nghonda, 2009).

Ce colloque a été initié par l'Institut National des statistiques (INC), à l'heure où la décentralisation rentrait dans les pratiques au Cameroun. On assistait à une certaine fébrilité dans les municipalités et les communautés urbaines en matière de protection de l'environnement. Les acteurs publics de l'urbain manifestaient une certaine volonté de mieux doter leurs villes d'éléments de gouvernance universels. Telle a été la raison de la nécessité d'une réflexion transdisciplinaire sur la ville durable au Cameroun, afin de permettre aux maires d'allier leurs préoccupations de l'instant aux exigences du futur (AUF., 2009).

Les villes camerounaises sont des héritages coloniaux structurellement conçus pour les colons. Tout le défi de l'aménagement urbain actuel est de faire cohabiter les modes de vies des autochtones, occupants les villes depuis l'indépendance, avec les pratiques urbaines calquées sur des modèles urbains occidentaux (du centre historique à l'influence des préceptes du développement urbain tous issus de formes d'aménagement occidentales). L'aménagement urbain camerounais serait l'œuvre d'un gouvernement soumis à des pressions financières, d'une société civile très active et ce en dépit du respect de la réglementation et des normes urbaines en vigueur, des accords partenariaux avec des aménageurs – constructeurs – financiers étrangers, des héritages coloniaux et d'une assimilation des politiques urbaines internationales. Dans un jeu actanciel complexe, mettant parfois en tension le pouvoir central et le pouvoir décentralisé, l'Etat soumis à une insuffisance financière pour la gestion urbaine, a réorienté son aménagement vers des formes de priorisation des zones d'intervention en fonction du degré d'urgence. Cette approche sélective de l'Etat est cependant perçue par les citadins comme le signe d'une incapacité à répondre à leurs besoins.

Ces citadins qui, dans leur dynamique et leur croissance exponentielle, participent à une extension continue et considérable des villes, seraient les principaux acteurs à l'origine de l'insalubrité et de la précarité de leur cadre de vie. Le Cameroun, comme plusieurs pays en développement, connait des espaces urbains en marge d'une urbanisation contrôlée : ce sont des aires urbaines présentant de nombreuses difficultés liées au développement de l'habitat spontané, à l'insalubrité, à l'enclavement des zones sous intégrées, à l'insécurité, etc. De nos jours, l'urbanisation camerounaise se retrouve coincée entre la volonté de pallier ses difficultés propres, la recherche permanente des capitaux nécessaires pour y parvenir, la nécessité de s'inscrire dans des théories urbaines occidentales (héritage de la mondialisation) dans l'optique d'obtenir ces capitaux (du moins partiellement), et enfin le besoin d'agrandir progressivement son aire d'influence par des productions urbaines contemporaines valorisantes. C'est alors que le recours aux aides internationales est devenu une nécessité. Cependant l'aide, dans ses implications très ciblées, est vite devenue une nouvelle forme de conditionnement et d'orientation des politiques d'aménagement : c'est d'ailleurs une forme suffisamment passive de contrôle des gestions urbaines des pays en développement par ceux développés/occidentaux. C'est dans cette vision que nous nous demandons s'il est possible, dans un contexte de développement urbain durable, de demander aux initiatives privées non institutionnelles de faire la politique publique d'aménagement des villes camerounaises compte tenu des difficultés que rencontrent les acteurs institutionnels nationaux dans cette gestion. Ceci revient à se demander s'il faut confier aux organismes internationaux, détendeurs des aides, la gestion des villes camerounaises. Cela nous amène à nous questionner sur le modèle de ville africaine et/ou camerounaise qui répondrait le mieux aux enjeux du développement.

Cependant, la tendance mondiale actuelle serait de produire des villes durables. Le Cameroun a rejoint cette démarche urbaine récemment. Bien qu'influencée par les théories urbaines occidentales, cette démarche trouve dans le contexte camerounais une toute autre approche.

Chapitre 3 : La traduction des préceptes du développement durable dans les villes camerounaises

Le Cameroun a connu entre 1985 et 1995 une importante crise économique, comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. De cette crise sont nés des programmes successifs en vue d'une stabilisation économique et des réformes structurelles tels que : le Programme d'Ajustement Structurel (PAS), le Point d'achèvement de l'initiative des Pays pauvres Très Endettés (PPTE) pour la réduction de la dette par le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BD), etc. Ces réformes étaient censées ouvrir de nouvelles perspectives pour les pays pauvres grâce aux économies budgétaires mobilisables. Le Cameroun est donc rentré dans le troisième millénaire avec des défis majeurs à relever pour diversifier son économie et soutenir la croissance en améliorant les conditions de vie de ses populations. Cet objectif est soutenu par le développement du secteur privé, bien que lent et en inadéquation avec la croissance démographique, une croissance économique soutenable aux alentours de 4,5% (2009), une population active jeune et susceptible de booster la productivité du pays, etc. Cependant, le principal défi auquel fait toujours face le Cameroun jusqu'à nos jours est la lutte contre la pauvreté. De cette lutte en découle la protection de l'environnement que cette pauvreté engendre, le besoin de diversifier l'économie et d'assurer la croissance afin de mieux répondre aux besoins et attentes des populations, et depuis quelques années : la production de la ville durable.

Nous allons dans ce chapitre comprendre comment les villes camerounaises ont transité vers le développement urbain durable. Nous appréhenderons de façon chronologique les moments qui ont marqué la prise en compte successive de cette thématique dans les politiques d'aménagement urbain pour mieux comprendre les moments qui ont marqué son établissement au Cameroun. Nous reviendrons par la suite sur les représentations locales de la ville durable au Cameroun afin de faire ressortir le champ lexical qui lui est accordé dans ce contexte.Nous allons mettre en débat ses caractéristiques et montrer les limites de toutes ces représentations. L'enjeu étant de faire ressortir non seulement les singularités permettant d'identifier la « ville durable » au Cameroun mais aussi de dévoiler les non-dits de ce concept.

1. Des initiatives éparses aux projets urbains durables

Depuis une vingtaine d'années, particulièrement dans les années 90, la protection de la nature et le développement durable retiennent l'attention des pouvoirs publics camerounais. Ce sont cependant deux notions qui n'ont pas toujours été présentes dans les discours politiques. La prise en compte réelle des questions environnementales par le Gouvernement a pour origine la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement et le Sommet de Rio de 1992 (Menye C., 2009). A partir de cette date, les politiques publiques camerounaises ont tenu compte de ces considérations. La première forme d'implication a été en rapport avec la protection des forêts et de la biodiversité, notamment par la participation du Cameroun à la conférence sur la désertification et la sècheresse tenue à Nairobi en 1977 durant laquelle a été créé le Comité de lutte contre la désertification dans le Sahel. Par la suite, de 1981 à 1989, des plans quinquennaux, des ajustements politiques en faveur de la protection de l'environnement et un plan national de lutte contre la désertification ont été élaborés au Cameroun (Saidou, 2008). Durant les préparatifs nationaux (1990) à la participation au sommet de Rio (1992), a été créé un Ministère dédié spécifiquement aux questions environnementales et de développement durable : il s'agit du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) dont l'une des premières actions a été l'élaboration d'un rapport national sur l'état de l'environnement au Cameroun. Cette décision politique manifeste d'un engagement étatique fort. A la suite du sommet de Rio, des initiatives partenariales (en collaboration avec des organismes principalement occidentaux) en faveur des actions environnementales camerounaises ont vu le jour. Il s'agit entre autre de :

- l'évaluation nationale des pollutions industrielles en collaboration avec le PNUD et l'ONUDI (1995),
- l'Etude pour une gestion durable des écosystèmes marins et côtiers en collaboration avec le PNUD et le cofinancement de l'Ambassade du Canada (1996),
- le lancement du Plan National de gestion de l'environnement avec la promulgation de la loi cadre relative à la gestion de l'Environnement (1996) en collaboration avec le PNUD,
- la révision du décret n°99/196 (1999) portant d'une part sur la division des programmes et du développement durable et la division des normes et inspections environnementales avec l'AFD, et d'autre part sur la création d'un centre d'informations et de documentation sur l'environnement.

Néanmoins, dans ces initiatives camerounaises, demeure la mainmise financière des puissances occidentales, tenant en quelque sorte les financements liés à la gestion environnementale de l'urbain. En effet, l'engagement politique camerounais se fait également au gré des appels à projets européens dans une approche partenariale de développement. Cependant, les appels à projets sont soutenus par des orientations ciblées et les projets qui en découlent ne sont plus tout simplement des initiatives gouvernementales camerounaises mais des visions stratégiques d'aménagement européennes pour le territoire camerounais. Prenons le cas d'un partenaire permanent du Cameroun : l'Agence Française de Développement (AFD) qui a aujourd'hui effectué au total 29 projets sur le territoire, dont trois à Douala et six à Yaoundé (Annexe 2). De tous ces projets, il ressort différents types de financement sous la forme principale de prêts. Leurs conditions sont déterminées en fonction de la nature du projet et de son environnement (impact et contexte politique, économique, social, environnemental) et de la qualité de l'emprunteur (secteur d'activité, notation, garanties) (AFD, 2017). Les financements accordés par l'AFD dans ces deux villes au cours de ces dix dernières années recensent à eux seuls trois types de prêts.

- **Prêt concessionnel et souverain** (quatre projets sur neuf): sur les 9,4 milliards d'euros engagés en 2016, 84 % l'ont été sous forme de prêts.
- **Contrat de désendettement et de développement (C2D)** : En 2016, l'AFD a accordé 315 millions d'euros dans le cadre du C2D, qui est un outil visant à reconvertir la dette de certains pays. Concrètement, une fois qu'un pays pauvre très endetté a signé un C2D avec l'AFD, le pays continue d'honorer sa dette jusqu'à son remboursement et, à chaque échéance remboursée, l'AFD reverse au pays la somme correspondante sous forme de don. Celui-ci sert alors à financer des programmes de lutte contre la pauvreté.

- **Subvention** : En 2016, les subventions ont représenté 11% des fonds engagés par l'AFD, soit 1,1 milliard d'euros. 70% de ce montant est investi en Afrique subsaharienne. L'AFD utilise les subventions pour financer des actions dans le secteur social (santé, éducation), des initiatives pour le développement rural et urbain, ou encore des projets d'infrastructure.

Tenus par ces financements externes, les acteurs de l'aménagement urbain camerounais n'ont finalement qu'un contrôle partiel des projets urbains en découlant car les financements sont conditionnés par des actions précises. Mende (1975) nous explique d'davantage les sous-entendus des mécanismes d'aide en présentant le fait qu'au départ de sa mission, l'aide

étrangère devait fournir des capitaux sous forme de dons, de prêts ou d'investissements privés dans l'optique d'augmenter l'épargne locale insuffisante, de combler le déficit des échanges extérieurs afin de favoriser l'importation d'un volume plus grand d'outils indispensables au développement des Etats acquéreurs. Cependant, dans la pratique, cet apport des capitaux étrangers a conduit au déclin de l'épargne publique dans certains pays en développement car les gouvernements ressentaient moins l'urgence de la réception d'impôts et dans la même logique se servaient de cette aide pour mobiliser des fonds pour des dépenses publiques supplémentaires. Mende évoque également que l'assistance technique (militaire, ingénieure, politique, etc.) qui accompagne l'aide entraine invariablement des dépenses supplémentaires. Aussi, dans certains cas l'aide alimentaires décourage ou réduit la production locale en diminuant la demande et en faisant pression sur les prix. Pour toutes ces raisons, il serait facile de dire qu'à long terme, l'aide étrangère n'a en réalité pas de grande chance d'aider les pays sous-développés à parvenir de leurs objectifs de croissance économique.

Malgré des mesures prises jusqu'au début des années 2000, le Cameroun n'a toujours pas atteint les objectifs sur les questions environnementales qu'il s'était assigné. Cet état de fait a conduit le pays à revoir sa politique en la matière. C'est alors qu'en 2004, les préoccupations nationales en faveur de la protection de l'environnement et la prise en compte du développement durable se sont officiellement traduites par un geste politique marquant : il s'agit de la création d'un nouveau ministère par décret présidentiel (Saidou, 2008). C'est le Ministère spécifiquement chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEPDED). L'enjeu de ce dernier est de permettre la participation du Cameroun aux grandes préoccupations mondiales relatives à la lutte contre la dégradation de l'environnement et le déficit du développement. Les ajustements et la réorganisation politiques se font au regard des enjeux de mondialisation (Rist, 1996).

Cependant, en dépit de la création de ce ministère, les initiatives nationales en faveur du développement durable demeurent timides et les actions menées sur le territoire sont portées par les partenaires au développement. C'est l'aide internationale qui alimente en quelque sorte l'exercice de la prise en compte du développement durable sur le territoire.

Le développement durable au Cameroun va s'incarner en 2009 par la volonté de produire des villes durables (Tchawé, Yemmafouo, Sietchoua et NZomo, 2009) et en 2015 par la participation à la 21e conférence des parties (COP21) et à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

- **Les caractéristiques de la ville durable camerounaise**

La ville durable à la suite du colloque a été définie comme une ville qui offre aux citoyens les commodités de base et leur garantir l'approvisionnement en eau, en électricité, en soins de santé, en produit alimentaire, en logement, en divertissement, et ce de façon durable et à des coûts qui répondent au pouvoir d'achat des citoyens. Il a été reconnu au Cameroun trois dimensions qui structurent les critères d'une ville durable:

- la disponibilité des richesses urbaines immédiatement mobilisables ou potentielles ;
- l'accessibilité de ces ressources et richesses présentes et futures par les populations dans leur diversité ;
- les durabilités temporelle, économique, sociale et écologique de ce système urbain.

Il y a eu cependant des débats éludés sur des questions écologiques et des questions d'hygiène, et cela a donné lieu à une forme de priorisation des domaines de la ville durable d'Afrique subsaharienne en général et du Cameroun en particulier.

« *... Les débats ont donc donné suite à une certaine forme de priorisation, pourquoi* ? En fait, les représentants des c*ollectivités territoriales décentralisés par exemple, défendaient l'idée qu'on ne peux pas débattre de l'urbanité durable en Afrique subsaharienne en mettant au* devant des critères la question écologique, puisque dans le contexte du citadin africain sub-sa*harien, la priorité n'est pas l'écologie mais c'est de façon terre à terre le* : « je dors ou ? Je mange quoi ? Je me soigne comment *? Et de façon subsidiaire est ce que j'ai des espaces pour me divertir ...* », explique l'Enquêté [EC 03].

De cette priorisation des domaines de la ville découle une forme de hiérarchisation des besoins de durabilité de la ville camerounaise. La paupérisation des villes camerounaises suite s'explique par le transfert de populations sous qualifiées des villages vers les villes qui cherchent à bénéficier des commodités de la ville, ce qui pose la question du pouvoir d'achat de ces populations. Le facteur de la durabilité ici repose sur la capacité des pouvoirs publics à offrir à l'ensemble de la population de la ville (indépendamment de leur origine urbaine ou rurale, de leur classe sociale) : un logement décent et une alimentation décente qui répondent aux normes définies par l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) par exemple, des soins de santé décents qui répondent aux normes de l'Organisation

Mondiale de la Santé (OMS), un accès à de l'eau potable, de l'énergie électrique de façon permanente, des espaces de loisir, des aires de jeux… et au bout de ces quêtes, il faut garantir la salubrité des villes. C'est ce qui renvoie en dernier ressort à la question de l'écologie de la ville. Voilà une forme de hiérarchisation des besoins de durabilité telle que perçu par certains acteurs institutionnels de l'urbain au Cameroun à la suite de ce colloque.

De nos jours, et malgré les critiques qui ont été émises sur le développement durable en Occident, en Afrique et au Cameroun, nous relevons que cette notion commence à devenir de plus en plus opérationnelle par des actions ciblées.

2. Les concepts retenus dans la vision camerounaise de la ville durable

Le développement durable au Cameroun débouche sur sa phase opérationnelle principalement par une nouvelle forme d'urbanisation reposant sur le concept de ville durable. La ville durable camerounaise, selon l'Institut National de Cartographie (INC Cameroun), est une ville capable de se maintenir dans le temps, de garder une identité, un sens collectif et un dynamisme à long terme (INC, 2009). C'est également une ville pérenne dans ses qualités spatiales, dotée de grandes capacités de résistance, d'inventivité et de renouvellement. Le maire de la commune d'arrondissement de Nkongsamba 2 (Littoral Cameroun) (2009) précise que la ville durable camerounaise doit pouvoir offrir une bonne qualité de vie en tous lieux et des réduire les inégalités entre les différents cadres de vie. Cette exigence appelle une mixité sociale et fonctionnelle, ou à défaut des stratégies susceptibles de réduire les exclusions et la marginalisation tout en favorisant l'expression des nouvelles proximités et solidarités. L'enquêté [CDI 01] du ministère des travaux publics du Cameroun ajoute à cette mixité sociale, une mixité ethnique inhérente au Cameroun.
« *L'on ne parle pas de l*a mise en commun des populations aux caractéristiques diverses au *Cameroun mais bien d'un brassage ethnique ou encore d'une supposée mise en commun d'ethnies différentes* », soulève-t-il lors d'un entretien.

D'après le Ministre actuel de l'Habitat et du Développement urbain (MINHDU) (2014), l'effectivité de la ville durable camerounaise est axée sur six principes : une ville résiliente, une ville verte, une ville sûre et saine, une ville inclusive, une ville planifiée et une ville productive. Toutes ces caractéristiques témoignent d'une diversité des représentations institutionnelles de la ville durable liées e à des fondements discursifs qui tentent de

conceptualiser la ville durable et de mettre en évidence leurs contradictions avec les réalités des villes camerounaises.

2.1 Une ville résiliente : alternative de la durabilité urbaine ?

Le concept de résilience met en relation la façon de penser le système urbain et ses perturbations. Appliqué à la ville, Marie Toubin, Serge Lhomme, Youssef Diab, Damien Serre et Richard Laganier (2012)le définissent comme l'aptitude d'un système urbain à absorber une perturbation et à retrouver ses fonctions à la suite de cette perturbation. Ce concept parait effectif à travers le besoin d'élaborer une relation harmonieuse entre le fonctionnement du système urbain et ses éventuelles perturbations. L'enjeu étant de pouvoir reconstruire ce système après perturbation ou encore d'avoir la capacité de définir les modalités de gestion de crise sans pour autant compromettre la complexité caractérisant la ville.

Au Cameroun, comme partout ailleurs, le concept de résilience urbaine vise à trouver des traductions opérationnelles répondant aux enjeux de durabilité urbaine. Cependant, les deux concepts de durabilité et de résilience urbaine semblent à la fois proches et profondément différents. Ils ont fait l'objet de nombreuses discussions concernant leur articulation. Pour certains, la résilience pourrait être une condition nécessaire à la durabilité (Folke et al., 2002; Klein et al., 2004). La notion de durabilité urbaine pourrait donc être appréhendée comme un idéal urbain à atteindre, à travers la résilience urbaine qui devient dans ce cas un outil ou un moyen de concrétiser cet idéal car « les aspirations non-focalisées de la durabilité sont incluses dans la notion de résilience – la capacité de persister et de *s'adapter* » (Adger, 2003). D'autres disent, au contraire, que la résilience n'est ni suffisante, ni nécessaire pour concrétiser la durabilité urbaine (Derissen et al., 2011).

Si nous supposons que la résilience constitue une condition de durabilité urbaine au contexte camerounais, l'objectif du Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain rencontre des obstacles dans cette quête d'idéal urbain.

2.1.1 Des outils de planification urbaine a posteriori

Il existe aujourd'hui au Cameroun 374 Collectivités Territoriales Décentralisées et moins de 100 d'entre elles disposent de documents d'urbanisme actualisés et approuvés, soit moins de 30 % (MINHDU, 2014). En effet, la quasi-totalité des documents élaborés dans les années 60

à 80 sont jugés d'obsolète. Toutefois, le Cameroun ne s'est doté d'instrument d'urbanisme et d'outils régissant la planification urbaine que récemment (avril 2004 et 2008). Depuis 2011, année effective du transfert de la compétence d'élaboration des documents de planification aux Collectivités Territoriales Décentralisées, l'Etat s'est engagé à pourvoir une cinquantaine de municipalités de ces outils. Ces instruments sont, selon l'économiste-urbaniste Jean Yango (2014), redevenus obsolètes. La raison première est due au fait que, parallèlement à l'élaboration des outils de planification, et suite à la croissance continue des populations urbaines, l'occupation illicite du foncier a continué de se développer. Dans l'incapacité de figer le temps et l'espace, à l'issue de l'élaboration de ces outils de planifications, le contexte en pleine mutation a rendu à nouveau obsolète ces derniers. Malgré la volonté du gouvernement camerounais de doter les acteurs concernés d'un cadre juridique en matière de planification urbaine durable, ces outils de planification ont cependant présenté des faiblesses dans leur application. . Les pouvoirs publics n'ont pas la gestion totale du foncier et ils assistent à une croissance rapide de l'urbanisation ne cadrant pas avec les outils de planification qui ne tiennent pas compte de la croissance exponentielle des villes. L'actuel directeur des Etudes, de la Planification, des Investissements et du Développement Durable à la Communauté Urbaine de Douala relève entre autres le déficit d'urbanistes, juristes et autres personnes qualifiées et en charge de concevoir des outils de planification urbaine au Cameroun. Il note également l'insuffisance (ou carence) des informations statistiques et des données cartographiques, constituant le frein à un outillage de planification urbaine de qualité. Selon Jean Yango, les acteurs de gestion urbaine devraient en amont développer et améliorer la formation des urbanistes et des juristes spécialisés en urbanisme. La question des compétences des acteurs dans les domaines connexes à l'urbanisme devient, selon lui, un enjeu primordial de planification urbaine au Cameroun. Il émet également l'hypothèse d'une actualisation de la loi régissant l'urbanisme en y insérant explicitement les dispositions relatives à la fiscalité de l'urbanisme, au changement climatique et à la réduction des gaz à effet de serre. Le biologiste Yves Martial Tientcheu (2014) ajoute à cette proposition la préservation du caractère public des espaces géographiquement et écologiquement sensibles et ce parla modification des textes relatifs à l'urbanisation réglementaire.

Toutes ces propositions visant à relever l'inappropriation des outils de planification urbaine au Cameroun laissent présager un obstacle à l'effectivité de la durabilité urbaine par la résilience urbaine. Cependant, la qualité des outils de planification ne représente pas le seul obstacle à la résilience urbaine au Cameroun

2.1.2 Une inadéquation entre croissance urbaine et développement économique

La croissance urbaine au Cameroun, selon le Ministre de l'habitat et du développement urbain (MINHDU) (2014), s'opère au détriment de son développement économique. La conséquence première de ce constat est la progression de la pauvreté urbaine qui génère de nombreux dysfonctionnements dans la gestion et la maîtrise du développement urbain.

Suite à un développement démographique croissant, à la faiblesse des moyens financiers et matériels et aux difficultés à maîtriser la croissance urbaine, les municipalités camerounaises peinent à offrir un service de proximité adéquat (Wethé, Radoux etTanawa , 2003) et par conséquent peinent à renforcer les capacités des villes camerounaises à la résilience urbaine. La conséquence directe susceptible de freiner l'ambition de durabilité revendiquée par la ville durable camerounaise concerne le secteur de l'assainissement, dominé par des ouvrages d'assainissement autonomes et précaires : il constitue la principale source de pollution diffuse, difficilement maîtrisable.

La faiblesse des moyens financiers, caractéristique première des pays du Tiers Monde, est une réalité gouvernementale camerounaise qui a un impact sur son processus de planification urbaine. A l'issue de ces aides financières occidentales, la plupart des villes camerounaises paraissent être des villes non planifiées.

Aux côtés de la dépendance financière, se développe une gestion partielle du foncier des pouvoirs publics qui est également une limite à la résilience des villes camerounaises.

2.1.3 La gestion partielle du foncier : une limite à la résilience des villes

Au Cameroun, l'Etat est par excellence le gardien de toutes les terres. Il peut/doit, à ce titre, intervenir en vue d'assurer un usage rationnel ou pour tenir compte des impératifs de la protection environnementale. Cependant, il demeure autour de la planification urbaine, notamment en termes de gestion du foncier, une pression sociale la rendant progressivement informelle.

Aussi, l'Administrateur Civil Conseiller Technique, numéro un au Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (2014), a présenté, lors du premier forum urbain national, les contraintes gouvernementales de gestion du foncier, responsables du désordre urbain caractérisant les villes camerounaises. Il a parlé notamment des limites des mesures répressives de l'Etat face au non-respect des procédures existantes (d'où l'établissement d'un titre foncier sur un terrain non constructible ou inaccessible par exemple). Ces limites des

mesures répressives s'expliquent par la corruption qui gagne du terrain au Cameroun. L'absence d'un encadrement juridique dans la gestion du foncier est susceptible de générer des stratégies de rentabilité individuelle (personnelle) plutôt que collective (gouvernementale). L'Administrateur Civil Conseiller Technique a également mis en avant l'obsolescence du cadre législatif et règlementaire existant, devenu peu opérant. Une fois de plus, la notion de « mise à jour » des lois et normes en vigueur éloigne les marges de sécurité en quête d'une résilience urbaine. Au vu des longues, lourdes et très onéreuses procédures, générant une multiplicité d'intervenants pour la mise à disposition du foncier, la mise en œuvre des projets urbains attire de moins en moins les investisseurs nationaux et étrangers.

Il est cependant important de noter que les limites gouvernementales des mesures répressives en question trouvent également leur justification dans l'insuffisance des ressources financières et matérielles et des leviers d'action alloués aux autorités compétentes en charge de cette gestion.

C'est ainsi qu'au Cameroun on assiste généralement à des atteintes récurrentes à la propriété foncière et domaniale se caractérisant très souvent par : l'envahissement/ l'empiètement par les populations riveraines des terrains domaniaux sécurisés ; la perte de la crédibilité du titre foncier régulièrement contesté ; l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines; l'absence d'une synergie des actions menées par les différents acteurs, ainsi que des problèmes liés à l'éthique et la gouvernance (MINDCAF, 2014).

Ainsi, la durabilité par la résilience urbaine, fondement théorique de la ville durable au Cameroun, est un défi qui peine à être concrétisé. De l'obsolescence de l'outillage de planification urbaine à l'indulgence gouvernementale dans la gestion du foncier, en passant par l'inadéquation entre croissance urbaine et développement économique, la ville durable au Cameroun semble être assez balbutiante : les initiatives sont nouvelles et cherchent encore une réelle forme de représentativité partagée par les acteurs de la gestion urbaine. Cependant, d'après le MINHDU, la démarche environnementale de la ville au Cameroun peut se définir par d'autres principes.

2.2 Une ville verte : le prisme d'une végétalisation urbaine

La ville durable au Cameroun est d'abord et avant tout une ville verte. Le Président de la République camerounaise annonce, dans une perspective de durabilité urbaine et de lutte contre les changements climatiques, la lutte contre la désertification et l'élaboration d'un

mécanisme de développement propre par la gestion durable des forêts nationales. En effet, dans le cadre de la commission des forêts d'Afrique centrale, l'encadrement des actions pour une gestion concertée des forêts du bassin du Congo est recommandé (Biya, 2015). Le Président de la République camerounaise annonce également le besoin d'une gestion durable des ressources en eau par des concertations avec les pays de la sous-région, les membres de la commission du bassin du lac Tchad et de l'Autorité du bassin du Niger, ce dans l'optique de renforcer les trames vertes nationales et d'Afrique centrale.

« (…) Le gouvernement va poursuivre, entre autres, la restauration des écosystèmes dégradés *dans le cadre de l'Opération Sahel Vert* ; la promotion des emplois verts, ainsi que le suivi de *la mise en œuvre des Plans de gestion Environnementale et sociale des grands projets structurants…* », a annoncé l'actuel premier ministre, chef du gouvernement camerounais (2014) dans le cadre du séminaire de préparation nationale à la participation du Cameroun à la COP 21. Suivant cette initiative, le Cameroun renouvelle une fois de plus sa volonté de renforcement de la trame verte. Dès lors, le ministre camerounais de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (2015),a créé des leviers d'action pour la promotion de l'agriculture (rurale comme urbaine), de l'élevage, de la pêche et de la forêt, en vue d'aboutir à une autosuffisance/ sécurité alimentaire, à un développement de l'agro-industrie et à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité alimentaires. Il s'agit entre autres de développer la gestion durable des forêts, de contribuer à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté, de conserver la biodiversité et de mettre en cohérence le système foncier avec ces activités par des plans de zonage.

Outre les signatures d'accords intergouvernementaux pour la protection des forêts et les programmes nationaux de contrôle, de suivi et de reboisement des forêts [le système de Mesure, Notification et Vérification (MNV), le document du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP), le document de Rapport sur les Plans et les Propriétés (RPP), les projets de Mécanisme de Développement Propre (MDP)], certaines initiatives nationales ont été mises en œuvre dans cette logique de conception de la ville. La création du jardin botanique dans la banlieue de Mbanga-Japoma, en est une d'entre elles. Le ministre camerounais des Forêts et de la Faune a procédé le 29 avril 2016 au lancement officiel de la campagne annuelle de reboisement par la mise en terre de quelques arbres. C'est sous le signe du développement des forêts urbaines que cette campagne a été lancée.

Une autre initiative gouvernementale a été le reboisement de 23 000 hectares classés comme sites nationaux et la distribution de fours à cuisson traditionnelle revisités nommés « foyers

améliorés » (Image 2.) pour réduire la pression sur les bois de chauffe. En effet, cette espèce de « barbecue esthétiquement dimensionné » repose davantage sur le charbon pour la cuisson des aliments et participe donc de la réduction considérable de la quantité du bois de chauffage, contrairement au foyer traditionnel à trois pierres. Aussi, ce dispositif, forgé de manière artisanale à l'aide d'un métal généralement de récupération, produit moins de fumée et par conséquent pollue moins l'environnement.

Le DD renferme plus une vision philosophique et environnementale qu'économique et sociale.

Image 2: Quelques types de fours à cuisson appelé communément « foyers améliorés »

Source: Abraham Ndjana Modo, 2016

En somme, la ville verte est l'expression de la ville durable au Cameroun qui semble plus investie par des actions concrètes. La durabilité urbaine par la ville verte constitue donc un défi qu'a investi le gouvernement. Cependant, le gouvernement camerounais semble s'investir également sur d'autres principes aux enjeux environnemental, social et économique : il s'agit de la conceptualisation des villes durables en ville sûre, saine, inclusive et productive.

2.3 Une ville conceptualisée : sûre, saine, inclusive et productive

Les visions conceptuelles de la ville durable permettent d'incarner des processus, des acteurs et des enjeux, derrière les mises en énoncés. La ville durable serait un vaste registre théorique qui s'imposerait par des visions qui situent ces théories dans la fabrique urbaine actuelle: ces visions permettent de vérifier l'ancrage de ces théories dans la fabrique urbaine, bref leur adhésion dans les politiques publiques. Nous en dégageons quatre figures de la ville durable: le concept de « ville sûre » qui renvoie à la sécurité des populations, le concept de « ville saine » qui vise la réduction de l'insalubrité en milieu urbain, le concept de « ville

productive » qui fait référence à l'autosuffisance alimentaire, et le concept de « ville inclusive » qui ambitionne l'équité sociale et la coresponsabilité nationale entre l'Etat et la société civile. Nous voulons spécifier par ces quatre déclinaisons prééminentes le lien entre les études théoriques, celles critiques et celles appliquées de la durabilité urbaine.

2.3.1 La ville sûre et la persistance des tensions dans le nord, le sud-ouest et l'est du pays

D'après le magazine britannique The Economist, une ville sûre assure un leadership incontestable en cyber sécurité, en sécurité des infrastructures et en sécurité des personnes (Le Parisien, 2015). Ce type de ville reposerait sur une stratégie rationnelle de gestion de la cybercriminalité, de l'espérance de vie, des équipements hospitaliers, des crimes et de la délinquance.

Suivant cette logique, les villes camerounaises sont en marge de cette dotation. En 2014, en raison du contexte sécuritaire au nord du Cameroun, l'insécurité a gagné peu à peu la totalité du pays. Dès lors, il a été recommandé d'observer la plus grande vigilance sur l'ensemble du territoire, y compris dans les deux grandes villes Douala et Yaoundé, et d'éviter les lieux de forte concentration humaine (Fouda, 2014). Les attaques de Boko Haram ne sont pas les seules sources d'insécurité qui marquent le pays. La région de l'est souffre encore plus d'insécurité, suite à la crise politique centrafricaine. Cette crise a détérioré les conditions d'existence matérielle des populations de l'est du pays. Cependant, le gouvernement camerounais a entrepris un projet dans le domaine éducatif visant à reconstruire les salles de classe qui a été détruites ou d'en ajouter de nouvelles compte tenu de l'afflux de réfugiés (Ombolo, 2016). Cette initiative n'a, pour autant, pas éloigné la tension caractérisant cette zone. La troisième tension, la plus récente et structurante sur le territoire, est nommée « crise Anglophone » et concerne surtout le sud-ouest du pays. La minorité anglophone, qui représente environ 20% de la population camerounaise, est repartie dans deux des dix régions du pays. Elle proteste depuis octobre 2016 contre ce qu'elle nomme « marginalisation » dans la société et réclame pour ce faire la proclamation d'un nouvel Etat fédéral qui prévalait autrefois (entre 1961 et 1972), ce qui conduirait à la coexistence de deux Etats au sein d'une même République. L'exécutif opposant une fin de non-recevoir à ces revendications, le climat de tensions s'est installé dans les deux régions.

A cet égard, et pour ne parler que de ces trois tensions, les villes camerounaises ne peuvent être qualifiées à l'heure actuelle de villes sûres.

Evaluons dans cette approche critique le deuxième concept déclinant de la vision institutionnelle camerounaise de la ville durable : la ville saine.

2.3. 2 La ville saine et l'investissement national dans la lutte contre la pollution urbaine

S'il plane sur le territoire camerounais des tensions, le pays s'investit néanmoins dans la lutte contre la pollution. Des initiatives gouvernementales en vue de renforcer la salubrité des villes se multiplient. La lutte contre la pollution est assurée par la gestion nationale des déchets. « Les ordures qui ne sont pas gérées, peuvent générer de graves problèmes de santé au sein de la population. Pour l'environnement, c'est aussi une pollution soit locale de l'air lorsque les déchets sont brûlés, soit global parce que les déchets émettent les gaz à effet de serre », a indiqué Jocelyne Delarue, directrice de l'ONG « Gevalor ». L'une des principales initiatives encouragée par le gouvernement camerounais est la création de la centrale de captage et de traitement du biogaz à Douala, au centre de traitement des déchets de la société Hygiène et salubrité du Cameroun (Hysacam). Pour la ville de Douala qui produit entre 1500 et 2000 tonnes de déchets ménagers par jour (Tongue, 2014), « cette centrale fait partie de la contribution à la lutte contre le réchauffement de la planète par la réduction des gaz à effet de serre » a annoncé Michel Ngapanoun, directeur général de l'entreprise Hysacam, justifiant ainsi l'intérêt du projet. Aussi, un expert de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2016) explique qu' « [e]n associant la gestion des *déchets à l'horticulture, on peut préserver l'environnement et encourager la production de* vivres frais ». La ville verte et la ville saine sont en interaction.

Outre les enjeux de sécurité et de salubrité, la ville durable camerounaise se veut inclusive.

2.3.3 Ville inclusive: communautariste ethnique et tribalisme

Ainsi, promouvoir des villes inclusives, c'est construire des villes socialement inclusives, accessibles, pro-pauvres, équitables et sensibles. Le développement social équitable est l'un des trois piliers de la durabilité et est vital pour la création d'un futur urbain partagé et durable. Une ville inclusive prône des droits équitables à la cité et, ainsi, permet à tous les citoyens de bénéficier des avantages urbains. Cependant, les villes camerounaises sont caractérisées par un repli communautaire ethnique. Le paradoxe entre les concepts d'« équité/mixité sociale » et de « repli communautaire » donne une toute autre compréhension des villes camerounaise que ce qu'elles y paraissent. Selon Lauren Stocks-Smith (2012),la philosophie du communautarisme, pour laquelle la communauté a souvent la

priorité sur l'individu, est considérée comme l'un des thèmes les plus dominants dans la tradition africaine. Au Cameroun, une ethnicisation généralisée ou encore un repli communautaire ethnique est remarqué depuis les années 70, conduisant le pays à vivre en permanence dans des rivalités tribales (Yodou Sibeudeu, 2011). Jean-Pierre Oum (1971) précise qu'une fois élu député, nommé ministre ou fonctionnaire, le Camerounais se croit a priori affecté au service de sa famille, de sa tribu…. Il ajoute « *qu'à* Yaoundé, chaque ministère porte le nom de la tribu de celui qui en assume la charge. ». Autrement dit, l'ethnie majoritaire du personnel des principaux ministères camerounais est généralement celui d'appartenance du ministre correspondant. Cet entre-soi, bien que contraint, rend difficile l'objectif d'inclusivité des villes durables au Cameroun.

Pour comprendre cette hypothèse, nous avons mené une enquête exploratoire dans deux ministères, le MINATD et le MINDUH, afin de recenser l'appartenance ethnique du personnel dans les deux cas (Figure 9 et 10).

Figure 9 : Organigramme du pouvoir central du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MINATD) et appartenance ethnique du personnel

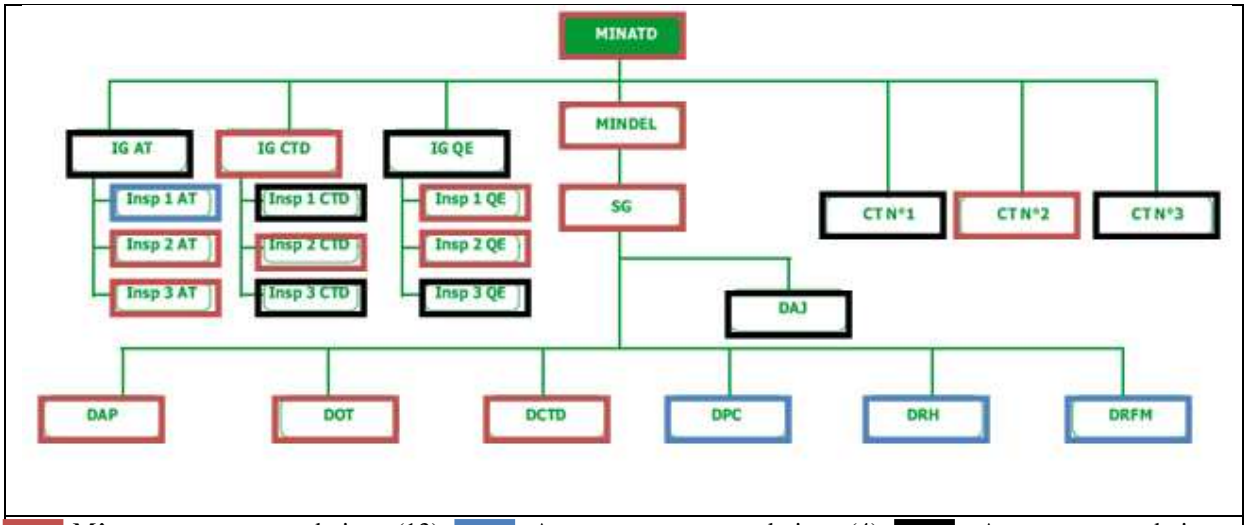

Même appartenance ethnique (13) Autre appartenance ethnique (4) Appartenance ethnique inconnue (8)

MINATD : ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ; **MINDEL** : ministre délégué ;**IG** : inspecteur général ; **Insp** : inspecteur des degrés 1, 2 et 3 ; **SG** : secrétaire général ; **DAJ** : directeur adjoint ;**CT** : conseillers techniques ; **DAP, DOT, DCTD**… : directeurs des services.

Source:Carine Tandzi Limofack, *pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017à partir des* données du site du MINATD

Figure 10: Organigramme du pouvoir central du Ministère du développement urbain et de l'habitat (MINDUH) et appartenance ethnique du personnel

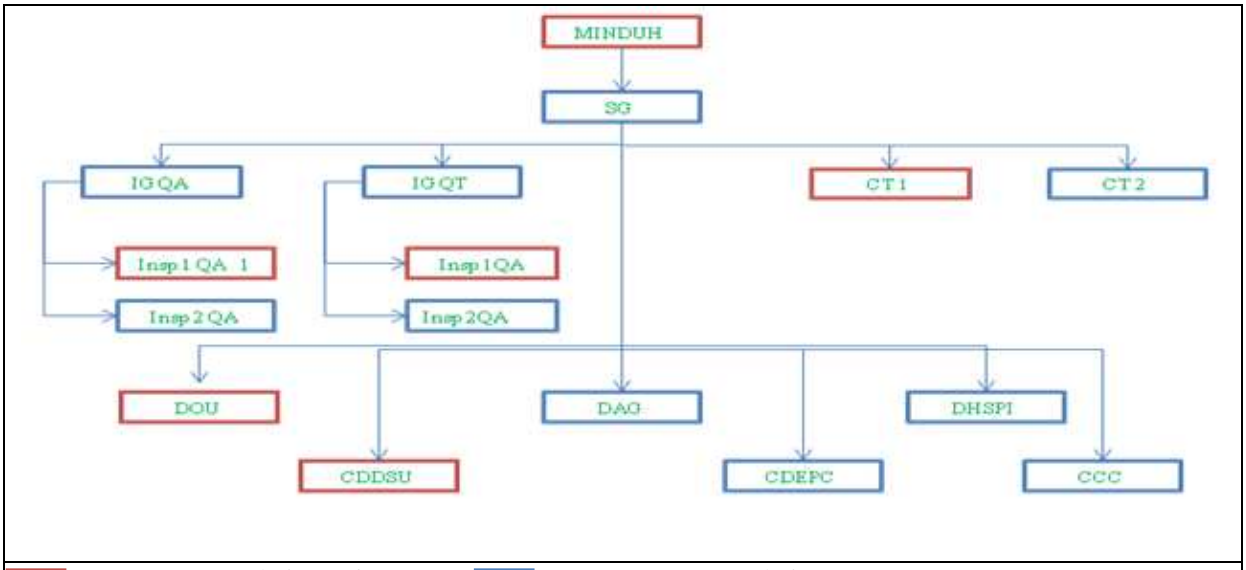

ne appartenance ethnique (6) Autre Appartenance ethnique (10)

MINDUH : ministre de l'habitat et du développement urbain ; **SG** : secrétaire général ; **CT :** conseiller technique ; **IG** : Inspecteur général ; **Insp** : inspecteur de second et troisième rang ; **DAG, DOU, DHSPI** : directeurs des services du ministère ; **CDDSU, CDEPC, CCC** : responsables de cellules du ministère

Source : Carine Tandzi Limofack, *pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017 à partir* des données du site du MINDUH

Pour le MINATD (2017), l'hypothèse semble validée puisque sur 25 enquêtés, 52% du personnel recensé appartient à la même ethnie (le ministre y compris), 16% appartient à des ethnies différentes de celle du ministre et enfin 32% a une appartenance ethnique inconnue (information inaccessible). Cependant, pour le MINDUH, la validation de cette hypothèse parait discutable car l'ethnie majoritaire n'est pas celle du ministre.

Malgré cette confusion, et pour beaucoup de citadins, le communautarisme ethnique demeure une réalité camerounaise car la politique a historiquement toujours été perçue comme communautaire, incarnant les enjeux de pouvoir entre les ethnies. . Le Cameroun n'as de nos jours toujours pas réglé la question des tensions communautaires qui le traversent depuis quelques décennies déjà et qui sont pourtant difficilement vécues sur le territoire ; ces tensions ont généré une forme de tribalisme (Onguéné Ateba, 2009). Cette survalorisation de l'identité tribale suivie du rejet et de la négation d'autres tribus se manifeste assez souvent (Wamba, 2012). Dès lors, plus que la compétence et l'efficacité, c'est l'origine ethnique, la filiation, la religion, qui sont devenus le critère d'ascension sociale, et ce au détriment des

rapports entre médiocrité et excellence. « *...que ce soit pour un emploi dans le secteur public ou privé, un concours, un service public, un marché public à exécuter…ce qui compte, n'est pas ce que l'on sait faire, mais celui que l'on connaît…* » (Nouanga, 2016). Cela suppose une caractérisation du savoir (savoir-faire et savoir-être) et s'appuie sur une division sociale correspondante du travail qui s'opère par valorisation (ou survalorisation) d'une tribu au détriment des autres, sans prise en compte des capacités d'expertise des individus (Ngnepi, 2009). Sur le plan de la morphologie urbaine, il est remarqué une division ethno-spatiale des villes. Le besoin d'entre-soi des groupements ethniques est aussi bien ancré dans les mœurs que les quartiers dit bamiléké, ewondo, bassa et autres, qui jonchent les villes camerounaises (Figure 11).

Figure 11 : Exemple d'une répartition ethno-spatiale de la ville de Douala de 2009

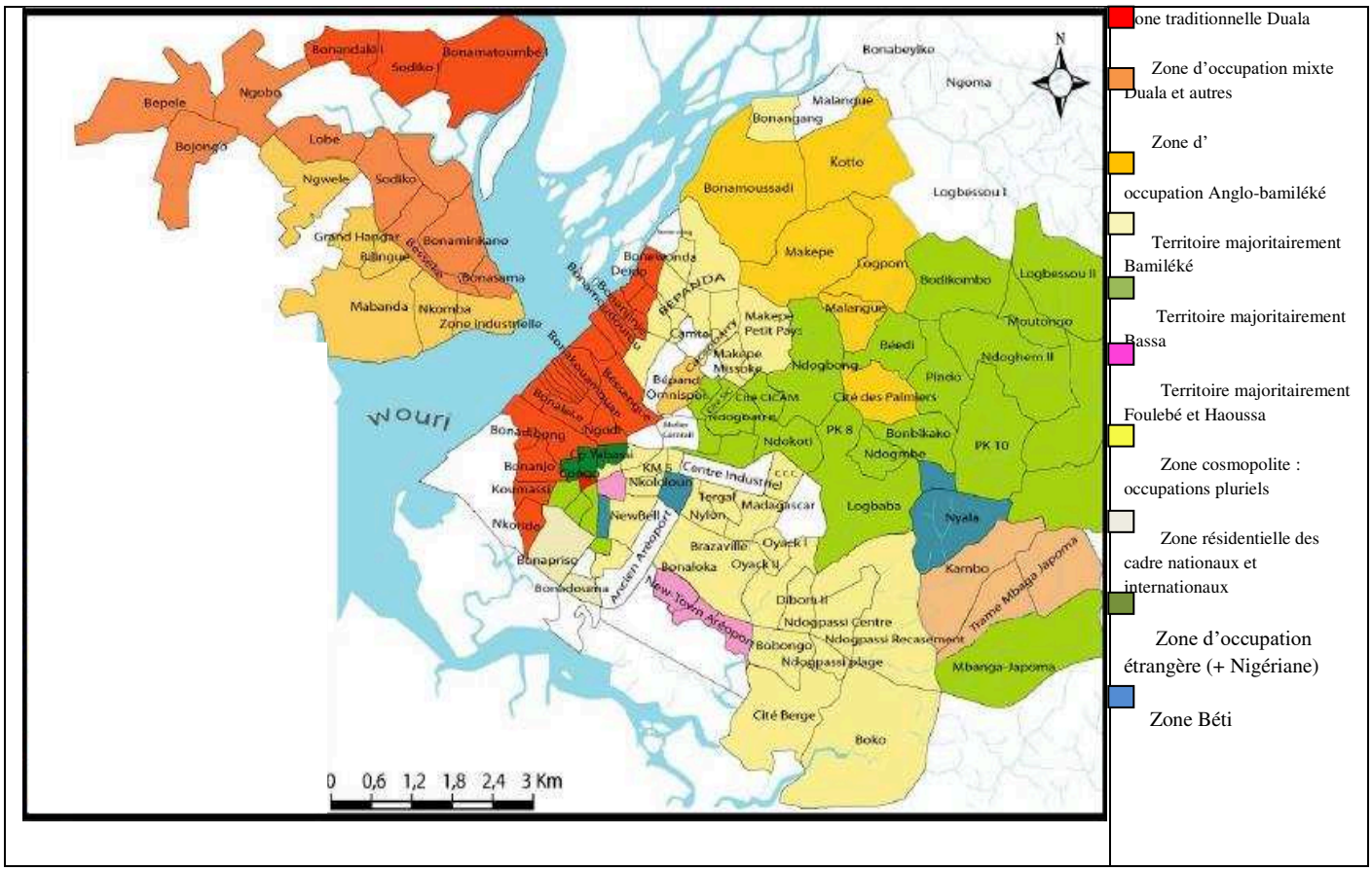

Source : Communauté Urbaine de Douala (CUD), 2009

Cependant pour l'enquêté [EC 03], le facteur de durabilité des liens sociaux n'est pas forcement assimilable à l'hétérogénéité parce que cette durabilité peut se construire par paliers. Le premier palier est celui de l'ethnicité ou du communautarisme ethnique. Une fois

que ce palier est consolidé, on passe au second qui est celui du lien inter-ethnie ou inter-communauté (la ville avec son caractère hétéroclite fait évoluer justement ce deuxième lien car la propension des individus à aller vers leurs communautés d'appartenance disparait progressivement au profit d'une hétérogénéité ethnique). La notion de regroupement ethnique peut être selon lui appréhendée comme une recherche identitaire à travers laquelle le citadin (universel) se définit et assoit ses valeurs sans pour autant générer d'exclusion sociale.
« *…le communautarisme ethnique est un fait mondial…Qu*e revendiquent les catalans en Espagne, les corses et les bretons en France, les québécois au canada ?... *L'identité menacée par l'hétérogénéité*», a-t-il expliqué dans un entretien pour illustrer ce propos.
En Afrique on se situe dans une période chronologique courte et insuffisante pour tirer des conclusions sur le repli communautaire ethnique. L'enjeu serait de se demander si on évolue vers une durabilité du lien social dans une logique chronologique.

Le concept de ville inclusive semble confus dans ses formes de représentation et d'acceptation, au regard des politiques urbaines camerounaises qui s'en revendiquent. Aux côtés de la ville dite inclusive, un dernier concept caractérisant la ville durable émerge, il fait référence à l'autosuffisance alimentaire : il s'agit du concept de ville productive.

2.3.4 Le concept de ville productive : l'insécurité foncière et l'agriculture informelle

Le concept de « ville productive » peut être appréhendé comme l'aptitude d'un territoire au productivisme essentiel du capitalisme cognitif par la mondialisation, l'intermittence, l'architecture ou la micro-politique de la ville (Collin et Szaniecki, 2008). Il peut également faire appel à la fertilité, la prolifération et la créativité de la ville, et non pas seulement à sa rentabilité économique (CEUM, 2012). Cette représentation du concept est celle qui semble se rapprocher le plus de la ville durable au Cameroun. Aboutir à une ville productive, c'est la rendre à la fois autosuffisante et compétitive (Baudouin Maritimes, 2006).
Selon une évaluation globale, le Cameroun jouirait d'une autosuffisance principalement alimentaire. L'agriculture étant la base de l'économie du pays, la production alimentaire est l'un des principaux domaines d'activité. Cependant, les émeutes de la faim de février 2008 témoignent d'une certaine fragilité de l'agriculture. Issues probablement de causes politique, ces émeutes ont relevé le fait que les pouvoirs publics et les autorités de droit n'arrivent toujours pas à trouver des solutions concertées et efficaces pour assurer une sécurité alimentaire durable des populations (Meutchieye, Wirnkar et Esenei, 2013). Si l'on se réfère

aux données de la Banque Mondiale et de l'Institut National de la Statistique, l'autosuffisance alimentaire pour tous semble un horizon encore lointain. Environ 28% des Camerounais vivent en situation d'insécurité alimentaire. Il s'agit plus précisément des régions telles que : l'Extrême Nord avec 25% de taux d'autosuffisance alimentaire, le Littoral avec 56 % et le Nord avec 83 %. Les difficultés de transfert des produits des zones productives vers les zones déficitaires ainsi que la pauvreté sont les principaux facteurs de cette insécurité alimentaire.
Souvent qualifié de grenier de l'Afrique centrale, le Cameroun dispose d'un potentiel agricole considérable, tant en termes de productions vivrières et d'élevage que de cultures d'exportation. Il est actuellement le plus grand fournisseur de produits vivriers et maraîchers d'Afrique centrale. Le secteur agricole occupe une place importante dans l'économie camerounaise car il emploie 60% de la population active et il contribue à hauteur d'environ 20% au produit intérieur brut. Pourtant, malgré cet important potentiel, le Cameroun reste un importateur de produits vivriers (AFC, 2013). En effet, le développement de l'agriculture camerounaise se heurte à de nombreux obstacles financiers, organisationnels et infrastructurels réduisant sa compétitivité agricole et économique.
En milieu urbain, l'agriculture n'est généralement pas une activité privilégiée au sein des documents d'urbanisme et elle est encore moins contrôlée par les pouvoir publics (Fofiri, 2012).

« *...Les acteurs principaux de l'agriculture urbaine qui se retrouvent pour l'essentiel dans la classe moyennes ou pauvres l'exerceraient, pour la plupart, dans des espaces d'emprunt (se* sont des parcelles appartenant administrativement à des tiers qui peuvent les récupérer à tout *moment pour en disposer selon leurs besoins)...* », L'enquêté [CTDEPC 01] explique ainsi les faiblesses de l'agriculture urbaine au Cameroun. Autrement dit, ces acteurs ne disposent généralement pas de titre de propriété.

En réalité, l'agriculture sert également à marquer l'espace et à sécuriser le foncier dans la mesure où la mise en culture des espaces urbains non bâtis est très contrôlée (puisque les systèmes d'appropriation foncière se fondent sur des bases ethno-tribales) (Yemmafoua, 2017). Le régime foncier énonce qu'en cas de litige sur une propriété non immatriculée, l'auteur de la mise en valeur emporte les droits de propriété ; c'est la raison pour laquelle l'agriculture en milieu urbain est redoutée et contrôlée par les populations. Pourtant, même immatriculés et en attente d'investissement immobilier, les terrains privés sont cultivés en permanence afin d'assurer en parallèle une forme de « garde de lots ». Au Cameroun, très peu de citadins achèvent leurs procédures d'immatriculation foncière et l'agriculture permanente

est le moyen populaire de sécurisation foncière d'un lot non immatriculé. Cependant, cette agriculture en milieu urbain est aussi source de spéculation foncière car les interstices urbains non constructibles ou réservés subissent une appropriation illégale, débutant généralement par des pratiques agricoles sur un temps relativement long avant de déboucher à long terme (s'il n'y a pas opposition des autorités publiques) à la construction immobilière et parfois à l'obtention frauduleuse d'un titre de propriété (Yemmafoua, 2017).

Toutes ces raisons nous poussent à remettre en question la durabilité de l'agriculture en milieu urbain, mais aussi la productivité agricole et économique au Cameroun.

Il en ressort un paradoxe entre la représentation gouvernementale de la ville durable au Cameroun et la réalité des villes camerounaises. Il serait difficile de parler de sécurité urbaine et même nationale dans le contexte actuel marqué par l'insécurité dans le nord du pays. Si l'on se réfère à l'entre-soi généré par le communautarisme ethnique caractérisant la population, les villes camerounaises ne sont également pas des villes inclusives. Cependant, le développement urbain camerounais semble investir d'davantage la gestion de l'hygiène et de la salubrité, ainsi que l'autosuffisance alimentaire et donc la compétitivité économique. La ville durable au Cameroun semble ne trouver jusque là aucune réelle représentation globale, aucune expérimentation témoignant de la mise en commun de tous ces principes de durabilité qui peine à s'étendre.

2.4 Une ville planifiée: le défi d'une transposition du modèle importé

Comme pour tout aménagement urbain, la ville durable est une ville planifiée. L'urbanisation et le développement durable nécessitent un processus de planification et un cadre politique qui mettent en exergue le potentiel et les ressources de la ville. Selon le MINHDU, la planification durable implique un processus participatif de prise de décision et une attention particulière pour un développement qui équilibre les besoins sociaux, environnementaux et économiques.

Le modèle d'expression des villes durables occidentales et même d'Afrique du nord est principalement marqué par la production de quartiers dits écologiques, ou encore appelés éco-quartiers. Le Cameroun a une tout autre représentation du modèle de ville durable. Au Cameroun, la terminologie « développement urbain durable » trouve son expression directe dans la lutte contre la pauvreté, la limitation voire réduction de la « bidonvillisation »,

l'expansion d'une agriculture urbaine, le développement de réseaux d'assainissement urbain durable, la préservation des forêts et des espaces verts, la promotion des techniques écologiques de construction et des dispositifs de concertations supposés générer des échanges entre acteurs de l'urbain (MINHDU, 2014). La notion d'éco-quartier perçu comme laboratoire de la ville durable qui incarne cette dernière, c'est-à-dire la réalise comme entité physique, peine à voir le jour au Cameroun.

Ainsi, la terminologie semble encore très peu connue sur le territoire. Selon une enquête menée à Yaoundé 1e, sur un échantillon de 53 enquêtés, environ 73 % d'entre eux estiment n'avoir aucune connaissance ou encore une connaissance floue du terme « éco-quartier ».

« *L'éco-quartier est un terme à la mode. Chacun se l'approprie à sa gu*ise et donne *ainsi sa propre définition de cette terminologie. Çà peut être un quartier verdoyant… mais une fois de plus, on n'a pas tous la même vision de la verdure, çà peut aussi être un quartier* avec un bâti autosuffisant énergétiquement, tout dépend d*e ce qu'on met derrière cette expression…et vous qu'entendez*-vous par là ? », Répond l'enquêté [CUY-CT] dans une tentative de définition de la notion d'éco-quartier. Il témoigne ainsi de sa non familiarité avec la notion d'éco-quartier. Il remarque également qu'au Cameroun, même si la terminologie d'éco-quartier n'est peut-être pas évoquée, les enjeux et objectifs visés par les municipalités sont cependant identiques à ceux présentés par ces derniers.

Malgré ces obstacles, pour ne parler que de ceux-là, des initiatives de mise en opérationnalité des principes de durabilité urbaines sont mis en avant. Il s'agit entre autres de la promotion des matériaux locaux durable de construction par la Mission de la Promotion des Matériaux (MIPROMALO) du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. L'objectif est de participer à l'éco-construction par des matériaux locaux (Image 3) afin de réduire le coût des constructions tout en ne compromettant pas l'environnement.

Image 3. Eco-construction : utilisation de briques de terre cuite par la MIPROMALO

Source : MIPROMALO, 2016

Une deuxième initiative est l'élaboration d'un agenda 21 local pour la ville de Douala (c'est le seul agenda existant sur le territoire national en général). Cet agenda a été approuvé et présenté officiellement le 19 mars 2012 lors de la célébration de la 2e édition des journées du développement durable (Bisseck, 2012). Il sert de base aux experts et aux autres acteurs de l'urbain, pour développer les enjeux de la protection des écosystèmes et de l'environnement, conformément aux résolutions de la conférence de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement (Ntone, 2012). Cette initiative a été également approuvée par l'OIF (l'organisation internationale de la Francophonie) par la création de l'institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie. Cependant, cette initiative est à ce jour très peu répandue sur le territoire. Les municipalités semblent s'y investir que très timidement.

La troisième initiative est l'aménagement d'un éco-park à Yaoundé, situé au quartier Ahala, banlieue sud de la capitale du Cameroun (dans l'arrondissement de Yaoundé 3). Ce nouveau site touristique, bien qu'encore en chantier attire déjà les pouvoir publics et suscite ainsi la curiosité de la population notamment grâce aux enjeux politiques qu'il porte et son attractivité touristique.

« *…c'est encore une ruse des hommes politiques pour piller les fonds publics…mais* ça a *l'air d'être un grand projet quand même…* », a expliqué un riverain [Hab 01] lors d'une visite du site du projet en question.

Concrètement, il s'agit d'un ensemble constitué entre autres d'un restaurant bio, de deux boukarous, de quatre étangs contenant diverses variétés de poissons, d'un parc ornithologique, d'un grand aquarium, de chambres d'hôtel et d'un parc animalier (Amougou, 2014). C'est un espace qui revendique un aménagement écologique sur près de huit hectares de terrain à finalité touristique. Cependant les discours des pouvoirs publics pour justifier ce projet sont purement économiques. Le promoteur du projet explique que « les jeunes vont pouvoir *trouver un emploi stable et participer au développement de l'arrondissement de Yaoundé 3*». Aussi le gouverneur de la région du centre ajoute que « *ce projet viendra booster l'économie* du Cameroun et favoriser les échanges entre les peuples ».

D'autres initiatives reposent sur les projets :

- « Douala ville durable » qui met l'accent sur la restructuration et la rénovation du quartier Makèpè Missokè (l'un des quartiers les plus insalubres de la ville de Douala) ;

- « Embellissement de la capitale » qui vise à la fois la conservation et la valorisation des trames vertes et bleues de la ville et la rénovation des quartiers précaires tels que Mokolo, Ntaba, Essos, etc.

De toutes ces initiatives nous remarquons des visions diverse du développement urbain durable appliquées à des échelles également diverses. La Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO) s'essaye à des actions micro-urbaines relatives à des éléments durables de construction. Elle s'exerce davantage sur la promotion des matériaux durables et locaux. Cette approche vise la propagande du développement urbain durable via la valorisation d'un savoir-faire public. Or, la MIPROMALO est une sous-direction du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation, ce qui nous conduit à penser que cette structure entièrement étatique cherche à promouvoir une expertise publique camerounaise par la vulgarisation de ce savoir-faire, compte-tenu de sa volonté permanente d'attirer les investissements notamment occidentaux. « (…) La Mission de promotion des matériaux *locaux (Mipromalo) au Cameroun a tenté d'accrocher le partenariat de deux entreprises italiennes, pour mettre en place des usines de production de briques dans le pays…* » (Chinje, 2016).

De ce fait l'objectif d'une vision environnementale de la ville apparaît comme secondaire par rapport à la recherche de fonds étrangers.

La deuxième initiative est celle qui a donné lieu au projet Douala ville durable. Elle est la plus complète de toutes car elle intègre des visions à la fois stratégiques pour l'aménagement de la ville de Douala et opérationnelles. Pionnière sur le territoire national et actuellement la seule

dans une approche intégrée et une démarche progressive, cette initiative met en avant aussi bien la démarche environnementale que la recherche de partenaires financiers. Le projet « Douala ville durable » tout comme celui de l'agenda 21 bénéficient également d'une connotation politique dans la mesure où ils sont portés par le délégué de la communauté urbaine durant son mandat. Il se différencie par la place accordée à la participation citoyenne au sein de l'aménagement de la ville et son échelle d'application qui s'étend à la ville (dans sa vision stratégique) et au quartier (dans sa perspective opérationnelle). La troisième initiative se fait à l'échelle d'une zone d'aménagement concertée de huit hectares et est à usage touristique. Elle représente plus une vitrine de la ville, également portée par le politique, qu'une forme de prouesse écologique offrant un meilleur cadre de vie aux populations.

De toutes ces initiatives, il ressort que le Cameroun n'a pas encore pu s'appuyer sur le développement durable pour générer une action territoriale de développent urbain durable et les actions en sa faveur demeurent ponctuelles et intermittentes (à des échelles et des moments différents). De cette approche plurielle et quelque peu balbutiante de la ville durable, il apparaît que le Cameroun n'a pas su - pas plus que les autres pays - équilibrer ses visions stratégiques du développement durable. Il n'y a à proprement parlé pas d'économie dite verte, autrement dit le Cameroun n'a jamais su, au nom du développement durable (DD), créer une économie solide et un développement économique financier solide. Il n'existe quasiment pas d'entreprise spécialisée sur ces question (énergie renouvelable, agriculture bio, tri sélectif des déchets et chantier intelligents, habitat passif, etc.). Il y a donc nécessité de redessiner les trois sphères du DD à la camerounaise (Figure 12). Le pilier économique du DD renvoie exclusivement à la recherche de fonds financiers pour le développement urbain, alors que le pilier social se révèle moins mobilisé et orienté principalement vars la résorption du tribalisme issu du communautarisme ethnique.

Figure 12 : Les piliers du développement durable au sein des villes camerounaises

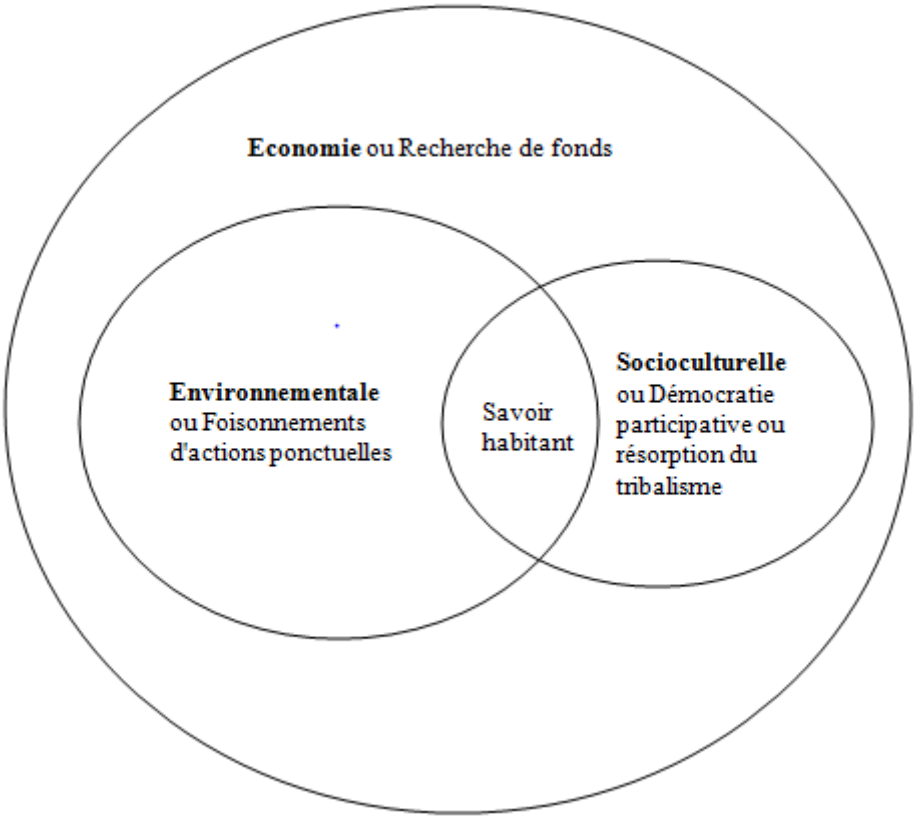

Source : Carine Tandzi Limofack, ***pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017***

Comme l'explique Philippe Genestier (2006), les discours politiques génèrent des paradoxes issus d'une quête de légitimité et d'affirmation de soi en tant que personne compétente agissant au nom de l'action publique. Cette recherche nous parait universelle et peut donc être un justificatif des écarts remarqués entre discours théoriques et actions correspondantes en matière de durabilité urbaine au Cameroun. La ville durable au Cameroun s'explique officiellement par des représentations plurielles - ville sûre, saine, productive, verte, inclusive, planifiée - qui ouvrent sur des champs de réflexions tellement vastes qu'ils sont susceptible de rentrer en tension. Prenons uniquement le cas de l'interaction entre villes productives et inclusives. Les villes productives sont généralement des villes sujettes à la compétitivité relevant d'un marketing urbain. Ce dernier est le propre d'une recherche de gentrification urbain : comment envisager de mettre dans un même ensemble la gentrification et l'inclusion urbaine alors que ces deux notions par essence sont en totale opposition ?

La ville durable camerounaise se cherche, chaque acteur qui doit l'investir en fait sa propre définition ; cependant, dans ce foisonnement sémantique et représentatif de la notion, il n'y a pas de réel accompagnement vers l'action. Tout partirait des visions stratégiques qui ne sont

pas en adéquation avec les représentations d'une part et l'effectivité d'autre part. La véritable faiblesse ne serait finalement pas la manière de concevoir et de le présenter mais la mise enplace d'un véritable plan d'action. Prenons le cas de la France par exemple où à le Grenelle de l'environnement a conduit à des actions (faibles ou non) portées par les pouvoirs centraux et décentralisés dans la gestion urbaine durable. Il s'agirait, au Cameroun, non pas de produire un grenelle de l'environnement à la camerounaise, mais d'envisager la mise au point d'actions fortes marquant officiellement et sur tout le territoire national, le lancement de la production de villes durable selon une représentation collective connue de la ville durable et de ses implications en termes de gouvernement.

Or, la gestion urbaine durable est assurée par deux ministères distincts - le MINHDU pour l'urbain et le MINEPDED pour la protection de l'environnement - qui génèrent des zones de ruptures dans leurs interactions ponctuelles. Au lieu de faire de la ville durable une perspective collective, leurs actions différenciées conduisent à des approches déconnectées : d'où la difficulté à poursuivre des engagements nationaux effectifs et les traduire en des actions concrètes.

Bien que fortement inspiré par le modèle Occidental, le développement durable au Cameroun semble reposer sur une représentation singulière. Cette singularité fait référence à ses réalités urbaines. Cependant, les déclinaisons de la durabilité urbaine camerounaises n'ont de cesse de rencontrer des obstacles rendant paradoxale le concept de ville durable. Ces contraintes découlent de la mise en commun des trois dimensions (disponible, accessible et durable) de la ville. De ces obstacles, l'enjeu primordial demeure la croissance économique qui, selon Rist (1996), se déploie au-delà de celui du développement et détermine de ce fait toutes les politiques (y compris les politiques d'aménagement urbain).

Beaucoup de chercheurs s'accordent à dire que le développement urbain camerounais est emprunt de multiples obstacles comme : la bidonvilisation, la précarité du milieu de vie des citadins défavorisés, l'étalement urbain non contrôlé par les pouvoirs publics, etc. Cependant, très peu abordent la notion de ville durable dans ses multiples représentations, ses influences et son expansion : d'où l'importance dans cette recherche de les investir. Il est donc question pour nous de positionner notre recherche par rapport aux travaux antérieurs en rapport direct ou indirect avec notre thématique de recherche.

CONCLUSION

Il ressort qu'au lendemain de l'indépendance du Cameroun, les pouvoirs publics ont renforcé leurs politiques d'aménagement urbain afin d'accroitre leur efficacité. La promotion des villes est devenue un axe clé des politiques d'aménagement et il y a eu un accroissement du nombre de villes dotées de services publics de base. Formant une armature urbaine polycentrique, les villes camerounaises se caractérisent par l'existence de deux grandes métropoles aux fonctions bien définies : Yaoundé (2,8 millions d'habitants en 2015), capitale politique et Douala (2,8 millions d'habitants en 2015), capitale économique.

La ville serait à l'image de la société dans laquelle elle se développe et se définirait ainsi par des critères statistiques et par des fonctions de concentration, de transmission des informations : les villes représenteraient des lieux de pouvoir (Dauvergne, 2011). Villes marchandes à l'époque précoloniale, Yaoundé et Douala sont devenues à la colonisation les centres des pouvoir occidentaux, des capitales à l'indépendance, puis des métropoles de nos jours. Ces villes connaissent des accroissements urbains et démographique continus, et pourtant elles essaient de pallier, malgré leur faible industrialisation et leurs difficultés à appliquer une politique urbaine efficace, leurs dysfonctionnements urbains. En somme, de leurs histoires, ces villes ont hérité de particularités dans leur urbanisation évolutive et, de nos jours, elles connaitraient surtout l'influence de phénomènes tels que : l'étalement urbain, l'importance du secteur informel et l'absence d'industrialisation, la fragmentation socio-spatiale, la bidonvilisation et plus récemment l'avènement du DUD. Le Cameroun de nos jours a sa propre représentation de la ville durable. Cependant, nous avons remarqué que la ville durable camerounaise se cherche et tout acteur l'investissant en fait sa propre représentation personnelle, ce qui donne une impression de souplesse des approches d'accompagnement de l'action vers le DUD. Il est question d'envisager, dans ce contexte, la consolidation d'une logique d'action forte portant sur le lancement officiel de la production urbaine durable par les acteurs institutionnels de façon à mieux la vulgariser.

Cependant, il semblerait que cette représentation de la ville est issue d'une imposition des politiques d'aménagement occidentales aux pays du Sud soutenant une forme d'asservissement indirect et dissimulé des pays du Sud envers ceux du Nord. Cette hypothèse est justifiée par le fait que les partenaires étrangers et occidentaux sont ceux qui portent financièrement - quelque fois par l'expertise technique - les projets urbains durables au Cameroun. En plus de ce portage financier et technique, ils participent en amont à l'élaboration des documents stratégiques d'aménagement urbain durable et soutiennent les

collectivités territoriales décentralisées dans leur démarche pour le développement des villes. La notion de soumission est justifiée par le fait que toutes ces aides financières apportées par ces partenaires au développement sont généralement accompagnées de cahiers des charges préétablis à l'avance par ces derniers, qui orientent la nature et donnent les caractéristiques des projets susceptibles de bénéficier de ce financement.

Partant de tous ces constats contradictoires caractérisant la ville durable au Cameroun, nous avons initié une démarche de recherche nous permettant de soulever dans les détails les logiques qui l'accompagnent et la déterminent. Pour ce faire, après une étude documentaire accompagnée d'enquêtes exploratoires, nous avons mené successivement : des observations scientifiques des pratiques quotidiennes des populations pour envisager leurs rapports à la terre et comprendre leurs logiques d'implantation et d'appropriation, puis des enquêtes auprès d'habitants (273 personnes) et de praticiens de la ville (27 personnes) afin de connaitre l'essence des tensions entre ces deux acteurs et son impact sur la gestion durable des villes, enfin des entretiens semi-directifs auprès de pouvoirs publics en charge de la gestion urbaine et d'habitants de quelques quartiers précaires afin de comprendre la rupture idéologique qui subsiste entre ces deux types d'acteurs. En réalité le choix s'est porté sur ces derniers parce c'est sur eux que repose l'aménagement des villes camerounaises : toute volonté d'un développement urbain durable ne pourrait se réaliser sans passer par eux. .

Nos terrains de recherche que sont les villes de Yaoundé et Douala - retenues car elles investissement largement cette thématique, sont porteuses de politiques d'aménagement et de gestion urbaine - sont pilotées directement par le gouvernement centrale par le du Délégué du Gouvernement auprès de la communauté urbaine. Ce sont des métropoles à forte densité économique, politique et sociale, présentantdes enjeux stratégiques pour le développement économique de la nation.

A partir de là, nous avons remarqué que les différentes formes d'appropriation traditionnelle des populations locales donnent une impression de ruralité urbain qui choque les pouvoirs publics ne désirant pour tout urbanité que le modèle occidental dont ils subissent l'influence constante. Il est donc question pour nous de savoir s'il peut exister au Cameroun une durabilité urbaine autre que celle héritée de la mondialisation.

La partie suivante nous permettra de revenir sur l'hypothèse selon laquelle le DUD au Cameroun serait l'application d'une volonté plus occidentale que nationale, afin de faire ressortir d'une part les faiblesses que préfigurent ce concept en Occident et de montrer d'autre part les limites de son transfert vers le Cameroun par le cas de l'appropriation camerounaise du référentiel RFSC des villes durables européennes.

PARTIE 2 : LE POIDS DE L'HERITAGE DES MODELES OCCIDENTAUX DANS LES POLITIQUES URBAINES CAMEROUNAISES

INTRODUCTION

L'aménagement d'une ville comprend un volet stratégique initié par les pouvoirs publics qui définissent le contenu, les orientations, les normes, les moyens de la politique d'aménagement à appliquer de manière pratique par les différents intervenants sur l'espace urbain (Mabou, 2012). Les pouvoirs publics élaborent des politiques d'aménagement urbain à partir d'une doctrine urbaine, dont les principes de base sont l'anticipation par la planification et la prospective urbaines, la maîtrise des opérations projetées et l'organisation des acteurs. Tel est le cas de l'organisation des villes camerounaises actuelles. Elles témoignent d'une forme de gouvernance urbaine héritée de la période coloniale car la ville avant la colonisation se décidait autrement. En effet, à la période précoloniale, la souveraineté territoriale était assurée par des chefs traditionnels locaux. Le Cameroun, tout comme l'Afrique en général, a connu dans son passé une évolution politique et institutionnelle que l'environnement international prend très peu en compte. Il a été soumis à des organisations de royaumes et de chefferies qui se caractérisaient par « leurs institutions propres, leurs modes de gestion des affaires *publiques, d'organisation et de transmission du pouvoir politique, leurs propres modes de* régulation des rapports sociaux, de gestion et de règlement des conflits » (Sy, Sauquetn Vielajus, 2007). Ces organisations étaient mises en place pour assurer la paix et la sécurité entre les communautés et peuples. La gestion des villes était exclusivement assurée par les conseillers de chefferie ou de royaumes, administrateurs urbains qui rendaient directement des comptes au chef/roi. Un chef traditionnel était un leader de la communauté, l'homme le plus écouté, le garant de la tradition dont on attendait l'avis quelle que soit la situation de décision donnée.

Cependant, la colonisation a cherché à soumettre, y compris par la force, les chefferies traditionnelles au pouvoir des administrateurs coloniaux. Les chefferies ont dès lors perdu progressivement de leur notoriété mais leurs formes d'organisation, étant bien ancrées dans les mœurs, perdurent jusqu'à nos jours. C'est aussi elles qui donnent l'impression des pratiques traditionnelles en milieu urbain, notamment en ce qui concerne les questions foncières. Les chefs traditionnels sont les garants administratifs des terres en fonction de leur superficie d'exercice de leur souveraineté et sont directement sous l'autorité hiérarchique du sous-préfet. Ils constituent le dernier maillon de l'organisation territoriale décentralisée au Cameroun (Etat -Région - Département - arrondissement - chefferie traditionnelle). Malgré la persistance de ce mode de gouvernance urbaine traditionnelle au sein de celles modernes (héritées par la colonisation et entretenues par la mondialisation), les villes camerounaises

actualisent progressivement leurs influences des politiques d'aménagement urbain occidentales qui prennent de moins en moins en compte les références coutumières.

Il s'agit dans cette partie de questionner l'impact de ces politiques urbaines au sein du processus d'urbanisation camerounais actuel marqué par les préceptes du développement durable.

Nous allons, pour ce faire, discuter le poids et l'influence des acteurs sur les décisions et les conduites du développement durable à Yaoundé et à Douala, mettre en interaction les représentations politiques camerounaises et les discours internationaux sur la thématique de ville durable, pour ensuite focaliser notre attention sur les limites des modèles urbains occidentaux en rapport à l'aménagement des villes occidentales et des villes d'Afrique sub-saharienne (en particulier des villes camerounaises). L'enjeu étant d'analyser, de comprendre et de s'interroger sur la capacité des initiatives locales à constituer une réelle alternative au développement urbain durable.

Chapitre 4 : Le poids et l'influence des acteurs sur les décisions et les conduites du développement durable à Yaoundé et à Douala

La production des espaces urbains dans le cadre de la promotion de la ville durable au Cameroun requiert l'implication majeure des acteurs locaux avec le soutien des pouvoirs publics et des ONG nationaux et/ou internationaux. Malgré le constat de la fébrilité des conduites, il n'en demeure pas moins que le développement des activités informelles à la fois à Yaoundé et à Douala représenterait une forme de manifestation des actions de développement initié par les populations locales. Ce développement s'observe sur les plans microsociologique et macrosociologique. Selon Yomb (2016), ces plans seraient producteurs d'objectifs contradictoires qui participent au renforcement de la « culture de la pauvreté » rendant difficiles les actions locales du développement urbain durable. Ainsi, le développement local serait devenu un enjeu important pour les divers acteurs de l'urbain en raison de certains objectifs majeurs inavoués. Ce chapitre nous permettra de relever quelques-uns de ces objectifs qui influencent directement les décisions et les conduites du DD dans les villes de Yaoundé et Douala. Il s'agira dans un premier temps de lever l'équivoque sur l'impression d'une implication équivalente entre Douala et Yaoundé en rapport au DUD – l'enjeu ici étant de montrer les modes différenciés d'implication par rapport à la thématique de développement urbain durable au sein de ces villes et d'en dégager les causes.

Dans un deuxième temps, nous aborderons les limites qu'apporte la décentralisation dans ce processus de DUD notamment à travers les conflits de compétence générés par cette dynamique d'aménagement urbain. Il est question de relever les incohérences idéologiques d'aménagement entre communauté urbaine et communes d'arrondissement et leurs impacts sur la figure de la ville. Pour ce faire, nous reviendrons d'abord sur les postures de chacun de ces acteurs dans la hiérarchisation des pouvoirs de décision des uns par rapport aux autres.

Le denier point sera celui relatif aux visions peu conciliantes des citadins en rapport à celles des aménageurs de la ville dite durable et leurs impacts sur les formes d'implication au sein de ce processus d'aménagement urbain. L'enjeu est de relever les controverses entre les visions des décideurs, des aménageurs publics et celles des habitants par rapport à cette thématique afin de mieux comprendre ses limites.

1. Douala et Yaoundé : deux visions du développement durable

Les capitales, notamment politico-institutionnelles, d'Afrique subsaharienne sont généralement les plus internationalisées et sont considérées comme des villes mondiales émergentes (D'Alessendro, Bini, 2015). Elles connaitraient des processus importants de transformation du paysage urbain en raison de deux dynamiques spatiales (Alessendro, Bini, 2015) : la mondialisation, à travers la révision des symboles et icônes paysagères et des structures des villes miroirs de l'universalité d'une part, et la renaissance économique via l'attractivité des investisseurs immobiliers étrangers d'autre part.

Au Cameroun, la capitale s'y investit également. Cependant, d'après nos enquêtes, la ville de Yaoundé, capitale politique du Cameroun, accuse un certain retard sur l'opérationnalité du DUD. L'aménagement urbain des villes est placé sous la gestion prioritaire des communautés urbaines et il nous a semblé dépendre, en plus de l'alignement par rapport aux objectifs étatiques du DUD, des sensibilités propres à chaque délégué du gouvernement.

1.1 Des visions d'aménagement urbain durable différentes entre les Délégués du Gouvernement auprès des communautés urbaines de Yaoundé et Douala

En réalité, comme pour toutes les institutions publiques, une communauté urbaine a pour rôle de construire une meilleure perception de l'Etat, d'assurer le service public et sa continuité temporelle et spatiale. Le Délégué auprès de cette communauté, nommé par décret présidentiel au Cameroun (par décret n°2009/065 du 06 février 2009), en est le manager institutionnel public. Il doit pour ce faire s'assurer du bon fonctionnement de la communauté urbaine conformément aux lois et textes en vigueur dans la perspective d'efficacité institutionnelle. Ce dernier doit anticiper, planifier, organiser, décider et contrôler le développement de la ville avec l'assistance du conseil de communauté et des autres membres du personnel dont il est en charge. Il lui est également affecté le rôle d'interface entre la communauté urbaine et les autres institutions tant publiques que privées (Barbo, 2016) envers lesquels il n'est pas chargé de rendre directement de comptes mais d'entrer en collaboration en rapport à la gestion de la ville. Nous comprenons que le Délégué auprès de la communauté urbaine ne fait pas sa politique personnelle car il est soumis aux respects des lois et textes en vigueur élaborés par d'autres institutions étatiques. Cependant, sa censure le cas échant ne peut lui être administrée que par le chef de l'Etat, l'autorité suprême qui est l'auteur de sa nomination pour ce poste. La gouvernance du Délégué auprès de la communauté urbaine est institutionnelle certes, mais elle est souvent influencée par la personnalité propre de ce dernier

car le charisme de celui-ci est susceptible d'influencer l'appréhension du bien-fondé des décisions prises notamment pour l'aboutissement des missions conférées (Barbo, 2016) : c'est la raison pour laquelle au Cameroun, la société civile a l'impression que les délégués du gouvernement ne respectent pour lois que les leurs. Il nous a paru important de faire une analyse des postures que leurs confèrent leur statuts afin de réaliser un rapprochement entre leurs discours (résultat de leurs visions) et les lois en vigueur (attentes gouvernementales). Pour cela, nous revenons sur nos deux cas d'études Yaoundé et Douala qui sont gérées toutes les deux par des communautés urbaines.

- **Une vision intégrée en continuité aux préoccupations contemporaines en matière du DD du Délégué du gouvernement à Douala**

La CUD créée le 24 septembre 1987 par le décret n°87/13366, est sous l'autorité d'un délégué du gouvernement et celui en exercice de nos jours l'est depuis 2006. Il œuvre comme le premier Magistrat de cette ville. Cependant, à l'issue de sa nomination, il oriente ses préoccupations vers l'occupation rationnelle de l'espace urbain, notamment à travers l'élaboration des documents de planification urbaine : Douala est de nos jours la seule ville camerounaise qui s'est dotée d'un agenda 21. Il porte également dans ses attributions l'amélioration de la mobilité urbaine et enfin la protection des milieux environnementaux urbains. Tous ces objectifs cadrent avec les attributions d'un délégué du gouvernement au Cameroun (Annexe 3). Au départ de sa mission, ce dernier contient dans ses préoccupations les enjeux environnementaux de la production urbaine à tel point que la mise en place progressive de ces outils de planification va faire de la ville de Douala une ville tournée vers un DUD (OIDP, 2017). Les actions de coopération et surtout du vivre ensemble font partie intégrante de ses préoccupations. Pour ce faire, de nombreuses sessions de dialogues et débats ont été organisées par la CUD notamment : l'organisation en 2011 de l'évènementiel « paix au village » rassemblant les représentants des grands groupes ethniques du Cameroun dans l'optique de favoriser l'harmonie sociale dans les villes ; l'organisation de la soirée de Gala interculturelle tenue avec l'ensemble des communautés des pays étrangers vivant à Douala en 2015 ; l'organisation, de 2011 à nos jours, des journées annuelles du développement durable.
D'aucuns pensent que ce penchant social découlerait exclusivement d'une sensibilité propre du Délégué aux enjeux sociaux de la ville et que cette sensibilité lui viendrait de sa fonction antérieure, à travers laquelle il a siégé au sein du conseil de communauté de 2002 à 2006 dans la commission en charge des affaires de diversités sociales. Cependant, la loi du 15 juillet

renforcée par la loi du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes permet d'identifier les domaines de compétences de la communauté urbaine, et la gestion sociale (plus précisément le développement social) de la ville est l'une des attributions du Délégué. Contrairement aux aprioris, il ne s'agit pas simplement d'une sensibilité sociale de ce dernier mais d'une inscription par rapport aux attentes gouvernementales en rapport à ses attributions. Dans un entretien dans le cadre d'une interview télévisée, le Délégué du gouvernement actuel auprès de la CUD présente les quatre axes majeurs du développement urbain de Douala :

1. **L'amélioration des conditions de vie de la population et la réduction de la pauvreté** : via l'amélioration de la mobilité à travers le développement d'un déplacement acceptable en rapport avec l'écoulement des produits des zones industrielles aux espaces de distribution et vice versa;

2. **L'amélioration de la compétitivité notamment économique de la ville** : l'enjeu étant de munir la ville de Douala de toutes les directions privilégiées en ce qui concerne les activités économiques ;

3. **Le positionnement de Douala en tant que ville exemplaire en matière de protection de l'environnement et de DD :** sur cet axe contrairement au précédent, des avancées ont été faites notamment à travers l'élaboration de l'agenda 21, les journées portes ouvertes en matière du DD, des projets pilotes en faveur du DUD comme le projet « Douala Ville Durable » ;

4. **L'amélioration de la gouvernance métropolitaine** : à travers le développement des capacités institutionnelles internes en termes de formation du personnel, d'accompagnement, de mise en place d'outils de gestion moderne ; et à travers le développement des capacités institutionnelles externes qui cherchent à concilier toutes celles internes notamment à travers l'harmonisation des secteurs concernés en rapport aux actions menées.

Ces quatre axes majeurs du développement urbain sont finalement éprouvés par la CUD à travers les principaux besoins de la population. Suite à un sondage, cette population annonce comme préoccupation première le développement des voiries (des voies principales aux voies tertiaires), puis le développement des systèmes de transport et l'accentuation des logements d'habitation. Les initiatives de la CUD se font suivant cet ordre chronologique. Cependant, l'actuel Délégué du Gouvernement, dans sa posture de défenseur du DUD considère que la conciliation de la préoccupation première des habitants avec les réalités de la ville sujette en

permanence aux épisodes d'inondations, nécessiterait une nouvelle approche d'intervention : partir de la construction des drains d'irrigation de la ville pour aboutir à la restructuration du système viaire et non l'inverse comme à l'accoutumé. En d'autres termes, il s'agit de régler d'abord le problème urbain avant d'aborder la résolution de ses conséquences. Il s'agit selon lui d'une méthode inspirée des préceptes du DD, basée sur l'anticipation des problèmes urbains.

« *...à quoi ça servira d'aménager des routes qui seront ensuite fragilisées et voire détruites par les inondations…* », Explique-t-il.

Cette vision du Délégué manifeste une implication de la CUD et donc des municipalités dans la mise en application des politiques urbaines en matière de DD. La posture de ce dernier est celle d'un politique qui s'inspire largement de ses attributions et des préoccupations contemporaines (basées sur le DD) pour gérer l'institution dont il est en charge. Cependant, le rapprochement social que témoigne son approche est une particularité requise dans son plan de gestion.

- **La rigueur discursive du délégué du gouvernement auprès de la CUY lui confère une vision radicale du développement urbain durable:**

La CUY, créée le 15 Juillet 1987 par la loi n°87 – 15, est sous l'autorité de l'actuel Délégué du gouvernement depuis 2005 et il est le premier magistrat de la ville de Yaoundé. Cependant avant cette nomination, il était retraité du poste d'adjoint au Délégué qu'il a exercé pendant dix-sept ans. Ce précédent poste a favorisé sa formation polyvalente d'administrateur. Mais avant son exercice au sein de la CUY, ce dernier occupait le poste de délégué provincial de l'urbanisme et de l'Habitat du centre auprès du MINHDU. Cette mobilité professionnelle lui a permis de se familiariser avec les problématiques urbaines de la ville de Yaoundé. Caractérisé par les habitants et les riverains comme un « Homme à poigne », ce qualificatif se rapporte à ses visions autoritaires et radicalisées de l'aménagement de la ville, sa nomination en 2005 semblerait le ragaillardir dans ses options déjà prises (Binyam, 2005). Le Délégué de la CUY au début de son exercice lance immédiatement le projet d'Embellissement de la capitale qui se basera sur deux axes importants :

1. **La protection et la valorisation de la trame verte de la ville** notamment à travers la conservation et le renforcement des forêts urbaines, le développement des vergers interconnectant le système bâti et la création des espaces verts au service des activités ludiques.

2. **La rénovation et la restructuration de quartiers précaires** à travers les opérations d'identification des zones d'intervention (via les études de faisabilité), de déguerpissement/destruction (via l'expulsion des habitants occupant les zones ciblées) et de réaménagement (à travers les réflexions sur les nouveaux projets à initier sur ces sites).

Ce Délégué est davantage sensible aux enjeux d'une rentabilité financière de l'aménagement de la capitale dont il est en charge ; l'une des raisons pourrait être due à sa formation initiale. Pour suivre son approche, il s'est opposé aux habitants des zones précaires, à certains maires d'arrondissement et à d'autres acteurs du secteur privé de l'aménagement de la ville (Assako, 2012).

« *...Il s'est inscrit dans la continuité des actions de modernisation de la capitale entreprises* par son prédécesseur. Pour cela, il a fallu souvent aller au charbon. Il a dû faire face à des mouvements sociaux du personnel de la Communauté urbaine et à la fronde des maires *d'arrondissement et des membres du Conseil de la Communauté. Il est apparu en première ligne de l'opération controversée de déguerpissement… faisant face aux populations qui n'entendaient pas voir leurs habitations détruites… il ne reculera pas…* », (Binyam, 2005).

Il faut préciser et comme le témoigne ce discours, ce dernier est l'un des Délégués du gouvernent les plus critiqués du Cameroun à travers ses actions parfois jugées très radicales. Les habitants sont les premiers à manifester leur mécontentement à la suite de leur délogement sans préavis et pour certains sans dédommagement. D'après le journal jeune Afrique Economique, ce Délégué serait soumis perpétuellement à de violentes critiques pour « sa propension à manier le bulldozer » dans la destruction des bidonvilles en vue de l'extension des espaces publics au sein de la ville (l'élargissement des chaussées, l'aménagement des jardins publics, la création des parkings). Cette opération très controversée rend fluide la circulation au sein de la ville, structure ses systèmes viaires et des espaces libres. L'approche utilisée est qualifiée de radicale mais elle cadre avec l'objectif premier d'un Délégué : le développement urbain.

Afin de mieux comprendre les raisons des critiques qui sont émises à l'encontre de ce dernier, nous nous sommes tournées vers les habitants par le biais de quelques entretiens et nous avons pu témoigner du mécontentement des populations.

Pour certains comme présenté dans le journal populaire Camer.be, «le Délégué de la CUY ne *peut se plaindre d'impécuniosité. Il est, de tous les patrons de l'Hôtel de ville de Yaoundé,* celui qui a reçu le plus de moyens pour développer la ville, des fonds C2D aux fonds PPTE, *en passant par l'assistance de la banque afr*icaine de développement (BAD) ou la coopération

chinoise, etc. Pourtant, Yaoundé semble à l'abandon, ou entre les mains d'un mauvais génie, avec ses routes et ses marchés dans un état plus que désastreux. Ces temps derniers, le délégué du gouvernement a entrepris de reboucher quelques trous ici et là avec de la latérite. Des bricoles que les premiers torrents viendront balayer».

Pour d'autres à travers le journal Camernews, il serait, contrairement à ses prédécesseurs, depuis son accession à la tête de la CUY « un rameur à contre-courant comme mu par une volonté manifeste de semer la division et la haine au sein des familles autochtones. Du *déguerpissement des populations à l'incorporation des espaces concernés dans le domaine privé de l'Etat, le bilan serai*t très lourd et se chiffrerait en frustrations des populations *victimes mêlées à un sentiment d'abandon par le gouvernement. Cependant, rien ne semble* ébranler la détermination du premier magistrat de Yaoundé à construire la capitale sur le dos et les larmes des autochtones ».

Toutes ces critiques ont pour but de remettre en question la légitimité des actions menées par la CUY et dénoncent comme unique responsable le Délégué.

Si l'on critique les conséquences sociales de l'action menée par la CUY et l'associe à l'action du Délégué dans sa volonté d'embellir la ville de Yaoundé il faudrait également reconnaitre que ces interventions se basent sur un socle juridique sécurisé. En effet, nous avons constaté que ces casses se font pour certaines dans des zones à travers lesquelles l'urbanisation s'est faite sur des terrains non constructibles (en majorité les bas-fonds) ou ne bénéficiant pas de titre de propriété. Certains habitants ont légitimé l'appropriation du sol par leur implantation, leur résidence ou leurs pratiques agricoles, soit dans l'ignorance, soit dans le mépris des dispositions réglementaires régissant le foncier (Assako, 2012). Il est donc illégitime, contrairement à ce que pensent certains habitants, de dédommager des populations n'ayant aucun titre de propriété puisque juridiquement parlant, ils ne sont pas en droit de prétendre à ce foncier et donc à toute construction s'y trouvant. Nous notons que le Cameroun compte au moins 28 textes juridiques en matière foncière (Annexe4) censés orienter les populations dans leur démarche d'acquisition foncière. Les actions de destruction menées par la communauté urbaine sont la preuve que ces textes ne sont pas toujours pris en compte. Lors de notre enquête de terrain, 82% des enquêtés ignorent ou ont des connaissances partielles de ces textes et de la législation encadrant la spéculation foncière. Par contre, 67% ont conscience que l'occupation des marécages ou des bas-fonds est interdite par la loi; elle poursuit pourtant sa croissance. Tout ceci pour réitérer le fait que les critiques des habitants envers les actions de la CUY rencontrent des limites dans leurs revendications.

Certains maires sont également ceux qui s'opposent aux visions du Délégué auprès de la CUY. Pour ces derniers, le conflit repose sur les degrés de compétences : c'est-à-dire, qui a le droit de faire quoi dans l'aménagement de la ville, et les limites d'aires d'action n'étant pas claires, jusqu'où peut-on agir ? (Cf. la sous partie 1.2.)

D'après le journal « le quotidien mutation », la controverse de cette opération de déguerpissement des populations a cependant amené le premier ministre en exercice en 2009 (sur instruction du chef de l'Etat) à interpeler le Délégué du Gouvernant auprès de la CUY, non pas sur la légitimité de l'action menée mais sur la méthode d'opération qui vulnérabilise la population. Une clause à l'issue d'une concertation entre ces deux institutions a été mise en place : il ne pourrait désormais y avoir de démolition du bâti par la CUY que sous réserve d'une information préalable des populations concernées, d'un délai de déménagement et, dans le cas d'une occupation légale, d'une possibilité de relogement. Il s'agit ici, non pas de remettre en cause l'objectif du Délégué, mais de revenir sur les moyens entrepris pour y arriver. Cela nous pousse à croire que la remise en question donc témoigne les populations locales face à ce mode de gestion urbaine mis en place par la CUY est plus d'ordre méthodologique que la détermination du Délégué à réaliser cette vision qui était au départ celle de son prédécesseur. Il opte donc pour une posture radicale et cela se répercute sur les affirmations que contiennent ses discours.

Il affirme lors d'une interview : *«…opérer le changement dans la ville de Yaoundé a été très* difficile au *début mais lorsqu'on accepte une charge il faut pouvoir accepter d'en assumer les* conséquences. *J'ai tenu bon*, finalement et progressivement les populations ont fini par adhérer à ma vision de la ville. *Aujourd'hui si tout le monde n'est pas d'accord avec* moi, *beaucoup sont avec moi. On ne fait jamais l'unanimité (rire) et je crois même qu'il faut s'en méfier…* ».

Il présente ainsi ses convictions et l'expression « *j'ai tenu bon* » réaffirme son opposition aux critiques. Dans cet extrait de discours, il donne l'impression d'être le décideur suprême de ses actions : l'expression « ma vision de la ville » en témoigne. Ce qui en réalité n'est pas le cas, puisqu'il est soumis au contrôle du chef du gouvernement avec l'aval du chef de l'Etat. Contrairement au Délégué de la CUD qui intègre dans ses discours l'importance des habitants relativement àses visions prospectives d'aménagement, celui de la CUY donne l'impression de s'y opposer.

« *...pour arriver à tenir tête aux populations, il faut d'abord ne pas avoir des intérêts personnels ou ceux de nos amis à défendre parce que sinon les gens n'attendent que ça pour vous pointer du doigt. Moi j'en ai pas, autant au niveau des intérêts personnels qu'à ceux des*

amis. Pour arriver à changer les choses dans la ville on doit passer par la douleur des propos *malveillants des populations j'en suis conscient…* », (Délégué de la CUY, 2012)

Il présente donc sa connaissance du désarroi des populations quant aux actions entreprises par la CUY et en assume moralement - du moins dans ses discours - la responsabilité des conséquences. Pour justifier cette fermeté, il évoque le concept de « socialisme municipal » qui est supposé lui conférer son statut au sein de la gestion urbaine.
Ce concept, né en France après la Seconde Guerre mondiale, permet à l'Etat via les collectivités publiques d'intervenir directement sur le terrain pour réaliser certains projets d'aménagement sans intégrer l'initiative privée (dans le cas où la collectivité est en difficulté financière). Il choisit donc d'en faire une approche importante d'aménagement de la ville. Il témoigne dans l'extrait qui suit d'un autocentrisme de sa vision d'aménagement de la ville de Yaoundé.
« *...j'ai constaté quand je suis arrivé que l'initiative privée existait certes mais était soumise à une anarchie sans précédent et parfois même la qualité n'y était pas (en gros ils faisaient ce qu'ils voulaient quand ils voulaient).* Je me suis donc substitué progressivement à beaucoup de particuliers par les aménagements *et j'ai* donc réalisé la construction des vitrines de la ville (les boutiques, les aires de restauration, bref des équipements développant des activités *ludiques) et finalement ça a porté ses fruits et j'en suis fier. C'est pour cela que je suis tenace,* parce que je sais que *j'ai la vérité avec moi, que les autres s'en rendent généralement compte bien plus tard…* ».

Cet extrait de discours donne l'impression d'un Délégué narcissique, qui n'a de loi que celle qu'il s'est défini. Les expressions, « je me suis donc substitué » - « *et j'ai* donc réalisé» - « *j'ai la vérité avec moi* » montrent cela. Lorsqu'il affirme être détenteur de la vérité, il place son pouvoir de décision au-dessus de tous les autres acteurs aménageurs de la ville. Cette expression pourrait s'expliquer de deux manières : soit il décide seul des initiatives d'aménagement et dans ce cas le conseil municipal dont il est en charge n'a aucune influence sur les décisions prises en matière de gestion de la ville; soit, dans une vision paternaliste, il s'attribue la responsabilité de se comporter en bon père de famille envers ceux qui ne lui pardonneraient pas de laisser les populations de Yaoundé exposées à des facteurs de risques urbains alors que selon lui le moyen de prévention existe. Dans les deux cas, il s'agit d'une extrapolation des attributions d'un Délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine.

De ces actions portées par ce Délégué découlent des tensions sociales entre la CUY et certaines institutions des pouvoirs publics d'une part et la société civile d'autre part. Nous devons reconnaitre que si la valorisation de l'aménagement urbain est assurée à travers ces actions, cela se fait au gré d'une harmonie sociale à travers laquelle certains acteurs de l'urbain se sentent exclus. En admettant que la capitale soit une ville durable, elle présente dès lors une limite quant à la mise en application de la dimension sociale du DD.

Cela ne parait pas être le cas pour la ville de Douala à travers les mécanismes d'implication citoyennes qu'elle développe (du moins en théorie) afin d'aboutir à une démocratie participative. Si pour le Délégué auprès de la CUD l'enjeu principal est de faire de la ville de Douala une ville durable, pour celui de la CUY, il est principalement question d'embellir la ville de Yaoundé. C'est la raison pour laquelle pour l'un, les actions sont portées sur les préceptes du DD, alors que pour l'autre, la priorité est axée sur la restructuration de la ville (réaménagement des voiries, des espaces publics, destruction progressive des quartiers précaires, valorisation des espaces verts).

De ce qui précède, nous pouvons déduire que les postures des Délégués auprès des communautés urbaines de Yaoundé et de Douala pourraient influencer les formes d'imprégnation de la thématique du DUD au sein de ces villes.

Le tableau suivant donne une brève présentation des communautés urbaines de Yaoundé et de Douala et, par la même occasion, les visions d'aménagement des Délégués auprès de ces communautés ainsi que leurs postures respectives.

Tableau 4: Présentation sommaire des CUY et CUD, les postures des Délégués respectifs

AXES DE COMPARAISON	CUY	CUD
Année de création	24 septembre 1987	15 Juillet 1987
Nombre de communes sous tutelle	7 communes d'arrondissement	5 communes d'arrondissement
Année de nomination du Délégué encore actuellement en exercice	2005	2006
Projet porté par le Délégué	Embellissement de la capitale	Douala ville durable
Visions du Délégué dans l'aménagement urbain durable	. Restructuration et revalorisation des quartiers précaires	. Amélioration des conditions de vie des populations

	. Valorisation des trames verte et bleue de la ville	. Amélioration de la compétitivité économique de la ville . Développer une posture de ville exemplaire en matière de protection de l'environnement . Améliorer la gouvernance métropolitaine
Nature des interactions avec les autres acteurs de l'urbain	- Rapports conflictuels récurrents avec la société civile - Quelques rapports conflictuels avec les autres institutions gouvernementales intégrées dans la gestion urbaine	- Quelques rapports conflictuels avec la population - Quelques rapports conflictuels avec les communes d'arrondissement

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

Après avoir analysé les postures des délégués respectifs des communautés de Douala et de Yaoundé, nous avons saisi comme deuxième critère de réflexion l'organisation des structures internes de ces communautés urbaines et nous voulons relever l'impact de cette organisation sur les formes de développement urbain durable des deux villes.

1.2 Douala et de Yaoundé : deux organisations internes des communautés urbaines et deux représentations différenciées de développement urbain durable

Au Cameroun, les communes sont sous la tutelle du pouvoir central. Il s'agit d'une tutelle à la fois administrative, financière et politique, à travers différents représentants du pouvoir central. Elle débute par les Ministères, en l'occurrence le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) qui, placé au-dessus des collectivités territoriales décentralisées, attribue divers pouvoirs aux gouverneurs, préfets et sous-préfets. Il s'agit d'assurer le contrôle du processus de désignation, du fonctionnement des organes, des pouvoirs de sanction, approbation, annulation et parfois substitution (Sobngwi, 2006). Pour

préciser son lien avec les municipalités, le MINATD est en charge des exécutifs locaux, relativement au contrôle de l'élection du maire et de ses adjoints ; en cas d'irrégularité, il peut procéder à l'annulation du scrutin. Il a aussi le droit de déclarer des conseillers municipaux démissionnaires s'ils sont jugés incapables ou incompatibles avec la loi par le préfet. La désignation par décret présidentiel des délégués du gouvernement dans les communautés urbaines démontre la délégation du pouvoir central au pouvoir local. Cependant, au niveau du fonctionnement des organes locaux, le préfet est très présent dans le dénouement des réunions du conseil municipal (de la convocation au déroulement) car il lui est réservé un droit à l'information quant aux actes de la commune. Dans les faits, l'exécution des délibérations du conseil municipal est présentée à la tutelle (MINATD, Gouverneur, Préfet) pour une approbation avant d'être considérée comme exécutoire. Il arrive que le gouverneur ou le préfet réduise ou supprime les dépenses au budget de la commune pour des raisons de légitimité ou des causes d'inopportunité. Toutes ces interactions démontrent la hiérarchisation gouvernementale dans laquelle s'inscrivent les collectivités territoriales décentralisées et plus précisément la communauté urbaine.

Figure 13: schéma illustrant la hiérarchisation de l'organisation territoriale camerounais

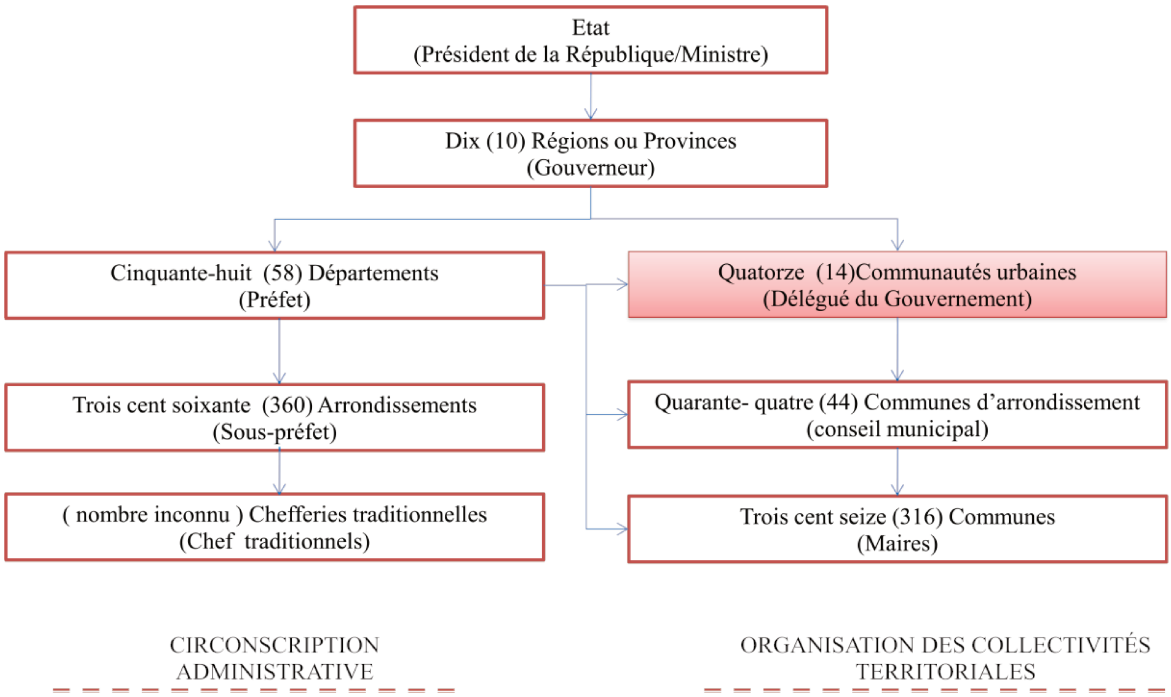

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2018.***

Le schéma ci-dessus montre le positionnement de la communauté urbaine au sein de l'organisation territoriale camerounaise. Il est donc important de distinguer deux formes de découpage territorial : la circonscription administrative (de l'Etat à la chefferie traditionnelle) d'une part et l'organisation des collectivités territoriales (de l'Etat aux communes) d'autre part. Contrairement à ce que pensent les populations des villes camerounaises, la communauté urbaine est un maillon de cette organisation territoriale qui est soumise dans sa posture à des hiérarchies supérieures. Elle a certes pour mission globale la gestion de la ville dans sa globalité mais elle est contrôlée dans l'élaboration de cette attribution par les acteurs gouvernementaux qui, dans l'organigramme, sont au-dessus d'elle (Figure 13).

Cependant dans le cadre de la gestion de la ville, la communauté urbaine est également assistée par les communes d'arrondissement qui constituent le conseil de la communauté urbaine. Ceci étant, les maires d'arrondissement et les autres conseillers désignés au sein des communes contenues dans la communauté urbaine prennent de manière concertée des décisions en matière de gestion de la ville favorisant le bien-être des populations. Cependant, sans validation du Délégué du gouvernement, cette concertation demeure consultative (Figure 14).

Figure 14 : Organisation de la communauté urbaine au Cameroun

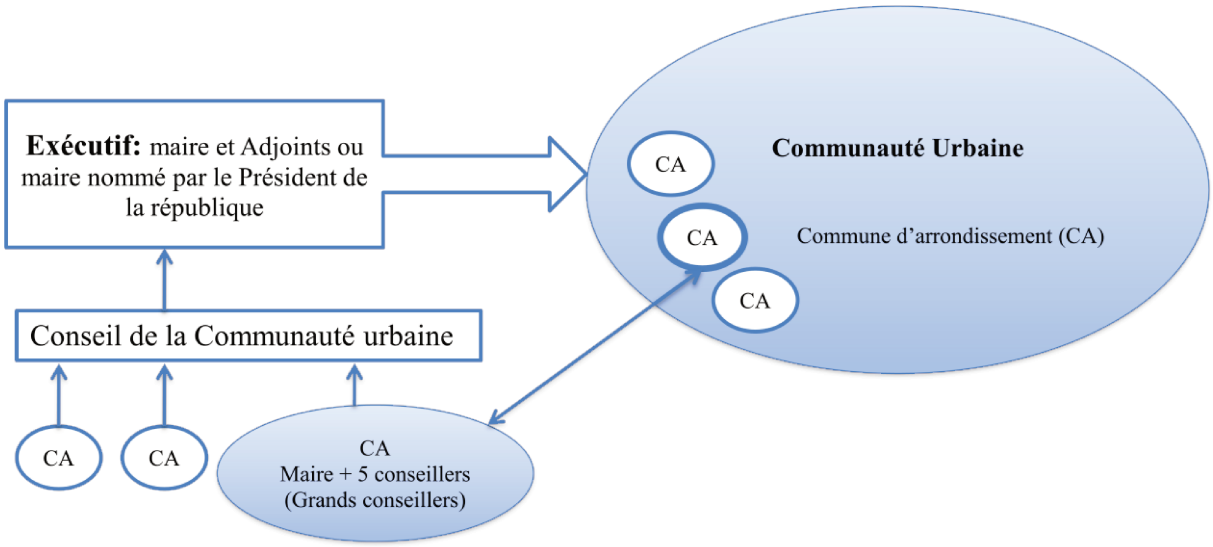

Source : Loi n°2004/018 du 22 Janvier 2004 fixant les règles applicables aux communes, schématisée par Barbo, 2016

De ce qui précède nous pouvons en déduire que le Délégué du gouvernement bénéficie d'un pouvoir de décision placé au-dessus de ceux des communes d'arrondissements et/ou des communes tout court. Pour revenir à nos deux études de cas, à savoir les villes de Yaoundé et de Douala, il s'agit d'appréhender la place qui est accordée au développement durable au sein de l'organisation interne des CUY et CUD.

- **La vision implicite du Développement Durable à travers l'organigramme de la CUY :**

La CUY a été créée par décret n°87/1365 du 25 septembre 1987. Elle est placée sous l'autorité du Délégué du gouvernement nommé par décret du Président de la République, assisté par quatre délégués adjoints nommés par décrets présidentiels. La CUY est située au cœur de la capitale et est constituée de vingt-deux services s'organisant autour de trois directions : la direction des affaires financières et économiques, la direction des affaires administratives et juridiques et la direction des services techniques (Figure 15).Les services municipaux sont organisés autour d'une administration centrale (cabinet du Délégué du gouvernement et son Secrétariat général) et des trois directions précédemment citées comprenant les services plus spécifiques. Trente-six conseillers municipaux constituent « l'organe libérant » à travers lequel le conseil municipal siège (quatre fois par ans) pour voter le budget et approuver le compte administratif de la communauté et se répartit suivant trois commissions principales : la commission des finances, la commission des affaires domaniales et infrastructurelles et la commission des affaires culturelles et sociales (Pegui, 2012). Cependant, cet organigramme ne mentionne pas explicitement le DD ou le DUD. Les investissements dans ce domaine sont faits sur des actions ponctuelles telles que des projets de préservation de la trame verte ou de restructuration de quartiers précaires.

La figure ci-dessous (Figure 15) montre qu'il n'y a aucun service rattaché à la cellule développement urbain. Cette cellule, qui intervient au niveau opérationnel et exécutif de l'aménagement urbain, ne collabore qu'avec la direction des services techniques (DST) à qui elle rend des comptes. Aujourd'hui, et malgré la rupture entre cette cellule et les six autres cellules de la DST, elle a pour mission d'intégrer le DD dans ses actions. Un autre service de la DST partage cette mission mais par une action différente: il s'agit de la cellule Environnement et Hygiène. Cette dernière se charge de la gestion environnementale de la ville dans une visée d'hygiène et de salubrité. Cette mission s'intègre au développement urbain durable car elle implique dans le processus d'urbanisation la gestion environnementale.

Cela nous parait paradoxal car, contrairement à la proximité des deux attributions, les cellules en charge n'entrent pour autant pas en interaction. Ils n'ont pour gestionnaire commun que la DST. Outre ce premier constat, nous remarquons que d'autres cellules de la DST (Parcs et Jardins, Urbanisme et Agriculture) peuvent également se positionner sur le champ du DD. Ils ne sont pas dotés de cette attribution au niveau de la CUY, mais dans les faits, c'est aussi une responsabilité qui leur revient de par la proximité de leurs activités avec le DD.

Figure 15 : Organigramme de la CUY

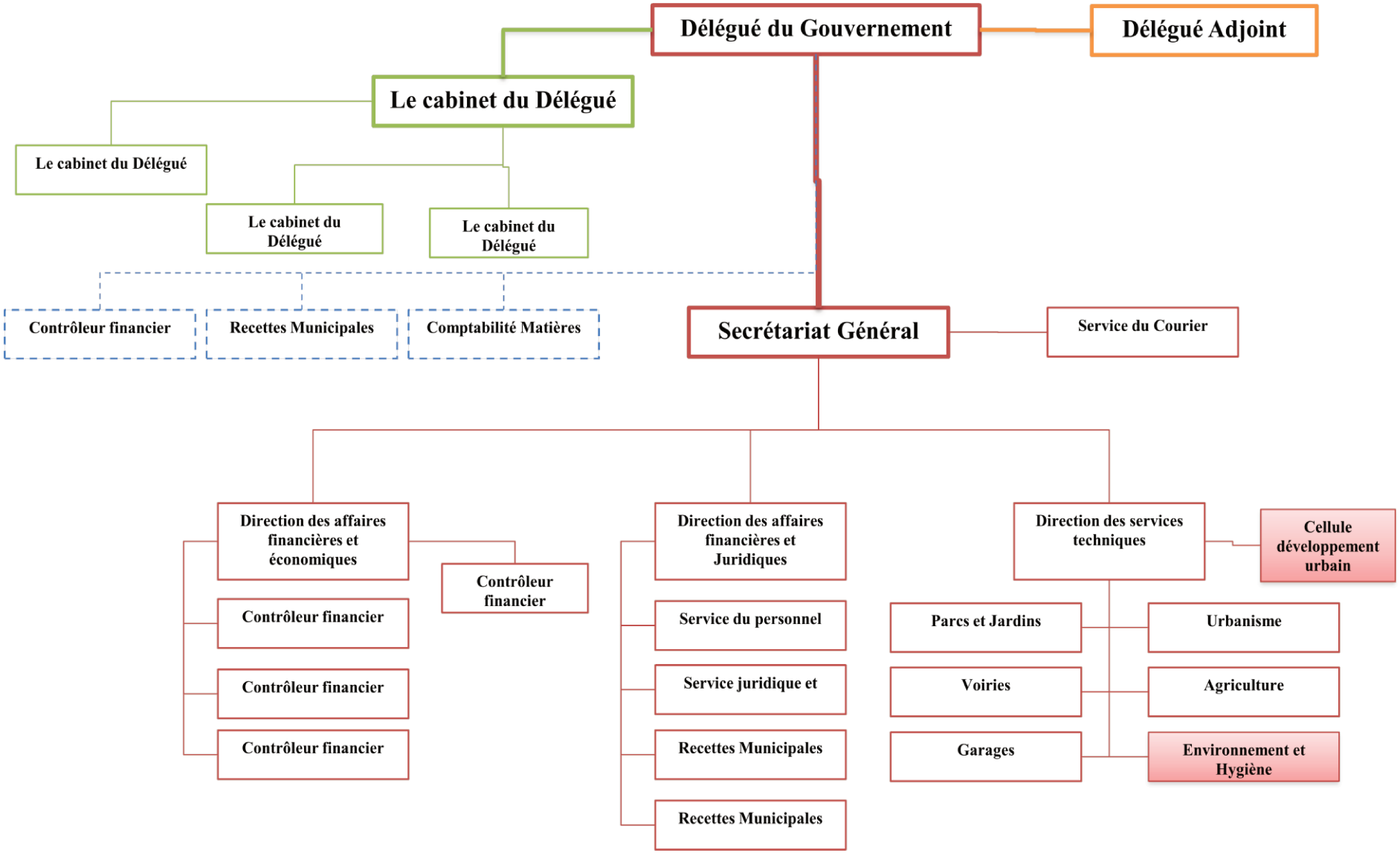

Source : Carine Tandzi Limofack, pour *l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017, (inspiré des entretiens effectués auprès de 2 personnels de la CUY)* **en charge du DUD**

Contrairement à la CUY, la CUD œuvre pour un engagement particulier et permanent dans la démarche de DD et cela se démontre à travers son montage structurel.

- **Vision explicite du développement durable à travers l'organigramme de la CUD**

L'engagement de la ville de Douala dans les politiques visant un développement urbain durable serait un impératif donnant lieu à une collaboration permanente avec des partenaires internationaux pour l'octroi des crédits de développement. C'est dans ce contexte que la CUD, soutenue par le gouvernement camerounais, s'engage à conforter un développement de la ville orienté par une stratégie élaborée dans un cadre participatif, marqueur de la volonté d'impliquer tous les acteurs urbains dans les phases d'élaboration. Cette Stratégie de Développement est élaborée dans une perspective de gestion participative des activités opérationnelles (Olinga, 2010).

Par cette annonce, la CUD montre son engagement quant aux enjeux du DD au sein de ses stratégies d'aménagement. Cette volonté s'est matérialisée par la création de structures et de postes à responsabilités spécifiques pour la mise en place de plans d'action : en février 2005,la création de l'Atelier d'Urbanisme de Douala (AUD) rattaché à la Direction de l'Urbanisme et de la Construction, en mai 2007, la création de la Direction de l'Atelier d'Urbanisme de Douala et enfin en mai 2008, la création de la Direction des Études, de la Planification Urbaine et du Développement Durable (DEPUDD) (Figure 16). C'est ainsi que sous l'égide des Nations Unies, du Programme de Gestion Urbaine (PGU), le Bureau National des Etudes Techniques de Développement (BNETD) de Côte d'Ivoire et la Coopération Technique Allemande (GIZ) ont, de septembre 2000 à mars 2001, accompagné la Communauté urbaine de Douala (CUD) dans le démarrage de l'élaboration de son Agenda 21(Olinga, 2010). Cet agenda ne sera finalement validé et accepté qu'en 2012.

La stratégie de développement de la ville instituée à travers l'Agenda 21 par la CUD constitue un ensemble de recommandations intégrées dans le Plan d'Occupation du Sol (POS), dans le Plan de Déplacement et de Transport Urbain (PDTU) et intervenant dans le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU). Dans cette démarche multidimensionnelle, les objectifs visés sont l'anticipation et la prévention des risques urbains matérialisés à travers des projets divers ainsi que des actions immédiates.

Figure 16 : Organigramme de la CUD

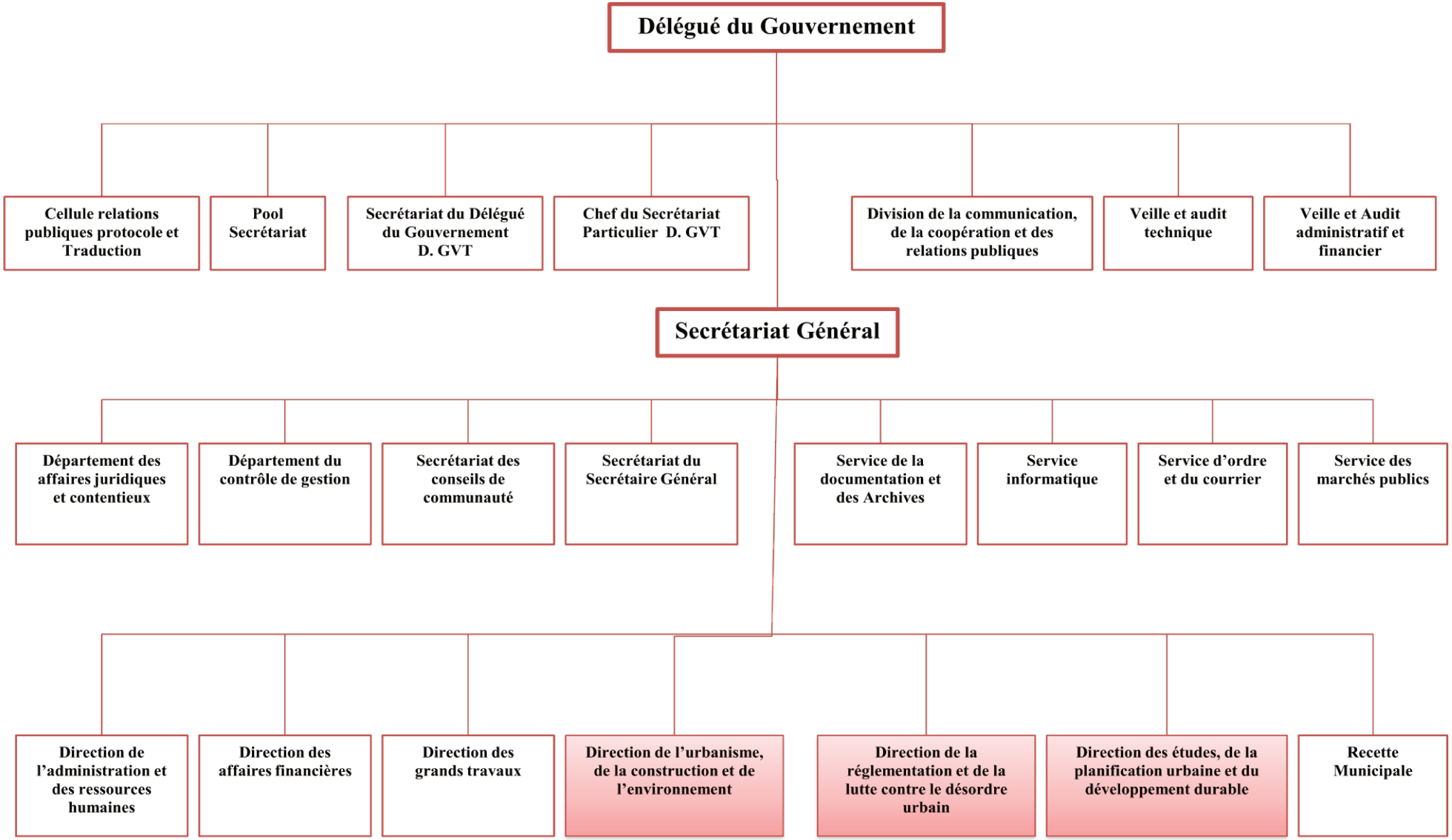

Source : Carine Tandzi *Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017, (inspiré des entretiens effectués auprès de 2 personnels de la CUY)*

en charge du DUD

L'organigramme de la CUD nous permet de distinguer trois directions directement concernées par les problématiques du DUD dont l'une d'entre elle est dédiée à la planification urbaine durable : la Direction des études de la planification urbaine et du développement durable. Cela témoigne de l'initiative de la CUD à faire de cette thématique de DUD l'un de ses principaux enjeux. Contrairement la CUY, la CUD présente, dans l'organisation de sa structure interne, le besoin de faire du DD et du DUD une réelle préoccupation des municipalités.

De plus, l'arrêté N°03/CUD/SG/2009 du 22 Avril 2009 portant sur le Comité de pilotage de l'agenda 21 de la ville de Douala, placé sous l'autorité du Délégué du Gouvernement auprès de la CUD, assure le soutien politique ou gouvernemental des projets pouvant en découler. Selon l'enquêté [CUD- CP], ce comité a pour mission de conduire les études préalables en amont des initiatives, d'assurer le pilotage des actions, de proposer toutes les missions ou études nécessaires et d'approuver les études rentrant dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21.

En réalité, le Comité de pilotage est constitué d'un représentant de chacune des Directions de la Communauté Urbaine, d'une expertise scientifique - notamment de l'Université de Douala - et un représentant des Délégations régionales du développement urbain et de l'habitat (MINDUH), de la santé publique (MINSANTE), de l'environnement et la protection de la nature (MINEP), des affaires sociales (MINAS), de l'eau et de l'énergie (MINEE), du transport (MINTRANS), et enfin de l'industrie, des mines et du développement technologique (MINMIDT).

Cependant, dans cette dynamique qui se veut inclusive et participative, les élus locaux garants de l'amélioration du cadre de vie des populations et les Maires des communes d'arrondissement sont exclus du comité de pilotage. Cela témoignerait d'une controverse relative aux écarts entre la stratégie présentée et vulgarisée en amont à travers l'élaboration de l'agenda 21 et son investissement.

Les Maires d'arrondissement sont en effet ceux qui se proclament médiateurs à la fois dans la production de l'opinion publique et dans la représentation politique. Or, de nos jours, les populations ont la conviction que ces derniers n'arrivent pas à assumer ce rôle. Nous pensons que l'une des causes pourrait être due à leur exclusion du comité de pilotage d'une telle approche stratégique d'aménagement - exclusion qui aurait pour effet de replacer ce rôle de médiateur directement sous la responsabilité du Délégué du Gouvernement. Nous soulevons ainsi la distance entre les instances décisionnaires (Délégué du Gouvernement auprès de la communauté urbaine) et les instances de proximité (Maires de communes) qui remet en question l'effectivité et la valeur intégrative de cette dynamique vers le DUD.

Cela permet donc de présenter la forte implication de la ville de Douala dans ce processus de DUD, tout en relevant quelques-unes de ses faiblesses qui restent pour lors marginales.

Il ressort à travers les formes d'implication des communautés urbaines que la ville de Douala prend une longueur d'avance sur la capitale quant au dynamisme relatif au DUD. Le cadre de la MAETUR [MAE 02] justifie cet écart en le reliant à la vision du gestionnaire de la ville et à la stratégie mise à exécution du fait de cette vision. Il ajoute qu'à Douala par exemple, le délégué du gouvernement aurait bien compris qu'il fallait, à la base d'une certaine stratégie d'aménagement, se munir des documents de planification urbaine y affairant et devant de ce fait régir l'intervention des aménageurs. En effet, cela pourrait se justifier par le fait que la ville de Douala se dote aujourd'hui d'un panel important de documents de planification favorables au DD : un PDU, un POS, un Plan de déplacement urbain, un plan d'aménagement des espaces verts, un Agenda 21, etc. Les actions d'aménagement menées sur le terrain à Douala sont d'abord inscrites ou prescrites par les documents actualisés d'aménagement. Une autre raison de l'écart entre les deux villes est due au fait que la ville de Douala ait entrepris très tôt une vision stratégique d'aménagement qui lui a permis de se doter de certains documents qui n'existent pas encore à Yaoundé de nos jours (cas de l'Agenda 21) –lui permettant de prendre cette avance sur la capitale, notamment en matière d'aménagement urbain durable.

L'Enquêté [EC 01] dit de ce déphasage entre ces deux villes qu'il serait une évidence. Cette assertion est justifiée par le fait que Yaoundé veut consolider un urbanisme qui est jusqu'ici assez défaillant. Les besoins de cette ville sont très grands ; à tel point que les réalisations ne contribueraient que peu à la demande des populations. Réitérer ces propos nous ferait penser que les préoccupations des gestionnaires de la ville de Yaoundé ne se déclineraient généralement pas en durabilité. Celle-ci serait ainsi marginale puisque aucun document d'urbanisme exclusif au DD (comme l'Agenda 21 à Douala) n'existe pour cette ville. C'est la principale raison pour laquelle il a initié en 2009 le colloque international sur le thème « la ville durable au Cameroun », espérant apporter des éléments d'analyse et de formalisation de ce concept au sein des stratégies d'aménagement pour toutes les villes camerounaises. Mais Douala semble de nos jours être la ville qui s'y investit davantage.

L'enquêté [CUD-CD] explique que cet investissement de la ville de Douala, plus important que celui de Yaoundé, s'explique par le fait qu'elle ait connu par le passé de réelles préoccupations en termes de dérèglement climatique, la CUD ne pouvant en faire abstraction. 81% des enquêtés au sein de la ville de Douala s'accordent à dire que cette ville est sensible en ce qui concerne le climat et ses impacts sur l'urbain. L'Enquêté [EC 01] ajoutera, au-delà

de ces contraintes climatiques, la qualité de recrutement du délégué du gouvernement qui intègre en permanence dans sa démarche ces questions environnementales, ce dont la structure interne de la CUD témoigne (Figure 16).

« *…C'est parce que dans l'exécutif communautaire le Délégué du Gouvernement a jugé ces* questions importantes et pour ce faire il a recruté des personnes au profil correspondant et il *a d'ailleurs créé toute une direction dans son service dédiée à ces questions…* », ([CUD 02], 2017)

Ainsi, si les actions en matière du DUD sont plus ou moins avancées, cela est lié à la sensibilité des gestionnaires de la ville. Par ailleurs Yaoundé serait sujette à un retard suite aux visions politiques et de managements clairement différents de celles du gestionnaire en charge de la Ville de Douala (Tableau 5). Cependant, ce retard ne constitue pas la seule influence implicite au DUD dans les villes de Douala et de Yaoundé.

Tableau 5 : Récapitulatif comparatif des visions du DD à Yaoundé et Douala

Synthèse	**Yaoundé**	**Douala**
Vision du DD	Vision verticale du DUD, c'est-à-dire basée sur l'apprentissage par l'imposition de l'aménagement aux habitants suivi d'une instruction à l'usage	Vision intégrée du DUD, c'est-à-dire basée sur la lutte contre les changements climatique à travers une collaboration continue avec tous les acteurs de l'urbain, y compris les habitants
Les services mobilisés pour la transformation des préceptes du DD	- Cellule du développement urbain - Environnement et hygiène	- La direction des études de la planification urbaine et du développement durable - La direction de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement, - La direction de la réglementation et de la lutte contre le désordre urbain - La direction des études de la planification urbaine et du développement durable
Les actions	- Conservation et développement des trames verte et bleue	- Amélioration des conditions de vie des populations - Amélioration de la compétitivité

	- Restructuration des quartiers précaires	économique de la ville - Développement d'une posture de ville exemplaire en matière de protection de l'environnement - Amélioration de la gouvernance métropolitaine
Les limites dans l'action en faveur du DD	- Rivalités entre CUY et les autres acteurs de l'urbain (les collectivités territoriales décentralisées et les habitants) - Visions radicales du Délégué auprès de la CUY - Le DUD n'est pas directement présent dans l'organisation interne de la CUY	- La posture du Délégué du Gouvernement qui fragilise la légitimité des maires auprès des habitants - L'intégration partielle des habitants au sein de cette approche qui se veut intégrée - La résilience à la précarité de vie des populations demeure
Les documents de planification urbaine en référence au DD	PDU, POS et PS	Agenda 21, PDU, POS, PS
Les actions en cours	Grand projet « embellissement de la capitale » qui comprend la restructuration des quartiers précaires et le reboisement puis verdissement des flancs de colline de la ville	Les projets : « élaboration de l'Agenda 21 », « Journée annuelle du DD » et « Douala ville durable »

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

2. La gouvernance urbaine : des tensions entre communes et communautés urbaines

Dans le cadre des lois de décentralisation, la gestion urbaine est confiée aux collectivités. Sous cette responsabilité, les interactions entre les différents acteurs des collectivités (voir la sous-partie 1.2.) sont empreintes d'une certaine discordance relative aux limites de leurs aires d'actions respectives. Il faut noter que les communautés urbaines regroupent un certain nombre de communes urbaines d'arrondissement dirigées par les Maires élus au suffrage universel indirect.

La gestion de la gouvernance urbaine veut qu'au niveau des deux grandes villes, constituées en Communautés urbaines, les Communes urbaines d'arrondissement soient administrés par des maires qui seront chapotés d'un délégué du Gouvernement qui ne tienne pas sa légitimité des urnes (Assako, 2012). Les statuts occupés par ces deux acteurs seraient à l'origine des rapports conflictuels régissant leurs relations, au détriment d'une planification urbaine durable. Cette logique découle de quatre raisons :

- Premièrement, l'éligibilité des maires contrairement aux délégués du gouvernement face à la société civile et aux citadins interagit directement avec l'envergure de leurs rayons d'action. Les opérations de déguerpissements et des casses dans le cadre de la lutte contre la bidonvilisation qui ne sauraient être menées (comme une action d'aménagement urbain) par les maires des communes d'arrondissement – en raison de la désapprobation des populations, les maires craignant alors de perdre leur siège et de ne pas être réélu -en sont un exemple.. Il est donc plus propice, au regard des objectifs à atteindre et de la délicatesse de la tâche, qu'elle soit conduite par un acteur qui ne tient pas sa légitimité des urnes, mais d'une autorité suprême, celle du Chef de l'État : le délégué du gouvernement. Cette contrainte dans l'action discrédite les maires et rend ainsi difficile ses rapports avec la société civile - à tel point que les initiatives d'aménagement lancées par la communauté urbaine ne sont pas directement suivies par les communes (dans le cadre de la maintenance)et par les citadins (dans le cadre d'une consolidation participative). Cette interruption met à mal le DUD notamment dans la ville de Yaoundé où le maire serait, dans les pensées collectives des citadins, réduit au rôle d'un agent administratif chargé de la légalisation ou de l'officialisation de certaines démarches ponctuelles (formalisation de l'auto-entreprenariat, état civil, formalisation et reconnaissance administrative du statut matrimonial, etc).

  « *...le maire ne se charge pas d'aménager sa commune…il nous signe nos actes de mariages [rire] c'est tout…* », [Hab 05].

  Le rôle d'acteur aménageur lui est donc proscrit et est transféré au Délégué du Gouvernement.

Relativement au DUD, c'est une logique de gouvernance urbaine qui est remise en question et donc difficilement mise en œuvre de par l'hostilité des populations et le sentiment d'illégitimité du rôle des communes.

- La seconde raison repose sur le fait que la communauté urbaine, portée par son administrateur le délégué du Gouvernement dans ses rapports directs avec le Chef de l'État qui le nomme, ne se charge pas de protéger les droits des citoyens, garantis par la Constitution. Si nous considérons le fait que ce Délégué est chargé de retranscrire la politique du gouvernement au sein de la ville, et que la communauté urbaine est une institution permettant le transfert des compétences de l'Etat vers les villes, nous pouvons en déduire que l'Etat ne tient pas toujours compte des droits en rapport au bien-être des populations (urbaines en l'occurrence). Cette déduction est paradoxale si l'on prend en compte la mission première de l'Etat. Cette seconde raison suscite la controverse du fait de l'inadéquation entre les attributions du Délégué et leur mise en œuvre.

Pourtant, certains acteurs de l'urbain trouvent en cette vision une conformité au contexte camerounais, notamment dans la ville de Yaoundé où le délégué du gouvernement mènerait des actions d'aménagement non pas dans l'intérêt de l'Etat et donc des populations mais pour servir ses intérêts propres. Nous pensons de cette vision qu'elle contient des limites, dans le sens où un délégué du gouvernement ne bénéficie pas d'un pouvoir législatif (il n'élabore pas les lois mais il les adopte et s'y accommode). Le fait qu'il soit susceptible d'initier des visions stratégiques, assisté par le personnel de la communauté urbaine, ne fait pas de lui l'initiateur de ses propres lois.

- La troisième raison départage les opinions puisqu'elle porte sur la répartition des compétences entre la Communauté Urbaine et les Communes Urbaines d'Arrondissement.

Le montage institutionnel donne lieu à un partage de responsabilités entre communauté urbaine et commune dans lequel la communauté urbaine se voit attribuée la plus grande partie des compétences. Tandis qu'elle se charge de la gestion des grandes structures urbaines (réseau routier et travaux publics, d'assainissement, de transport urbain, etc.) à l'échelle de la ville, les communes le font à une échelle de proximité. Cela revient à dire que la communauté urbaine est en charge de projets structurants d'aménagement tandis que les communes s'occupent des projets de proximité (le quartier, le vécu quotidien des habitants, etc.). Les communes et les communautés urbaines ont en charge conjointe, et suivant leurs espaces géographiques d'administration respectifs, la gestion des transports urbains, la gestion des déchets, la gestion de l'assainissement, la gestion des espaces publics, etc. ; et dans cette responsabilité collective, la frontière des actions respectives n'est pas toujours nette.

La gestion des parkings est un exemple relevant de cette confusion des aires d'actions de ces deux acteurs urbains. Les textes posent que la collectivité qui est l'aménageur en perçoit la rémunération (droits ou taxes de stationnement). Cependant, il arrive généralement des cas de figures où la communauté urbaine, après aménagement des routes et des aires attenantes, se fait devancer par la mairie qui apporte sur la zone aménagée un marquage au sol des aires de stationnement et s'octroie à travers cette action secondaire les droits de perception des taxes de stationnement. Il s'agit d'un cas de figure qui génère des conflits entre communes et communautés urbaines, rendant difficile la gestion urbaine. Dans la ville de Douala, les séances de concertation ont été instituées à cet effet et une tutelle locale au niveau du conseil de la communauté a été créée pour lancer une initiative de résorption de ces tensions. Dans la mouvance du DUD, les collectivités dans leurs rapports parfois conflictuels font de la gouvernance urbaine un moyen dont se servent les citadins pour justifier leur sentiment d'exclusion.

Le Délégué de la CUD (2017) ajoute à cette vision que la difficulté de la concertation est d'arriver à un commun accord de tous ces acteurs urbains par rapport à un conflit quelconque. Pour ce dernier, dès lors qu'il y a divergence, les informations ne peuvent qu'être erronées notamment en ce qui concerne les acquis en matière de responsabilités respectives. Nous partageons cet avis dans le sens où une divergence d'opinions et des visions des acteurs interagissant autour d'un projet quelconque est susceptible d'en fragiliser la gestion transparente. Cela pose selon nous la question de gouvernance urbaine et de priorisation des actions en fonction des statuts des acteurs impliqués. Pour expliquer l'essence de ce questionnement, le Délégué de la CUD ajoute qu'au Cameroun ce conflit de compétence relève plus d'un problème managérial que d'un problème politique et que dans cette dialectique les enjeux économiques représentent une raison sous-jacent. Si le problème managérial en question fait référence au mode de gouvernance, cela nous interroge sur les rapports que ce dernier établit entre gouvernance et politique. Prenons le cas où la gouvernance fait référence à l'éthique en politique, au contrôle des représentants politiques ou à la réforme du management des entreprises publiques (Pitseys, 2010), les liens entre gouvernance et politiques sont intrinsèques et dans ce cas l'assertion du Délégué de la CUD nous parait incohérente parce qu'il s'agit d'un effet d'entrainement et non d'opposition. Cependant, s'il entend par problème managérial la défaillance d'une gestion financière partagée, cette approche pourrait être justifiée par le déficit financier qu'accuse le pouvoir central en faveur des collectivités. En effet, si les Maires revendiquent plus de transferts de

fonds des caisses de l'Etat vers les collectivités décentralisées, le Délégué de la CUD remet cependant en question la linéarité évidente que cette approche propose car l'Etat selon lui ne peut disposer de ce qu'il ne possède pas.

En réalité, les collectivités devraient en théorie bénéficier légalement d'au moins 70% des recettes de fiscalité locale (qui sont d'un apport financier interne important). Cependant, ce taux semble ne pas excéder 50% dans les faits car d'autres retenues subsistent en raison des problèmes structurels de trésorerie que connaît le budget de l'Etat (Desbrosses, 2014). De plus, même si elles ne sont pas indépendantes, les collectivités territoriales devraient jouir d'une autonomie matérielle, organique et fonctionnelle. Ce qui n'est toujours pas le cas car le pouvoir central peut interférer à tout moment au sein de la gestion interne des collectivités locales dans l'optique d'une sauvegarde de l'intérêt général notamment en cas d'excès de l'autorité locale, puisque les collectivités territoriales décentralisées dépendent financièrement du trésor public en ce qui concerne leurs engagements de paiement (comme de leurs factures par exemple). Leurs capacités de maîtrise d'ouvrage sont ainsi limitées et sont consolidées par les soutiens des bailleurs étrangers. Depuis la crise économique des années 1980 à nos jours, le budget de l'Etat est fragilisé et l'administration des finances, tenant à maitriser les recettes de fiscalité locale, ne leur reverse les dotations qu'en cas de forte disponibilité de trésorerie : ce qui n'est pas toujours courant (Lefebvre, 2005). Cela peut justifier la raison pour laquelle les collectivités ne s'engagent généralement pas sur le long terme en matière d'aménagement urbain car ne disposant pas d'une parfaite connaissance de leurs produits fiscaux et de leurs revenus. Les problèmes de gouvernance urbaine qu'ont connus les villes camerounaises et que connaissent leurs DUD aujourd'hui dépendraient ainsi d'une mauvaise acquisition budgétaire de la décentralisation par les municipalités.

C'est alors que le Délégué du Gouvernement auprès de la CUD propose que « ... *la* décentralisation ne se donne pas, elle se conquiert. Les municipalités devraient arrêter de se plaindre, nous devons aller chercher ce financement grâce à des méthodes pragmatiques ... il faut que je cherche des mécanismes de financement si possible innovants ainsi que des *financements additionnels*… ».

Dans cette vision, le financement dont il est question fait référence à celui détenu par les banques notamment étrangères. Les lois sur la copropriété, sur le partenariat public-privé et les textes de l'Etat faciliteraient cette démarche vers les investisseurs. Nous avons présenté dans les chapitres précédents le conditionnement que génèrent ces financements nommés

« aides » mais qui en réalité orientent les stratégies d'aménagement à travers des projets urbains prédéfinis en amont. De ce fait, si nous prenons en compte cet aspect contraignant de l'aide étrangère, cela revient à dire que la vision précédente du Délégué présente la décentralisation comme un moyen de recherche active de partenaires étrangers au développement dans l'optique d'une acquisition financière leur permettant d'assurer le développement durable des villes. Or, l'acquisition de ces financements ne dépendant que des types de projet précis n'est pour le moins pas permanent. Nous remettons donc en question la capacité d'une telle conception de la gouvernance des CTD en rapport au DUD. Cette vision du Délégué de la CUD ne montre pas qu'au-delà des faiblesses budgétaires de l'Etat envers les collectivités, le caractère contraignant de l'aide peut être un frein au DUD.

Dans les faits, les communes ont encore du mal à se saisir de cette approche contrairement aux communautés urbaines. En retour, les populations ont le sentiment d'être incomprises des Maires et que leurs besoins restent insatisfaits.

- La quatrième raison repose sur le fait que la nomination du Délégué du Gouvernement auprès de la communauté urbaine par le Chef de l'État est une forme de confortation de la représentativité de l'Etat au niveau des villes. Le Délégué est donc chargé d'une mission régalienne fortement politisée. De plus, les métropoles, surtout celles dotées de fonctions politiques et administratives comme Yaoundé, sont des points sensibles que tout pouvoir ambitionne de contrôler sans partage. Assako (2010) ajoute que lorsque cette ambition est difficilement accessible par les urnes, d'autres leviers, y compris de souveraineté, peuvent devenir des alternatives, d'où la complexité de la gestion urbaine notamment durable des capitales (politique et économique) camerounaises. Le politique est donc un pilier important du DUD.

Le jeu des valeurs et des intérêts au sein des communes d'arrondissement et des communautés urbaines est conflictuelles et pourtant les décisions relatives au développement urbain (durable) dépassent la raison technique des experts et témoignent d'une essence politique. La gouvernance qui devrait constituer une clef de l'efficacité de la gestion urbaine durable connait au Cameroun des limites liées à l'unité collective parfois compromise par un contenu multiple et par des visions divergentes.

Cette gouvernance, qui est le propre de l'administration publique, révolte de nos jours les populations car ces dernières développent de plus en plus un sentiment d'exclusion par rapport à la gestion de leur milieu de vie, de leur ville. Le point de réflexion qui suit est relatif

aux visions moins conciliantes des citadins par rapport à l'aménagement dit durable et aux formes d'implications.

3. Le développement urbain durable au Cameroun : une opposition entre pouvoirs publics et citadins

L'exode rural est la principale cause de l'urbanisation au Cameroun, notamment depuis l'indépendance en 1960. Ce transfert des populations des zones rurales vers les zones urbaines a également généré un transfert des modes d'habiter des villages vers les villes. L'occupation de l'espace urbain se fait prioritairement sur une base de critères sociologiques à travers lesquels les quartiers sont souvent des regroupements quasi homogènes de tribus (Kima, 2017). L'occupation de l'espace urbain se fait par rapport au rapprochement vis-à-vis des frères du village déjà installés en ville. La raison de cette proximité géographique est due au fait que la communication semble plus aisée avec les siens qu'avec d'autres ethnies pour des raisons culturelles. Les barrières culturelles (linguistique, coutumières, etc) qui sont un obstacle au vivre ensemble motivent cette proximité ethnique en milieu urbain. Les groupes ethniques et culturels étant très variés, les rapports à la terre des citadins camerounais seraient donc divers. On assiste alors à la reproduction des pratiques rurales telles que : l'élevage de porcs ou de bétail en plein quartier, participant à la dégradation des espaces urbain (pollution de l'air, des eaux, des sols) ; l'affectation aux pratiques agricoles du moindre espace vide et même écologiquement fragile (versant de montagnes) ; la reproduction de l'habitat vernaculaire en milieu urbain, etc.

A ce propos : « Si nous considérions la ville comme un lieu où les espaces sont imbriqués au sein de communautés agissant en groupes ou en réseaux et gardant un lien fort *avec le milieu d'origine, alors, il est aisé de comprendre qu'elle n'est composée que de* pseudo-*citadins tentant de s'accommoder à la civilisation urbaine et pouvant donc très* rapidement revenir à leurs anciennes occupations », (Yemmafouo, 2014).

A l'heure actuelle, où les villes camerounaises cherchent à asseoir leur singularité urbaine en s'alignant sur les préoccupations internationales et notamment occidentales, « l'urbanité composite » (rurale/urbaine) semble se renforcer. La raison première issue de nos enquêtes est relative au besoin que manifestent ces citadins de s'approprier leur environnement afin de mieux s'y identifier. Dans leurs rapports à l'espace habité, ces derniers

lui confèrent des caractéristiques par lesquelles ils se reconnaissent et se définissent (zone résidentielle, zone d'activités économiques, zone de socialisation, etc.). Cependant, ces repères font généralement référence à ceux issus de la socialisation de base: il s'agit de repères relatifs à la communauté à laquelle ils appartiennent, d'où la variété des modes d'appropriation due à la diversité des communautés existantes sur le territoire national. C'est alors que certaines activités, notamment informelles, se développent au détriment des visions et planifications institutionnelles: il s'agit par exemple des petits commerces de proximité (vendeurs à la sauvette, commerce à domicile, comptoirs fictifs), de micros pratiques agricoles (élevages urbains et jardins intensifs) et de certaines initiations professionnelles (autres professions libérales non déclarées). Il faut néanmoins préciser que la raison de ce développement économique informel n'est pas la volonté d'appropriation des citadins mais bien la recherche permanente des meilleures conditions de vie.

Cette recherche est l'une des raisons de la croissance démographique anarchique des villes, cependant dans cette recherche financière les revenus des ménages ne sont pas égalitaires et en 2009, environ 12,2% de la population urbaine du Cameroun est pauvre : soit respectivement 14,7% pour Yaoundé et 12,5% pour Douala (INC, 2009).Cette population en difficulté économique est celle qui pratique le plus des activités informelles.

Pour toutes ces raisons, s'adonner à une pratique agricole par exemple se ferait soit pour des raisons culturelles (en rapport aux pratiques rurales à but financier, acquises avant de s'installer en ville), soit pour des raisons économiques (en rapport à une rentabilité financière de subsistance). Même si les urbanistes n'ont jusque-là que peu pris en compte ces pratiques, et même si le gouvernement les rejette du fait de leur caractère informel, les citadins semblent satisfaits de pouvoir consommer des produits sortant des champs urbains. D'après nos enquêtes notamment dans les villes de Yaoundé et Douala, les habitants s'accordent (soit 81% de la totalité des enquêtés) à dire que la pratique de ces activités informelles fait partie intégrante de la conception camerounaise de la ville et joue un rôle socio-économique avéré. En cas de chômage, cultiver un champ, pratiquer de l'élevage même rudimentaire, vendre des produits à la sauvette ou tout simplement pratiquer une profession libérale non déclarée et non réglementée restent les premières sources de subsistance des populations. Calas (1999) explique que c'est dans cet exercice de rattrapage que les citadins renouent avec la vie du village. Bien que les institutions et les aménageurs ne le perçoivent que très peu, ces pratiques économiques et urbaines constituent un incontestable facteur d'intégration aux villes camerounaises (Figure 17).

Figure 17 : Part des secteurs d'activité en fonction de leur nature formelle et informelle

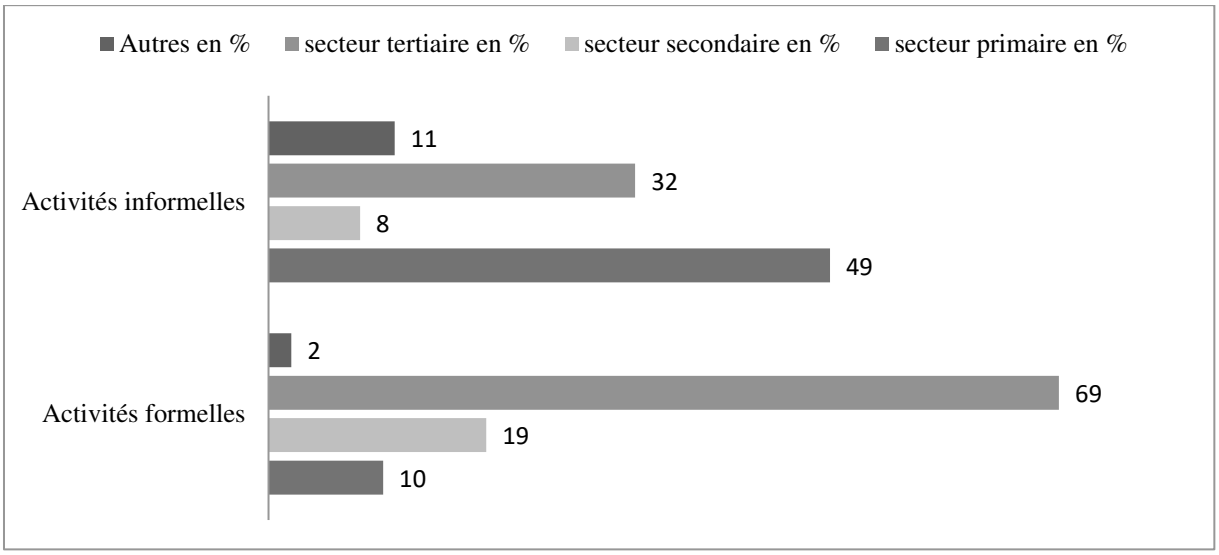

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

(Schéma réalisé par les données de nos enquêtes, 2017)

Pourtant, certaines logiques urbaines durables sous-tendent ces activités que la planification urbaine ne prend pas en compte jusqu'à nos jours. Nous pouvons entre autres parler d'une gestion financière précaire mais effective des populations défavorisées, d'un approvisionnement alimentaire local des populations citadines notamment en productions vivrière et maraîchère, d'une valorisation du savoir-faire artisanal des populations, d'une limitation temporaire de la croissance urbaine via la pratique d'une agriculture urbaine et d'une réduction de l'insécurité grâce à l'occupation que leur procure la pratique d'une activité professionnelle formelle ou non.

L'opposition des pouvoirs publics à ces pratiques informelles et l'incapacité financière des populations notamment défavorisées à s'en défaire sont à l'origine des rapports conflictuels entre citadins et pouvoirs publics. Les acteurs institutionnels qualifient les citadins d'indisciplinés tandis que ces derniers leur reprochent leur incompréhension à leur égard.

Selon l'enquêté [Hab 04_1], habitant du quartier Makèpè Missokè, la ville durable serait celle qui développe des stratégies de résorption de la pauvreté tout en octroyant aux citadins de meilleures conditions de vie, notamment pour les populations défavorisées. Il relève par la suite l'incompétence ou encore le laxisme de l'Etat face au phénomène de pauvreté urbaine :

« *...le gouvernement et les municipaux me donnent l'impression de n'exister que dans* les médias et pour le prestige *individuel de l'acteur portant un titre quelconque à la fonction*

publique, mais pas vraiment pour nous les pauvres habitants de Makèpè…c'est bizarre mais j'ai l'impression que les habitants ici sont incompris puisqu'on a beau se plaindre, mais au final c*'est encore nous-mêmes qui construisons notre cadre de vie…* ».

Pour ce dernier, les citadins défavorisés sont ceux que la ville durable devrait se charger d'accompagner dans leur insertion professionnelle mais surtout qu'elle ne devrait pas opprimer par des mesures radicales d'aménagement de l'espace urbain. Il parle d'oppression par rapport aux phénomènes très courants de casse et de déguerpissement, de confiscation des marchandises des vendeurs à la sauvette ou encore des saisies de comptoirs informels de commerce, ce qui, selon lui, contribue à appauvrir davantage les citadins – et en fin de compte les villes, puisque le délogement et l'interruption des activités informelles au nom du DUD renforcent le taux de chômage et d'insécurité en ville.

Cependant, malgré cette relation timide qui règne entre les citadins et le gouvernement, un effort au nom du DUD se fait (du moins en ce qui concerne la ville de Douala) dans une initiative d'intégration progressive des populations au processus d'aménagement des villes et donc du territoire. Cela donnerait l'impression que l'Etat, ou du moins les collectivités territoriales décentralisées, se sont rendu compte de l'importance de la posture de l'habitant en tant qu'auteur des savoirs pluriels pouvant contribuer au DUD.

Une seconde opposition entre la vision des habitants et celle des pouvoirs publics apparaît quant au modèle de ville durable adopté. Si initier le DUD correspond, pour les acteurs institutionnels, à suivre les politiques gouvernementales instituées par rapport aux préoccupations internationales (de par les accords signés et à honorer, ou encore de par l'octroi d'une aide financière en vue du développement urbain), les populations en ont une toute autre conception.

« *…nous n'allons pas construire des bâtiments BBC témoignant d'une prouesse technologique comme en Occident alors que nous n'avons pas encore achevé nos* infrastructures routières de base, le gouvernement devrait arrêter de penser virtuellement et essayer de répondre déjà aux besoins de base *de sa population…* », [Hab 05_1].

Cet habitant présente ainsi sa différence conceptuelle d'une ville durable en Occident et au Cameroun. Cette vision a ceci d'important selon nous qu'elle propose une priorisation les actions à mener pour un DUD. Il serait sans doute ingénieux d'avoir, dans un contexte comme le Cameroun, des maisons à basse consommation énergétique, preuve d'une éco-technique

innovante. Mais il nous est difficile d'envisager cette conception dans des quartiers n'étant pas connectés au réseau électrique urbain, au réseau d'assainissement, etc. Nous pensons que dans une logique de priorisation, [Hab 05_1] est en droit de penser que l'approvisionnement en services de base pour toute la ville est une première initiative vers le DUD.

A la suite du colloque international de 2009 sur « la ville durable au Cameroun », il est défini que la ville durable est une ville qui offre aux citoyens les commodités de base leur garantissant l'approvisionnement en eau, en électricité, en soins, en produits alimentaires, en offre d'habitat, en offre de loisir, de façon durable et à des coûts qui répondent au pouvoir d'achat des citoyens [EC 02]. Cette définition rejoint celle des habitants mais ne semble que très partiellement reprise par les institutions gouvernementales qui ont plutôt une vision occidentale du DUD. Les habitants défendent l'idée qu'on ne peut pas débattre du DUD en Afrique subsaharienne et au Cameroun en particulier en mettant au-devant des critères la question écologique, puisque dans le contexte du citadin lambda, la priorité n'est pas l'écologie mais des préoccupations plus « terre à terre » : « je dors où ? Je mange quoi ? Je me soigne comment ? Et de façon subsidiaire est-ce que j'ai des espaces pour me divertir ? »

La paupérisation des villes camerounaises suite à l'exode rural est issue de ce transfert de populations sous-qualifiées des villages vers les villes mais venant pour bénéficier des commodités de la ville, ce qui pose la question de leur pouvoir d'achat. Le facteur de la durabilité ici est lié à la capacité à offrir à l'ensemble de la population de la ville (indépendamment de leur provenance ville/campagne, de leur classe sociale) un logement décent, une alimentation décente qui réponde aux normes définies par la FAO par exemple, offrir des soins de santé décents qui répondent aux normes de l'OMS, offrir à ces populations de l'eau potable, l'éclairage et l'énergie électrique de façon permanente, des espaces de loisir et des aires de jeux, et enfin garantir la salubrité (garantir ce qu'on nommerait un espace sain). Ce dernier volet renvoie à la question de l'écologie de la ville. Nous avons présenté ainsi une forme de hiérarchisation des besoins de durabilité dans une vision citadine de la ville durable. Cependant, ces dimensions qui semblent concorder avec les besoins des populations urbaines ne sont pas totalement en accord avec les représentations institutionnelles, qui placent la dimension environnementale au cœur de toute approche urbaine durable.

Il ressort que l'influence des acteurs urbains sur les décisions et conduites des politiques du DUD constitueraient en quelque sorte des obstacles à sa concrétisation. Cela se justifierait premièrement par les difficultés que rencontre la ville de Yaoundé pour intégrer les préceptes du DUD au sein de son processus d'aménagement. Ces difficultés sont d'abord liées aux

partis pris des délégués auprès des CUD et CUY qui ne porteraient pas les mêmes regards sur le DUD. On observe deux cas de figure : le premier est celui du Délégué auprès de la CUD qui semble plutôt soutenir une politique du DD se basant sur une approche intégrée de l'aménagement urbain ; le second est celui du Délégué auprès de la CUY qui procède au cas par cas à des actions ponctuelles d'aménagement. Ces difficultés se réfèrent ensuite à l'organisation de ces structures (Communautés urbaines de Yaoundé et Douala) à travers des formes d'implication qui semblent différentes. Ainsi, la CUD possède au sein de sa direction un service entièrement dédié au DD tandis que la CUY ne s'y implique que par services interposés et de manière implicite. Si les actions en matière du DUD ne sont que peu développées, c'est une situation qui est liée au porteur de ces indications. Cependant, ce retard ne constitue pas la seule contrainte implicite au DUD camerounais. La seconde est relative au jeu conflictuel des valeurs et des intérêts au sein des communautés urbaines et des communes d'arrondissement. La gouvernance urbaine est une responsabilité partagée au sein de laquelle ces deux acteurs n'arrivent toujours pas à s'accorder. Le Délégué a un pouvoir de décision placé au-dessus de celui des Maires de communes, à tel point que ces derniers censés être les porte-paroles des populations qui les ont élus, ne parviennent que très peu à mener à bien cette mission. Ils semblent impuissants face aux actions de grande envergure menées par la communauté urbaine et, de ce fait, les habitants se sentent incompris par les pouvoirs publics. C'est ce sentiment d'incompréhension qui pousse les populations à développer des solutions alternatives afin d'assurer leur survie en milieu urbain. Ces alternatives sont généralement développées autours d'activités illicites et/ou informelles que combat le gouvernement. C'est pour cette raison que nous avons relevé comme autre aspect contraignant le DUD celui relatif aux visions moins conciliantes de ces populations par rapport à l'aménagement dit durable et à leur rejet des visions des pouvoirs publics. Pour les citadins, les pouvoirs publics ont des visions inadéquates des représentations du DUD. Ce sont des visions influencées selon ces derniers par des théories urbaines occidentales pour répondre efficacement aux besoins des populations locales. Cependant, cela semble davantage préoccuper les pouvoirs publics notamment en ce qui concerne la ville de Douala qui prend désormais en compte l'implication progressive des populations au sein du processus d'aménagement de leur milieu de vie. Quant à la ville de Yaoundé, l'autorité de la communauté urbaine opte pour une vision paternaliste de résorption de ces tensions avec les populations, par des actions radicales (casse, déguerpissement, confiscation de marchandises des commerçants informels, etc.).

Chapitre 5 : Le développement durable à l'occidentale à l'épreuve des réalités urbaines camerounaises

Atkison (2000) montre qu'au Cameroun, les politiques urbaines du gouvernement se sont ralliées aux préoccupations internationales sur le développement durable dans l'optique de réduire l'ampleur considérable de la pauvreté urbaine en améliorant le cadre et les conditions de vie des citadins. En s'appuyant sur l'aménagement urbain, les pouvoirs publics espèrent pouvoir lutter contre la pauvreté urbaine. Dans cette mouvance, le gouvernement du Cameroun a formulé en 1996 un Programme National de Gouvernance (PNG) soutenu financièrement, techniquement et administrativement par le PNUD et l'ONU-Habitat. On y met l'accent sur l'urgence de la lutte contre l'insécurité et la pauvreté urbaines principalement à Yaoundé, la restructuration des quartiers à habitat anarchique, la réhabilitation et le renforcement des infrastructures urbaines de base entretenues depuis plus d'une vingtaine d'années, la démolition des installations précaires et insalubres, la production et l'entretien des espaces verts, etc.

Dans la même perspective, Ley (1990) pense que la grande question de l'aménagement urbain de nos jours est de savoir comment la ville peut être rendue vivable et de manière durable. A cela, Matyas suggère la gouvernance urbaine comme solution évidente. Bannister et Fyfe (2001) pensent à la suite de la conférence ONU-Habitat (2000) que l'aménagement durable de la ville doit intégrer la sécurité des citadins pour la rendre plus sûre, viable et fiable. Des chercheurs s'accordent à dire que l'aménagement des villes camerounaises nécessitent une prise en charge de manière concertée et coordonnée dans le cadre d'un partenariat fiable et flexible par les différents acteurs impliqués dans l'aménagement urbain (Kengne Fodouop, 2002 ; Bopda A., 1997, 2003 ; Mougoué B., 2003 ; Ponté, 1992 ; Salau, 1992) - d'où l'intérêt majeur des pouvoirs publics à promouvoir l'émergence de la citoyenneté urbaine nouvelle et de la décentralisation, socles de plaidoyers de certains experts pour une coproduction urbaine inclusive (Mabou, 2012).

Douala et Yaoundé, anciennes villes coloniales et de nos jours métropoles camerounaises, ont été influencées dans leurs différentes phases d'aménagement par les théories et courants de pensée telles que la théorie «d'innovation-diffusion » (Hägerstrand, 1957) et celle des pôles de croissance de François Perroux (1955, 1964), développée par Jacques Boudeville (1972), Ces théories ont participé à l'élaboration des politiques d'aménagement camerounaises.

De l'acceptation originelle de l'urgence face aux changements climatiques, à la soumission des Etats africains aux initiatives internationales, l'inscription du Cameroun dans la mouvance du développement urbain durable et, plus généralement, du développement durable est très vite devenue une nécessité politique.

Ce chapitre a pour objectif d'analyser les similitudes entre le développement des politiques urbaines en matière de durabilité et les préoccupations internationales, plus particulièrement occidentales, afin de mettre en évidence cette transmission d'un faire-valoir urbain occidental dans la gouvernance urbaine camerounaise.

1. Les modalités d'appropriation du développement urbain durable par le gouvernement camerounais

La promotion des villes durables est une composante principale du programme de développement durable à l'horizon 2030, qui intègre un objectif de développement durable (ODD 11). Cet objectif, ressortant de la stratégie d'urbanisation du PNUD, est celui dont s'inspirent les institutions camerounaises pour représenter le devenir des villes dites durables. « *...C'est une thématique que l'on s'approprie en Afrique et au Cameroun dans l'optique d'améliorer nos conditions de vie. Est-ce qu'il faut se restreindre aux initiatives ministérielles pour justifier son intérêt pour les pouvoirs publics ? J'hésite… dans* la mesure où ce sont des initiatives gouvernementales qui découlent généralement des accords internationaux. Le *Cameroun ne fait que l'adopter et la tâche revient à chaque pays de mettre en œuvre des résolutions répondant à ces objectifs généraux…* », Avait annoncé l'enquêté [CTDEPC 01].

Le Cameroun s'est intéressé au développement urbain durable (DUD) principalement par conformité aux exigences internationales. Au moment où les organismes internationaux font appel aux pays du Sud pour se rallier à une lutte qui deviendra mondiale, le Cameroun, comme la plupart des pays d'Afrique sub-sahariens, veut trouver une solution au problème de pauvreté et notamment de pauvreté urbaine. La conférence de 1996 sur les établissements humains « Habitat II » à Istanbul, avait fixé des objectifs universels qui ont interpelé les chefs d'Etats des pays du sud et donc du Cameroun. Il s'agissait de garantir à tous un logement décent et de rendre les établissements humains plus sûrs, salubres, viables, équitables, durables et productifs (Gunter, 2002; Deabrook, 1997). En théorie il était question de procurer de meilleures conditions et un cadre de vie aux populations, ce qui rejoint les préoccupations des Etats du Sud. Outre cet enjeu, la conférence « Habitat II » a également généré l'intégration officielle de la société civile au sein de l'aménagement urbain. Ces mêmes enjeux ont été repris par la conférence ONU Habitat III de 2013 de Quito. Elle se structure

autour d'une dizaine de grands sujets parmi lesquels la gouvernance urbaine, les marchés fonciers et la ségrégation urbaine, le droit à la ville et la ville pour tous, les finances et fiscalités locales, etc. Habitat III prend du recul par rapport à Habitat II et réaffirme les orientations des ODD pour la résorption de la précarité.

L'inscription de l'Etat camerounais dans la démarche du développement urbain durable s'explique aussi par le fait qu'après la crise économique des années 1980, la précarité économique du gouvernement a généré une faiblesse au niveau de la gestion urbaine camerounaise. A la suite de cette crise, l'Etat s'est désengagé progressivement de certains investissements et du fait de ce désengagement, le mobilier notamment urbain s'est dégradé très rapidement - faute d'une politique d'entretien (Figure 10). Cette massification de la précarité urbaine traduisait la précarité des conditions de vie des citoyens qui représentait un sérieux handicap à l'amélioration de leur cadre de vie. Les programmes d'ajustement structurels (PAS) de 1988, mis en application dans les pays africains leur imposaient des bailleurs de fonds comme solution à cette crise financière. Sidze (2003) affirme à ce sujet qu' « *avec du recul et face à la promotion de la dimension sociale de l'ajustement, on comprend aujourd'hui qu'en participant à l'assainissement de l'Etat, les PAS ont contribué à l'aggravation de la pauvreté…* ». Ces programmes ont été jugés inefficaces sur le plan social. De plus, Lautier (2001) remet en question le slogan de la « lutte contre la pauvreté » utilisé par la Banque Mondiale et soumet une hypothèse selon laquelle ce slogan cacherait la quête d'une légitimité mise à mal par le PAS.

Somme toute, force est de constater que l'avènement du développement urbain durable (DUD) représente une opportunité de croyance au changement et au développement pour les Etats africains - et pour le Cameroun en particulier. Cette croyance pourrait être perçue comme une raison de l'acceptation du DUD par les acteurs de l'urbain et notamment de la gouvernance urbaine. Cela est visible à travers les discours des acteurs politiques quant à leurs représentations du DUD. Cependant, de cette acception découlent deux facteurs importants de la gestion urbaine: **les cercles vicieux** et **vertueux**. Le cercle vertueux repose sur l'espérance du gouvernement de sortir de la précarité urbaine grâce au DUD, notamment en ce que ce slogan pourrait rapporter financièrement à l'Etat dans sa gestion urbaine. Le cercle vicieux fait référence aux conditions de dépendance que nécessitent ces aides financières car toute aide est suivie de conditions participant à orienter les actions qu'elle financera. L'aide est généralement suivie de cahiers des charges auxquels les bénéficiaires devraient se soumettent pour être éligibles. Pokam (2012) dit des partenaires qui accordent cette aide qu'ils sont le plus souvent, les principaux bailleurs de fonds, et usent de ce statut pour imposer leurs choix.

Considérant le développement urbain comme un aspect du développement économique, ils ont en un sens imposé différentes politiques et stratégies d'intervention sur les villes, dans le but d'une plus grande efficacité économique.

C'est la raison pour laquelle les projets urbains actuels de DUD tenus par certains organismes internationaux (BAD, PNUD, AFD, etc.) ont pour principale condition une forte valeur environnementale ajoutée. Le gouvernement désire aller vers un cercle vertueux mais reste prisonnier du cercle vicieux : celui-ci est la raison qui conditionne et freine le gouvernement camerounais à autonomiser sa gestion urbaine notamment durable. Cela participe également à la dégradation de l'espace urbain car, même dans une vision stratégique d'aménagement, le temps qui s'écoule entre l'achèvement d'un projet et l'élaboration du suivant - transitant par l'acquisition d'une nouvelle aide - favorise l'accentuation de la précarité de l'espace à tel point que la nature du projet, au moment de son lancement, n'est plus la même. Le cercle vicieux qui est censé mener le Cameroun vers le cercle vertueux n'est finalement qu'un obstacle à l'acheminement vers ce dernier.

Figure 18: organigramme de la crise urbaine au Cameroun dans les années 80

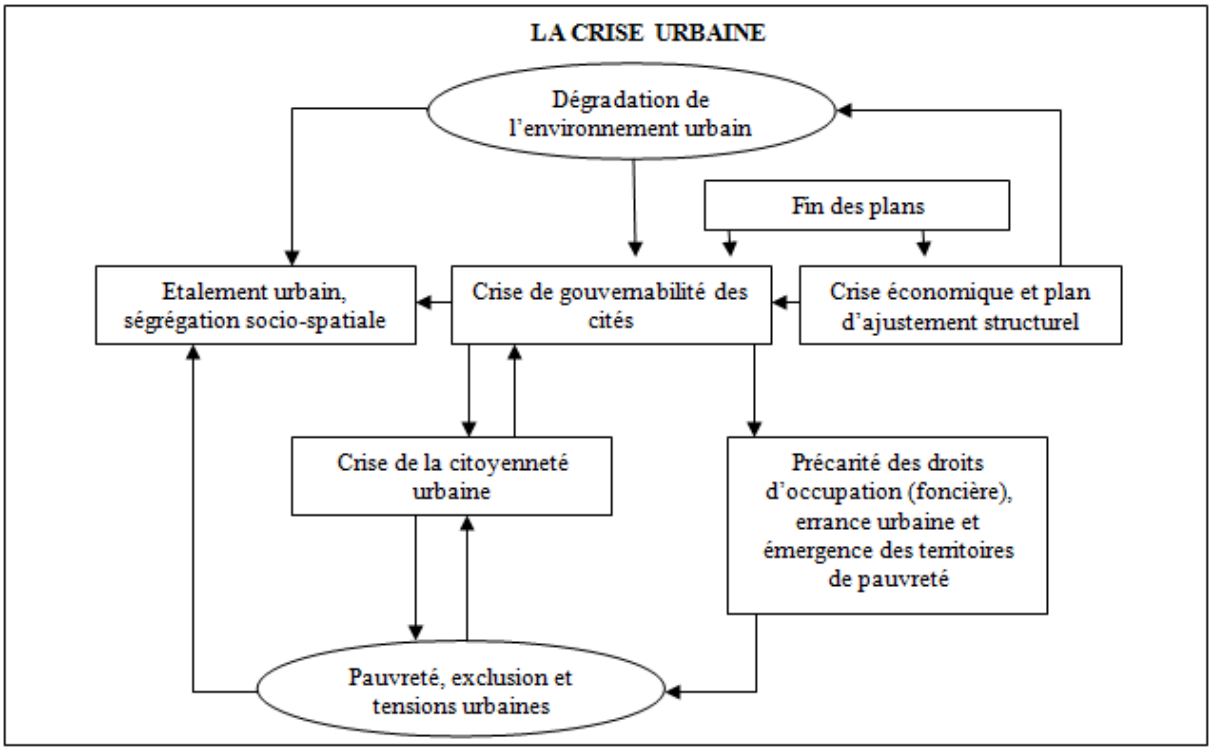

Source: ***Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

(Adaptée de Sidze E M et al, 2003, pp.16).

Comme l'affirme Boissonade (2015), la notion de développement durable sature les discours des acteurs publics et privés qui sont en charge de la gestion urbaine. Il ajoute également que l'injonction morale liée aux problèmes environnementaux majeurs semble imposer, sans possibilité de remise en question, un nombre important de solutions urbaines associées au développement durable. Les acteurs politiques et les institutions scientifiques en charge de l'étude des phénomènes urbains ont vécu cette évolution comme une opportunité et se sont pour la plupart approprié la grammaire de la durabilité.

Au Cameroun, les discours politiques des acteurs en charge de la gestion urbaine sont largement enrichis de la terminologie relative au développement durable. Du fait de son intérêt pour les problèmes de l'urbanisation à la démonstration de sa légitimité, le DUD est très porté par les pouvoirs publics camerounais et, ce, depuis le pouvoir central (dans une approche stratégique de gestion urbaine) vers le pouvoir décentralisé dans une gestion plus opérationnelle.

2. Les orientations du MINHDU: un alignement national aux préoccupations internationales

Le ministère principalement en charge de la gestion urbaine (MINHDU) au Cameroun semble s'être approprié la définition de la ville durable adoptée par l'ONU, c'est-à-dire la ville respectant les principes du développement durable et de l'urbanisme écologique. Le développement durable est lui-même défini en 1987 comme « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

« *... Nous la représentons tel que présentée par les organismes internationaux. Nous n'allons pas nous affranchir de cette définition, nous la partageons avec l'ONU Habitat. Ce sont des accords et nous y avons souscrit, c'est vrai qu'il faut s'ajuster au contexte mais l'idée de départ et la finalité restent universelles…* », Avait rapporté l'enquêté [CTDEPC 02] pour justifier de l'alignement de l'Etat sur les préoccupations internationales.

Il ajoutera qu'avec l'apparition des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui ne prenaient pas suffisamment en compte la durabilité comme un aspect fondamental du développement, et qui deviendront plus tard des objectifs de développement durable (ODD), le MINHDU n'a fait que suivre et intégrer toutes ces évolutions dans ses visions stratégiques d'aménagement du territoire. La raison annoncée est que le Cameroun est l'un des pays travaillant en étroite collaboration avec l'ONU Habitat, alors initiateur de ces

objectifs. Si nous nous en tenons à ce raisonnement, il semblerait qu'en amont, c'est-à-dire au niveau stratégique d'aménagement élaboré par le pouvoir central, l'ONU Habitat est l'acteur central qui donne la conduite à tenir et surtout tient les rênes en matière de politique d'aménagement urbain au Cameroun. Mabou (2012) ajoute que la dépendance de l'Etat camerounais aux organismes étrangers est due à la nécessité de corriger la grande diversité des acteurs de l'aménagement urbain et l'atomisation des processus de décisions à l'ère des opérations concertées de gestion urbaine, à la réhabilitation des responsabilités et des pouvoirs dans le sens de l'équité sociale. A cet égard, Jaglin et Dubresson (1993) affirment que « la gestion des vil*les camerounaises relève d'un grand nombre d'acteurs aux intérêts divergents et aux logiques d'interventions parfois contradictoires…ce morcellement du pouvoir est accentué par l'incapacité des pouvoirs publics à financer seuls l'urbanisation* ». Ainsi, la crise économique a induit au Cameroun les crises à la fois « *de l'Etat, sociale, urbaine, etc.* » (Pourtier R. A., 1991; Mougoué B., 2003; Kengne Fodouop, 2003). Dans cette logique de pensée, Simeu Kamdem (2000) ajoute que « *...tous les syndromes de la crise* générale qui *s'est emparée de l'Afrique s'accumulent dans les villes et en font de la plupart d'entre elles* un milieu explosif».

Aussi, les faiblesses de la gestion urbaine camerounaise justifieraient en quelque sorte le recours aux partenaires étrangers. En effet comme l'affirme Sidze E. M. et al. (2003) « ... *Manifestement dans ces conditions, l'État semble à lui seul incapable d'apporter des solutions durables aux difficiles questions d'aménagement de l'environnement urbain au* Cameroun ».

C'est donc sous la« collaboration » permanente de l'ONU Habitat que le MINHDU œuvre sur la thématique du développement urbain durable (DUD). Le souci principal reste et demeure : comment améliorer les conditions de vie des populations. Ainsi, à partir de 1990, les pouvoirs publics ont lancé une série d'initiatives normatives et réglementaires dans le but d'améliorer l'aménagement urbain. Il s'agissait de l'élaboration du Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE I) en février 1996,du contrat d'objectifs en décembre 1999, de la Déclaration de la Stratégie Urbaine du Gouvernement (DSUG) en 2000 recadrant le programme national de la gouvernance urbaine, du contrat de ville en septembre 2003, du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) adopté en 2003, de la loi régissant l'urbanisme au Cameroun en avril 2004, de la loi cadre sur la décentralisation en juillet 2004 et leurs décrets d'application, du PNGE II (2010).Actuellement le MINHDU est entrain de réviser les lois sur les documents de planification urbaine afin de mieux intégrer les

préoccupations du DUD et de s'inscrire davantage dans les orientations du nouvel agenda (valable pour les 20 prochaines années) issu de l'Habitat III.

«*... Pour ce qui est du secteur urbain, l'ONU Habitat* est en train de concevoir un outil *politique urbain et le Cameroun s'y est inscrit en espérant que cela puisse nous permettre d'atteindre les objectifs assignés au départ ou d'y tendre. Nous ne sommes malheureusement pas encore très avancé et ce n'est que le rapport de mise en œuvre qui a été validé la semaine dernière…*», nous a expliqué le [CTDEPC 01].

Lors de ce second entretien avec le CT2, il nous a été exposé une hypothèse suivant laquelle le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) national avait été la première initiative à la suite de l'avènement des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ce document aborde toutes les thématiques sur différents secteurs d'activités parmi lesquels des objectifs précis d'aménagement urbain. Cependant il deviendra à partir de 2010 un document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE); dans ce dernier figurent des déclinaisons précises en matière de développement urbain, et ce à l'horizon 2035. Cette vision à long terme fixe des objectifs pour les villes camerounaises et positionne ce document à un horizon supérieur de 5 ans à celui fixé par les ODD. Sa durabilité serait aussi relative au long terme qui le caractérise.

Aux côtés de ces documents et programmes de stratégie territoriale, cohabitent les documents sous sectoriels (ciblant des orientations plus détaillées des sous-secteurs urbains et cadrant étroitement avec le DSCE) et l'évènementiel (se chargeant de la vulgarisation du DUD à travers la journée mondiale des villes, le forum urbain sur la ville durable, etc.).

Le MINHDU, premier représentant du pouvoir central en matière d'aménagement urbain et acteur principal de la gestion urbaine au Cameroun, fait de la ville durable ou du DUD une nouvelle forme de lutte contre les problèmes urbains qui ont débuté lors de la crise financière des années 1980 et, par là même, un moyen d'octroi des aides financières accordées par les pays du Nord via des organismes internationaux. Il développe son approche de cette thématique à travers une succession de documents stratégiques d'aménagement qui gardent pour chacun des spécificités, des continuités mais aussi des dissemblances (Tableau 6). Cependant, la caractéristique majeure de tous ces documents est l'imprécision qui rend son appropriation difficile.

En dépit de la création d'un cadre normatif et réglementaire basé sur les principes du développement durable, les premiers bilans des acteurs montrent des résultats peu probants.

Tableau 6: Quelques documents stratégiques du pouvoir central camerounais de l'aménagement urbain durable

DOCUMENT	OBJECTIF	CRITIQUE	ACTEURS PORTEURS DU DOCUMENT	ANNEE
PNGE (Programme national de gestion environnementale)	Orientations stratégiques des actions du pouvoir institutionnel vers une gestion urbaine optimale Les domaines d'action sont: les services urbains de base, l'étalement urbain, le dysfonctionnement des services publics	**Point négatif:** L'immobilisme et l'imprécision de ces orientations stratégiques (au lieu d'une approche multi scalaire en fonction des spécificités des secteurs, il est uni scalaire) **Point positif:** Ila initié l'intégration de la dimension locale du développement urbain durable tel que préconisée à Rio en 1992	- Ministère de l'environnement, des forêts et du développement durable **(Initiateur national)** - Le PNUD **(collaborateur international)** - La BAD **(le principal financeur international)**	De 1996 à 2010
DSUG (Déclaration de la Stratégie Urbaine du Gouvernement)	Conçu comme cadre de référence commun à tous les acteurs urbains, ce document apporte un appui technique au MINHDU pour favoriser le développement de pratiques partenariales entre l'Etat et les communes. Elle s'engage aussi auprès des autorités camerounaises, pour traiter des sujets tels que la formation des élus, la fiscalité locale, la création d'une structure unique de	**Point négatif:** Le transfert des modèles institutionnels occidentaux constitue un frein à la gestion locale optimale **Point positif:** Elle accorde une légitimité aux collectivités territoriales décentralisées en matière de gestion urbaine notamment auprès de la société civile	- Le MINHDU **(Initiateur national)** - La BM **(le principal financeur international)**	2000

	représentation des communes			
(DSRP) document de stratégie de réduction de la pauvreté	Renforcer le rôle économique de la ville en procédant à l'extension, à la réhabilitation et à la maintenance des infrastructures urbaines et enfin améliorer les conditions de vie des populations urbaines	**Point négatif:** Quoique positivement orienté, le contexte institutionnel que sous-tend ce document reste incertain parce que l'autonomie financière pour le mener à bien n'est pas durable **Point positif:** Une implication locale plus marquée que par le passé	- Le MINHDU **(Initiateur national)** - BM et FMI **(les principaux financeurs internationaux)**	2003
Loi régissant l'urbanisme au Cameroun	Réintroduire la ville dans la « régularité » et ses modalités de mise en œuvre, puis valider juridiquement le processus de décentralisation engagé au niveau national	**Point négatif:** Sa méconnaissance par certains acteurs impliqués dans la gestion urbaine, puis l'inadéquation entre les capacités des municipalités et les actions prescrites par cette loi. **Point Positif**: Elle renforce la légitimité des municipalités dans la gestion urbaine	- L'Etat camerounais **(Initiateur national)**	2004
Le DSRP est remplacé par le **DSCE** (document stratégique de la croissance et de l'Emploi)	Réaffirme la volonté du Gouvernement de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)	**Point négatif:** Forte influence occidentale à travers l'inspiration des OMD comme vision stratégique d'aménagement global	- Le MINHDU **(Initiateur national)** - BM **(le principal financeur**	2010

	dans leur ensemble	**Point positif:** Mettre à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires du développement	**international)**	

Source: ***Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

3. Les acteurs des communautés urbaines de Yaoundé (CUY) et de Douala (CUD) entre action et mobilisme

Toute la difficulté pour les municipalités au niveau de la gestion urbaine est de mener des actions de développement urbain par rapport à des documents stratégiques du pouvoir central très variés sans en avoir les capacités financières nécessaires. Cela pourrait justifier la variété des formes de représentation du DUD par ces municipalités en lien avec les possibilités d'actions. La CUY s'oriente principalement vers la ville verte tandis que Douala s'oriente vers la ville intégrée.

Le cadre de la CUY [CUY-D] dit de la ville durable qu'elle est « *...une ville où les* citadins prennent déjà *conscience des enjeux de leurs actions sur l'environnement, une ville qui développe des stratégies et des politiques d'aménagement en faveur du DD tout en conservant au mieux son patrimoine matériel et immatériel…* ».

Il entend par conservation du patrimoine les potentialités, naturelles ou non, héritées des villes camerounaises et qui participent à leur identification. Il dit pour illustrer ce propos que « *...la ville verte par exemple n'est plus à créer mais à conserver, pas comme ce fut le cas* dans certains pays occidentaux. Moi je suis plus tenté de dire que Dieu nous a tout donné mais que nous ne voulons pas nous en saisir. Cela nous a rendus un peu fainéants car ceux *qui n'ont pas ces possibilités et qui ont plus de contraintes urbaines, c'est ce*ux-là même qui *ont développé une ingéniosité remarquable en termes d'aménagement. Regardez la Chine aujourd'hui…* ».

Nous pouvons reconnaitre dans cette vision les potentialités naturelles que revêtent les villes camerounaises à travers, entre autres, la variété de la biodiversité en milieu urbain.

Cependant, la limite de cette représentation de la ville durable serait due au fait que cet atout n'étant ni le résultat d'une vision stratégique d'aménagement en amont, ni une valeur sociale forte, mais résultant plutôt d'une occupation aléatoire de l'espace urbain, il ne pourrait être qualifié de conception normative de la ville durable à la camerounaise.

Le cadre [CUY-D] évoque par la suite une suggestion qui nous a paru élémentaire pour tout phénomène urbain nouveau. Il s'agit de la notion de conscientisation et de sensibilité de la population à la protection de l'environnement. Le rapport de 2015 de l'ONU Habitat insiste quant à lui sur la notion d'éducation au développement durable des citadins. Bien que relevant d'une extrapolation des principes du développement durable, cette forme d'implication des populations dans la gestion urbaine pourrait manifester d'une volonté de soumission des populations locales aux principes de durabilité urbaine à l'occidentale. C'est une approche qui propose un changement de paradigme dans les actions et les mœurs des populations par rapport aux modes d'habiter la ville. Il nous explique que la meilleure conduite à tenir est celle pratiquée dans les pays développés se caractérisant selon lui par une écocitoyenneté et une gestion participative des projets au sein de la ville. Le Cadre 1 rebondit sur ce deuxième axe représentatif en insistant sur le fait qu'il ne soit pas encore effectif au Cameroun. Il adopte ensuite une posture radicale: « *...Nous avons peut-être besoin d'un dictateur qui nous obligera à apprendre le savoir vivre et habiter l'urbain afin qu'il y ait changement. Par exemple, on construit une route et dès qu'elle est achevée, les populations y installent leurs* marchandises et débutent le commerce de rue ; que sommes-nous censés faire à part utiliser *de l'autorité* pour les faire partir de là ? ». Ce raisonnement trouve peut-être une limite dans le sens où il omet de signaler l'insuffisance des marchés collectifs au sein de la ville et la volonté croissante des populations défavorisées à mener une activité commerciale locale et artisanale. Il s'agit une fois de plus de l'impact grandissant du secteur informel comme réponse à la dégradation principale des conditions de vie de la population et comme source de revenu pour une partie de cette dernière. Cependant, ce secteur ne se développe pas de manière aléatoire, il tient compte de la demande et des besoins des populations urbaines qui grandissent. L'informel est en quelque sorte une réponse économique, sociale et politique aux carences relatives à la gestion urbaine institutionnelle (Talagrant, 2015).

Dans ses publications, la Communauté Urbaine de Yaoundé définit le développement des stratégies et politiques du DUD comme autre composante de la présentation de la ville durable. Elle met en avant l'élaboration récente des plans à la fois directeur d'urbanisme (PDU) et d'occupation des sols (POS) dans une initiative d'urbanisme de rattrapage par rapport à l'étalement anarchique déjà présent dans plusieurs quartiers de la ville.

Cependant, ces documents d'urbanisation ont des actions réalisées tardivement par rapport aux réalités urbaines, d'où la limite de leurs applications.

Dans la ville de Douala en particulier, une autre définition de la ville durable nous est donnée. Contrairement aux orientations ciblées et quelque peu éparses de celle de Yaoundé, la capitale économique, les visions et actions de la communauté urbaine font de la ville durable une vision stratégique intégrée à travers laquelle les trois piliers du développement durable entrent en interaction constante.

L'enquêté [CUD-D] nous explique pour étayer ce propos que: « …pour les décideurs *la ville durable est une ville qui intègre les préoccupations liées à l'env*ironnement, au social, *à l'économie, à la culture dans les politiques publiques. Penser la ville durable c'est voir les projets comme une opportunité de transformer d'améliorer durablement la qualité de vie des* habitants ».

Selon ce dernier, faire du DUD c'est avant tout ne pas penser uniquement à la rentabilité économique, c'est quitter le capitalisme à outrance vers un modèle social, à travers des lotissements, des logements, des commerces et des services sociaux. Ce type de projet place la charge de l'opérationnalité urbaine entre les mains des ingénieurs, des paysagistes, des environnementalistes, des sociologues, etc. - en un mot, sous la responsabilité des acteurs divers dans une approche transversale et pluridisciplinaire. La difficulté de cette vision n'est non pas seulement de pouvoir concilier tous ces acteurs aux objectifs divers, mais aussi et surtout de pouvoir faire fi du capitalisme à outrance pour un modèle social. D'une échelle micro à une échelle macrosociologique, le modèle économique camerounais porte ce capitalisme comme une forme de progrès et de développement (Atangana, 1998). Bien que très controversé, le capitalisme a, après l'indépendance, fait partie des valeurs politiques du Cameroun et l'ouverture de ce dernier à la mondialisation pourrait rendre difficile voire utopique la mise en œuvre d'un modèle social. Cependant, et à part la quête de ce modèle économique, cette deuxième représentation semble mieux cadrer que la première avec les ODD tels que présentés par l'ONU, notamment à travers sa méthodologie d'approche et le pluralisme actantiel relevé.

Une autre définition de la ville durable qui nous a semblée intéressante est la suivante:

« *…la ville durable est une ville qui intègre toutes les problématiques du DD et c'est ce qu'on* es*saie de faire aujourd'hui que ce soit en se dotant d'outils de planification en matière de DD, que ce soit à travers la mise en place d'un observatoire climatologique que nous*

essayons de faire, que ce soit à travers les journées du DD pour échanger avec les *populations…*», [CUD-CP].

Cette définition témoigne d'une volonté de la CUD à intégrer la démarche internationale du DUD (approche participative, approche environnementale, approche stratégique et institutionnelle, approche intégrée).

« *…Avant on ne parlait pas d'agenda 21 et on l'a réalisé aujourd'hui, on ne parle pas des* journées du DD on en réalise tous les ans, avant on ne parlait pas de plan climat territorial *c'est en voie d'être fait, il y a une réelle volonté d'agir en faveur du DD...* », Ajoute-t-il pour démontrer cet intérêt grandissant du pouvoir décentralisé dans la ville de Douala à intégrer ces préoccupations du DD dans sa politique urbaine.

Cependant, l'enquêté note que le DUD met en avant des problématiques étrangères et que la charge qui revient aux décideurs locaux africains est leur mise en contexte, autrement dit leur appropriation, en conformité aux réalités urbaines qui sont les leurs.

Les questions qui ont été qualifiées de préoccupantes à Douala pour contextualiser le DUD sont entre autres : les îlots de chaleur, les inondations, les problèmes de mobilité. Ces questions ont été à l'origine du grand projet« Douala ville durable », qui est une initiative pionnière au Cameroun d'aménagement durable dans la ville de Douala. L'approche intégrée, défendue par l'ONU à travers les ODD, est celle qui donne à un projet urbain la connotation de DUD.

La CUD manifeste une réelle volonté à initier une démarche de durabilité aussi complexe et interdisciplinaire que celle prônée par l'ONU Habitat dans sa logique de DUD et respectant ses principes calqués sur ceux du DD (Tableau 7).

Tableau 7: Comparaison entre les deux définitions de la ville durable à Douala

Comparaison des deux définitions de la ville durable à Douala	**Convergences**	**Divergences**
Définition 1	Respect des principes du DD	Tout projet urbain est une possibilité de transformer et d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants
Définition 2		Se doter d'outils de planification et organiser des journées du DD pour assurer un échange perpétuel entre les différents acteurs de la gestion urbaine

Source*: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

Les communautés urbaines de Douala et de Yaoundé ont apporté des visions variées, quelque peu controversées, mais richement nuancées de la ville durable. Cependant l'élément de permanence demeure le fait qu'elles n'ont pas pu se défaire de la représentation onusienne de cette dernière. La notion de respect des principes du DD tels que prescrits par l'ONU en 1972 demeure la convergence de toutes ces représentations locales. L'acceptation de cette représentation universelle, puisque mondialisée, du DD confère aux pouvoirs décentralisés le rôle de bon élève de l'école occidentale du DD. Cependant, bien que subtiles, nous avons pu relever quelques divergences entre les représentations des deux villes (Tableau 8). Nous avons également remarqué que l'alignement de ces villes les a entrainées dans le fameux cercle vicieux du DD tenu par l'aide au DUD. Les municipalités tout comme le pouvoir central sont également prises au piège du conditionnement de l'action.

Tableau 8: Comparaison des représentations de la ville durable entre les communautés urbaines de Douala et Yaoundé en rapport aux discours internationaux

Les villes soumises au DUD	**Convergence**	**Complémentarité**	**Divergences**	**Relations avec les visions internationales**		
				Adéquation partielle	**Adéquation totale**	**Opposition**
Yaoundé	Respect dans les énoncés des trois piliers du DD Recherche permanente d'aides financière au développement urbain durable	Diversité d'approches du DUD enrichissant la diversité urbaine nationale Variation des échelles d'intervention qui donne une composition plurielle des formes d'actions en faveur du DUD : Yaoundé agità l'échelle des entités urbaines comme le quartier, la Zac, l'îlot, etc., alors que Douala débute par une échelle plus importante, celle de	Pas encore d'Agenda 21 local, ni de plan climat : vision globale du DUD moins précise	Volonté d'éduquer la population aux formes d'habiter la ville durable occidentale mais incapacité à déposséder le citadin de sa fonction première de d'aménageur de l'urbain	Définition de la ville durable par rapport aux piliers du DD	**A**pproche de la ville discontinue et rythmée d'initiatives ponctuelles au lieu d'une approche intégrée des visions internationales
Douala			Documents d'urbanisme et d'aménagement urbain plus orientés vers le DUD (PDU, POS, Agenda 21, plan	Définition de la ville durable pas uniquement en rapport aux piliers du DD mais aussi également en rapport aux	Approche intégrée de la ville durable (qui prend simultanément en compte différents	Approche transdisciplinaire de la ville Approche révolutionnaire de

		la ville, puis décroit.	climat, etc.) : vision globale précise	besoins immédiats des citadins	aspects durables de la ville)	l'aménagement de la ville

Source*: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

4. La MAETUR et la fabrique des éco-quartiers

Un enquêté [MAE 01] au niveau du département des études et de la stratégie de la MAETUR dit de la ville durable qu'elle est un ensemble trilogique formé des enjeux économique, écologique et esthétique: c'est la ville des trois « e ». L'aspect esthétique renvoie à une forme d'aménagement urbain harmonieuse donc le programme architectural et urbanistique serait planifié et respecté: c'est-à-dire un ensemble éco-construit capable de valoriser le potentiel architectural et patrimonial de la ville tout en lui permettant de conserver sa mémoire et son identité, et ce dans une logique stratégique d'aménagement.

Cette représentation de la ville durable est celle soutenue de nos jours par la MAETUR qui est la première institution nationale à lancer l'initiative des éco-quartiers.

En réalité, la MAETUR est un acteur institutionnel; il s'agit l'aménageur de l'Etat qui a été créé en 1977 au lendemain de l'Habitat I (de 1976). Le Cameroun y ayant participé à travers son comité représentant, cela a donc permis de créer le Ministère de la ville et par la même occasion la MAETUR. Les activités de la MAETUR ne débuteront cependant qu'en 1982 avec la mise en place de sa structure interne (il s'agit de ses directions et services), soutenue dans cette initiative par la coopération française. Elle va ainsi lancer son aménagement des villes nouvelles à travers la restructuration de Nylon de Douala nord (3000 ha soit le tiers de la superficie totale de la ville) et la ville nouvelle de Yaoundé Sud-ouest. Le rôle de la MAETUR est d'offrir aux populations des parcelles viabilisées à coût abordable ;à ce jour, elle estime avoir créé le cinquième des espaces d'habitabilité des villes camerounaises. Mais après cette période qui s'étend jusqu'en 1988, elle connaît comme tout le pays une crise financière et est obligée de revoir ses activités à la baisse. Ce n'est que dans les années 2000 qu'elle rentre progressivement dans sa période de relance. Lors de la célébration de son 40e anniversaire cette année (2017), elle remet en cause, au regard de ses actions passées, certains de ses principes de base notamment la définition des services mis à la disposition des populations qui sembleraient désormais obsolètes, compte tenu de la mouvance urbaine camerounaise vers le DUD.

« *…au lieu d'offrir les parcelles viabilisées aux population il serait plus adéquat de leur offrir* un cadre de vie se développant autour de la valorisation des notions de préservation de

l'écosystème, des notions d'économie d'énergie, des notions de gestion durable de l'eau, bref un certain nombre d'éléments d'habitabilité… », [MAE 02].

Puisqu'elle a été initié à la suite de l'Habitat I, la MAETUR reste très regardante des préoccupations internationales d'où son intérêt pour le DUD. C'est la raison pour laquelle elle lance en 2017 l'initiative (pour le moment administrative) des éco-quartiers sur le territoire national en partenariat avec l'association française nommée « les Urbanistes du Monde ». En réalité, cette association exclusivement étrangère a pour rôle de mettre au point le référentiel d'éco-quartier appliqué à un projet de plus de 1500 logements dans une ville côtière nommée Kribi. Des missions d'appui, de formation et de réorientation des opérations de la MAETUR en matière d'aménagement ont déjà été mis en place et cela dans le but de former le personnel à la construction des éco-quartiers conçus à l'occidentale. C'est un projet témoin que la MAETUR espère, si réussite, multiplier à travers le territoire Camerounais.

Cette fois nous nous trouvons dans une approche d'une influence occidentale différente des précédentes. L'imposition du modèle d'aménagement urbain n'est plus justifiée par l'aspect financier mais par le besoin d'une expertise autre. La MAETUR en tant qu'acteur aménageur institutionnel important semble faire de l'expertise occidentale, et principalement française, à travers ce projet une valeur sûre dont il est en droit de s'inspirer. Nous ne remettons pas en question l'ingéniosité et la richesse conceptuelle de cette expertise, mais le fait d'une demande et d'une acceptation de cet acteur national à la fabrique de la ville basée sur des principes qui pourraient ne pas cadrer avec les réalités locales. Aussi, le gouvernement des conduites que révèle cette approche pourrait laisser croire que les acteurs aménageurs camerounais ne se croient pas capables de concevoir des éco-quartiers « made by Cameroon », c'est-à-dire issus d'une dynamique exclusivement locale; c'est pourtant l'un des principes du DUD. Si nous revenons à la définition que donne la MAETUR de la ville durable, il y a lieu de s'interroger sur les écarts qu'elle fait entre compréhension et représentation de la notion. Si la ville durable est celle qui a pour but de valoriser les potentiels patrimoniaux et architecturaux locaux tout en garantissant la mémoire du lieu, la fabrique des éco-quartiers, qui semble être leur moyen d'y parvenir, pourrait-elle être l'œuvre d'une vision étrangère qui ne saurait témoigner d'une connaissance suffisante de l'esprit sensoriel et mémorial des entités de la ville pour valoriser sa mémoire?

Les premières craintes notamment de la population sont de voir aménager des espaces qui seront finalement dédiés aux touristes ou à la classe bourgeoise puisque soit trop onéreux pour y accéder, soit trop complexes pour pouvoir cadrer avec leurs modes d'habiter.

De toutes ces définitions, l'influence étrangère notamment financière, conceptuelle et technique demeure. Elle est régie par une collaboration partenariale permanente avec les organismes étrangers. Cependant, force est de constater que l'avènement du DUD apporte de nouveaux instruments de planification urbaine que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle des collectivités décentralisées.

Le DUD semble être dans les discours institutionnels une nouvelle opportunité - portée par les partenaires occidentaux - de la résorption de la crise urbaine, qui permettrait à l'Etat camerounais de réussir là où ont échoué le PAS et l'initiative PPTE. Suite à l'échec de ces deux précédentes initiatives, également initiées par les organismes occidentaux, la tendance serait de remettre en question cette troisième qui pourrait également, à l'image des précédentes, être la coloration verte d'un nouvel échec.

Au niveau de la gestion gouvernementale, il y a une priorisation d'enjeux économiques et sociaux sur les préoccupations environnementales. Un enquêté [CTDD] justifie ce propos en précisant que : « *...des différents ministères, la part du budget dédié au* MINEPNDD est moindre que ceux dédiés aux autres ayant le même défi à relever (Ministère *des finances, Ministère de la fonction publique, Ministère de la santé...) et quand bien même* ce budget est alloué, il est diffusé à travers des directions connexes sans véritable orientation *directe vers la direction de la protection de la nature...* ». De plus, ce ministère oriente plutôt ses objectifs vers la foresterie dans la préservation des unités forestières d'aménagement. Si le DD est transversal, l'approche d'investissement du ministère dédiée à son expansion ne l'est pas: c'est l'enjeu économique qui est mis en avant. C'est l'une des raisons pour laquelle la mise en œuvre locale des politiques environnementales en matière du DD semble moins efficace. Cela pourrait justifier la faiblesse des liaisons entre politiques urbaines et politiques environnementales et par la même occasion la faiblesse des relations entre MINEPNDD et MINHDU.

Pourtant, cette difficulté affecte plus la gestion nationale du DUD que celles locales parce qu'à l'échelle des collectivités décentralisées, il existe plusieurs sources de financement - le fond mondial pour l'adaptation, le fond mondial pour l'environnement, le fond français pour l'environnement, l'agence Allemande de coopération internationale: GIZ, etc. Ces partenaires financiers ont compris que toutes les solutions environnementales formulées trouvent leurs réponses à l'échelle locale - comme le dit un adage, « penser global et agir local ».

L'Etat, même dans ses faiblesses institutionnelles, définit des stratégies, mais les villes ont le double avantage de pouvoir en même temps mettre en place des programmes opérationnels et

réaliser des projets concrets en accord avec ceux-ci. La décentralisation donne une certaine marge de manœuvre aux villes qui ont désormais une autonomie financière du fait qu'elles ont la possibilité de souscrire à des financements étrangers indépendamment des ministères. Cela pose la question des échelles de gestion budgétaire du DUD et des capacités d'action. A l'échelle nationale, c'est-à-dire des institutions du pouvoir central, les financements alloués à la gestion durable des villes sont le résultat d'une distribution inéquitable du budget global qui accorde partiellement le financement des projets stratégiques nationaux du DUD puisqu'après redistribution d'une partie de ce budget aux pouvoirs décentralisés, les capacités d'actions s'affaiblissent au niveau du pouvoir central. Cependant, à l'échelle de la ville, les capacités d'action sont plus élevées : le budget leur provient à la fois du pouvoir central et des partenaires internationaux au développement. En fait, plus l'échelle d'intervention est réduite, plus les possibilités d'action sont grandes.

Tout cela pourrait nous pousser à croire que la solution du DUD, pour le gouvernement qui trouve en ce concept une solution aux problèmes de la pauvreté, se trouverait plus dans l'agencement de petites échelles du territoire qu'à l'échelle nationale. Cependant, l'apport des organismes étrangers à toutes les échelles de gestion institutionnelle et politique de la gouvernance urbaine demeure incontournable.

L'enquêté [CUD-CD] de la CUD, nous explique pour illustrer ces propos que : « *...On ne* devrait pas se passer de ces partenaires étrangers qui sont les organismes internationaux car ils disposent des fonds qui nous font cruellement défaut pour développer nos villes et surtout *les développer durablement*... Nous devrons donc pouvoir à terme contextualiser entièrement ces canevas qui sont les leurs et qui accompagnent leurs aides et prêts afin de pouvoir reconnaitre et affirmer avec exactitude ce qui est bien pour nous et ce qui est à rejeter...». Tout ceci pour dire qu'il parait encore difficile de nos jours de parler d'aménagement urbain durable sans implication des pays occidentaux et nous ajouterons sans contrôle permanent des pays développés sur les pays en développement : le gouvernement camerounais s'est très vite aligné sur les préoccupations internationales en matière de gestion urbaine durable pour ne pas ne pas échapper à la règle que nous baptiserons de « finance – gestion ».

Soumis à de nombreux problèmes de l'aménagement urbain, le Cameroun s'est très vite résigné à suivre la démarche du DD et à s'intégrer aux priorités qui n'étaient pas les siennes au départ. Les raisons de cette acceptation du DD pourraient nous apprendre davantage sur la rapidité avec laquelle les pouvoirs publics se sont saisis de cette thématique.

5. L'influence de la mondialisation et la nécessité des aides financières

Si en Occident, le DD fait référence à une rhétorique de l'urgence lui donnant une apparence d'activisme qui voile sa nature profondément conservatrice (Puech, 2010), au Cameroun et en Afrique sub-saharienne, il serait le nouveau mot d'ordre d'un jeu économique à travers lequel l'Afrique entend s'ouvrir au monde, dans l'optique de se débarrasser définitivement de la faiblesse financière qui la caractérise. Au Cameroun, le DD représente un nouvel espoir et s'alimente des idéologies onusiennes sur l'amélioration du cadre de vie des populations à travers le territoire.

5.1 La mondialisation au Cameroun: une volonté d'alignement sur les préoccupations environnementales mondiales

Suite à la crise économique qui a touché le Cameroun (comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne), son ouverture à l'international a dès lors été garantie par l'aide financière. Celle-ci consiste à fournir des capitaux sous forme de dons, de prêts ou d'investissements privés dans le but de compléter une épargne suffisante ou de combler le déficit des échanges extérieurs afin de faciliter l'importation d'un volume plus important des outils nécessaires au progrès (Mende, 1975). C'est une approche du développement économique qui tient très peu compte de la dimension humaine des pays en développement – d'où sa remise en question quant à ses capacités à contribuer au développement des pays du Sud.

Avec l'évolution du monde vers un ultra-capitalisme, et ce au détriment du communisme, nous nous trouvons aujourd'hui à l'ère du partenariat dit « gagnant-gagnant ». Les relations internationales n'en sont pas épargnées au point où l'aide donne lieu à une forme de commerce (Eteki Eloundou, 2014). Les Etats passent d'acteurs du socialisme aux acteurs de la mondialisation, c'est-à-dire qu'ils fonctionneront désormais comme des macro-entreprises. Malgré le besoin de redynamiser son économie, le Cameroun, comme la plupart des pays en développement, se caractérise encore par un déficit de politique de développement, faisant de l'import-export un frein à la croissance économique. L'économiste Eteki Eloundou (2014) explique, pour illustrer ce propos, que le Cameroun exporte à des coûts moindres ses ressources naturelles à l'état brut mais achète à des coûts relativement élevés les produits issus des dites ressources en provenance des pays développés.

Arsène Rieber (2008) ajoute suivant les travaux de Bidsall et Wheeler (1992), de Lucas et Alii (1992) et de Xing et Kolstad (2002) que les industries polluantes ont de plus en plus tendance à se délocaliser vers les pays du Sud, à tel point que le renforcement des

mesures de lutte contre la pollution au Nord s'est accompagné simultanément de l'augmentation des exportations d'industries polluantes dans les pays du Sud. Cependant, l'ère de la délocalisation des industries ne concerne pas uniquement les pays du Sud, c'est une logique de déplacement des pollutions dans le monde. L'Asie, qui autrefois recevait les industries occidentales délocalise désormais ses industries vers des pays étrangers et notamment africains. Les avantages de la délocalisation sont très encourageants dans un monde capitaliste. Ce n'est pas seulement la baisse du coût de la main d'œuvre qui oriente cet engagement mais aussi le lieu où la main d'œuvre est compétente et où se trouve un potentiel foyer de consommateurs. Par exemple, les destinataires privilégiés du transfert de chaines de production polluantes de la France sont l'Europe (55% de transfert), l'Afrique (24%), l'Inde (18%) et la Chine (18%) (Mielcarek, 2013). L'Afrique quant à elle offre comme avantage tout d'abord la baisse du coût de la main d'œuvre mais aussi sa situation stratégique aux portes de l'Europe. Cependant, elle souffre encore de la faiblesse voire de la quasi inexistence d'importants foyers industriels : cela est dû aux crises économiques et sécuritaires qu'elle connait. Cette délocalisation des polluants s'accompagne d'un transfert de la dégradation de l'environnement du fait des dynamiques polluantes générées.

Force est donc de constater que la majorité des industries installées au Cameroun dans cette logique de dépollution du Nord a montré ses limites dans une approche gagnant-gagnant car il est difficile de s'approprier une technologie importée alors que les compétences locales ne sont pas développées. De plus, avec la compétitivité qu'apporte la mondialisation où « la concurrence et la recherche du profit réglementent les relations internationales » (Eteki Eloundou, 2014), les connaissances et technologies dont disposent les pays développés pour demeurer au sommet sont difficilement transférées vers les pays du sud -cela aurait participé à la faillite des économies dans le Sud. La mondialisation paraît donc être un obstacle à la rentabilité économique des pays du Sud.

Rieber (2008) ajoute que certaines firmes initialement installées au Nord se délocalisent vers le Sud pour des mesures environnementales. Malgré le renforcement de la politique environnementale des pays développés, leur attractivité demeure du fait de l'effet de taille de marché, des coûts relativement bas de la main d'œuvre et des débouchés économiques conséquents.

Tandis que d'aucuns s'essaieront à trouver des solutions à la montée en puissance de la mondialisation dans les pays en développement, on peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles le DUD dans son expansion voit en cette dernière une potentialité et non un obstacle au développement urbain.

Tel que perçue à travers les ODD, la mondialisation permettrait la vulgarisation et l'expansion du DD en tant qu'enjeu universel et universalisé. Les villes durables par exemple ne seront plus une préoccupation occidentale mais mondiale aux travers desquelles la notion de marketing urbain et notamment de ville-monde sera présentée comme un atout pour cette forme de production. Dans cette optique, l'enjeu environnemental semble hypothéqué par la volonté d'une propagande des visages du DUD. Cette vulgarisation de l'urbanisme durable, véritable allié de la croissance économique notamment à travers le marketing induit, accorde plus d'importance au volet économique qu'au volet environnemental. Il nous semble plus raisonnable d'affirmer comme Rist (1996), Boissonade (2015) et Puech (2010) que le pilier économique prend le dessus sur les piliers environnemental et social.

L'école polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) (2017) a établi une liste mondiale suivant une courbe ascendante des pays les plus ouverts à la mondialisation. Occupant la 151e place dans ce classement en fonction de l'indice de mondialisation, le Cameroun n'est à ce jour pas qualifié de pays ouvert à la mondialisation. Pourtant, Peter Kum (2016) dira de cette étude et donc de ce classement qu'il a suscité un sentiment de consternation et d'amertume au sein de la population camerounaise qui n'accepte toujours pas de se trouver en marge de ce qualificatif alors que cela n'a pas le cas pour des voisins tels que le Gabon (112e) et le Nigéria (103e) par exemple, présents dans le classement mondial. Ce classement s'est effectué sur 192 pays dans le monde, sur la base de plusieurs critères prenant en compte les dimensions économique, sociale et politique. L'aspect économique tient compte d'une part, de l'importance des flux commerciaux, d'investissements et de revenus transfrontaliers rapportés au produit intérieur brut (PIB) et, d'autre part, de l'impact des barrières commerciales et des restrictions de circulation des capitaux. Cette dimension économique largement influencée par les politiques et l'ouverture sociale n'est pas qualifiée d'acceptable par l'EPFZ pour doter le Cameroun de la nomination de pays ouvert à la mondialisation.

Somme toute, la mondialisation a conduit au développement du pilier économique du DD, et ce au détriment de ses autres piliers. Le Cameroun, bien que partiellement en marge de ce phénomène, semble vouloir s'insérer dans cette mouvance. En dépit de sa volonté à s'inscrire dans les préoccupations mondiales sur l'environnement, le cercle vicieux dans lequel sa gestion urbaine se déplace de nos jours conditionne son investissement total. Le besoin économique est la principale raison qui motive son implication. Son ouverture au monde, bien que partielle, se fait principalement dans le but d'accroitre son économie. Rist (1996) explique qu'à travers cette mondialisation, le DD soumet les pays du Sud aux croyances occidentales. L'objet de la soumission n'est autre que la recherche des aides

financières (même si avec la mondialisation ces aides deviennent plutôt du commerce, d'où une initiative gagnant-gagnant largement controversée).

Le positionnement du Cameroun dans le DD se fait principalement sur la base des subventions des bailleurs de fonds ou des partenaires internationaux et se fait moins par rapport à des stratégies locales. En réalité, ces partenaires sont considérés comme un fondement de la gouvernance urbaine (Cavailler, 1999) car au Cameroun, ils y contribuent par à la fois l'introduction de nouvelles formes d'aménagement, la construction, la consolidation et le financement des politiques de développement urbain.

De manière générale, les acteurs institutionnels permanents tels que la Banque mondiale, le FMI, le PNUD, l'ONU Habitat, l'Union européenne et certains acteurs individuels comme la France sont très présents dans les partenariats en faveur de la gouvernance urbaine (Pokam, 2012). C'est la raison pour laquelle nous avons évoqué la notion du système de conditionnalités (cercle vicieux) qui a mené l'Etat vers une soumission aux acteurs incontournables sur les scènes locales. Ces partenaires participent aujourd'hui à la construction théorique de la gouvernance urbaine notamment durable et à l'élaboration actualisée des politiques urbaines.

Nous n'avons à ce jour pas pu avoir une documentation relative à la liste des projets urbains durables réalisés au Cameroun au cours des cinq dernières années, mais d'après nos enquêtes auprès des communautés urbaines de Douala et de Yaoundé, tous ces partenaires internationaux ont fortement influencé ces projets (que ce soit financièrement ou techniquement). A la suite de la crise économique des années 1980, ces partenaires sont devenus très importants dans la gouvernance urbaine et la gestion financière de l'urbain au Cameroun ; ils sont qualifiés de partenaires au développement. Il y a donc lieu de se demander si cette collaboration a participé à la réduction de la pauvreté au Cameroun. D'après les données de 2014de la Banque mondiale et de l'institut national de statistiques du Cameroun, le taux de population vivant en-dessous du seuil de pauvreté en 1996 était de 53.3%. Ce taux est passé à 40.2% en 2001, puis à 39.9% en 2007 et il arrive à 37.5% en 2014. Il y a donc baisse continuelle du taux de population vivant en-dessous du seuil de pauvreté au Cameroun depuis 1996. Nous ne pouvons pas affirmer avec précision que cette collaboration partenariale a participé à la réduction du taux de pauvreté, mais nous pouvons déjà constater qu'elle ne l'a pas empêché. C'est peut-être la raison pour laquelle le gouvernement poursuit activement sa recherche de financements étrangers.

5.2 Le poids des aides financières dans les choix d'aménagement

Comme l'affirme Belem (2006), le rapport de Bruntdland a non seulement présenté les préoccupations environnementales à l'origine du DD (ressources et besoins) mais il a également priorisé l'humain à travers la recherche de son bien-être, d'où la poursuite permettant de répondre aux besoins des humains dans l'accession aux commodités urbaines. Selon Belem, ces besoins s'élèvent à entre 5 à 6% des besoins urbains dans les pays en développement et entre 3 à 4% dans les pays industrialisés. Cependant - et c'est le point qui nous paraît saillant - dans les pays en développement comme le Cameroun, la croissance économique est présentée comme la solution première d'élimination de la pauvreté à laquelle on peut attribuer la responsabilité de la dégradation environnementale. Pourtant, le lien de causalité entre pauvreté et dégradation environnementale n'est pas si évident.

« …*Ce n'est pas la pauvreté elle*-même qui cause la dégradation environnementale, mais la *répartition et l'accès inégal aux ressources qui conduisent à leur usage excessif ou* inadéquat ... » (Sachs, 1980; Redclift, 1987; Lélé, 1991).

Cela nous pousse à questionner la relation supposée évidente entre la pauvreté et la dégradation environnementale. Pourtant, on constate une plus forte dégradation de l'espace là où les populations les plus démunies sont concentrées. C'est le cas de l'occupation des bidonvilles à Yaoundé ou à Douala par les populations défavorisées par exemple.

Les chefs d'Etats des pays en développement adhèrent au concept de DUD pour répondre efficacement à cette dialectique entre pauvreté et dégradation environnementale.

« *...Tous ces pays sont soumis à une pauvreté contrainte et leur présenter sur un plateau d'argent la solution immédiate à ce problème représente une aubaine dont il serait difficile de s'en détourner. Le DUD va*-t-*il réussir là où ont échoué les Programmes d'Ajustement Structurel et l'initiative Pays Pauvres et Très Endettés ?…* », Nous a expliqué l'enquêté [EC 02].

Le programme d'ajustement structurel et l'initiative PPTE ont été engagés à la suite de la crise des années 1980 en tant que solutions premières présentées par les organismes internationaux pour résorber la crise et la pauvreté engendrée. Après échec de ces dernières, le développement durable est devenu une nouvelle forme de croyance au développement économique et à la résorption de cette pauvre. Il y a donc lieu de se demander s'il ne s'agit pas d'une nouvelle ruse des pays du Nord justifiant leur implication dans la gouvernance urbaine des pays du Sud.

Rist (1996) ajoute que le DD est un justificatif d'asservissement et de contrôle des pays du Sud donc le seul but est le développement. S'agit-il de l'accentuation du développement des pays du Nord (industrialisés) ou d'une aide véritable aux pays du Sud (sous-développés) ?
En nous référant à la décroissance du taux de pauvreté au Cameroun depuis les années 1990, années de son inscription dans les préoccupations environnementales, nous serions tentés de croire au DD comme étant une solution au développement. C'est à ce moment que l'approche de Mende (1975) oriente autrement notre raisonnement. L'aide financière accordée aux pays développés à travers l'initiative partenariale, loin d'être destinée à favoriser l'accumulation du capital, est un facteur permettant l'accroissement de la consommation puisqu'elle entraîne généralement une augmentation des dépenses publiques, elle mobilise des dépenses supplémentaires pour l'assistance technique qui accompagne l'aide, elle stimule la consommation et notamment étrangère au détriment de celle locale, etc. L'objectif d'un DUD nous semble être le moyen d'arriver non pas à une croissance lente mais à une indépendance économique totale, ce qui n'est pas le cas au Cameroun.

Assogba (2000) explique qu'en faisant de la croissance économique un moteur du DD, les textes onusiens ont mis en tension l'interaction entre l'économie et l'environnement car ils ont accordé à la croissance économique un effet écologique et une importance sociale moins bien démontrés ; en cela, ils ont replacé au premier plan le développement économique. Aussi, Harribey (2005) fait observer que la croissance capitaliste nécessairement inégale s'alimente des inégalités pour accentuer progressivement et continuellement des frustrations et des besoins nouveaux comme c'est le cas dans les pays du Sud. C'est alors que des institutions financières telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'AFD sont censées soutenir l'Afrique notamment à travers des aides (qui pour beaucoup de chercheurs ne le sont pas réellement) soumises à des politiques économiques et financières parfois assorties de conditionnalités environnementales. D'après les travaux de Latouche (2004) et Brunel (2003, 2004), ces politiques n'auraient pas conduit aux résultats économiques escomptés et ont parfois contribué à accentuer les crises sociales sans toutefois entrainer des progrès dans la préservation de l'environnement. Ce foisonnement de réflexions autour de l'aide financière accordée par les pays développés aux pays sous-développés, ont en commun une seule et même orientation : l'aide est un moyen d'asservissement des pays sous-développés envers les pays développés qui, au lieu de faire sortir les bénéficiaires de la précarité financière dans laquelle ils se trouvent, les y contraint. L'objectif premier de l'aide, loin d'être l'atteinte des ODD, serait une forme de « recolonisation » ou de « néo-colonialisme » des pays du Sud.

Au Cameroun, comme l'explique l'enquêté [CUD-CP], les défis d'ordres économique et social ont la priorité sur les défis environnementaux, à tel point que les collectivités décentralisées gagneraient à se retourner vers des partenaires financiers. Il ajoute que le projet de ville durable dont il est en charge a vu le jour grâce à ces partenaires.

En ce qui concerne ce cas de projet, l'apport des Occidentaux se trouve au niveau des partenariats techniques et financiers : il s'agit notamment de l'Agence Française de Développement (c'est l'aide publique au développement) et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial. Ce sont des organismes qui ne financent que des projets à forte valeur ajoutée environnementale au Cameroun.

« *...Si vous leur proposez un projet de construction de voiries par exemple ils ne le* financeront jamais. Ils ont donc des canevas que nous devons respecter donc quand on initie *un projet c'est en s'appuyant sur leurs critères de sélection, nous avons en quelque sorte l'obligation de nous inscrire dans leurs créneaux pour obtenir des financements...* », [CUD-CP].

Cette approche de projet pourrait justifier l'influence et l'orientation de l'intérêt national pour des projets environnementaux encore appelés projets durables. L'obligation procédurale oriente majoritairement les projets urbains vers des démarches occidentales de durabilité (les cahiers des charges sont prédéfinis). Cependant, l'obligation des projets environnementaux ne constitue pas la seule influence de cette démarche : le financement des projets jugés acceptables constitue également une influence quant à l'aménagement des villes camerounaises. Ne pouvant encore prétendre à une autonomie financière, le Cameroun est en quelque sorte contraint de suivre un tel canevas pour espérer voir changer l'image péjorative que portent ses villes.

« *...s'ils sont encore là c'est dire qu'on a toujours besoin de leur expertise technique e*t *financière…* ».

Le discours de l'Ambassadeur de France au Cameroun du 2 novembre 2016 réitère ces propos. Il avait de ce fait annoncé lors de cette audience qui lui était accordée par le Ministre de l'Habitat et du Développement urbain qu'une enveloppe financière d'environ 215 millions d'euros (140 milliards de FCFA) était mise à la disposition du gouvernement camerounais par la France pour les infrastructures et le développement urbain durable (Assama, 2016). Et comme pour toutes ces enveloppes financières étrangères, un canevas préalable est mis à disposition du gouvernement camerounais. La consigne est de privilégier l'habitat et notamment les logements sociaux, l'assainissement et les projets de drainage des eaux à Yaoundé et Douala, et enfin la mobilité urbaine avec les voies de contournement des villes.

L'Ambassadeur avait insisté sur l'initiative « Mobilize your City » comme vision stratégique des villes de Yaoundé et de Douala. Son discours témoigne de la forte implication de la France dans la démarche urbaine durable au Cameroun.

Un second exemple est le financement de la BM au Cameroun, annoncé par la directrice des opérations de cette institution pour le Cameroun, l'Angola, la Guinée équatoriale, le Gabon, Sao Tomé et Principes, lors d'un discours fait à Yaoundé le 16 mars 2016. Il stipule qu'une enveloppe financière de plus de deux milliards d'euros (soit environ deux milliards et cent millions d'euros) est accordée au Cameroun pour les projets de densification du réseau de transport de l'électricité, la construction du barrage hydroélectrique de Nachtiga, le développement hydroélectrique sur le fleuve Sanaga, la réhabilitation et le renforcement de la sécurité sur les routes Bafoussam-Bamenda et au sein des aéroports du Cameroun. Il s'agit une fois de plus de financements très orientés accordant très peu de marge de manœuvre à l'initiative locale au sein du processus d'aménagement urbain durable (BRM, 2016).

Tous les financements soutenant le développement, soit urbain soit urbain durable, sont largement conditionnés par des cahiers des charges préalables.

Le DUD au Cameroun est, à l'image de la genèse de ses villes, un héritage occidental plus imposé que sollicité. Avec les années 1980 et la crise financière qui a suivi dans la majorité des pays d'Afrique sub-saharienne, le Cameroun a entamé la lutte contre la pauvreté et toutes les carences que cela a pu développer. Les enjeux du DD se mondialisent dans la même période et, avec eux, la notion d'aide financière trouve une nouvelle nomination : elle devient la lutte contre les changements climatiques. Dépourvu d'autonomie financière et largement conditionné par l'image de l'Occident-sauveur, le Cameroun « suit » dans une acceptation totale l'intégration des préceptes de la durabilité au sein de l'aménagement de ses villes. Le mot « suivre » nous a semblé plus adapté, dans ce contexte où les organismes internationaux ne font pas qu'introduire le concept dans les mœurs, mais où ils participent à l'élaboration des documents de planification, des politiques publiques d'aménagement (outils politique urbaine conçu par l'ONU Habitat pour le Cameroun) et influencent les discours des représentants à l'échelle du pouvoir central. Au niveau des municipalités décentralisées, ces organismes participent sur un plan financier (à travers les aides qui englobent à la fois des prêts et des dons) et par des appuis techniques (relevant entièrement de l'expertise étrangère). Leur omniprésence qualifiée par le phénomène de mondialisation et justifié par les enjeux du DD participe à la configuration spatiale d'aujourd'hui et de demain (vu l'enjeu de durabilité

temporelle prôné par les tenants du DD). La ville durable au Cameroun va donc devenir une préoccupation nationale portée par les partenaires occidentaux.

Le Cameroun se trouve dans une logique d'exemplarité des politiques occidentales d'aménagement qui ont fait leurs preuves quant à l'observatoire de la nature paysagère de leurs villes. Le Camerounais, dans une logique comparative des villes occidentales aux villes africaines, trouve que le génie urbain occidental est celui à reproduire en Afrique. L'enquête menée les 30 avril et 7 mai 2017 à Yaoundé puis Douala, a participé à la vérification de cet apriori camerounais sur la représentation que ceux-ci se font des villes occidentales. Sur 190 citadins enquêtés, 153 s'accordent à dire que les villes occidentales et plus précisément européennes sont un exemple à suivre pour les acteurs aménageurs des pays d'Afrique.

Finalement, on semble de nouveau se retrouver dans une logique de transposition, de plaquage de modèle critiqué. L'histoire serait-elle encore en train de se répéter cette fois avec des décennies de décalage? La boucle ne serait-elle pas bouclée ? En d'autres termes, ne s'agit-il pas d'une répétition continue de l'histoire avec des décennies de décalage et des concepts légèrement toilettés?

On peut alors se demander si la ville durable occidentale est réellement un exemple d'aménagement urbain à suivre dans le contexte camerounais, si ce modèle de ville ne rencontre pas des limites et des controverses déjà au sein de son contexte initial de représentation (Beaurain, Andrieu, 2016; Boissonade, 2015; Pautard, 2015; Munford, 2006; Faburel, 2015; Puech, 2010) et enfin si la transposition de ce modèle au Cameroun aboutirait à cette ville rêvée par les citadins camerounais, à savoir une ville propre, saine, sûre, accessible à tous et dynamique.

Tout cela nous amène à interroger le vrai sens de la ville durable et à questionner un certain nombre d'auteurs qui ont critiqué les visions, les représentations et les transpositions du développement urbain durable.

Chapitre 6: La transposition du concept de « ville durable » controversée: description des remises en question et essaie d'appropriation au Cameroun

La ville durable est sujette à de nombreuses controverses qui ont animé la classe politique et celle des chercheurs pendant les deux dernières décennies. Ces critiques se sont accentuées avec l'apparition des éco-quartiers dans la prolongation de cette même démarche qui, loin d'avoir répondu aux questionnements, a accentué les controverses. Ces dernières traduisent le caractère tangible du développement urbain durable qui prête à son tour le flan à la critique. Reposant sur ses trois piliers (environnemental, socioculturel et économique) qui donnent par nature l'inéquitablilité de leur mobilisation dans les faits, les concepts de développement durable et de développement urbain durable traduisent un idéal du milieu de vie qui serait en inadéquation avec les établissements humains loin d'être qualifiés d'idéaux. Cependant, en Afrique et au Cameroun, les enjeux du développement urbain durable sont en croissance continue et seraient étroitement liés à ceux de l'aide au développement initiée par les pays du Nord et octroyée à ceux du Sud.

Le phénomène de propagation de l'aide dont se sont inspirés les organismes internationaux pour transférer les principes du développement urbain durable à l'Afrique sub-saharienne et notamment au Cameroun, se heurte aujourd'hui à ce que nous nommerons dans ce travail de recherche « des contre-courants ». Nous entendons par « contre-courant » des réalités urbaines permanentes caractérisant les villes camerounaises et ne correspondant pas aux préceptes du DUD à l'occidentale.

Ce chapitre mobilise un axe de réflexion sur les limites du modèle de la ville durable telle que présentée par les organismes internationaux sur l'aménagement des villes camerounaises. Pour ce faire, il est question d'appréhender les controverses de la notion de ville durable dans son contexte d'origine, à savoir les pays du Nord. Il sera également question de relever l'inadéquation entre les théories de cette notion et les réalités urbaines au Cameroun. Dans cette deuxième approche, nous croiserons le tableau des indicateurs clés de la ville européenne durable aux indicateurs des villes contemporaines camerounaises afin d'appréhender le rapprochement entre les deux typologies de villes - l'enjeu étant de montrer les limites de la reproduction du modèle européen de la ville durable au Cameroun.

1. Quelques controverses des villes durables européennes

Andrieu et Beaurain (2016) disent de la ville durable qu'elle est présentée désormais comme l'horizon indispensable de la citoyenneté mondiale, plus précisément le lieu de matérialisation de multiples enjeux liés au développement économique dans un monde qui prendrait en compte la finitude des ressources naturelles. Présentée dès le début du 20e siècle comme un « remède » à tous les problèmes de la ville, la ville durable dans le contexte occidental est celle qui oblige les citadins à circuler sur des voies dites « douces », à habiter dans des bâtiments à énergie positive, à redécouvrir la nature et à réapprendre l'entraide et la solidarité à travers des jardins collaboratifs, à se laisser persuader par l'autonomie politique au travers de décisions relocalisées (Emelianoff et Stegassy, 2010). Tout cela donne l'impression d'une nouvelle forme de manifestation de l'emprise du capitalisme sur la ville, faisant émerger le qualificatif « vert » comme élément de légitimation de cette manifestation (Andrieu et Beaurain, 2016).

L'ONU a donné des objectifs globaux du développement durable qui sont applicables aux villes à travers la charte d'Aalborg de 1996, et ont généré des approches théoriques supposées acceptables par les pays du Nord. Cependant, elles ne tarderont pas à être controversées par la suite. Des remarques négatives fuseront et, avec elles, l'Occident prendra conscience des faiblesses de la représentation et de la traduction de cette notion dans la rhétorique du développement urbain. De ces remarques, certains chercheurs se sont accordés pour en développer quelques-unes.

1.1 Controverse 1: Un vernis de vert sur des structures peu durables

Pour beaucoup de chercheurs, la ville durable est l'expression d'une nouvelle forme de capitalisme associée à la fabrique urbaine contemporaine qui conduit intrinsèquement à la controverse de ses propres principes. Pour étayer ces propos, Andrieu et Beaurain exposent que les objectifs assignés de la ville durable ont généré des obstacles non prévus au départ. C'est alors que Beaurain énumère en 2015 quelques-unes des controverses rencontrées par la notion de ville durable. Il affirme que:

- lorsque l'on cherche une prise de conscience globale des enjeux environnementaux, on obtient des « niches high tech » de rationalité écologique autocentrées;
- lorsque l'on introduit des terrains de végétation pour décloisonner les espaces de vie, on obtient des zones de loisir préconçues;

- lorsque l'on cherche de la mixité sociale, on obtient de la gentrification;
- lorsque l'on vise une diminution des inégalités écologiques, on obtient leur renforcement;
- lorsque l'on porte haut les valeurs du « vivre ensemble » on obtient des constructions insulaires de « l'entre-soi ».

Afin de mieux appréhender ces limites, les éco-quartiers, qui sont des laboratoires de la ville durable, seraient des exemples concrets. Par principe, ce sont des quartiers conçus pour l'intégration socio-générationnelle et multi-sociale des populations afin d'assurer une mixité. Cependant, nous avons remarqué après analyse que cette forme d'aménagement est productrice d'une gentrification et donc d'une ségrégation sociale de l'espace (Tandzi, 2013). N'habite un éco-quartier que celui qui a les moyens techniques, cognitifs et financiers pour y arriver. Les moyens techniques font référence au conditionnement éco-technique que la conception de tels quartiers donne comme enseignement ; l'habitant est en perpétuelle condition d'apprentissage : c'est lui qui s'y adapte et non l'inverse. Les moyens financiers font référence au coût généralement élevé soit de location, soit d'accession à la propriété, qui constitue un facteur sélectif important.

A ces obstacles de la ville durable en général, s'ajoute le fait que l'emprise du modèle économique libéral dans cette approche de la ville semble réel à travers « *l'influence qu'exercent ses principales caractéristiques, à savoir l'affaiblissement des frontières, la* montée de la concurrence internationale, la fina*nciarisation de l'économie et la globalisation* des modèles de société » (Andrieu et Beaurain, 2016).

La ville durable d'aujourd'hui est loin d'interroger l'histoire du développement de la société de marché et son apport aux lois du capitalisme généralisé. Elle continue à développer les systèmes urbains dans des villes où le capitalisme livré ne cesse de se déployer dans les rues, et ce aux travers des activités qu'elles abritent. Les mutations urbaines en rapport avec le DD proviennent des Etats-Unis comme de l'Europe et sont à l'origine du passage d'un urbanisme de la demande à un urbanisme de l'offre (Harvey, 2010) plutôt qu'à une vision de villes « éco-compatibles » (Andrieu et Beaurain, 2016). La concurrence est devenue une règle incontournable de tout aménagement en général et de la ville en particulier:

- la concurrence au niveau de la division spatiale du travail: c'est l'orientation des secteurs de production de la ville en fonction de la demande sur le marché;

- la concurrence et la division spatiale de la consommation: c'est l'orientation des secteurs de consommation de la ville en fonction des offres présentes sur le marché;

- la concurrence sur les fonctions de prise de décision : c'est l'orientation de la politique de la ville en fonction du marché politique concurrentiel notamment à l'échelle macro-régionale;

- la concurrence pour la redistribution: c'est le jeu de la ville avec la concurrence de classes afin de maximiser son efficience électorale.

Ce sont là des restrictions auxquelles doivent se plier les acteurs de l'urbain en Occident pour bâtir la ville durable (Andrieu et Beaurain, 2016). Cette ville contemporaine est critiquée par Donzelot (2004) du fait de ses capacités à accroitre les inégalités économiques sur un espace géographique donné. Il en propose une répartition tripartite: la banlieue des relégués qui subissent un entre-soi contraint, les quartiers pavillonnaires des classes moyennes qui bénéficient d'un entre-soi protecteur et les centres villes des classes supérieures qui bénéficient d'un entre-soi sélectif.

D'après l'analyse d'Andrieu et Beaurain, la ville durable n'est en réalité pas ce qu'elle prétend être. Si en théorie l'écologie interroge la gestion économique, elle relève cependant dans la pratique d'une transformation de la ville en « écologie de marché ».Dans une logique de mise en compatibilité entre une offre et une demande, l'écologie et la ville durable selon Maffesoli (2000) se partagent un rôle commun qui serait celui du « style de vie ».
« …La clientèle de la ville durable se verra donc servir un cappuccino issu du commerce *équitable, dans l'enceinte d'un bâtiment HQE* [13] *construit par les mains d'ouvriers ayant* des « life style *» sûrement différents…* », Expliquent Andrieu et Beaurain. Ils présentent par la suite l'hypothèse selon laquelle la configuration spatiale des villes durables pourrait être teintée de vert sans pour autant réinterroger la société contemporaine alors responsable des problèmes environnementaux.

En définitive et de cette vision de la ville durable, il ressort que les progrès technologiques bien que disséminés dans des terminologies identitaires du bio, rendent floue la compréhension d'une ville réellement durable. Le développement des éco-techniques de plus en plus novatrices rend plus paradoxale la compréhension du DUD.

1.2 Controverse 2 : La légitimation de l'instrumentalisation de la ville par les pouvoirs publics

La ville durable serait le mouvement inducteur d'une « gouvernance des conduites » (Foucault, 1994) mise en place aux travers de projets urbains durables générant des tensions susceptibles de remettre en cause l'emprise des institutions sur ces projets.

Boissonade (2011) explique que « *...les institutions s'appuient sur des justifications* environnementales pour tenter de réguler les comportements des habitants jugés *inconséquents…* ». Aujourd'hui, le DUD ancré d'un pédagogisme (Pautard, 2015) laisse à penser que les citadins sont incapables de développer par eux-mêmes des pratiques pouvant être qualifiées de durables. La ville durable tel que perçue par Boissonade (2015) se présenterait comme un instrument de gouvernement politique, économique et environnemental se basant principalement sur le caractère irresponsable des populations pour justifier de sa posture radicalisée. Cette posture qui a transformé les interactions entre les pouvoirs publics (ou institutions en charge du DUD) et les citadins est justifiée par le développement d'un impératif pédagogique en faveur de l'inculcation des comportements et habitus relatifs aux théories occidentales des villes durables. Cela s'est fait à tel point que désormais, il ne s'agira plus de sensibilisation à l'urgence des économies d'énergies par l'adoption de certaines pratiques quotidiennes, mais d'inciter les citadins à l'action et l'adoption de comportements systématiques et engageants (Pautard, 2015). Par cette infantilisation des citoyens par l'inculcation des savoirs normatifs et réglementaires, les pouvoirs publics tendent à imposer un savoir formel plutôt qu'à pousser les individus à développer leurs propres aptitudes à s'instruire par eux-mêmes (Boissonade, 2015).

De la codification des discours (Villalba, 2009) à la normalisation des pratiques (Faburel, 2014), le DUD actualise et adapte progressivement sa grammaire aux éventuelles critiques (Boissonade, 2015). Mais il n'en demeure pas moins vrai que la critique suit ladite adaptation : le DUD est dans une perpétuelle remise en question.

Mumford (2006) s'est interrogé sur l'introduction massive des innovations techniques (découlant de la fabrique des villes contemporaines) au sein des vies quotidiennes et dans les villes qui les contiennent. Les objets techniques issus de ces innovations qui selon lui constituent l'interaction entre l'Homme et son environnement organique, participent dans leurs usages à un remodelage de la vie affective humaine. Dans sa critique, il évoque à travers une évolution chronologique des villes, la capacité des Hommes à participer aux mutations de ces dernières au service de leur idéaux changeants. De la ville capitaliste du 19e siècle à son

avatar contemporain, il présente les dérives d'un modèle urbain largement influencé par les progrès technologiques et les bienfaits des comportements utilitaires, destructeurs de la vie urbaine communautaire (Andrieu et Beaurain, 2016). Ladite vie urbaine communautaire, qui est selon lui l'âme de la ville, a été laissée pour compte progressivement avec le « triomphe des illusions » associant aux visions de l'urbain des villes gigantesques, en croissance spatiale continue, privilégiant des fonctions qui dispersent (information, communication, énergie, etc.) au détriment des institutions représentatives de la communauté urbaine et de la ceinture agricole qui l'entoure. Ce sont ces intrusions permanentes des technologies dans les rapports sociaux que Faburel (2014), Audrien et Beaurain (2016) et Boissonade (2011, 2015) remettent en question quant à la neutralité pratique qui leur est accordée.

Audrien et Beaurain annexent la ville durable au point de perpétuer le mythe selon lequel l'abondance des biens matériels pourrait être une solution existentielle. Ils ajoutent à cet effet qu'au sein des quartiers durables (pris comme des entités de la ville durable), en plus d'être des îlots distants du reste de la ville, il ne s'opère pas de réelle démocratie comme promu au départ. Cette panoplie d'équipements techniques prévue pour légitimer les enjeux de la ville durable semble avoir d'énormes difficultés à trouver ses marques.

Pour Boissonade (2016), le DD intégré à l'aménagement des villes est perçu comme un instrument d'autocontrôle, de surveillance et d'orientation de conduites qui relevaient jusque-là de différentes cultures ou du domaine privé. Il ajoute que cet autocontrôle voudrait dans la pratique trouver légitimation auprès d'une durabilité techniciste sur laquelle reposent les projets urbains et architecturaux « durables ».

En ce qui concerne la vision de Faburel, les éco-techniques sont à l'origine d'un conditionnement de l'habiter et donc des modes de vies des citadins participant à une forme d'oppression de l'habitant au sein des villes durables. Il évoque en cela un aspect intéressant lié à la place accordée à l'habitant au sein de la fabrique de la ville durable, notamment en ce qui concerne son habiter.

En Occident, la lutte contre le réchauffement climatique et d'autres problèmes justifiant la recherche du DUD nécessite un savoir-faire donc une ingéniosité conséquente ; et cela connait un réel succès. Progressivement et de façon continue, les innovations se déploient autour de cette quête (les moyens de réduction de l'empreinte écologique par exemple sont de plus en plus performants). Le problème du DUD ne se situe donc pas au niveau des capacités d'inventivité des Hommes mais quant à la contribution des objets techniques issus de cette inventivité à la métamorphose des milieux et donc des modes de vie des citadins.

Ce constat nous incite à regarder du côté des modes de vie au sein de la ville durable et plus précisément au sein des éco-quartiers (portions de la ville durable) pour envisager la place accordée aux habitants (destinataires de ces quartiers) dans cette fabrique urbaine à travers laquelle la technologie occupe une place qui semble négligeable dans la vie sociale.

1.3 Controverse 3 : Vers quel habiter et pour quels habitants ? Retours d'expérience des éco-quartiers

Depuis quelques décennies, le lien entre mode de vie et territoire est réaffirmé au travers des enjeux environnementaux. La psychologie environnementale en replaçant l'homme dans son environnement ajoute de nouveaux phénomènes dans l'étude des modes de vie. L'étude des représentations sociales permet de mettre en lumière les relations identitaires, idéologiques et comportementales résultant du rapport homme-environnement. La psychologie environnementale démontre également l'importance des valeurs personnelles relatives à l'environnement dans la capacité de l'individu à accepter de nouvelles formes d'habiter. Elle aborde également le processus d'appropriation au travers de l'identité du lieu (donner un sens et une valeur à un lieu en fonction de ses propres valeurs et caractéristiques identitaires) permettant de relier représentation et pratique.

Or, du fait de leur diversification, mais également du poids croissant revêtu par l'environnement dans leur construction (Faburel, 2010), les modes de vie sont désormais considérés comme aménageurs du territoire, et réciproquement le territoire est devenu composante des modes de vie (Viard, 2012). Dès lors, compte tenu de la filiation, au moins institutionnelle, entre environnement et développement durable, l'évolution des modes de vie est devenue incontournable afin de répondre aux enjeux de la durabilité. La notion actualisée du style de vie permet d'avancer dans ce sens. Faburel (2014) explique qu'en rendant homogènes les conditions de vie des populations, elle accorde une place primordiale à la capacité d'action des individus ; action qui peut comporter de fait des revendications politiques, et donc des valeurs et des principes, au travers de la participation ou de l'engagement d'un individu et autrement pour le collectif. Selon lui, les acteurs ont, ou croient avoir, une capacité de choix pour leur mode de vie, qui est cependant encore largement conditionné. Les éco-quartiers dans leur technicité (ex : bâtiment) pourraient participer de ce conditionnement. Il est alors question pour Faburel d'appréhender l'évolution des modes de vie pour asseoir l'enjeu de virtuosité des habitants à travers leurs modes de vie. L'habiter dans un sens large va au-delà de l'usage. Il interpelle l'habitant qui peut être, par convenance

normative des institutions, associé soit à un usager, soit à un profane, soit à un riverain (Faburel, 2012). Cette notion pose la question des savoirs des habitants et de leurs aptitudes à s'approprier ou à s'acclimater aux productions technologiques (notamment à l'instrumentalisation de l'habitat par les éco-techniques) de plus en plus innovantes (Faburel, 2013). La capacité donnée à l'habitant d'agir sur son environnement en rapport avec son habiter lui serait de moins en moins facilitée. Deux enjeux se posent : les aptitudes de l'habitant à produire un savoir égal ou supérieur à ceux générés par l'essor technologique des éco-quartiers (son savoir-faire) et sa capacité à disposer de son habiter (son savoir-vivre). Pour ce faire, le lien entre savoir et pouvoir sur la scène politique reste selon lui questionnable (Stengers, 2012).

L'appréciation des modes de vie dans les éco-quartiers permettrait pour certains de traduire la citoyenneté écologique en une réappropriation de la fabrique urbaine (Blanc, Emelianoff, 2009). Tout d'abord, entendons par éco-quartier un outil de promotion de la ville durable, reposant sur la conciliation de l'urbain avec l'environnement. Les éco-quartiers constituent en quelque sorte un « laboratoire de la ville durable » (Matthey, Bonard, 2010 ; Levy, Emelianoff, 2011 ; Mathieu, et Guermond, 2005) au travers duquel le développement durable devient un « objet » (Beal, Gauthier, Pinson, 2011, p. 10). Il s'agit d'une traduction des préceptes de la durabilité dans l'aménagement urbain. Toutefois, cette traduction est historiquement éco-technique (Faburel et Roché, 2012), engendrant par là même de nouvelles formes d'usage de l'espace habité. Pour Faburel, interroger la dextérité ou encore l'aptitude des habitants à manipuler leur monde quotidien et ordinaire partirait des nouvelles techniques de l'habitat pour faire naître de nouveaux modes de vies, autrement porteurs d'une citoyenneté active et écologique. Le justificatif premier est le fait que les actions mues par le DD puisent leurs bases dans les enjeux environnementaux, c'est-à-dire dans la controverse et donc dans l'instabilité des horizons temporels de l'action (Faburel et Roché, 2015).

Malgré la volonté d'une terminologie du DUD en lien direct avec l'habiter, devenu de nos jours omniprésent au sein des conceptions architecturales et urbanistiques, les valeurs et les principes véhiculés participent au développement des mythes relevant d'une vision irénique et d'une logique prométhéenne (Flahault, 2008 ; Faburel et Roché, 2015). Faburel explique que cette conception véhicule largement le « mythe du citoyen passif » (Rosanvallon, 2008) ; c'est aussi une raison de la faiblesse des critiques en rapport aux impensés de l'habiter au sein des institutions.

Le parement de la ville durable d'une « *rationalité instrumentale qui n'a d'autres finalités* que la mesure quantitative de tous les champs de la vie humaine » (Andrieu et Beaurain, 2016) interroge les capacités de cette dernière à déployer l'épanouissement de l'habitant à travers l'espace auquel il devrait s'identifier, se reconnaitre et se sentir appartenir.

Restituer la place de l'habitant au cœur de la ville durable quant à ses capacités à gérer par lui-même son habiter reviendrait selon Puech à démystifier les logiques tendancielles du DD.

1.4 Controverse 4 : Le développement durable, d'un dogme au désenchantement

Cette sous-partie nous a été fortement influencée par Puech (2010) qui, à travers le DD, pose différemment les questions sur la confusion des discours en matière de qualité de vie des populations. Il s'intéresse également à la récupération idéologique, publicitaire et institutionnelle, et aux stratégies contre-productives du DD. Celui-ci serait un entre-deux des programmes de formulation et de tentative de traitement d'importants problèmes de l'humanité et en même temps un moyen de manipulation de l'opinion. Finalement, l'importance ne serait pas accordée à la notion même du DD mais aux aspirations qui, à tort ou à raison, s'y reconnaissent et s'y investissent. Dans une vision un peu plus radicalisée, Puech ajoute que l'avancée du DD ne constitue pas une marche en avant comme il voudrait laisser paraître mais une illusion publicitaire et journalistique à but lucratif.

Il définit à travers quatre couleurs les visions critiques qu'il se fait du DD.

1. **Le rouge représentera la rhétorique de l'urgence**, à travers laquelle un lien paradoxal est développé entre le « durable » et l'« urgent » en rapport au DD. Ce paradoxe est du au fait que le DD ne permet pas aux consciences de remettre en question les réalités instituées. Puech voudrait à travers cet axe de réflexion montrer que la rhétorique de l'urgence est contre-productive à tel point qu'elle constitue un frein pour l'action qu'elle croit promouvoir. Le DD « urgentiste » ne sera selon lui qu'une suite de la mythologie moderne du développement et de la puissance infinie. Cette puissance se procurera à elle-même sa démesure et avec elle l'importance n'est plus accordée à ce qui devrait être soutenable et urgent car n'étant pas politiquement correct.

2. **Le vert représente l'écologie enchanteresse**, couleur à travers laquelle les projets et les activités prennent subitement du sens et de la valeur. Cependant, Puech explique que la question de fond en matière de protection de l'environnement n'est pas la réduction de l'empreinte écologique par les humains mais le développement et la

maintenance d'une activité vitale dans un cycle où s'alimentent d'autres activités vitales car recycler serait la nature même de la vie qui cependant était mise de côté avec la modernité. Le vert serait selon lui la couleur de l'illusion.

3. **Le gris pour les institutions en question**, pour caractériser l'impuissance des civilisations contemporaines à agir sur leur devenir. Les aspirations nouvelles vers la recherche du sain, du pur, du viable, du vert, etc. ont été confiées à des structures de pouvoir qui se heurtent aux difficultés de mise en évidence du DD (dues à la tendance à chercher des solutions dans ce qui est un problème). Il relève ainsi l'incapacité des institutions à répondre aux enjeux du DD puisqu'étant eux-mêmes initiateurs de problèmes nouveaux. De micro-actions soutenables valent mieux que le rêve de grandes actions symboliques.

4. **L'arc-en-ciel pour les techno-sapiens soutenables**, pour faire référence à la posture que devrait adopter l'Homme soutenable pour répondre véritablement aux enjeux du DD. Il évoque une panoplie de conduites à tenir presque à l'image des approches prescriptrices des institutions (réduire ses déplacements quotidiens, s'alimenter autrement, revoir l'usage de ses appareils électriques, opter pour des résidences uniques, etc.). Selon Puech, le DD est un problème qui trouverait des solutions dans l'agir individuel et non à l'échelle internationale comme les institutions porteuses du mouvement voudraient laisser paraître.

Puech aimerait dans son approche désenchanter le DD ou tout simplement lui enlever le caractère magique que les institutions lui accordent. Pour ce faire, il faudrait se donner une représentation réelle de ce qu'il est et d'où il vient pour envisager dans quelles conditions il pourrait se réaliser avant même de s'y investir. Le DD devrait transcender les discours de bonne intention pour se positionner au cœur de l'action, et ce à une micro-échelle (celle de d'individu qui est celle du soutenable). Il ajoute que le DD est un problème plutôt qu'une solution, qui s'accentue lorsqu'on lui greffe des solutions éco-techniques car il est plus question d'un problème social, moral, éthique que d'un problème technoscientifique. Coincé dans un scénario problématique qu'elle s'est créé, la société aurait du mal à se défaire des préceptes du DD. Ses acteurs institutionnels s'enferment, suite à leurs procédés, dans un système complexe, inapproprié et contre-productif. Puech développe son hypothèse en ce sens où les technocrates, les politiques et les dirigeants industriels constitueraient des acteurs des stratégies au service de leur propre légitimation (il fallait agir de tel sorte qu'on ne puisse rien

leur reprocher au cas échéant de la méthode). Dans ce jeu d'acteurs, le seul risque à contrôler serait celui pour leur carrière (c'est-à-dire que la cause est collective mais l'intérêt ne serait autrement qu'individuel). Puech dénonce ainsi l'hypocrisie dans laquelle se camouflent les acteurs notamment institutionnels du DD. Il s'agirait donc pour ces acteurs de faire ce qui leur est possible au nom du DD (aussi improductif soit-il) pour s'accorder une certaine marge de manœuvre tout en conservant une bonne conscience et parfois en se parant de supériorité morale. Tous ces scénarios de futur qu'inventeraient ces derniers seraient des obstacles à la perception réelle du DD et donc une dispense à l'action. Face à ces multiples constats que Puech se fait des modes de vie occidentaux, il note qu'il y a cependant possibilité d'un changement mais à la condition qu'il se fasse à l'échelle de l'individu.

En définitive, et de ces quatre grands axes critiques de la ville et du développement durable, l'Occident présente les faiblesses originelles de son modèle de ville qui se veut diffuser dans les pays du Sud et à travers le monde. Si pour Audrien et Beaurain (2016) la ville durable serait le ressort de progrès technologiques à consonance bio mais rendant difficile voire impossible sa compréhension, pour Boissonade (2015) elle se présenterait comme un instrument de gouvernement politique, économique et environnemental mettant en avant le caractère irresponsable des populations pour justifier de sa posture radicalisée. Faburel (2014) ajoute à cette citoyenneté passive de l'habitant de la ville durable les impensés de l'habiter au sein des institutions car, pour lui, il serait question de resituer la place de l'habitant au cœur de la ville quant à ses capacités à gérer lui-même son habiter. Dans une dernière critique, Puech (2010) lèvera le voile sur ce qu'est le DD en s'insurgeant contre le pouvoir descendant d'une doctrine de la soumission manifeste des discours scientifiques, politiques et internationaux. Remettre l'individu au cœur des réseaux du DD et du DUD pour « décomplexifier » les approches et les moyens d'action serait selon lui le moyen d'y parvenir.
La ville durable dans ses contradictions et faiblesses et les tensions constatées du DD entre stratégie et action n'échappent pas aux pays du Sud ; elles se heurteront aux réalités qui sont les leurs.

Emelianoff (2013) affirme que même si elles se posent dans des contextes distincts en proie à d'autres formes d'investissements et représentant un défi d'appropriation propre, ses questions se joindront aux débats et controverses des pays occidentaux dans la mesure où la

circulation des idées, des pratiques et des politiques publiques constitue un lien d'interaction et un cadre incontournable des politiques nationales, et voire locales (Emelianoff, 2013).

Il y a certes un phénomène de contagion des idéologies politico-institutionnelles des pays développés vers les pays en développement en faveur du DUD, mais il nous semble inapproprié de penser que les mêmes causes produiraient les mêmes effets dans des contextes aux caractéristiques et aux réalités différentes. Il ne serait correct d'envisager cette logique inductive que si, à compétence égale, les pays du Sud connaissaient le même niveau de développement urbain (et donc les mêmes réalités urbaines) que les pays occidentaux (ou encore les pays développés).

Tableau 9 : Récapitulatif des quatre représentations du développement urbain durable

	Un vernis de vert sur des structures peu durables	**La légitimité d'un gouvernement des conduites induit par la ville durable**	**Des éco-quartiers vers de nouvelles formes d'habiter la ville**	**Le désenchantement du DD et de la ville durable (les quatre couleurs du DD)**
Caractéristiques ou singularités de la ville durable	1) Les objectifs de la ville durable ont généré des obstacles non prévus au départ et le besoin de : - Vivre ensemble entraine l'entre-soi - baisser des inégalités écologiques entraine leur renforcement - développer la mixité renforce la gentrification 2) l'affaiblissement des frontières 3) la montée de la concurrence internationale 4) la financiarisation de l'économie 5) la globalisation des modèles de société	1) le volet environnemental de l'urbain est un justificatif de la manipulation des comportements des habitants par les institutions 2) les institutions pensent que les citadins sont incapables de développer eux-mêmes des pratiques durables 3) les pouvoirs publics veulent imposer des savoirs formels plutôt que pousser l'individu à développer ses propres aptitudes à s'instruire 4) les éco-techniques détruisent la vie communautaire urbaine qui est l'âme de la ville	L'écoquartier est un laboratoire de la ville durable qui : 1) rend homogène et conditionne par l'éco technique les modes de vie des habitants 2) questionne les aptitudes des habitants à gérer leur quotidien et démystifie les logiques tendancielles du DD	1) Le rouge est la rhétorique de l'urgence du DD qui est contre productive et constitue un frein pour l'action en faveur du DD 2) Le vert est l'écologie enchanteresse, car c'est la couleur à travers laquelle les projets prennent du sens et de la valeur 3) Le gris est relatif aux institutions en question qui caractérisent l'impuissance des civilisations contemporaines à agir sur leur devenir 4) L'arc-en-ciel représente les technocraties soutenables qui se camouflent derrière les institutions pour protéger leurs intérêts
Eléments de permanence	• systèmes urbains fortement liés au capitalisme • concurrence et marketing urbain comme objectifs intrinsèques • l'écologie interroge la gestion économique d'où l'écologie de marché	• codification des discours institutionnels sur la ville durable • normalisation des pratiques urbaines par le pouvoir public • la technique s'oppose aux valeurs sensorielles et mémorielles de la ville • limite de la démocratie participative	• l'éco-quartier est la ville durable en objet • l'éco-quartier remet en question la dextérité des habitants • la faiblesse des rapports entre virtuosité et modes de vie	• l'urgence du DD n'est pas accordée au soutenable mais à la démesure des puissances • le vert est la couleur de l'illusion • le DD est un problème pas une solution

Remarques	Le volet économique surplombe celui environnemental alors que celui environnemental justifie l'économique	Le volet environnemental permet à celui politique de dominer celui social. Le social subit l'environnemental et le politique	Le volet environnemental manipule celui social	Le volet écologique sert le politique mais manipule le social

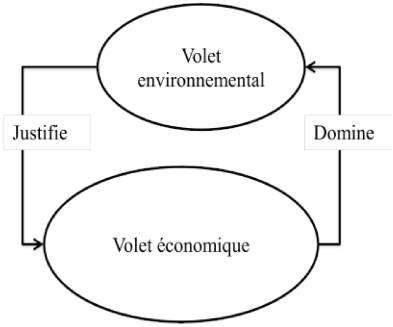

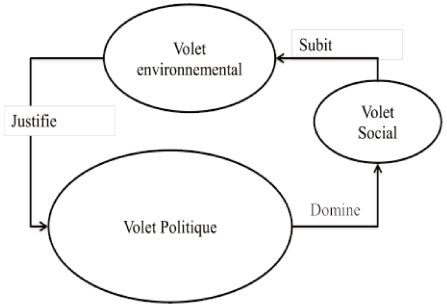

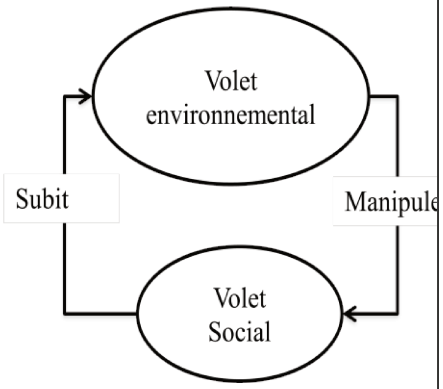

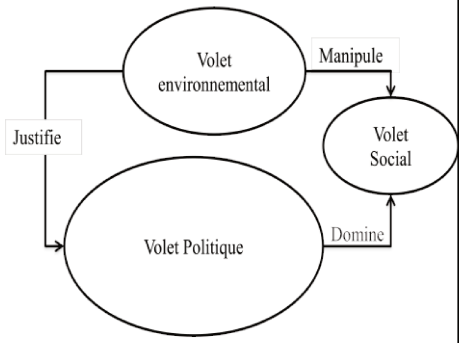

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

De ces quatre représentations de la ville durable se démarquent quatre volets du Développement urbain durable (DUD) à savoir l'environnemental, le social, le politique et l'économique. De leurs interrelations nous avons retenu deux formes de cercle vicieux (Figure 19) :

- le volet environemental justifie l'économique, qui à son tour motive le politique, tandis que le politique domine le social, qui quant à lui subit l'environemental.
- Le volet environemental manipule le social, qui à son tour subit le politique, tandis que le politique justifie l'économique, qui quant à lui domine l'environemental.

Cela remet en question l'ensemble des volets du DD dans leur neutralité fonctionnelle c'est-à-dire que force est de constater que ces volets n'ont pas tous les mêmes niveaux d'importance dans la gestion durable des villes. Certains paraissent plus importants que d'autres (économique et ensuite politique), tandis que d'autres servent de moyen par lequel les plus importants agissent (environemental), ou tout simplement derécepteur passif du mécanisme (social).

Tout ceci pour relever la controverse que subit le DUD en Occident.

Figure 19 : Interaction entre les volets du développement urbain durable selon quatre axes de réflexion

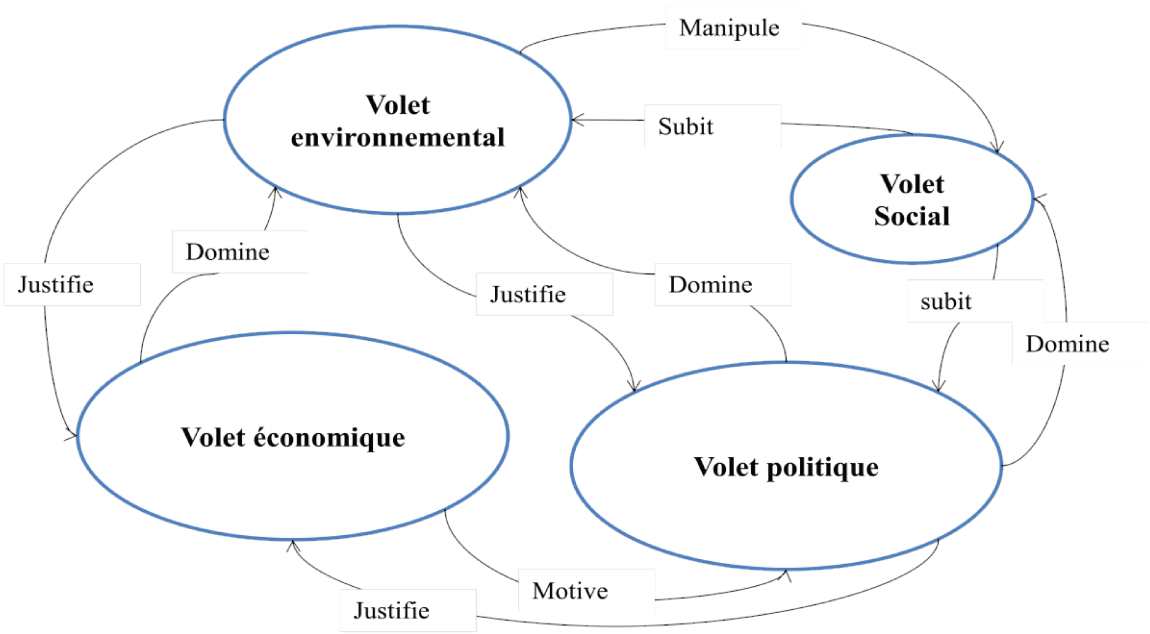

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

Le Cameroun est l'un de ces pays du Sud qui connaitrait le DD et le DUD après avoir longtemps lutté contre la pauvreté urbaine qui échappe progressivement au contrôle de ses institutions. Il est donc question pour nous, à travers une approche transposée, d'appréhender l'imbrication entre ces réalités urbaines et l'adoption du cadre de référence de la ville durable européenne, l'enjeu étant de connaitre les limites du modèle européen de ville durable dans un contexte camerounais.

2. L'expérience d'une appropriation du cadre de référence de la ville durable européenne pour le Cameroun : tentative d'une simulation des quatre thèmes du référentiel

Le cadre de référence de la ville européenne durable ou Reference Framework for European Sustainable Cities (RFSC) est un outil-web destiné à aider les villes et les territoires urbains européens à promouvoir et à améliorer leurs actions en matière de développement urbain intégré (METL, 2014). Disponible gratuitement pour toutes les collectivités locales européennes, il est censé apporter un soutien pratique à la mise en œuvre des principes du DD au sein des politiques et actions locales. Pour ce faire, il comporte un ensemble d'outils d'évaluation et de suivi des politiques publiques, ainsi qu'une plateforme d'échanges permettant de partager les expériences des villes en la matière.

Le RFSC est une initiative associant les Etats membres de l'Union européenne et elle est conduite par la France, la commission européenne et des organisations européennes représentatives des gouvernements locaux. Son but est d'élaborer un outil opérationnel pour la mise en œuvre des objectifs issus de la charte de Leipzig de 2007 portant sur la ville européenne durable. Bénéficiant de l'appui de la commission européenne, il a été testé en 2011 par 66 villes de l'UE, puis il a été mis en ligne dans une version actualisée en 2013. Il est disponible en 19 langues européennes.

Le RFSC propose à l'utilisateur de se constituer son propre système d'indicateurs lié aux 25 questions du référentiel. Ces indicateurs clés sont au nombre de 28. Ils peuvent être secondés par d'autres pour des villes souhaitant approfondir leurs démarches de durabilité (Annexe 3).

Nous nous sommes positionnés dans une logique où le Cameroun voudrait adopter cet outil afin de questionner les bases de son DUD. Ce travail de simulation s'est fait avec l'appui d'une vingtaine d'experts de l'aménagement urbain au Cameroun dans le cadre d'une séance de travail collaborative en mars 2016, sur les enjeux de la ville durable à Yaoundé. Ce travail s'est fait dans le cadre d'un séminaire de formation organisé par le département d'urbanisme

de l'école nationale des travaux publics et dans l'optique de produire un regard critique sur la thématique de l'éco-conception de la ville. A l'issue de cette formation accordée aux étudiants professionnels du master éco-construction, déjà sensibilisés de par leurs professions initiales aux dynamiques urbaines camerounaises, le but principal de ce séminaire était d'apporter une analyse urbaine permettant de s'approprier ce cadre référentiel dans un contexte camerounais. Notre intérêt pour cet outil en particulier est dû au fait qu'il est identifié par la commission du 2e forum urbain européen comme un outil commun d'appui à l'élaboration d'un futur « Agenda urbain européen » permettant l'inscription des villes dans une dynamique de planification intégrée des politiques publiques. Il représente donc une véritable traduction institutionnelle et occidentale de ce que pourrait être la ville durable.

Nous avons débuté cette approche critique par critère. Le référentiel compte en tout quatre critères, à savoir l'économique, le social, le politique et l'environnemental. A chaque critère correspondent des questions fondamentales qui à leur tour font référence à des indicateurs clés. Nous allons développer ce référentiel par critères.

2.1 Renforcer l'efficacité économique des territoires

Dans un contexte européen, renforcer l'efficacité économique des territoires reviendrait à renforcer son attractivité économique, à développer l'économie locale en fournissant les connaissances et les compétences nécessaires, à assurer la connectivité des villes et la mise en place d'infrastructures efficaces, à développer/promouvoir/soutenir une production et une consommation de produits et de services durables à l'échelle locale, à satisfaire les besoins de la population en termes de types d'emploi et d'accès à l'emploi et enfin à maintenir ou développer une économie locale plus diversifiée.

Ce travail collaboratif a permis de reformuler les questions fondamentales et les indicateurs européens afin de proposer une adaptation au contexte camerounais. Par la suite, des degrés de pertinence étaient accordés à chaque indicateur de la grille adaptée, l'objectif principal étant de ressortir ceux qui semblaient plus intéressants pour l'ensemble des membres du séminaire. Outre l'avant-dernier point qui, après notre enquête, ne sera pas réellement approuvé, tous les autres seront jugés acceptables ou partiellement acceptables dans ce que sera leur vision du DUD. Le tableau ci-dessous (Tableau 10) présente une tentative d'appropriation du volet économique de la grille européenne de la ville durable (Annexe 3).

Tableau 10 : Appropriation du volet économique du référentiel RFSC

Questions	Indicateurs européens	Déclinaison Indicateurs Cameroun	Critiques
1. Renforcer l'attractivité économique de la ville/région/ du territoire	K1 Solde migratoire (immigration moins émigration) – ville en croissance / décroissance	K1 $K1_1$- pourcentage d'activités économiques délocalisées	Les métropoles se dynamisent au détriment des villes moyennes. L'attractivité concerne moins les villes moyennes
2. Développer l'économie locale en fournissant les connaissances et les compétences nécessaires	K2 – Intensité R&D (Recherche et Développement) 3% du PIB	K2 $K2_1$ - Intensité mise en compétitivité Public-parapublic-privé	L'économie étant exclusivement basée sur l'agriculture, diversifier les secteurs d'activité
3. Assurer la connectivité des villes et la mise en place d'infrastructures efficaces	K3 – Pourcentage des ménages ayant accès à l'Internet à haut débit (supérieur à 30 Mbps)	$K3_1$ - coût de transports au sens large (coût monétaire, temps de trajet) $K3_2$ - Pourcentage des ménages ayant accès aux réseaux électriques et téléphoniques	Développer les infrastructures de transports (les villes sont encore faiblement desservies) Vulgariser les réseaux téléphoniques et électriques
4. Développer/promouvoir/soutenir une production et une consommation de produits et de services durables à l'échelle locale	K 4 - Nombre de magasins vendant des produits locaux	$K4_1$ - Nombre de « marchés locaux »	Les marchés camerounais sont par excellence les lieux de distribution des produits locaux
1. Satisfaire les besoins de la population en termes de types	K5 – Taux d'activité des femmes et hommes âgés de 20 à 64 ans (niveau de	$K5_1$ - Taux de chômage	L'accessibilité n'est pas toujours faite en fonction du domaine d'expertise

d'emploi et d'accès à l'emploi **Reformulé en** $5_{1.}$ Lutter contre le chômage	référence : 75%)	$K5_2$–Taux d'activité des « populations mobilisées » par l'économie informelle	requis Encadrer et orienter le secteur d'activité économique informel
6. Maintenir ou développer une économie locale plus diversifiée	K6 – Niveau d'emploi par secteur d'activité (indicateur de diversité économique)	K6	Totalement acceptable

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

A l'issue de cette redéfinition des questions fondamentales et des indicateurs clés du référentiel, nous avons mené une enquête sur le degré de pertinence que nos 27 enquêtés ont émis par rapport à ces deux caractéristiques de la grille par rapport au contexte camerounais (Tableau 11).

Tableau 11 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des indicateurs clés du volet économique

Questions (Q)	**Indicateurs européens (I)**	**Moins pertinent**		**Pertinent**		**Très pertinent**	
		Q	I	Q	I	Q	I
1. Renforcer l'attractivité économique de la ville/région/ du territoire	K1 Solde migratoire (immigration moins émigration) – ville en croissance / décroissance	2	6	10	11	15	10
		7.4 %	22.2 %	37.1 %	40.7 %	55.5 %	37.1 %
2. Développer l'économie locale en fournissant les connaissances et les compétences nécessaires	K2 – Intensité R&D (Recherche et Développement) 3% du PIB	3	8	10	10	14	9
		11.1 %	29.6 %	37.1 %	37.1 %	51.8 %	33.3 %
3. Assurer la connectivité des villes et la mise en place d'infrastructures efficaces	K3 – Pourcentage des ménages ayant accès à l'Internet à haut débit (supérieur à 30 Mbps)	8	17	10	7	9	3
		29.6	62.9	37.1	26	33.3	11.1

		%	%	%	%	%	%
4. Développer/promouvoir/soutenir une production et une consommation de produits et de services durables à l'échelle locale	K 4 - Nombre de magasins vendant des produits locaux	13	22	9	5	5	0
		48.2 %	81.5 %	33.3 %	18.5 %	18.5 %	0 %
5. Satisfaire les besoins de la population en termes de types d'emploi et d'accès à l'emploi **Reformulé en** $5_{1.}$ Lutter contre le chômage	K5 – Taux d'activité des femmes et hommes âgés de 20 à 64 ans (niveau de référence : 75%)	10	17	11	9	6	1
		37.1 %	62.9 %	40.7 %	33.3 %	22.2 %	3.8 %
6. Maintenir ou développer une économie locale plus diversifiée	K6 – Niveau d'emploi par secteur d'activité (indicateur de diversité économique)	0	0	4	11	23	16
		0 %	0 %	14.8 %	40.7 %	85.2 %	59.3 %
Moyenne pondérée des niveaux de pertinence (en %) **Mp_Q = / 27. n et Mp_I = / 27. n**		**22.2**	**43.2**	**33.3**	**32.7**	**44.5**	**24.1**

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

Des six questions fondamentales du volet économique du référentiel RFSC, la cinquième est reformulée et les autres approuvées comme adaptables au contexte camerounais. La cinquième passe de « satisfaire les besoins de la population en termes de *types d'emploi et d'accès à l'emploi* » à la « lutte contre le chômage ». Il semblerait inadéquat de parler de type d'emploi comme besoin de la population dans un contexte où l'accession à la profession serait aussi compliquée que son exercice ne dépend pas forcement du domaine d'expertise de l'acquéreur.

« *Parler d'accession au type d'emploi c'est un peu utopique pour le Cameroun car on n'exerce pas toujours la profession souhaitée ni encore celle pour laquelle on a été formé à la base…on fait avec ce qu'on réussit à obtenir* », nous explique un enquêté [CIGC] pour illustrer ce propos.

Nous pouvons dire que les indicateurs économiques de la ville durable européenne dans leur majorité semblent moins percutants pour les acteurs urbains camerounais qui à 43.2% les trouveraient moins pertinents, à 32.7% pertinents et à 24.1% très pertinents. Par contre, les questions fondamentales ont été majoritairement approuvées avec 44.5% qualifiées de très pertinentes, 33.3 de pertinentes et 22.2 de moins pertinentes (Figure20).

Figure 20 : Transposition, appropriation et traduction camerounaise des critères économiques de la ville durable européenne

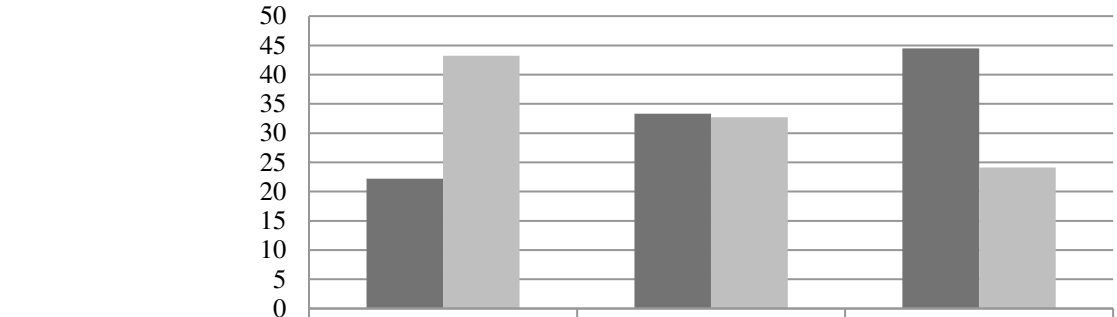

	Moins pertinent	Pertinent	Très pertinent
Questions fondamentales	22.2	33.3	44.5
Indicateurs	43.2	32.7	24.1

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

Suite aux débats lors du séminaire, sur le volet économique du référentiel RFSC, quelques questions fondamentales se sont ajoutées à la version revisitée afin de compléter la vision camerounaise. Au lieu de six questions fondamentales comme pour la grille originale, nous en avons donc huit : cinq conservées, une reformulée et deux ajoutées. Les critères clés sont passés quant à eux de six à douze dont trois conservés, trois reformulés et six ajoutés. De nouvelles questions ont donc été accompagnées de nouveaux identitaires clés : le tableau ci-dessous présente brièvement ces ajouts, leurs limites et les niveaux d'importance qui leur ont été accordés (Tableau 12).

Tableau 12 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des indicateurs clés du volet économique nouvellement ajoutés

Questions	Moins pertinent		Pertinent		Très pertinent		Déclinaison Indicateurs Cameroun	Critiques
	Q	DI	Q	DI	Q	DI		
7'$_1$. Développer durablement les opérations budgétaires gouvernementales	0	0	6	7	21	20	K'7$_1$- Rapport entre dépenses et recettes budgétaires	Le déficit budgétaire que connaîtraient les caisses de l'Etat témoignerait d'un certain laxisme gouvernemental ou tout simplement d'une gestion inappropriée
	0 %	0 %	22.2 %	25.9 %	77.8 %	74.1 %		
8'$_1$. Développer/promouvoir/soutenir la créativité et l'ingéniosité locale	0	0	2	1	25	26	K'8$_1$- Intensité des projets créatifs à forte valeur ajoutée et témoin de créativité	Etre en quête de véritable partenariat gagnant – gagnant
	0 %	0 %	7.4 %	3.7 %	92.6 %	96.3 %		
Moyenne en %	**0**	**0**	**14.8**	**14.8**	**85.2**	**85.2**	**Sur 27 personnes enquêtées, 85.1% s'accordent à dire que ces deux questionnements sont très pertinents**	

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de* doctorat, 2017.

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

De cette version nouvelle du volet économique du référentiel RFSC, nous pouvons déduire la polysémie des axes abordés et leur capacité à s'adapter à la divergence des contextes. Les acteurs de l'urbain camerounais ont montré, à travers ce séminaire de formation, la possibilité d'appropriation de ce référentiel. Cependant, l'appropriation a certes été faite en théorie ; le développement du volet en question demeure moins pertinent pour ces derniers. C'est la raison des ajouts de critères et questions fondamentales qui ont été émis.

Le second axe d'identification de la ville durable selon le RFSC est le social qui prône la cohésion sociale ou encore le développement des natures et intensités des relations sociales des populations.

2.2 Favoriser la cohésion sociale des agglomérations urbaines

A travers le RFSC, favoriser la cohésion sociale des agglomérations urbaines revient à améliorer la qualité et l'accessibilité aux services publics pour tout le monde, à faire en sorte que tout le monde puisse bénéficier d'un bon niveau d'éducation et de formation, à

promouvoir un bon niveau de santé publique sans préjugés, à assurer la qualité du logement et du voisinage pour tous, à promouvoir l'inclusion sociale et les opportunités, et enfin à promouvoir les activités culturelles et les loisirs et les rendre accessibles à tous (Tableau 13).

Tableau 13 : Appropriation du volet social du référentiel RFSC

Questions	**Indicateurs européens**	**Déclinaison Indicateurs Cameroun**	**Critiques**
7. Améliorer la qualité et l'accessibilité aux services publics pour tout le monde	K7 – Pourcentage de parcours effectués par transport motorisé individuel (Indicateurs Communs Européens -ICE, Indicateurs Urbains de Durabilité -IUD, par automobile et motocyclette – Audit Urbain -AU)	$K7_1$ – Pourcentage de parcours effectués par mobilité douce (heures de marche)	La notion de proximité est nettement plus appréciable en marche à pieds
	K8 - Nombre de services de proximité et de services de base	K8	Acceptable
8. Faire en sorte que tout le monde puisse bénéficier d'un bon niveau d'éducation et de formation	K9 – Pourcentage d'élèves en décrochage scolaire précoce	$K9_1$ – Pourcentage d'établissements de formation et d'enseignement publics	Le public est abordable et donc accessible à tous Exemple avec les prix des formations publiques –privées
	K10 – Proportion des 30-34 ans ayant suivi une formation supérieure ou équivalente (valeur de référence: au moins 40%)	$K10_1$ – Pourcentage de la population ayant suivi une formation universitaire	
9. Promouvoir un bon niveau de santé publique sans préjugés	K11 – Espérance de vie	K11	Acceptable
10. Assurer la qualité du logement et du voisinage pour tous **<u>Reformulé en</u>** Assurer l'accès au logement décent	K12 - Indicateur de qualité des logements	K12 $K12_1$ pourcentage de logements sociaux	L'occupation anarchique de l'urbain par les citadins camerounais est aussi caractérisée par l'insalubrité et la précarité des logements
11. Promouvoir l'inclusion sociale et les opportunités	K13 – Part de la population pauvre ou exclue	K13 $K13_1$ – intensité de la régionalisation	La régionalisation permet l'accès à peu près équitable de tous les grands groupements ethniques

			dans tous les secteurs d'activités
12. Promouvoir les activités culturelles et les loisirs et les rendre accessibles à tous **<u>Reformulé en</u>** Renforcer l'approche participative des populations à tout projet urbain	K14 – Pourcentage du budget municipal alloué aux infrastructures culturelles et sportives	$K14_1$ – Pourcentage de concertations incluant la population par projet urbain	Les extensions en superficie des villes camerounaises sont généralement l'œuvre des habitants/citadins, d'où la volonté d'une implication totale

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

Suivant le volet social du RFSC, deux des six questions fondamentales du référentiel ont été reformulées tandis que quatre des huit indicateurs qui en découlent seront conservés pour un reste de quatre indicateurs reformulés et deux ajoutés. En ce qui concerne les deux questions fondamentales reformulées, les besoins d'assurer la qualité de logement et du voisinage pour tous et de promouvoir les activités culturelles et les loisirs et les rendre accessible à tous reviendraient respectivement à *assurer l'acc*ès au logement décent et à *renforcer l'approche participative des populations à tout projet urbain*. Les raisons avancées sont pour le premier cas la récurrence de la promiscuité des logements dans toutes les villes camerounaises (présence des bidonvilles) et le besoin important en logement des populations citadines (surtout pour les grandes villes de Douala et Yaoundé). Pour le second cas, les activités culturelles et de loisirs sont quasiment toutes accessibles aux populations camerounaises dans leur diversité, cependant ce qui ne parait toujours pas accessible semble être l'initiation et le dénouement des projets urbains très souvent en manque de légitimation.

A l'issue de cette redéfinition des questions fondamentales et des indicateurs clés du référentiel, nous avons mené une enquête sur le degré de pertinence que nos 27 enquêtés ont émis par rapport à ces deux caractéristiques de la grille par rapport au contexte camerounais (Tableau 14).

Tableau 14 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des indicateurs clés du volet social

Questions	Indicateurs européens	Moins pertinent		Pertinent		Très pertinent	
		Q	I	Q	I	Q	I
7. Améliorer la qualité et l'accessibilité aux services publics pour tout le monde	K7 – Pourcentage de parcours effectués par transport motorisé individuel (Indicateurs Communs Européens -ICE, Indicateurs Urbains de Durabilité -IUD, par automobile et motocyclette – Audit Urbain -AU)	1	24	6	3	20	0
		3.7 %	88.9 %	22.2 %	11.1 %	74.1 %	0 %
	K8 - Nombre de services de proximité et de services de base	1	1	6	7	20	19
		3.7 %	3.7 %	22.2 %	26 %	74.1 %	70.3 %
8. Faire en sorte que tout le monde puisse bénéficier d'un bon niveau d'éducation et de formation	K9 – Pourcentage d'élèves en décrochage scolaire précoce	0	16	8	6	19	5
		0 %	59.2 %	29.5 %	22.2 %	70.5 %	18.6 %
	K10 – Proportion des 30-34 ans ayant suivi une formation supérieure ou équivalente (valeur de référence: au moins 40%)	0	8	8	6	19	13
		0 %	29.5 %	29.5 %	22.2 %	70.3 %	48.3 %
9. Promouvoir un bon niveau de santé publique sans préjugés	K11 – Espérance de vie	0	0	2	4	25	23
		0 %	0 %	7.4 %	14.8 %	92.6 %	85.2 %
10.Assurer la qualité du logement et du voisinage pour tous **<u>Reformulé en</u>** Assurer l'accès au logement décent	K12 - Indicateur de qualité des logements	3	1	14	6	10	20
		11.1 %	3.7 %	51.9 %	22.2 %	37 %	74.1 %
11. Promouvoir l'inclusion sociale et les opportunités	K13 – Part de la population pauvre ou exclue	0	3	4	8	23	16
		0 %	11.1 %	14.8 %	29.5 %	85.2 %	59.4 %

12. Promouvoir les activités culturelles et les loisirs et les rendre accessibles à tous **<u>Reformulé en</u>** Renforcer l'approche participative des populations à tout projet urbain	K14 – Pourcentage du budget municipal alloué aux infrastructures culturelles et sportives	19	18	5	7	6	2
		70.3 %	66.7 %	18.6 %	26 %	11.1 %	7.3 %
Moyenne des niveaux de pertinence (en %) **Mp_Q = / 27. n et Mp_I = / 27. n**		**11.2**	**32.8**	**24.5**	**21.8**	**64.3**	**45.4**

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat,* 2017.

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

Notre enquête auprès de ces 27 acteurs actifs au sein de l'aménagement urbain camerounais nous permet de dire que les questions fondamentales et les indicateurs sociaux de la ville durable européenne seraient percutants. 64.3% des enquêtés trouvent les questions fondamentales très pertinentes, 24.5 % pertinentes : donc au total 88.8% jugent pertinentes ces questions fondamentales. C'est une très large majorité, comparé aux 11.2% qui les trouvent moins pertinentes. De même pour les indicateurs clés, avec 45.4% de très pertinents, 21.8% de pertinent : donc 67.2% jugent pertinents. 67.2% est une large majorité devant 32.8% qui pensent que ces indicateurs ne sont pas pertinents (Figure 21).

Figure 21 : Transposition, appropriation et traduction camerounaise des critères sociaux de la ville durable européenne

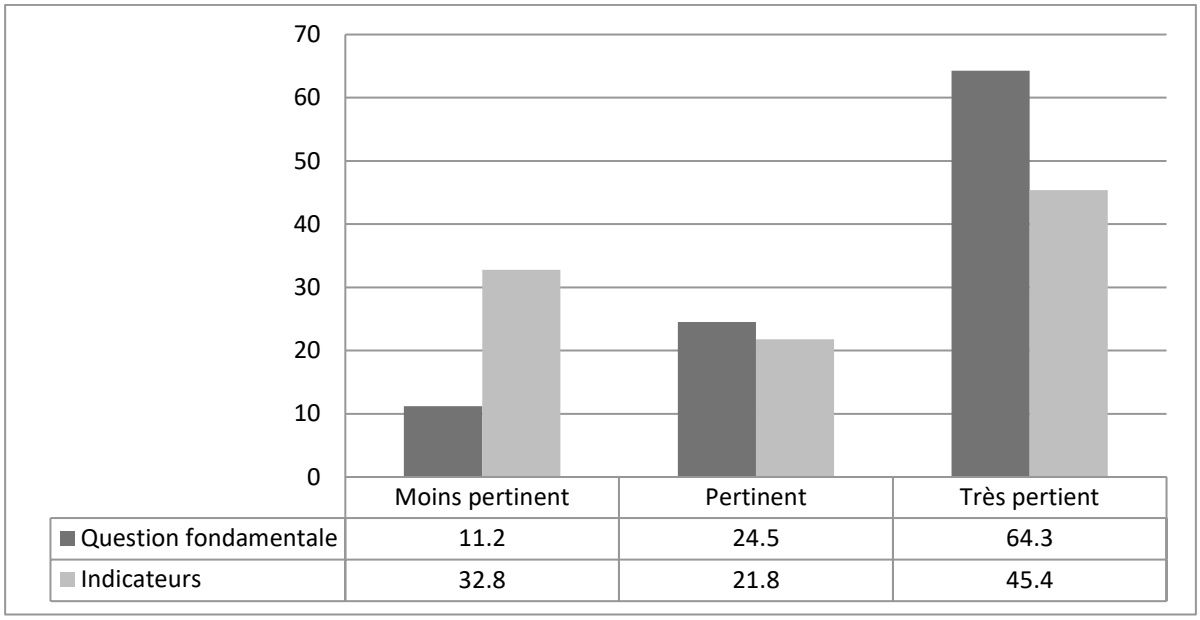

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

Comme pour le critère économique, la grille a été qualifiée d'incomplète. C'est la raison pour laquelle une autre question fondamentale s'est ajoutée aux six présentées dans la grille ci-dessus. Avec elles, deux autres indicateurs s'ajouteront (Tableau 15).

Tableau 15 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des indicateurs clés du volet social

Questions	Moins pertinent		Pertinent		Très pertinent		Déclinaison indicateurs Cameroun	Critiques
	Q	DI	Q	DI	Q	DI		
13'. Lutter contre le tribalisme et promouvoir la cohésion nationale	0	0	2	5	25	22	K'13_1 - Pourcentage des enseignements sur les valeurs identitaires et nationales au sein du système éducatif	Eduquer les populations aux valeurs identitaires et nationales dès le bas âge
	0	1	2	6	25	20	K'13_2 – Pourcentage des populations métissées (métissage interethnique)	Valoriser le brassage ethnique via le métissage ethnique

Moyenne	**0 %**	**1.8 %**	**7.4 %**	**20.4 %**	**92.6 %**	**77.8 %**	**Sur 27 personnes enquêtées, 92.6% s'accordent à dire que ce questionnement est très pertinent**

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

De cette nouvelle version du volet social du référentiel RFSC, nous pouvons également déduire la polysémie des axes abordés et leur capacité à s'adapter à la divergence de contextes. Les acteurs de l'urbain camerounais se sont accordés, à travers se séminaire de formation, à dire de ce volet qu'il est majoritairement percutant. C'est la raison pour laquelle il n'a eu droit qu'à quelques reformulations et l'ajout de quelques indicateurs afin de mieux développer les questions fondamentales. Cependant, l'appropriation n'a pas donné lieu à plus de questions fondamentales que celles du RFSC.

Nous en venons au troisième axe d'identification de la ville durable selon le RFSC, portant sur l'environnement, l'enjeu principal est d'améliorer la qualité environnementale des villes.

2.3 Améliorer la qualité environnementale des villes

Le RFSC développe son approche environnementale des villes durables en cinq objectifs ou questions fondamentales. Il s'agit d'atténuer les effets du changement climatique et de favoriser l'adaptation des villes à ce changement. Il faudrait dans un deuxième objectif promouvoir et protéger la biodiversité. Le troisième consiste à réduire la pollution, le quatrième à préserver la qualité et la disponibilité des ressources et enfin le dernier à préserver et promouvoir la bonne qualité et la fonctionnalité des bâtiments, des espaces publics et du paysage urbain.

Nous allons à travers le tableau ci-dessous présenter une tentative d'appropriation du volet environnemental de la grille européenne de la ville durable.

Tableau 16 : Appropriation du volet environnemental du référentiel RFSC

Questions	Indicateurs européens	Déclinaison indicateurs Cameroun	Critiques
13. Atténuer les effets du changement climatique et favoriser l'adaptation des villes à	K15 – Emissions de gaz à effet de serre – en tonne par habitant	$K15_1$ – pourcentage d'habitat précaire	Controverses relevées sur l'émission de gaz à effet de serre en Afrique jugée

ce changement **<u>Reformulé en</u>** Promouvoir et encadrer l'habiter environnemental	K16 – Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie	$K16_1$ – Pourcentage de ménages utilisant le bois de chauffe quotidiennement	relativement faible Le bois de chauffe semble être le principal élément pollueur au Cameroun
14. Protéger et promouvoir la biodiversité	K17 – (Pourcentage des) Sols protégés au titre de la protectionde la nature et de la biodiversité par des schémas municipaux, communaux, nationaux ou locaux	K17	Accepté
15. Réduire la pollution	K18 – Nombre de fois où la limite "PM10" autorisée par lesdirectives européennes sur la qualité de l'air est dépassée	$K18_1$ – Pourcentage d'infrastructures de gestion des déchets liquides, solides et gazeux $K18_2$ – Pourcentage de bâtiments accessibles par HYSACAM $K18_3$ – Pourcentage de ménages utilisant une décharge publique/collective/individuelle $K18_4$ – Nombre de points-relais des agents en charge d'instruction des populations au tri sélectif des déchets	On avance l'hypothèse qu'au Cameroun la pollution serait due à la non sensibilisation des populations à ses effets néfastes au sein de leur quotidien La gestion devrait transiter par des mesures répressives : les municipalités devraient payer des amandes selon que le taux de salubrité soit en baisse ou en-dessous d'une norme imposée
16. Préserver la qualité et la disponibilité des ressources naturelles	K19 – L'imperméabilisation des	$K19_1$ – Taux de déforestation $K19_2$ –taux de satisfaction à l'égard de l'approvisionnement en eau	Les ressources en eau, énergies électrique et minière, en bois de chauffe constituent les potentialités à préserver

	sols (en m^2 par habitant)	potable et de l'assainissement des eaux usées $K19_3$ – pourcentages annuels de délestages et de coupures d'eau de ville	
17. Préserver et promouvoir la bonne qualité et la fonctionnalité des bâtiments, des espaces publics et du paysage urbain **<u>Reformulé en</u>** Incluse dans la question 13.	K20 - Taux de satisfaction à l'égard des espaces publics		Non acceptable Car incluse dans la question 13

Source : ***Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

Cette version revisitée du volet environnemental témoigne d'une quasi-appropriation du référentiel RFSC car trois questions fondamentales sur cinq seront conservées (Tableau 16). La question sur *l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation des* villes à ce changement sera remplacée par la *promotion et l'encadrement de l'habiter* environnemental. Elle inclura également la question 17. Ce changement est justifié par le fait que la plupart des enquêtés s'accordent à dire que le changement climatique n'est quasiment pas remarqué au Cameroun ou qu'il constitue un phénomène encore très peu significatif en raison de la faiblesse des mutations climatiques qui seraient visibles sur le territoire national. Il fut remarqué par la suite que la préservation et la promotion de la qualité et la fonctionnalité des bâtiments, des espaces publics et du paysage urbain (question 17) serait l'un des enjeux de l'habiter environnemental car similaire à la quête d'un cadre de vie meilleur et en harmonie avec l'environnement.

Tableau 17 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des indicateurs clés du volet environnemental

Questions	**Indicateurs européens**	**Moins pertinent**		**Pertinent**		**Très pertinent**	
		Q	I	Q	I	Q	I
13. Atténuer les effets du changement climatique et favoriser l'adaptation des villes à ce changement **Reformulé en** Promouvoir et encadrer l'habiter environnemental	K15 – Emissions de gaz à effet de serre – en tonne par habitant	10	12	9	10	8	5
		37 %	44.4 %	33.3 %	37 %	29.7 %	18.6 %
	K16 – Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie	10	20	9	6	8	1
		37 %	74 %	33.3 %	22.3 %	29.7 %	3.7 %
14. Protéger et promouvoir la biodiversité	K17 – (Pourcentage des) Sols protégés au titre de la protection de la nature et de la biodiversité par des schémas municipaux, communaux, nationaux ou locaux	2	2	8	4	17	21
		7.4 %	7.4 %	29.7 %	14.8 %	62.9 %	77.8 %
15. Réduire la pollution	K18 – Nombre de fois où la limite "PM10" autorisée par les directives européennes sur la qualité de l'air est dépassée	0	17	8	6	19	4
		0 %	62.9 %	29.7 %	22.3 %	70.3 %	14.8 %
16. Préserver la qualité et la disponibilité des ressources naturelles	K19 – L'imperméabilisation des sols (en m^2 par habitant)	1	11	8	9	18	7
		3.7 %	40.7 %	29.7 %	33.3 %	66.6 %	26 %
17. Préserver et promouvoir la bonne qualité et la fonctionnalité	K20 - Taux de satisfaction à l'égard	27	20	0	6	0	1

des bâtiments, des espaces publics et du paysage urbain **Reformulé en** Incluse dans la question 13.	des espaces publics	100 %	74 %	0 %	22.3 %	0 %	3.7 %
Moyenne des niveaux de pertinence (en %) **Mp_Q = / 27. n et Mp_I = / 27. n**		**30.9 %**	**50.6 %**	**25.9 %**	**25.3 %**	**43.2 %**	**24.1 %**

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

On constate que les avis des membres du séminaire sont mitigés car 50.6% jugent moins pertinents les indicateurs environnementaux du référentiel européen RFSC ; alors que 69.1% trouvent pertinentes les questions fondamentales (Figure 22). Cela revient à dire que si les questions fondamentales du RFSC sont acceptables dans un contexte camerounais, ses déclinaisons en indicateurs ne cadrent pas réellement avec les réalités nationales.

Figure 22 : Transposition, appropriation et traduction camerounaise des critères environnementaux de la ville durable européenne

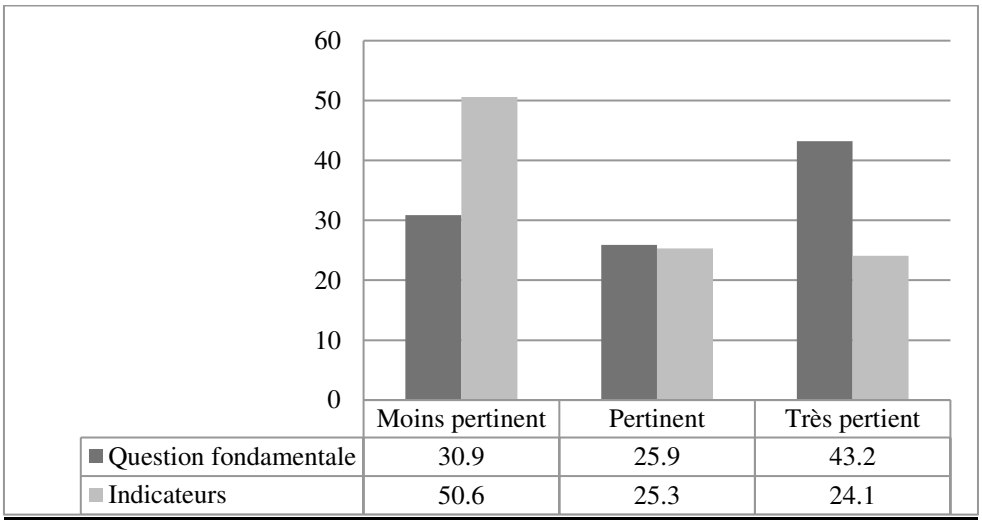

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

Le volet environnemental du référentiel RFSC témoigne du paradoxe entre la vision globale de la protection environnementale des villes et ses déclinaisons. La version globale est globalisante dans le sens où elle peut s'adapter à plusieurs contextes divers : elle pourrait être qualifiée d'universelle. Cependant, dans ses déclinaisons locales qui sont les indicateurs, cette version se singularise et ne semble plus cadrer aux réalités de contextes pluriels, notamment en ce qui concerne un cas africain tel que le Cameroun. C'est la raison pour laquelle trois questions fondamentales de ce volet sur cinq seront conservées dans la version revisitée, une sera reformulée de manière à inclure une autre. Pourtant les indicateurs partiront de six au départ à dix pour la version reformulée, dont un seul sera conservé et les autres reformulés.
Le quatrième axe de qualification de la ville durable selon le RFSC fait référence au modèle de gouvernance intégrée.

2.4 Développer des pratiques de gouvernance intégrée

Le RFSC a relevé ici toutes les déclinaisons de la représentation de son volet gouvernance de la ville durable européenne. Le tableau ci-dessous présente une forme d'appropriation de ce volet par nos enquêtés.

Tableau 18 : Appropriation du volet gouvernance du référentiel RFSC

Questions	Indicateurs européens	Déclinaison indicateurs Cameroun	Critiques
18. Développer une vision intégrée du développement durable de votre ville	K21 – Dernière date d'approbation d'un plan-maître présentant une vision intégrée de la ville dans son ensemble	$K21_1$ – Intensité des séances de concertation par projet urbain $K21_2$ – K23 – Pourcentage des principaux projets urbains gérés par une équipe transversale	Pour tout projet et initiative urbaine prôner la transdisciplinarité et la pluridisciplinarité
19. Consacrer une attention particulière aux zones de voisinage défavorisé **<u>Reformulé en</u>** Développer des politiques de résorption des bidonvilles	K22 - Pourcentage du budget local dédié aux quartiers défavorisés par rapport au budget global local	K22 $K22_1$ – rapport entre le nombre de propriétaires ayant un titre foncier et l'ensemble des propriétés physiques de la ville	Les zones urbaines défavorables sont les bidonvilles dont la croissance est continue dans les villes camerounaises

20. Organiser les structures de gestion de votre ville pour atteindre un développement urbain durable	K23 - Pourcentage des principaux projets urbains gérés par une équipe transversale	$K23_1$ – Pourcentage du budget accordé aux ministères en charge du DD et du DUD (MINHDU, MINATD, MINEPDED,…) dédié au DUD par rapport au budget global $K23_2$ – Pourcentage du budget local dédié aux projets de DUD par rapport au budget global	Les politiques semblent être conduites dans le but de contrôler et encadrer les enjeux financiers.
21. Gérer pour assurer le financement du développement durable intégré de votre ville **<u>Supprimer car</u>** Incluse dans la question 20	K24 – Ratio de service de la dette: dépenses en service de la dette en pourcentage des revenus propres de la collectivité		Non acceptable Car incluse dans la question 20
22. Contrôler et évaluer les progrès	K25 – Votre collectivité évalue-t-elle la progression du projet ou la programme-t-elle et l'adapte-t-elle en fonction de cette évaluation ?	K25	Acceptable
23. Coopérer avec les autres autorités à différents niveaux	K26 – A quel point votre collectivité promeut-elle la coopération et/ou la coordination avec d'autres municipalités et/ou d'autres échelons de gouvernement ?	$K26_1$ – Intensité de la vulgarisation des domaines de compétences attribuées aux acteurs de l'aménagement urbain afin que tous prennent connaissance des limites de leurs aires et domaines d'action	Réduire les conflits de compétences et d'intérêts des différents acteurs en charge de la gestion de la ville
24. Promouvoir une participation active des partenaires et des citoyens	K27 – Niveau de satisfaction des parties prenantes locales dans le cadre de leur participation à la planification et aux prises de décisions locales	K27 $K27_1$ – Loi légitimant l'implication citoyenne au même titre que l'apport partenarial majoritairement étranger	Les citadins ont développé un sentiment d'exclusion face à tout projet urbain

25. Promouvoir la mise en réseau et l'échange de connaissances	K28 – Les employés de votre administration participent-ils à des sessions de formation et d'échange en matière de développement urbain intégré et durable?	K28 $K28_1$ – Pourcentage de plateformes d'échanges intercommunales, interrégionales et intergouvernementales par rapport à la gestion durable des villes	Recueillir des expériences autres pour en faire une richesse et non une dénaturation urbaine

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

Sur huit questions fondamentales du volet gouvernance du RFSC, six sont conservées dans la version revisitée, une reformulée et une exclue. La question consacrée *à l'attention* particulière aux zones de voisinage défavorisé sera remplacée par le développement des politiques de résorption des bidonvilles car, au Cameroun, toutes ces zones défavorisées sont concentrées dans les bidonvilles qui se développent sur le territoire. Les bidonvilles se sont développés avec la régression de l'Etat dans la gestion du développement urbain en raison de la crise économique qui a traversé tous les pays d'Afrique subsaharienne dans les années 1980. La seconde question remise en cause est celle relative à la gestion pour assurer le financement du développement durable intégré de la ville. Elle sera rejetée parce que considérée comme incluse dans la question 20 du Tableau 18: Organiser les structures de gestion de votre ville pour atteindre un développement urbain durable. Beaucoup de participants se sont accordés à dire que l'organisation des structures de gestion de la ville dans l'optique d'arriver au développement urbain durable fait également référence à la gestion financière du développement urbain intégré.

Tableau 19 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des indicateurs clés du volet gouvernance

Questions	**Indicateurs européens**	**Moins pertinent**		**Pertinent**		**Très pertinent**	
		Q	I	Q	I	Q	I
18. Développer une vision intégrée du développement durable de votre ville	K21 – Dernière date d'approbation d'un plan-maître présentant une vision intégrée de la ville dans son ensemble	2	18	9	6	16	3
		7.4 %	66.7 %	33.3 %	22.2 %	59.3 %	11.1 %

19. Consacrer une attention particulière aux zones de voisinage défavorisé **Reformulé en** Développer des politiques de résorption des bidonvilles	K22 - Pourcentage du budget local dédié aux quartiers défavorisés par rapport au budget global local	10	0	9	7	8	19
		37 %	0 %	33.3 %	26 %	29.7 %	66.7 %
20. Organiser les structures de gestion de votre ville pour atteindre un développement urbain durable	K23 - Pourcentage des principaux projets urbains gérés par une équipe transversale	0	6	6	9	21	12
		0 %	22.2 %	22.2 %	33.3 %	77.8 %	44.5 %
21. Gérer pour assurer le financement du développement durable intégré de votre ville **Supprimer car** Incluse dans la question 20	K24 – Ratio de service de la dette: dépenses en service de la dette en pourcentage des revenus propres de la collectivité	25	26	2	1	0	0
		92.6 %	96.3 %	7.4 %	3.7 %	0 %	0 %
22. Contrôler et évaluer les progrès	K25 – Votre collectivité évalue-t-elle la progression du projet ou programme et l'adapte-t-elle en fonction de cette évaluation ?	0	0	3	0	24	27
		0 %	0 %	11.1 %	0 %	88.9 %	100 %
23. Coopérer avec les autres autorités à différents niveaux	K26 – A quel point votre collectivité promeut-elle la coopération et/ou la coordination avec d'autres municipalités et/ou d'autres échelons de gouvernement ?	5	9	10	12	12	6
		18.5 %	33.3 %	37 %	44.5 %	44.5 %	22.2 %
24. Promouvoir une participation active des partenaires et des citoyens	K27 – Niveau de satisfaction des parties prenantes locales dans le cadre de leur participation à la planification et aux prises de décisions locales	2	4	7	9	18	14
		7.4 %	14.8 %	26 %	33.3 %	66.6 %	51.9 %
25. Promouvoir la mise en réseau et l'échange de connaissances	K28 – Les employés de votre administration participent-ils à des sessions de formation et d'échange en matière de développement urbain intégré et durable?	0	0	11	9	16	18
		0 %	0 %	40.7 %	33.3 %	59.3 %	66.6 %

Moyenne des niveaux de pertinence (en %) **Mp_Q = / 27. n et Mp_I = / 27. n**	**20.4**	**29.2**	**26.4**	**25**	**53.2**	**45.8**

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

Nous avons constaté que les indicateurs de gouvernance de la ville durable européenne sont approuvés à 70.8% (la somme de 45.8% très pertinent et de 25% pertinent), soit par une grande majorité des participants du séminaire – de même pour les questions fondamentales qui sont approuvées à 79.6% (53.2% très pertinent et 26.4% pertinent). Ces données (Figure 23) témoignent d'une influence quasi-totale des visions européennes de la gouvernance urbaine sur les visions des acteurs de l'urbain camerounais.

Figure 23 : Transposition, appropriation et traduction camerounaise des critères de gouvernance de la ville durable européenne

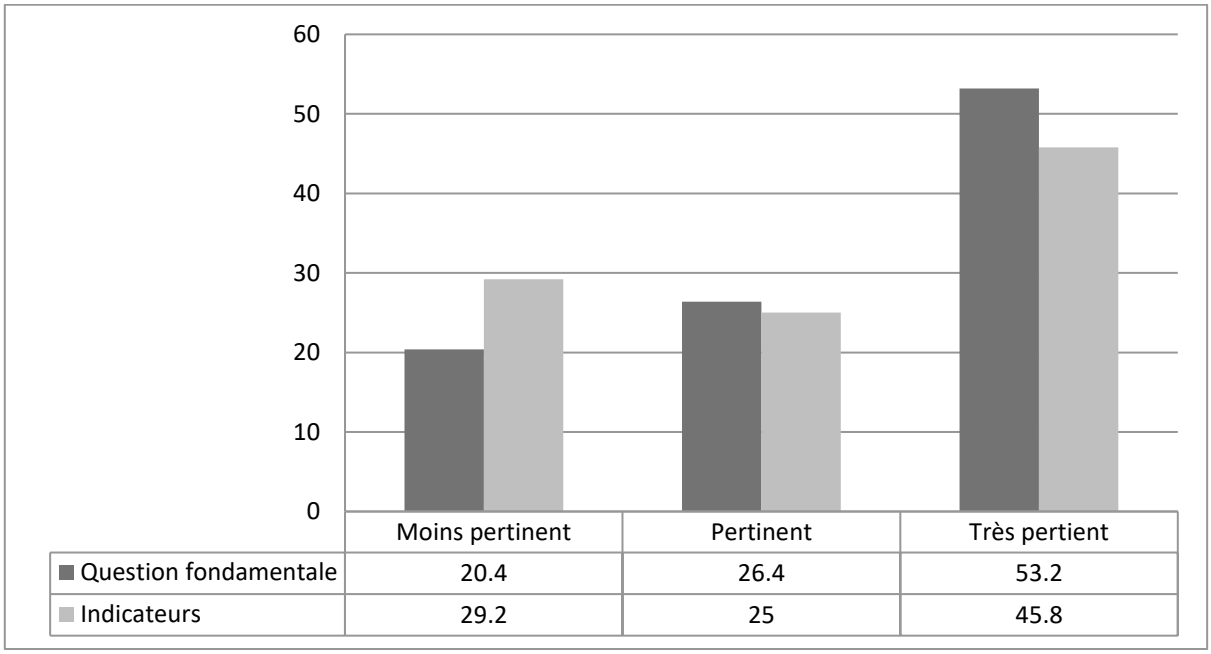

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

Le volet gouvernance du référentiel RFSC est pratiquent repris dans la quasi-totalité dans la version revisitée avec la conservation de sept des huit questions fondamentales (dont six reprises entièrement, une reformulée et une supprimée car incluse dans une autre), et six des huit indicateurs clés, puis huit reformulés et/ou ajoutés. Cela pourrait témoigner d'une

influence percutante des stratégies d'aménagement urbain et durable sur les stratégies de gestion des villes camerounaises.

En définitive, ces quatre piliers ou volets d'identification de la ville durable européenne ont donné lieu à une fore d'appropriation quasi-totale dans un contexte camerounais. Cela revient à dire qu'en moyenne 79.6% des participants (soit 52.4% de très pertinent et 27.2% de pertinent) ont qualifié de percutantes les questions fondamentales totales aux quatre piliers, de même que 62.2% des participants (soit 36.4% de très pertinent et 25.8% de pertinent) jugent pertinents les indicateurs totaux (Tableau 20).

Tableau 20 : Récapitulatif des niveaux de pertinence des questions fondamentales (Q) et des indicateurs clés (I) en fonction des quatre volets de la grille RFSC reformulée

Questions	Moins pertinent		Pertinent		Très pertinent	
	Q	I	Q	I	Q	I
Volet Economie 8 Questions fondamentales 12 Indicateurs	**22.2%**	**43.2%**	**33.3%**	**32.7%**	**44.5%**	**24.1%**
Volet Social 7 Questions fondamentales 12 Indicateurs	**11.2%**	**32.8%**	**24.5%**	**21.8%**	**64.3%**	**45.4%**
Volet Environnement 4 Questions fondamentales 10 Indicateurs	**50%**	**82%**	**42%**	**41%**	**70%**	**39%**
Volet Gouvernance 7 Questions fondamentales 12 Indicateurs	**20.4%**	**29.2%**	**26.4%**	**25%**	**53.2%**	**45.8%**
Moyenne 26 Questions fondamentales 46 Indicateurs	**20.4%**	**37.8%**	**27.2%**	**25.8%**	**52.4%**	**36.4%**

Source : Carine Tandzi *Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

Les questions fondamentales issues de la grille RFSC de la ville durable européenne semblent répondre majoritairement aux enjeux de la ville durable au Cameroun. Cependant, il demeure des restrictions importantes car sur les 25 questions fournies par le RFSC, 18 seront conservées et jugées importantes pour définir la ville durable au Cameroun - tandis que 5 seront reformulées afin d'aboutir à une meilleure appropriation, 3 seront rajoutées en tant que questions indispensables mais pas présentes dans le référentiel RFSC et enfin 2 seront rejetées (Tableau 21).

Tableau 21 : Récapitulatif des questions fondamentales de la version reformulée de la grille RFSC reformulée

	Questions conservées	**Questions reformulées**	**Questions rajoutées**	**Questions rejetées**
Volet économique	1. Renforcer l'attractivité économique de la ville/région/ du territoire	5. Satisfaire les besoins de la population en termes de types d'emploi et d'accès à l'emploi **<u>Reformulé en</u>** 5_1. Lutter contre le chômage	$7'_1$. Développer durablement les opérations budgétaires gouvernementales	
	2. Développer l'économie locale en fournissant les connaissances et les compétences nécessaires		$8'_1$. Développer/promouvoir/soutenir la créativité et l'ingéniosité locales	
	3. Assurer la connectivité des villes et la mise en place d'infrastructures efficaces			
	4. Développer/promouvoir/soutenir une production et une consommation de produits et de services durables à l'échelle locale			
	6. Maintenir ou développer une économie locale plus diversifiée			
Volet social	7. Améliorer la qualité et l'accessibilité aux services publics pour tout le monde	10. Assurer la qualité du logement et du voisinage pour tous	13'. Lutter contre le	

		Reformulé en Assurer l'accès au logement décent	tribalisme et promouvoir la cohésion nationale	
	8. Faire en sorte que tout le monde puisse bénéficier d'un bon niveau d'éducation et de formation	12. Promouvoir les activités culturelles et les loisirs et les rendre accessibles à tous **Reformulé en** Renforcer l'approche participative des populations à tout projet urbain		
	9. Promouvoir un bon niveau de santé publique sans préjugés			
	11. Promouvoir l'inclusion sociale et les opportunités			
Volet environnemental	14. Protéger et promouvoir la biodiversité	13. Atténuer les effets du changement climatique et favoriser l'adaptation des villes à ce changement **Reformulé en** Promouvoir et encadrer l'habiter environnemental		**17.** Préserver et promouvoir la bonne qualité et la fonctionnalité des bâtiments, des espaces publics et du paysage urbain **Reformulé en** Incluse dans la question 13.
	15. Réduire la pollution			
	16. Préserver la qualité et la disponibilité des ressources naturelles			
Volet gouvernance	18. Développer une vision intégrée du développement durable de votre ville	19. Consacrer une attention particulière aux zones de voisinage défavorisé **Reformulé en** Développer des politiques de résorption des bidonvilles		21. Gérer pour assurer le financement du développement durable intégré de votre ville **Supprimé car** Incluse dans
	20. Organiser les structures de gestion de votre ville pour atteindre un développement urbain durable			
	22. Contrôler et évaluer les progrès			
	23. Coopérer avec les autres autorités à différents niveaux			
	24. Promouvoir une participation			

	active des partenaires et des citoyens			la question 20
	25. Promouvoir la mise en réseau et l'échange de connaissances			
Total	**18 soit 64.3%**	**5 soit 17.9%**	**3 soit 10.7%**	**2 soit 7.1%**

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

Du tableau ci-dessus, il ressort que les questions fondamentales sont à 64.3% conservées. C'est une majorité donc on peut en déduire une reprise quasi-totale des questions du référentiel dans la version revisitée camerounaise.

Cependant, les indicateurs ne semblent pas adaptables au contexte camerounais car sur 28 proposés par le RFSC, 12 seront conservés comme importants pour définir la ville durable au Cameroun, 29 seront ajoutés ou/et reformulées en tant que déclinaisons appropriées des questions fondamentales, 4 créés et 2 seront supprimés.

Tableau 22 : Récapitulatif des indicateurs clés de la version reformulée de la grille RFSC reformulée

Volet du référentiel	**Indicateurs conservés**	**Indicateurs reformulés et ajoutés**	**Indicateurs créés**	**Indicateurs supprimés**
Volet économique	K1 Solde migratoire (immigration moins émigration) – ville en croissance / décroissance	$K1_1$- pourcentage d'activités économiques délocalisées	$K'7_1$- Rapport entre dépenses et recettes budgétaires	
	K2 – Intensité R&D (Recherche et Développement) 3% du PIB	$K2_1$ - Intensité mise en compétitivité Public-parapublic-privé	$K'8_1$- Intensité des projets créatifs à forte valeur ajoutée et témoin de créativité	
	K6 – Niveau d'emploi	$K3_1$ - coût de transports au sens large (coût monétaire, temps de trajets)		

		$K3_2$ - Pourcentage des ménages ayant accès aux réseaux électriques et téléphoniques		
		$K4_1$ - Nombre de « marchés locaux »		
		$K5_1$ - Taux de chômage $K5_2$–Taux d'activité des « populations mobilisées » par l'économie informelle		
Volet social	K8 - Nombre de services de proximité et de services de base	$K7_1$ – Pourcentage de parcours effectués par mobilité douce (heures de marche)	$K'13_1$ - Pourcentage des enseignements sur les valeurs identitaires et nationales au sein du système éducatif	
	K11 – Espérance de vie	$K9_1$ – Pourcentage d'établissement de formation et d'enseignement publics	$K'13_2$ – Pourcentage des populations métissées (métissage interethnique)	
	K12 - Indicateur de qualité des logements	$K10_1$ – Pourcentage de la population ayant suivi une formation universitaire		
	K13 – Part de la population pauvre ou exclue	$K12_1$– Pourcentage de logements sociaux		
		$K13_1$ – Intensité de la régionalisation		
		$K14_1$ – Pourcentage de concertations incluant la population par projet urbain		
Volet environnemental	K17 – (Pourcentage des) Sols protégés au titre de la protectionde la nature et de la biodiversité par des schémas municipaux,	$K15_1$ – Pourcentage d'habitat précaire		K20 - Taux de satisfaction à l'égard des espaces
		$K16_1$ – Pourcentage de ménages utilisant le bois de chauffe		

	communaux, nationaux ou locaux	quotidiennement		publics
		K18$_1$ – Pourcentage d'infrastructures de gestion des déchets liquides, solides et gazeux K18$_2$ – Pourcentage de bâtiments accessibles par HYSACAM K18$_3$ – Pourcentage de ménages utilisant une décharge publique/collective/individuelle K18$_4$ – Nombre de points-relais des agents en charge d'instruction des populations au tri sélectif des déchets		
		K19$_1$ – Taux de déforestation K19$_2$ – Taux de satisfaction à l'égard de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des eaux usées K19$_3$ – pourcentages annuels de délestages et de coupures d'eau de ville		
Volet gouvernance	K22 - Pourcentage du budget local dédié aux quartiers défavorisés par rapport au budget local global	K21$_1$ – Intensité des séances de concertation par projet urbain K21$_2$ – Pourcentage des principaux projets urbains gérés par une équipe transversale		K24 – Ratio de service de la dette: dépenses en service de la dette en pourcentage des revenus propres de la
	K25 – Votre collectivité évalue-t-elle la progression du projetou	K22$_1$ – Rapport entre le nombre de propriétaires ayant un titre		

	la programme-t-elle et l'adapte-t-elle en fonction de cette évaluation ?	foncier et l'ensemble des propriétés physiques de la ville		collectivité
	K27 – Niveau de satisfaction des parties prenantes locales dans le cadre de leur participation à la planification et aux prises de décisions locales	$K23_1$ – Pourcentage du budget accordé aux ministères en charge du DD et du DUD (MINHDU, MINATD, MINEPDED,…) dédié au DUD par rapport au budget global $K23_2$ – Pourcentage du budget local dédié aux projets de DUD par rapport au budget global		
	K28 – Les employés de votre administration participent-ilsà des sessions de formation et d'échange en matière de développement urbain intégré et durable?	$K26_1$ – Intensité de la vulgarisation des domaines de compétences attribuées aux acteurs de l'aménagement urbain afin que tous prennent connaissance des limites de leurs aires et domaines d'action		
		$K27_1$ – Loi légitimant l'implication citoyenne au même titre que l'apport partenarial majoritairement étranger		
		$K28_1$ – Pourcentage de plateformes d'échanges intercommunales, interrégionales et intergouvernementales par rapport à la gestion durable des villes		
Total	**12 soit 25.5%**	**29 soit 61.7%**	**4 soit 8.5%**	**2 soit 4.2%**

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

(Inspiré des directives européennes du RFSC)

Du tableau ci-dessus, il ressort que les indicateurs clés sont à 74.5% ajoutés, créés, supprimés et/ou reformulés. C'est une majorité des indicateurs qui est remise en cause donc on peut en déduire la non-conformité des indicateurs clés du référentiel dans la version revisitée camerounaise.

Si les questions fondamentales pourraient être appréciables de par leur caractère universel, les indicateurs le sont moins. Cependant, le DUD met en commun des critères divers qui facilitent sa controverse. C'est aussi la raison pour laquelle, après reformulation du référentiel, les avis ne s'accordent pas totalement sur les nouvelles questions fondamentales (20.4% des participants les trouvent moins pertinentes) et les nouveaux indicateurs clés (37.8% des participants les trouvent moins pertinentes) (Figure 23).

Figure 23 : Récapitulatif des critères en fonctions des questions fondamentales et des indicateurs pertinents

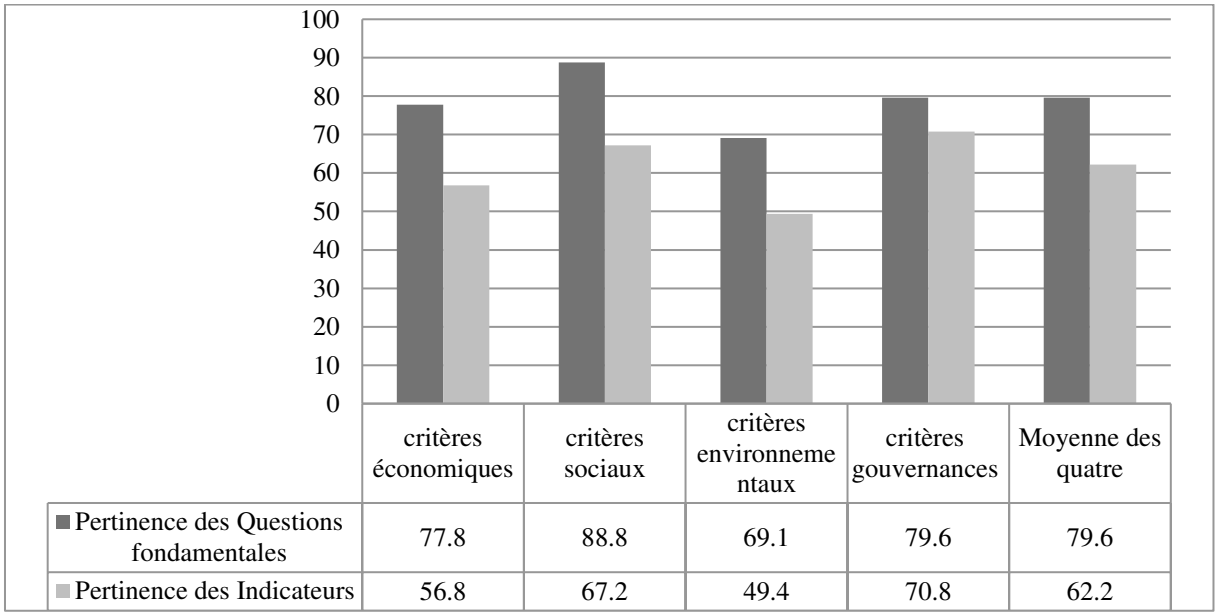

	critères économiques	critères sociaux	critères environnementaux	critères gouvernances	Moyenne des quatre
Pertinence des Questions fondamentales	77.8	88.8	69.1	79.6	79.6
Pertinence des Indicateurs	56.8	67.2	49.4	70.8	62.2

Source : Carine Tandzi *Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

Ces résultats semblent confirmer les propos d'Emelianoff (2013) quant à la conformité des questions relatives aux villes durables dans le monde de par la circulation des idées, des pratiques et des politiques publiques qui se transfèrent des pays occidentaux vers les pays du Sud. Ce transfert constituerait un socle incontournable des politiques nationales des pays initiés et initiateurs - d'où l'universalité principalement des questions fondamentales.

Cependant, si nous revenons sur les propos de Boissonade (2015) et Villalba (2009) concernant la codification des discours institutionnels sur le DUD en vue de leur légitimation universelle, il serait plus aisé de penser que les questions fondamentales du RFSC permettent de s'adapter au contexte camerounais pour la raison qu'elles sont formulées dans le but d'ouvrir à de larges possibilités, car elles sont tellement génériques qu'elles restent sujettes à de multiples interprétations. D'autre part, nous pouvons aussi penser que cette facilité d'appropriation du référentiel RFSC serait un substitut à l'insuffisance d'outils camerounais permettant un certain degré d'adaptation aux contextes des pays en voie de développement, dont le Cameroun.

En somme, nous pouvons dire de cette représentation européenne de la ville durable qu'elle ne peut être suffisante pour qualifier et identifier la ville durable au Cameroun de par son caractère imprécis et sa partialité quant à sa définition. La représentation RFSC de la ville durable fait référence aux villes européennes aménagées dans des contextes occidentaux (avec des savoir-faire et des modes d'habiter occidentaux) à un niveau de développement nettement supérieur à ceux des pays sous-développés. Pour cette raison, l'appropriation d'un tel référentiel pour un pays en voie de développement comme le Cameroun nous semble paradoxale.

Finalement, dans cette expérience de la ville durable européenne partagée, sa mesure quantitative (les indicateurs renvoyant majoritairement à une recherche des données quantitatives de référencement de la durabilité urbaine) interroge sa capacité à aller vers l'épanouissement de l'habitant à travers son espace de vie. Le contexte camerounais ne pourrait s'y adapter que très partiellement et la cause serait le caractère générique des multiples prétentions de critères du RFSC. Cependant, élaboré pour servir de commun pour un contexte précis (les villes européennes), ce référentiel relève d'une certaine partialité en ce qui concerne la représentation de la ville durable. Cette partialité est due au phénomène de « contre-courant » en raison des réalités urbaines camerounaises, mais également en raison des controverses manifestes des représentations aussi diverses soient-elles de la ville durable en général.

Ce chapitre nous a permis de remettre en question le modèle occidental de production des villes dites durables tout d'abord dans son contexte originel, à travers les critiques diverses qui lui sont accordées. En Occident, des remises en questions diverses se posent sur la ville durable. Il s'agit entre autres de la production d'une ville relevant des progrès technologiques à consonance bio dont la compréhension est de plus en plus incertaine

(Audrien, Beaurain, 2016), de l'instrument de gouvernance politique, économique et environnementale qui justifie sa radicalité à travers le caractère irresponsable des citadins (Boissonade, 2015), de la ville qui accorde une citoyenneté passive aux habitants à travers l'instrumentalisation institutionnelle de son habiter (Faburel, 2014), ou encore du résultat d'un pouvoir descendant d'une doctrine de soumission des discours scientifiques, politiques et internationaux.

Nous avons également remis en question la capacité des villes camerounaises à s'inspirer des préceptes de la ville durable occidentale/européenne à travers l'essai d'une simulation camerounaise de la grille RFSC de la ville durable européenne. L'imprécision des critères du référentiel facilite son appropriation mais rend difficile la compréhension de ses déclinaisons (les indicateurs clés).

De ces deux approches, nous avons relevé les limites du DUD dans sa définition. Il s'agit précisément de sa capacité à fournir une vision d'aménagement urbaine globalisante et à la fois controversée. Le vocabulaire relatif au DUD est vaste et dans son immensité, l'imprécision qu'il semble refléter crée une rupture entre les représentations théoriques de ses théories et sa mise en œuvre concrète. Le DUD semble de nos jours une forme abstraite de représentation de l'urbain qui dans ses représentations rend encore plus complexe sa compréhension. Il ne nous reste qu'à nous demander ce qu'il en serait de sa concrétisation.

Puisque le contexte qui interroge cette démarche est le Cameroun, il sera question pour nous de nous demander maintenant comment se construit sa ville durable.

CONCLUSION

La lutte contre la pauvreté qu'ont entamée les pays d'Afrique subsaharienne dans les années 1980, suite à la crise financière qui les a plongés dans une situation de précarité, a motivé le Cameroun à consolider sa recherche du développement sur la base d'une inscription aux préoccupations mondiales et de l'acquisition d'aides financières des pays développés. Les enjeux du DD en font partie et deviennent une orientation importante des visions d'aménagement des villes camerounaises qui entendent entamer la lutte contre les changements climatiques. En réalité, dépourvu d'autonomie financière et conditionné par l'image de l'Occident-sauveur, le Cameroun intègre par acceptation les préceptes du DD au sein de l'aménagement urbain afin de bénéficier des aides financières qui l'accompagnent. Cependant, ces organismes internationaux n'apportent pas seulement les fonds financiers mais ils participent également à l'élaboration des documents de planification et des politiques publiques d'aménagement et ils influencent les discours des représentants du pouvoir central et décentralisé quant aux visions prospectives de la ville. La ville durable camerounaise est donc devenue une préoccupation nationale mais inspirée et même, par extrapolation, portée par les partenaires occidentaux. Les pouvoirs publics ne désirent pour toute urbanité durable que le modèle occidental (il s'agit principalement de la logique de conception), et selon ces derniers, le génie urbain occidental est celui à reproduire en Afrique. Plus de 80% de nos enquêtés dans les villes de Yaoundé et Douala s'accordent à dire que les villes occidentales sont un exemple à suivre par les gestionnaires institutionnels des villes au Cameroun. La logique de transposition de modèles est acceptable non seulement par les pouvoirs publics mais également par les populations qui ne connaissent pour pratiques urbaines quotidiennes que des formes traditionnelles différentes de celles rencontrées en Occident. S'agit-il d'un phénomène de boule de neige à travers lequel l'Afrique se retrouve à nouveau, comme par le passé, sous la gestion d'une main occidentale, mais cette fois avec des concepts reformulés pour faire croire à un phénomène inverse ? La ville durable occidentale est-elle réellement un exemple d'aménagement urbain durable à suivre ?

Ces questions nous ont orientées vers la recherche de ce qu'est vraiment une ville durable en Occident et le constat fut intéressant. En Occident, c'est un concept perpétuellement remis en question et critiqué (Beaurain, Andrieu, 2016 ; Boissonade, 2015 ; Pautard, 2015 ; Munford, 2006 ; Faburel, 2015 ; Puech, 2010). Dans ce cas, serait-il possible que ce modèle de ville aboutisse à cette ville rêvée par les Camerounais – à savoir une ville à la fois verte, résiliente, équitable, productrice, planifiée, sûre et saine ?

Pour ce faire, nous avons expérimenté une forme d'appropriation camerounaise des versions théoriques de la ville durable européenne à travers le RFSC. Le contexte camerounais ne peut s'y adapter que très partiellement à cause du caractère générique des multiples prétentions de critères de ce référentiel. De plus, ce référentiel relève d'une certaine partialité en ce qui concerne sa représentation de la ville durable difficilement adaptable en Afrique subsaharienne.

Nous avons par la suite questionné ce modèle de ville durable dans son contexte d'origine puisque ces remises en questions sont nombreuses en Occident. Pour certains, c'est une production urbaine sur la base d'une prouesse technique à consonance écologique dont la compréhension est incertaine (Audrien, Beaurain, 2016), pour d'autres c'est l'instrument de gouvernance politique, environnemental et économique par lequel l'Etat justifie sa rigueur à travers l'infantilisation des citadins (Boissonade, 2015). C'est aussi la ville qui prône une citoyenneté passive des habitants à travers l'instrumentalisation de son habiter (Faburel, 2014), ou encore celle qui initie le pouvoir descendant d'une doctrine de la soumission des discours internationaux. Par toutes ces critiques, nous avons remis en question la capacité d'un tel modèle à répondre aux attentes des Camerounais en matière de développement urbain durable (DUD). La simulation de la grille RFSC de la ville durable européenne nous y a encouragés.

Le DUD dans ses représentations plurielles, à la fois camerounaises et occidentales, rend complexe sa compréhension. Il est susceptible de fournir une vision d'aménagement urbain globalisante et en même temps controversée puisqu'il est régi par un vocabulaire vaste et imprécis. Cette impression est l'une des raisons de la rupture existante entre sa théorisation et sa représentation. Afin d'envisager cette rupture, il est question pour nous d'analyser ses formes de représentations concrètes. Quelle visage construit se réfère à la ville durable au Cameroun, plus précisément à Douala et à Yaoundé ?

PREAMBULE DE LA PARTIE 3 : LE RETOUR D'EXPERIENCE D'ENQUETES

Cependant avant de présenter nos études de cas, nous avons pensé qu'il serait indispensable de présenter d'abord la démarche adoptée pour investir notre thématique au sein de ces villes. Il est question de livrer notre trajectoire de recherche par des éléments ressentis. Cela nous a paru essentiel pour permettre à tout lecteur de comprendre comment nous avez fait corps avec le terrain. Il s'agit plus précisément de présenter le livret d'enquête démontrant l'approche ethno-méthodologique élaborée au cours de ce travail de recherche.

La problématique du développement urbain durable arrive au Cameroun à un moment où les institutions gouvernementales s'investissent davantage dans la lutte contre la pauvreté, la résorption de la précarité en milieu urbain et la recherche du développement. Cela nous a interrogés quant aux capacités du développement urbain durable à résoudre ces problèmes urbains. Ce premier questionnement a déclenché en nous la volonté d'appréhender plus en détails les raisons de cet intérêt institutionnel pour le DD. La première moitié de l'année 2006 a marqué le début de notre phase terrain. Nous nous sommes penchés sur les documents relatifs à cette thématique de la traduction du développement durable au sein des villes camerounaises. Elle était très récente et la documentation y afférente nous a semblé incomplète : nous ne semblons y trouver que partiellement les réponses à notre question de départ. Nous avons alors initié les premières grilles de réflexions (questionnaire d'entretiens exploratoires) que nous avons administré à quelques acteurs institutionnels pour plus d'information sur ce que serait selon eux la ville durable au Cameroun et les raisons de l'intérêt que l'Etat porte à cette thématique. Toute la légitimation de cette première démarche reposait sur le caractère international que leur représentait ce travail de recherche. Un doctorat Français (étranger et Européen) sur la thématique qui était alors d'actualité, nous a semblé - d'après nos entretiens - être perçu comme un moyen de mettre à la portée d'un public plus ou moins vaste cet intérêt gouvernemental en ce qui concerne la protection environnementale. A l'issue de cela, un second constat s'est imposé à nous, compte tenu de sa récurrence dans les discours recueillis: le gouvernement camerounais faisait de plus en plus appel aux partenaires étrangers au développement (bailleurs de fond) qui étaient eux-mêmes des promoteurs du développement durable et urbain durable. De ce constat, nous nous sommes demandé si l'implication de l'Etat camerounais pour la protection environnemental et

le développement urbain durable était soutenue ou impulsée par les partenaires au développement. Ces partenaires sont pour la plupart issus d'institutions occidentales : l'occident serait-il en train de transférer la thématique du DUD du nord vers les Pays du Sud ?Si tel est le cas, nous avons pensé que la réponse ne se trouvait sûrement pas dans les discours institutionnels très politiquement orientés et détenant toute discrétion sur les objectifs inavoués de cette inscription.

Nous avons donc mené dans le cadre d'un séminaire que nous avons organisé au sein de l'Ecole Nationale Supérieur des Travaux Publics de Yaoundé (Cameroun), une seconde enquête sur un échantillon de vint et sept (27) personnes, tous professionnels des disciplines connexes à notre thématique (Ingénieurs génie civile ; urbanistes ; fonctionnaires des ministères de l'habitat et du développement urbain, des Travaux publics et de l'enseignement secondaire ; étudiants en urbanisme, etc.). Notre enquête portait sur une tentative d'appropriation Camerounaise du référentiel RFSC (Reference Framework for Sustainable Cities ou le cadre de référence de la ville durable européenne), qui était pris ici comme un modèle occidental de la ville durable. L'objectif de cet essai était de savoir s'il est possible pour le gouvernement camerounais de transposer les caractéristiques de la ville durable pensées en occident à son propre contexte. Cette démarche était l'une des plus faciles à mettre en place car chapeautée dans cet élan par le Directeur puis le chef de Département d'urbanisme, qui portaient de l'intérêt pour la mise en débat dans un cadre pédagogique de cette thématique (séminaire ouvert aux Masters professionnels en éco-construction en collaboration avec l'ONG Eco-Casa). A l'issue de cette démarche et après dépouillement des formulaires d'enquête remplis, force fut de constater que la majorité s'accordait sur le fait que cette grille ne cadrait que partiellement avec les réalités camerounaises et se dotait de « questions fondamentales » pouvant être qualifiées de polysémiques. Il était complexe d'en saisir leurs véritables sens. Cependant, une seconde catégorie d'acteur était évoquée comme élément central de cette conception de la ville : l'habitant. Ce dernier avait été présenté comme un acteur aménageur important de la ville, comme le bâtisseur de son propre milieu de vie. Cette révélation nous a interpellés. Nous nous sommes donc demandé ceci : si l'habitant était un acteur aménageur actif de la ville, partage-t-il l'intérêt de l'Etat pour le DD et si oui, quelles sont ses représentations et formes de constructions du modèle de ville dite durable ?

Nous nous sommes penchés sur cette question au cours de l'année 2007, lors de notre seconde phase terrain. Nous avons premièrement élaboré une grille d'observation afin de suivre les pratiques quotidiennes des populations locales dans certains quartiers que nous avons appelés

« quartiers témoins » à Yaoundé (Nkolbisson, Ntaba Lonkag, mokolo) et Douala (Makèpè Missokè). Nous avons pour objectif de comprendre leurs rapports à l'environnement. Cette phase nous a parue relativement simple puisque nous n'enquêtons pas en tant que scientifique mais en tant qu'habitant camerounais portant un intérêt vaguement prononcé pour certaines pratiques locales. Il nous est même arrivé d'utiliser comme ruse le fait que cet intérêt était dû à notre incapacité à mener à bien la pratique donc il était question. Les renseignements étaient dès lors immédiats et nous semblaient sincères. Le besoin d'instructions des populations face à cette approche semblait témoigner de leur volonté à légitimer leurs pratiques quotidiennes. Si c'est populations avaient tant besoin de légitimité, il se pourrait qu'elles éprouvent le sentiment inverse de leur propre statut. C'est alors que nous somme intéressé sur les représentations institutionnelles de ces pratiques quotidiennes et d'après nos observations et les documents disponibles à ce sujet, nous avons compris qu'il existait des conflits récurrents entre ces populations locales et les pouvoirs publics en charge de la gestion des villes. Ces conflits étaient tels que des répressions violentes se faisaient remarquées entre les agents de sécurité de la ville, issues de la communauté urbaine et les populations locales. Les cas les plus récurrents se déployaient autours des modalités de déguerpissement des vendeurs à la sauvette ou à l'étalage autours des voies de circulations et même prêt des marchés urbains. Nous avons remarqué que les pratiques quotidiennes de ces populations n'étaient majoritairement pas autorisées ni acceptées par l'Etat. Cependant, cela ne dissuadait pour autant pas les populations de les pratiquer. Il y avait certes des opérations « musclées » de déguerpissement de ces population avec parfois confiscation des marchandises, mais cela n'empêchaient pas que le lendemain, les même rues, les mêmes entrées de marchés, les mêmes zones enclavées et précaires soient occupées à nouveau par les mêmes activités. Pourquoi ces populations s'obstinaient-elles à poursuivre ces pratiques ? Nous avions besoin de répondre à cette interrogation.

Il fallait absolument mener des enquêtes auprès d'un échantillonnage plus important des populations afin d'en saisir les raisons les plus percutantes et les plus récurrentes. Pour ce faire, nous avons recruté une équipe de quatre enquêteurs terrain que nous avons sensibilisés par rapport au protocole d'enquête et sur la compréhension du questionnaire qu'ils administreront auprès des populations locales. Nous avons réalisé huit heures d'enquêtes sur deux journées par ville (donc de dix heures à quatorze heures – soit quatre heures – par jour). Pour un questionnaire d'environ six minutes (Cf. Annexe 1), cela revenait à attribuer trente questionnaires à chaque enquêteur, puisque nous étions cinq enquêteurs en tout : donc cent

cinquante enquêtés. Notre échantillonnage voulu et atteint était cent cinquante personnes dans chacune des deux villes (Yaoundé et Douala). La raison de ce nombre était relative aux moyens financiers que nous avons pu mettre à disposition pour ce travail : nous ne pouvions financièrement aller au delà de huit heures d'enquêtes pour chaque ville. Cependant, au vu des tensions préexistantes entre les populations locales et les pouvoirs publics, la légitimité de l'enquête qui allait suivre nous semblait reposer sur notre statut antérieur : celui d'une recherche doctorale Française. C'est à ce moment que notre phase terrain nous a parue pénible. Les populations des quartiers précaires semblaient hostiles à cet intérêt que nous portions pour leurs modes de vies. Ils craignaient que nous fussions des agents administratifs de l'Etat, ceux qu'ils nommaient « espions de l'Etat ». Bien que nous eussions expliqué notre détachement du corps administratif camerounais, notre statut ne nous rendait pas la légitimité escomptée. Pour ces derniers, évoquer une université Française comme étant le parrain de cette recherche revenait à présenter une forme sournoise d'un investissement étatique puisque selon eux, la France et le gouvernement camerounais sont des alliés. Il nous a fallu remonter les manches[9] pour convaincre certains de répondre. A l'issue de cette enquête, nous avons compris que l'approche adoptée n'était peut-être pas la bonne. Nous aurons peut-être dû nous présenter comme des étudiants camerounais, voulant mener à bien nos études, cela n'aurait été que partiellement correct[10] mais nous aurait peut-être rendu la tâche plus facile. L'étudiant au Cameroun ne semble pas être considéré, par les populations locales, comme un promoteur de l'Etat mais comme une victime au même titre que les habitants. L'accroche aurait peut-être été ce statut d'étudiant tout simplement. Cependant, après dépouillement des fiches d'enquête qui comprenaient à la fois des questions fermées et des questions ouvertes, nous avons pu en déduire que certaines pratiques de ces populations locales qui étaient qualifiées d'informelles pouvaient être en adéquation avec certaines visions institutionnelles de la ville durable. Pourquoi ces tensions si les besoins de ces deux typologies d'acteurs étaient convergentes ?

Nous avons donc accentué nos entretiens initiés tout au long de nos deux phases de terrains notamment auprès des acteurs institutionnels en charge de la gestion des villes au Cameroun

[9]Nous avions pensé qu'il fallait se faire préalablement passer pour un citoyen lambda afin d'établir un contact puisexpliquer l'objet de la démarche par la suite. Il s'agissait de développer de nouvelles sous-approches, c'est-à-dire de trouver des éléments de rapprochement entre nous et l'interlocuteur. Citons pour exemple: s'exprimer en dialecte, se faire passer pour un client et voir même faire des achats lorsque l'interlocuteur est commerçant, être introduit auprès de l'interlocuteur pas un(e) ami(e) commun(e), etc. C'est ainsi que nous avons pu faire corps avec le terrain.

[10] Des quatre enquêteurs recrutés, trois étaient des étudiants appartenant à des universités camerounaises.

et des populations pour comprendre les raisons de ces tensions. Puisque cette méthode de recherche nécessite de consacrer plus de temps au dialogue qu'une enquête par questionnaire, il faillait présenter en amont l'objet de l'entretien et les grands axes de réflexion à mettre en débat. Il était donc question d'aborder l'origine et les raisons des tensions entre les pouvoir public et les populations locales puis de réfléchir sur la place accordée à l'habitant au sein de cette vision nouvelle de la planification urbaine. Certaines de nos demandes ont données lieu à des refus, à de nombreux rendez-vous repoussés continuellement, et dans la minorité de cas à des entretiens effectués. Sur trente-sept demandes d'entretien, nous avons effectué dix-huit et quatre autres qui ne désiraient pas que ces entretiens soient présentés dans notre thèse, même sous anonymat. Nous avons également interrogé les habitants afin d'avoir leur retour par rapport aux même interrogations et sur dix-sept demandes, douze nous ont accordé des entretiens. Contrairement aux enquêtes, les entretiens semblaient être le moyen pour ses habitants d'exprimer leur ressenti, de livrer leur mécontentement face à l'Etat. Nous pensons que c'est l'une des raisons pour lesquelles ces habitants étaient disponibles pour les entretiens. Au final, sur cinquante et quatre demandes d'entretien (acteurs institutionnels et population locale confondus), nous avons effectués trente enquêtes. Ce dernier temps méthodologie à marqué la fin de notre terrain de recherche. Nous en sommes sortis enrichis d'informations relatives à notre thématique, des tournures inattendues que certains constats octroyaient à ce travail de recherche et de la richesse cognitive que renvoyaient finalement nos deux études de cas qui étaient les supports de notre terrain: le projet Douala Ville Durable dans la ville de Douala et celui de l'Embellissement de la capitale dans la ville de Yaoundé.

PARTIE 3 : YAOUNDE ET DOUALA : DEUX VISIONS DIFFERENTES DU DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

INTRODUCTION

La ville durable à la camerounaise est-elle un mythe ? C'est pourtant ce qu'affirme un géographe en ces termes : « *... la ville durable est un mythe à la camerounaise…* » ([EC 05], 2017).

Les avis sont partagés au Cameroun quant à sa capacité à produire un DUD. L'enquêté [EC 01] affirme que les enjeux du DUD se traduisent plus dans les préoccupations environnementales que dans la production urbaine et l'approche de la durabilité n'est pas effective en ce qui concerne la production des villes. Il ajoutera qu'au MINHDU, cela consiste à produire : des logements sociaux (qui ne le sont pas), des réseaux d'assainissement et nullement une durabilité en matière de production urbaine. Cependant les enquêtés [CUD-CP],[CUD-CD] de la CUD et le[CUY-D]de la CUY se situent dans une logique opposée : les municipalités sont dans une perspective de projets et donc d'aménagement urbain durable contrairement au pouvoir central. Il est donc question de nous demander ce que nous exige les pratiques du développement urbain durable au Cameroun. Nous comptons envisager ces pratiques aux travers de plusieurs réalisations à Douala et Yaoundé ; notamment par le biais des projets tels que : « l'embellissement de la capitale », « Douala ville durable », « l'agenda 21 local de Douala » et les « journées annuelles du Développement durable de Douala ».

Dans cette dernière partie de notre travail de recherche, il sera question pour nous d'appréhender les réalisations camerounaises en rapport au DUD et ce pour les villes de Douala et Yaoundé (ce sont pour le moment les villes qui semblent le plus s'y investir). L'enjeu étant de ressortir les singularités de cet aménagement afin de pouvoir montrer les éléments nous permettant de caractériser une approche de durabilité propre au contexte.

Le projet Douala Ville Durable est par excellence le premier grand projet camerounais visant à construire la durabilité de la ville. Cette étude de cas particulière fera l'objet d'une étude propre pour le contexte de la ville de Douala. Quant à la ville de Yaoundé, le projet nommé « embellissement de la capitale » porté par la communauté urbaine comme celui de Douala, est celui qui représente la vision Yaoundéenne d'un aménagement urbain durable. De ces deux cas d'étude, nous allons ressortir les potentialités et les singularités urbaines durables des villes camerounaises et nous allons par la suite les remettre en question afin d'en connaitre les limites. Pour ce faire, les postures, les discours et les influences des acteurs porteurs de cet aménagement et de la gestion de manière générale des villes sont des caractéristiques sur lesquels va se baser notre analyse dans ce travail de recherche.

Chapitre 7 : La ville durable à Yaoundé : une ville verte ?

Les ajustements structurels et la crise financière des années 80 se sont traduits par la réduction des investissements dans l'aménagement des villes : la capitale Yaoundé n'en est pas épargnée. L'ensemble des citoyens ne bénéficient pas des commodités de base de la ville, c'est la raison pour laquelle les bailleurs de fonds internationaux ont demandés aux pouvoirs publics d'infléchir leurs interventions en ville au profit de la participation de la société civile, des ONG, des associations de quartier et des promoteurs privés au sein de l'aménagement de la capitale politique. Tout cela revient à dire que l'effort financier a été reporté sur la société civile et les partenaires internationaux. Suivant cette dynamique, la décentralisation et la bonne gouvernance sont suggérées par les bailleurs de fonds comme une alternative au développement urbain durable et avec elles les coopérations (bi ou multilatérales) feront du développement municipal, de l'aménagement participatif de quartier et de la coopération décentralisée les dimensions principales d'une gestion durable de la ville.

Les problèmes tels que l'occupation anarchique du sol, l'inadéquation entre croissance urbaine et développement de la trame verte, l'insuffisance des équipements collectifs, la gestion partielle des déchets de la ville, l'insuffisance du réseau d'assainissement, caractérisent le quotidien de Yaoundé et de la plupart des villes camerounaises. Le développement urbain durable à Yaoundé cherche à répondre à tous ces maux dans une démarche de durabilité effective.

Ce chapitre va développer les visions et opérations d'aménagement durable de la ville de Yaoundé afin de comprendre les logiques dans laquelle elles se situent.

A la suite de notre terrain au sein de cette ville, le «vert » semble se substituer au «durable »: la ville durable à Yaoundé serait de fait une ville verte. La gestion de la ville verte trouve ici des échos dans les modes de vie des habitants qui, suite à des pratiques culturelles, font régulièrement appel à la nature dans sa diversité (agriculture de subsistance ou de commerce, utilisation du bois de chauffe, etc.). En réalité, ces pratiques sont liées à la réintroduction des modes de vie ruraux en ville : la cause première de ce rapprochement ville-campagne est l'exode rural qui caractérise toutes les villes camerounaises.

Cependant, la ville verte rejoint les préoccupations sur toutes les problématiques de réinsertion de la nature en ville. Cette réinsertion dans les villes européennes très bétonnées a du sens dans une logique d'alternance entre le naturel (le vert) et l'artificiel (le bâti). Qu'en

est-il au Cameroun qui est situé dans une région tropicale avec une végétation luxuriante et une nature généreuse ? Nous voulons dans ce chapitre réfléchir sur cette interrogation.

1. La démarche « ville durable » à Yaoundé : une réappropriation du projet « embellissement de la capitale »

A l'issue de nos enquêtes nous nous sommes rendu compte du rapport intrinsèque que les acteurs de l'aménagement urbain de Yaoundé font entre la notion de ville durable et le projet d'« embellissement de la capitale » porté par le délégué de la communauté urbaine. Ce projet semble être celui qui traduit le plus la fabrique de la ville durable au sein de la ville de Yaoundé.

➢ Présentation de la ville de Yaoundé

La capitale politique du Cameroun, Yaoundé est le chef-lieu de la région du centre et du département du Mfoundi. Fondée en 1889 par les Allemands, elle se situe à environ 250 Kilomètres de la côte Atlantique et s'étend entre les latitudes 3°45' et 3°59' Nord et les longitudes 11°25' et 11°45' Est (Mabou, 2012). Yaoundé est située entre le département de la Lékié au Nord-ouest, le département de la Mefou-et-Afamba au Nord-est, le département de la Mefou-et-Akono au Sud-ouest (Figure 24). A l'image de la majorité des villes du Cameroun, Yaoundé est spatialement très étalée. Du Nord-Ouest au Sud-est, elle mesure environ 24 kilomètres et d'Est en Ouest elle mesure 19 kilomètres. La ville de Yaoundé est encore appelée « ville aux sept collines » car elle est implantée dans un réseau de collines traversées par de petits cours d'eau. Elle se démarque de part ses monts (le Mbam Minkom de 1295m, le Mont Nkolodom de 1221m et le mont Eloumden de 1159m). D'une superficie de 304 km², la ville abrite actuellement une population de 2.7 millions d'habitants.

Sur le plan social, la ville de Yaoundé abrite tous les principaux groupes ethniques du Cameroun : Bulu, Bamiléké, Bassa, Banso, les diversités ethniques du Nord, etc. Elle est également cosmopolite avec des étrangers issus de différentes nationalités.

Sur le plan économique Yaoundé est doté de multiples activités administratives, industrielles, commerciales, tertiaires et agricoles. Cette ville abrite le siège de toutes les institutions nationales et de nombreuses institutions internationales puisqu'elle est la capitale politique du pays.

Figure 24 : localisation de la ville de Yaoundé sur la carte du Cameroun

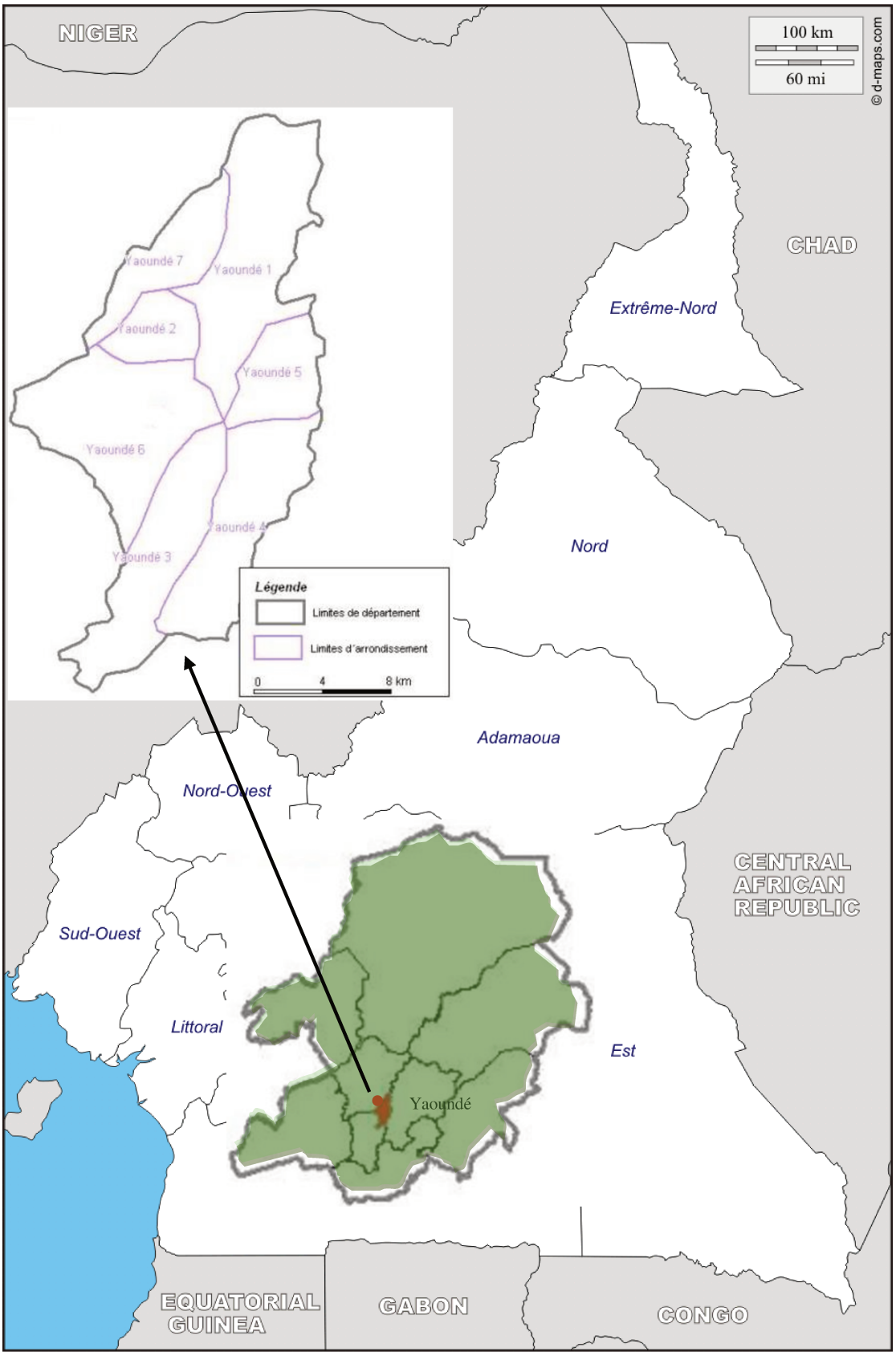

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017*** **– fond de carte issu du site d-maps.com**

Les activités commerciales et artisanales sont à la fois formelles et informelles (Kengne Foudouop, 2001). Les industries alimentaires sont majoritaires dans l'activité industrielle, suivies des industries de bois (scieries, menuiseries). Le secteur tertiaire est dominé par l'hôtellerie, les banques et assurances, les services de transfert de colis/Argent, etc. Toutes ces activités économiques se complètent par l'agriculture. Cette dernière, très pratiquée sur le territoire national, constitue l'activité économique la plus mobilisée du pays et pourtant la plus basse en termes d'apport économique (Figure25). Elle se développe autour de l'élevage (aviculture, pisciculture) et de l'agriculture vivrière et maraîchère, dans plupart des cas dans les bas-fonds marécageux qui parsèment la ville ou sur des terrains (privées ou non) en attente de construction (généralement en périphérie urbaine).

Figure 25 : répartition des emplois par secteur d'activité économique en 2015

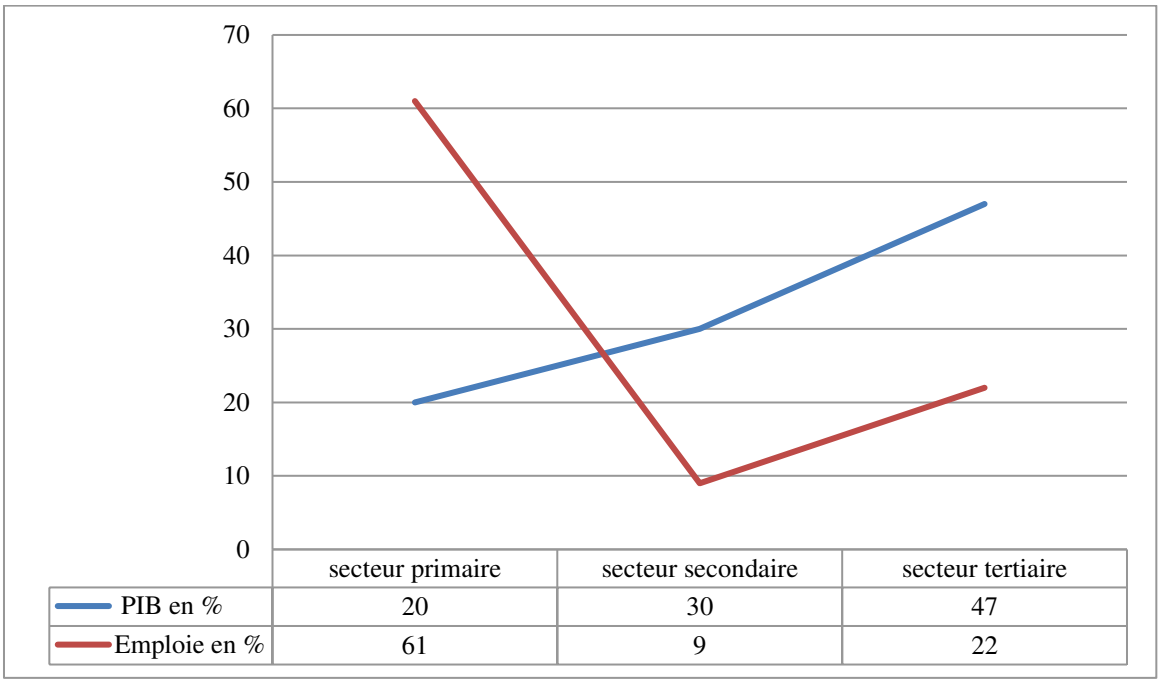

Source : Indice de liberté économique 2017, Heritage Foundation

La ville de Yaoundé souhaite faire du DUD une réelle priorité. La communauté urbaine de Yaoundé, en charge de la gestion urbaine de la ville, développe depuis quelques années des projets qui revendiquent le développement durable.

« *…on ne va pas faire comme si après nous tout va s'arrêter. Après nous il y aura une continuité dans l'aménagement urbain. Nous avons une visée sur le plan réglementaire et* stratégique *: une stratégie en termes de document d'urbanisation, et en même temps des projets de réalisation et de construction urbaine durable…C'est une chose qui est vraiment*

dans les mœurs, qui est d'actualité et qu'on essaie de mettre en application, donc nous avons *beaucoup de projets dans ce sens…* », Argumente un enquêté [CUY-D] de la communauté urbaine de Yaoundé (CUY).

En termes de stratégie, la CUY développe actuellement une stratégie d'aménagement de la métropole de Yaoundé. Notamment à travers l'élaboration du PDU (plan directeur d'urbanisme), du POS (plan d'occupation des sols) et des PS (plans secteurs). Cependant Yaoundé ne s'est toujours pas doté d'agenda 21 local (la CUY nous a confié que la procédure est toujours en cours).

En vue de promouvoir le DD, la CUY entend mener des actions concertées à toutes les étapes de ses projets urbains durables. Pourtant sur un échantillonnage de 123 citadins enquêtés dans la ville de Yaoundé, 67% affirment n'avoir aucune notion de l'approche concertée des projets urbains (aménagé dans la logique du DUD). La légitimité de ces projets à caractère durable est remise en question par les citadins. Certains enquêtés voient en cela la volonté d'attirer des populations étrangères et occidentales dans la ville, et d'autres la concrétisation d'un caprice de certains hommes politiques. Cependant, l'enquêté [CUY-D] affirme que plusieurs projets réalisés dans cette visée de DUD sont une nécessité pour l'amélioration du cadre de vie des citadins.

1.1 Premier projet pilote du DD : restauration, revitalisation de la nature en milieu urbain et périurbain de Yaoundé

Dans la ville de Yaoundé, le premier projet emblématique du développement urbain durable est celui de l'embellissement de la ville. Il comprend en premier plan la restauration et la revitalisation de la nature au sein de la capitale.

« *…A l'heure actuelle par exemple on a un grand projet qui est le reboisement des flancs de colline car nous avons remarqué que les collines sont fortement attaquées par l'action* humai*ne, ces zones écologiquement fragiles sont sous l'action humaine et les populations ne se rendent pas compte de leur importance dans la ville…* », Nous avait confié l'enquêté [CUY-D] dans le cadre explicatif de ce projet.

Le projet de reboisement a débuté en 2014, impulsé par la CUY. Premièrement, ce projet émane de l'indisponibilité des forêts autour des grandes villes, et selon l'article 33 de la loi forestière du Cameroun, les communautés urbaines ont l'obligation d'aménager 800m² d'espaces verts pour 1000 habitants. Deuxièmement, cette préoccupation fait partie des précisions apportées par le PDU horizon 2020, le programme sectoriel forêt et environnement

(PSFE) et le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE).Troisièmement , ce projet vise à terme la réalisation de 10 000 ha de reboisement et de restauration des hauts reliefs, des bas-fonds marécageux et des terrains attenants.

Le [CUY-CT] le précise : « *...les bas*-fonds sont occupés par les citadins alors *qu'elles constituent des zones non constructibles. Ils attaquent ainsi la nature, coupent les* arbres sans réserve et cela génère des changements climatiques. Par exemple regardez la *ville de Yaoundé aujourd'hui, nous sommes en plein Janvier et il pleut. O*n la néglige mais *c'est l'action humaine qui est à l'origine de ces mutations climatiques. Çà se vit maintenant car le climat Yaoundéen est non maitrisable…* »

Force est de constater que l'on observe de nos jours les conséquences du changement climatique. On ne peut cependant pas réduire ce changement aux seules actions des populations locales. Il faut sans doute envisager différentes échelles afin de produire une analyse plus pertinente. On sait aujourd'hui qu'une partie des changements climatiques peut être rattachée au mode de vie des pays les plus développés (Lepage, 2006).

Ce projet a pour objectif la restauration et la revitalisation des monts Messa (Image 6) afin de contribuer au développement de la commune urbaine de Yaoundé par la gestion durable des écosystèmes fragiles riverains et l'amélioration du niveau de vie des populations urbaines et péri urbaines (Meni Apono, 2014). Outre le reboisement à proprement dit des hauts reliefs, des terrains attenants et des bas-fonds de la ville (soit 10 000 ha), les actions relatives à ce projet se développeront autour de la réalisation d'un plan de zonage, de la construction des voies d'accès aux sites et de contournement de sécurisation du mont, de l'aménagement du jardin zoo botanique, de la construction des infrastructures d'accueil, et également de l'aménagement des aires d'attractions, etc.

Concernant ces projets, les avis des citadins sont mitigés : certains verront dans ce projet, une réelle volonté de l'Etat de faire de Yaoundé une ville saine, verte et écologique (soit 32% des enquêtés). Pour d'autres, qui s'inscrivent en opposants, le projet serait la réponse à une préoccupation inexistante c'est-à-dire le développement d'une trame verte a priori suffisamment dense (pour 17% des enquêtés), ou encore la preuve de l'incompétence de l'Etat face aux problèmes existentiels et quotidiens des citadins (29%), ou même un moyen de légitimation des détournements de fond et d'enrichissement illicite par les acteurs de la gouvernance publique (11%).

Nous avons recueilli des paroles d'enquêtés revoyant à des registres connus de l'inaction. Trois d'entre-elles nous ont paru percutantes.

L'enquêté [Hab 01] explique pour illustrer cette vision d'inaction que : «… ce dont *nous avons besoin c'est de trouver un problème au manque d'infrastructure routière qui fait cruellement défaut dès lors qu'on s'éloigne des centres urbains. Mais ce qu'ils ont trouvé de mieux à faire c'est de replanter des arbres dans la forêt…»,*

La critique de cet enquêté fait référence à l'inutilité de l'action publique dans le sens ou elle est éloignée des préoccupations des citadins. Les acteurs de l'aménagement urbain ont des préoccupations urbaines qui ne répondent pas toujours aux attentes des citadins. L'inaction ici fait donc référence à l'inadéquation entre opérations institutionnelles d'aménagement urbain et besoins des habitants.

Un autre [Hab 02] ajoute que : « *...même si les arbres sont importants pour la* protection de la nature, les camerounais ont besoin de se nourrir, de travailler, de se lo*ger…c'est là que résiderait la vraie priorité des citadins…* ».

La question relevée ici est celle du rapport entre les priorités et les urgences. L'urgence ici revoie à la satisfaction des besoins essentiels des citadins. Nous entendons par « besoins essentiels », des besoins qui font référence aux droits de l'homme aussi bien matériels qu'immatériels, y compris le droit à l'accès équitable aux ressources de la communauté (Sachs, 1980). Cette notion souvent controversée est celle qui est prioritaire pour les Yaoundéens.

« *...l'écologie est un nouveau justificatif de détournement de fond par les hommes politiques…* », Réplique un autre enquêté [Hab 03].

Cette vision présente la grande méfiance des citadins dans un contexte ou la corruption semble être la règle et l'efficacité l'exception. En effet on ne compte plus les scandales liés aux détournements de fonds que l'on attribue à la classe politique camerounaise (Gaudard, 2009 ; Linge, 2009 ; Mombio, 2016). C'est la raison de la grande méfiance que les citadins témoignent aux actions menées par les pouvoirs publics de manière générale, et sur le développement urbain en particulier. Cependant, malgré ses critiques, la notion de préservation de la nature au sein de la ville de Yaoundé demeure un problème d'actualité car la régression de la trame verte au profit de la croissance urbaine est une dynamique croissante. Les images suivantes présentent la présence de l'urbanisation sur des réserves naturelles urbaines.

Image 4 : Occupation des Monts Messa par le système bâti et impact sur la déforestation

(1) Source: CTL, 2017 – *inspire de l'image de* Yongsi, 2007

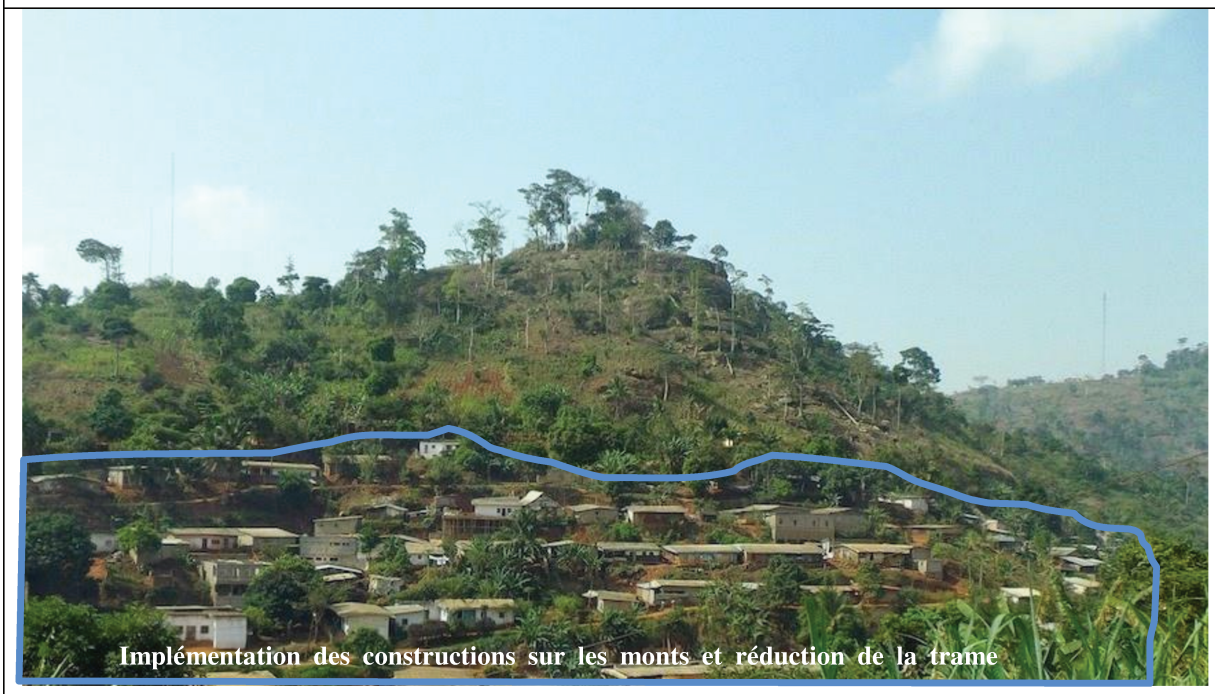

(2) Source : CTL, 2017

Source : Carine Tandzi Limofack, pour *l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

L'image (1) montre une vue sur le secteur nord-ouest de Yaoundé avec en aval un plan sur les arbres fruitiers disséminés entre les habitations et en amont des restes de forêt sur les sommets des monts Messa. Elle présente surtout le bâti occupant les deux tiers des flancs du mont.

L'image (2) montre le début de l'occupation des citadins le mont Messa: le pourcentage de bâti du précédent mont est supérieur à celui de l'image (2).

Cependant, d'après les travaux de recherche de Fokoua (2010), les monts Messa subissent progressivement une déforestation au profit de l'étalement urbain. Il explique que les maisons d'habitations et les espaces agricoles se développent au dépend de la forêt à tel point que les arbres isolés se retrouvent en crête de mont.

Les Monts Messa porteraient à ce jour plus d'une douzaine d'antennes de télécommunication et un château d'eau dont l'installation a nécessité l'aménagement de certaines voies favorisant l'accès des populations riveraines aux sommets. Cette accessibilité serait selon lui la cause de l'anthropisation des monts Messa. En 2006 avec l'intervention des autorités municipales sur le site, la poche de la forêt sommitale est aujourd'hui conservée. De même, à cause de cette accessibilité, l'urbanisation et l'agriculture ont pu se développées progressivement et ce au détriment de la forêt. En réalité, depuis 1980, la CUY avait classé les hauts reliefs de Messa « Zone verte » interdite à la construction, et ce avec l'aide de panneaux d'indication (Image 5).

Image 5 : Exemple d'une plaque de signalisation d'une zone non constructible par la CUY

Source : (Meni Apono, 2014)

L'établissement des populations s'y est donc effectué de manière informelle. Il y a lieu de se demander si la ville gagnerait à remettre en question ce projet de reboisement.

Le montage financier de ce projet est tout aussi intéressant qu'il bénéficie d'un appui occidental important. Il est estimé au total à 4 milliards de FCFA soit l'équivalent de 6 097

955 €. Cet apport financier se décompose ainsi : 1.5 milliards de FCFA (2 307 692 €) accordé par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), 2.5 milliards de FCFA (3 846 154 €) provenant du budget de la CUY. Cependant de cette charge financière de la CUY, sera retranché le budget alloué à l'appui technique sur les renforcements des capacités et la réalisation de plan zonage sous système d'information géographique qui sera apporté « gratuitement » par la « German Cooperation Deutsche Zusammenarbeit » (GIZ/Pro PSFE). Nous remarquons que le portage financier de ce projet est assuré principalement par les filiales étrangères occidentales, soit 69,4% du budget global du projet. L'aide financière est le moyen par lequel les partenaires internationaux ou étrangers influencent cette forme d'aménagement.

Outre la restauration et la valorisation des forêts urbaines, le [CUY-D] de la CUY nous présentera un second projet issu de cette initiative de ville durable : il s'agit du projet d'amélioration du cadre de vie des populations à travers la rénovation et la restructuration de quelques quartiers précaires.

1.2 Deuxième projet pilote du DD : rénovation et de restructuration de quelques quartiers précaires

Sur le plan du bâti et de l'amélioration du cadre de vie des populations, la communauté urbaine s'est engagée dans la rénovation et la restructuration de certains quartiers précaires.
« *…l'amélioration du cadre de vie des citadins est notre priorité…pour le moment et après* certaines action antérieures dans les quartiers tels que Ntaba et briqueterie, on a lancé *l'étude pour la ville de Yaoundé dans sa globalité…* », [CUY-D].

Comme l'affirme Assako (2012), il faut reconnaitre que les villes camerounaises se développent de manière spontanée : il est pour ce fait qualifié de développement anarchique notamment par les organismes internationaux et par les institutions nationales. La disponibilité foncière, peu importe sa situation et sa nature, est le seul mobile d'occupation des citadins. Environ 60 à 75% des terrains urbains sont occupés dans l'ignorance ou la méconnaissance de la législation urbanistique et foncière (PDU, 2008). C'est la raison de l'existence des quartiers insalubres et précaires souvent sujets à des catastrophes comme notamment des inondations et des glissements de terrains, qui connaissent de nos jours des opérations de déguerpissements par la CUY (Image 6).

Image 6 : Bidonvilisation et actions de la Communauté urbaine de Yaoundé (CUY)

(1)	(2)
Mokolo : un quartier précaire de Yaoundé, image de 2015	**Nkolbisson: Mouvement de déguerpissement des populations occupant les bas fonds par la CUY en 2015**
(3)	(4)
Elig-Edzoua : le quartier subit en septembre 2016 des vagues d'inondations dans ce quartier précaire	**Mimboman : destructions des habitats précaires des bas fonds après les épisodes d'inondation de 2015**

Source : Ndangue, 2016 ; OUGOCK, 2015 ; Idrissou, 2016 ; Carine Tandzi Limofack, pour *l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

Pour aménager la ville de Yaoundé, la CUY a recours à des méthodes qualifiées par les citadins « d'extrêmes » : il s'agit de la trilogie « l'étude de faisabilité», « la case et le déguerpissement » ou destruction de nombreuses maisons d'habitations précaires et « la reconstruction ».

L'argument qui justifie cette opération est due au fait que ces habitations précaires sont construites dans des zones nommées « zones à non aedificandi » et ce suivant la logique du marché foncier. L'accès au foncier dans ces zones est facile car moins cher. Cet accès est illégal puisqu'officiellement le gouvernement ne peux concéder un titre de propriété..Pourtant, la seule logique d'accession à la propriété est celle des transactions coutumières et communautaires (lorsque le propriétaire de base est coutumier –héritier familiale – acquéreur d'un don). Cependant, même avec la connaissance des limites de ces zones en raison de la construction de l'habiter, les populations les plus défavorisées y développent des transactions foncières informelles. Assoko (2012) explique que la connaissance de ces limites est la raison première des constructions d'habitat précaire (les habitants veulent investir le moins possible pour la construction des maisons qui seront tôt ou tard détruites). Cela renvoie aux notions de précarité du cadre de vie et du développement informel voulu. Ici la zone habitable est construite par les habitants, et ce dans une logique d'une occupation à court terme. L'habitant conscient de l'illégalité de cet aménagement, accorde cependant une marge de manœuvre à cette dynamique interdite par la loi dans la mesure où cela pourrait lui accorder un temps plus ou moins limité d'intégration en milieu urbain.

En 2005, avec la nomination du délégué du gouvernement à la direction de la CUY, la crainte de ces populations s'est confirmée : le projet porté sur l'embellissement de Yaoundé à engendré ce que l'adage populaire nomme « la casse » pour qualifier la destruction des habitats précaires et insalubres. Avec celle-ci, s'en suivent des conséquences importantes : destruction des patrimoines construits, augmentation des sans-abris, développement d'un sentiment de haine des citadins dans leur majorité envers les acteurs de la CUY, destruction des économies familiales longuement consolidées sur des bases incertaines mais sur lesquelles se développent de nombreuses familles (Assako, 2012). Ce malaise des populations défavorisées n'a généré jusqu'à ce jour aucun soulèvement, aucune grève ou encore aucune protestation ; il nous a été avancé deux raisons à cette modération par le [CUY- CT] de la CUY.

Premièrement, ces populations sont conscientes du délit d'occupation de ces zones. La juridiction étant en leur défaveur, ils sont contraints d'être réduits au silence, craignant des représailles gouvernementales. Deuxièmement, le statut national d'une communauté urbaine, qu'elle soit celle de Yaoundé ou une autre, protège et légitime ses actions au sein de la ville dont elle est en charge car il est conduit par un acteur qui ne tient pas sa légitimité des urnes mais d'une autorité suprême du chef de l'Etat.

Assoko (2012) ajoute également que C'est l'une des raisons[11] pour lesquelles les villes camerounaises semblent être principalement aménagées par les communautés urbaines plutôt que celui des communes d'arrondissement. Toute ceci pour dire que le manque de soulèvement des citadins face aux actions de la CUY, au sein des quartiers précaires, est du à une impuissance des habitants face aux représailles de cet acteur institutionnel. En d'autres termes, les citadins, mécontents des actions de la CUY, ne se soulèvent pas par crainte de représailles et surtout parce qu'ils sont conscients du caractère informel de cette occupation de l'espace urbain.

Les zones d'interventions de la CUY, dans cette initiative de DUD, se focalisent sur les quartiers de Ntaba, Briqueterie, Mokolo, vog-ada, carière, Tsinga (Figure 26) suivant une approche tripartite.

Figure 26 : Situation des quartiers précaires repérés par la Communauté Urbaine dans la ville de Yaoundé

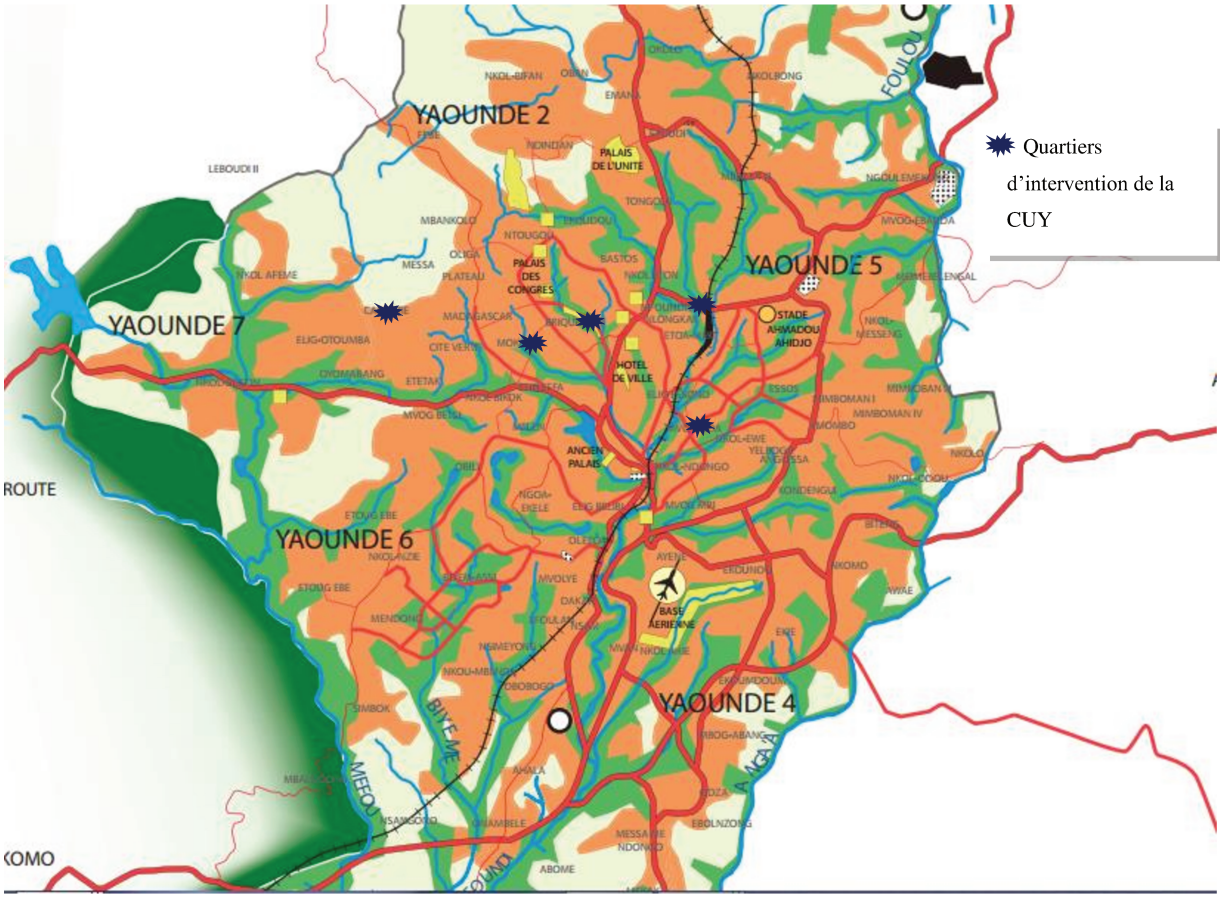

Source : PDU, 2008

[11] Les actions conduites par les maries des communes d'arrondissements auraient pu remettre en question leurs réélections.

- **L'étude de faisabilité ou encore l'état des lieux**

Il s'agit de mener une étude pour identifier les quartiers précaires dont l'intervention parait urgente.

« *...Notre étude consiste à faire un état des lieux de* toutes les activités, pour évaluer les pertes matérielles, financières et même sociales (si les enfants suivent déjà une scolarisation *stable et si les populations sont attachées au lieu et à leur entourage) s'il faudrait les reloger ailleurs…* », Explique le [CUY-D] de la CUY.

Cette étude serait donc faite en vue de développer des connaissances sur l'identification des habitants de ces quartiers, sur leurs moyens d'accession à la propriété, sur leurs conditions de vie, etc. L'enjeu de la CUY est de trouver des moyens de réinsertion sociale de ces populations après « casse et déguerpissement ». Bien que cette initiative ne semble pas reconnue par les citadins, qui à 82% affirment n'avoir pas connaissance de cette procédure, le [CUY-CT] de la CUY précise que des sessions d'écoute et d'encadrement des habitants des zones dites précaires sont organisées quotidiennement. Pour ce faire ont été élaborés une étude d'ingénierie et des enquêtes foncière, environnementale et sociologique.

- **La « casse » ou encore le déguerpissement des habitants**

La seconde approche est celle relative à la destruction des habitations précaires, jugées néfastes pour les conditions de vie des habitants. De cette action s'ensuit le déplacement des populations de ces zones précaires.

« *...lors de ce travail préalable, nous avons re*marqué des maisons ou il faut passer chez le *voisins pour arriver chez la voisine…bref des maisons très peu accessibles. La situation a tellement été criarde que le délégué du gouvernement a décidé qu'on détruise tout pour* trouver des dispositions concrètes... », Rajoute le [CUY-D] de la CUY pour montrer la nécessité de la fameuse « casse ».

A l'issue de cet état des lieux, s'ensuit des opérations de destruction des logements vétustes et précaires.

- **La reconstruction et parfois le relogement**

Ce dernier nous expliquera par la suite que dans certains quartiers comme Tsinga, la casse a été suivie d'un relogement des populations à travers la construction de logements à usage d'habitation. Cette hypothèse sera aussitôt remise en question par les habitants de ce quartier lors de notre visite sur le terrain.

« *...les logements de la CUY, s'il y en a, ne sont pas destinés aux classes sociales basses ou encore aux pauvre. Ils sont occupés par les riches fonctionnaires...* », Dit un enquêté [Hab 04].

Nous avons fait une visite du quartier Ntaba, l'un des quartiers précaires soumis à l'approche tripartite de la CUY. Cependant cette approche tripartite nous a paru paradoxale car le quartier aurait subi uniquement les phases 1 et 2 depuis l'an 2008. Neuf ans après les deux premières, la phase 3 demeure non réalisée. A la place d'un espace qui devrait conformément à la logique de l'approche, être aménagée, il demeure une forme de terrain vague qui semble être laissé à l'abandon. (Image 7).

Image 7 : vue sur la zone précaire de Ntaba pendant et 8 ans après démolition

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2016* ; Ndjabun, 2008.

En fait, 69% des enquêtés confirmeront cette hypothèse selon laquelle les logements de l'Etat ne sont guère accessible à la couche sociale la plus basse des citadins. Si cette « casse » est faite au nom du DUD, n'est-ce donc pas paradoxal de lui attribuer ce qualificatif qui contient dans ses principes les notions d'équité et de mixité sociale comme faire-valoir ? Cela pourrait laisser penser que le DUD Yaoundéen fait abstraction de l'approche intégrée du DD lui-même. D'autant plus que la gestion de l'habitat n'est pas une prérogative principale de la CUY. Mais, faisant partie du cadre de vie des citadins et inscrit dans la ville, cette dernière a mené cette opération en vue de pousser tous les autres acteurs de l'urbain à y participer.

Tous ces projets dits de DUD, sont selon Assoko (2012), le résultat des visions du Délégué du Gouvernement qui s'est engagé dans une vaste opération d'embellissement de la capitale

camerounaise, grâce, entre autres, aux crédits issus des programmes de remise de la dette (contrat désendettement développement « C2D », initiative de l'Allègement de la dette multilatérale « IADM », etc.).

Cependant, l'embellissement de la ville de Yaoundé génère suivant les orientations de la CUY une vision paternaliste des modes de vie des citadins se développant autour d'une régulation des comportements.

« *...ce que nous devons apprendre de l'occident, c'est la discipline des citadins... les mentalités sont trop rétrogrades au Cameroun...* nous avons des valeurs certes, mais le *manque de discipline entraine le délire urbain que nous remarquons aujourd'hui*», Le [CUY-D], dans sa vision reproductive standardisée d'un développement urbain occidental, remet en question l'usage et les pratiques des citadins camerounais en ville.

Nous avons d'abord cru qu'il s'agissait de préconiser, à l'image de la ville durable occidentale (Boissonade, 2015 ; Faburel, 2015 ; ou Audrien et Beaurain, 2016), une mutation du style de vie au profit d'un autre plus vertueux, suivant les principes controversés du DUD. Cependant d'autres enjeux de cette volonté de « discipliner » les citadins nous interrogent : il s'agit, au-delà de la volonté de produire une ville durable à l'occidentale, d'attirer de potentiels investisseurs étrangers.

« *... la discipline des citadins fait partie des paramètres qui attirent. Si une commission est* envoyée par les investisseurs pour avoir un apriori du con*texte d'investissement, les paramètres qu'ils prennent en compte sont la situation politique mais aussi la mentalité des populations d'où l'inconvénient du manque de discipline. Sachant que c'est le privé qui offre* plus de capitaux que le public en matière *d'aménagement cela représente un certain handicap. Pour qu'on soit développé d'avantage il faut plus d'investissement mais ce handicap est un inconvénient...* », L'hypothèse est développée par le [CUY-CT] et c'est elle qui nous a permis de comprendre que le besoin de discipline en question est plus en rapport à l'octroiement des aides financières occidentales qu'à l'amélioration du cadre de vie des populations comme recommandé au départ de la mission de la CUY.

Les enjeux économiques demeurent la raison principale du développement urbain durable au sein de la ville de Yaoundé.

Cette opération qui va du déguerpissement des populations des quartiers populaires anarchiques à la restructuration de certains de ces quartiers, en passant par le renforcement de la trame verte, a une visée principale : faire de Yaoundé la capitale de l'Afrique centrale. A l'image des villes occidentales, le DUD à Yaoundé serait une raison légitimant le marketing

urbain. Cela pourrait laisser croire qu'il est une forme endogène de la recherche du développement notamment économique à l'image du DD tel que préfiguré par Risch (1996).

Rendu à cette étape de notre travail de recherche, nous avons cru avoir cerné la notion de ville durable à Yaoundé mais, la remise en question de cette notion même par son principal acteur aménageur (la CUY) fût incontournable : Yaoundé ne serait à proprement parler, pas encore une ville durable, à l'instar de la majorité des villes occidentales.
« *...le manque de discipline est ce qui donne l'incapacité aux villes Camerounaises d'être durable...pou*r faire la ville durable il faut passer *des idées aux actes…* », L'enquêté [EC 05] remet aussitôt en question l'existence d'une ville durable à Yaoundé et même au Cameroun. Il ne sera pas le seul à suivre cette hypothèse, bien que paradoxale avec ses extraits de discours antérieurs (aux travers desquelles il prenait une posture plutôt conciliante avec la démarche du DUD dans le contexte camerounais).

L'enquêté [EC 01] remet également en question cette notion de ville durable au Cameroun : « *...la ville durable ne fait pas partie des visions des camerounais. C'est*-à-dire que quand o*n parle de la ville ce n'est pas de çà qu'il s'agit. La ville camerounaise à des* problèmes qui ne se traduisent pas dans les préoccupations de durabilité. Elle a des *problèmes de logement, d'infrastructures routières, de salubrité qui me semble*-t-il occupe *l'essentiel des discours sur la ville…* ». Selon ce dernier, le DUD serait un concept dont la traduction ici est vraiment périphérique et l'aborder devrait supposer que le périphérique devienne central, ce qui ne serait pas le cas (j'ai du mal à comprendre cette phrase …).

L'enquêté [EC 03] partagera également cet avis : «*...peut*-on parler de ville durable dans un contexte camerounais *? Non, certainement pas… la durabilité de la ville camerounaise reste aujourd'hui un concept qui mérite d'être interrogé sur* le plan de la réglementation, sur le plan pratique, sur le plan des acteurs autour de leurs rôles (acteurs institutionnels ou non), sur le plan des ressources mises en place pour préparer cette *durabilité, nous n'y sommes pas encore…* ».

Pour ces trois acteurs, la ville durable développe à ce jour un foisonnement de réflexions et de représentations théoriques camerounaises et ne répond cependant pas aux véritables préoccupations des populations. Aussi, selon notre enquête auprès des citadins de la ville de Yaoundé, la ville durable serait plus un mythe qu'une réalité urbaine palpable. Il nous parait assez complexe de construire une ville sur un modèle peu partagé par les acteurs de l'urbain. La base serait donc la création d'une approche participative et inclusive, c'est-à-dire une approche de planification qui prendrait en compte la pleine participation de la population.

Le DUD de la ville de Yaoundé est soutenu par un projet d'embellissement de la ville, mis en place bien avant que la notion de ville durable n'intègre les mœurs institutionnelles camerounaises et devienne un qualificatif de légitimation des aides financières. Les avis sur l'existence de la ville durable Yaoundéenne sont mitigés, car pour beaucoup de citadins, et même pour certains acteurs en charge de sa gestion, cette existence est incertaine.

Le DUD à Yaoundé se baserait sur une construction aux frontières floues de cette notion rendant difficile sa volonté d'appropriation et sa justification auprès de la société civile encore en marge de cette initiative. Il faut croire que cette incertitude est due au fait que la priorité n'est pas vraiment accordée à la conviction de sa nécessité mais au besoin croissant d'octroiement des aides financières et peut-être de résorption de la pauvreté générale se traduisant au-dessus de l'intérêt particulier.

La ville de Yaoundé est un « entre deux » qui allie les pratiques et les coutumes urbaines locales donnant lieu à la production d'une urbanité spécifique qui questionne le développement durable qu'elle est sensée susciter (voir Chapitre 4 – 3.).

La CUY opte pour une approche du DUD un peu décousue car ne suivant pas une logique d'ensemble vers la durabilité mais résultant d'actions ponctuelles en réponse à la priorisation des problèmes d'ordre général de la ville. Cependant, il faut reconnaitre que le développement et le renforcement de la trame verte demeure l'investissement le plus marquant du paysage urbain Yaoundé. A vol d'oiseau et de prime abord, la ville de Yaoundé serait d'abord une ville verte.

Tableau 23 : Les trois plans de représentations du DD par la CUY

VISION DU DD DE LA CUY	
Sur le plan politique	Pas d'approche affectée mais des références ponctuelles
Sur le plan stratégique	Pas de stratégie à long terme affectée mais une figure disposée
Sur le plan opérationnel	Développement de la trame verte Action tripartite de « étude de faisabilité », « casse et déguerpissement » et « relogement »

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

Nous avons cependant recensé un certain nombre de pratiques quotidiennes citadines pouvant à des restrictions prêt, être qualifiées de durables ou « d'inconscients de durabilité », au sein de la ville de Yaoundé. Ces initiatives locales pourraient être appréhendées comme des singularités de durabilité urbaine Yaoundéenne ou Camerounaise.

2. Quelques initiatives communautaires qui participent de la durabilité

De ces pratiques, deux ont retenu notre attention : il s'agit de la pratique agricole en milieu urbain et également du développement communautaire de l'entraide et de la solidarité au sein des quartiers précaires.

2.1 Les pratiques agricoles qui participent à la durabilité territoriale

Au Cameroun avec la croissance urbaine exponentielle posant la question de l'alimentation en milieu urbain, l'agriculture en milieux urbains et périurbains est très présente car elle répond désormais aux enjeux des villes, pourvoyant par la même occasion des revenus aux populations la pratiquant. Cette agriculture dans son activité, s'inscrit dans un contexte culturel et regroupe entre autres, l'exploitation des cultures maraîchères, vivrières et de petits élevages. Peu reconnue par les institutions, cette agriculture est rarement incluse dans les plans de développement urbain (Dauvergne, 2011). Elle est pratiquée dans les espaces spécifiques tels que les bas-fonds, les « open space », les terrains inconstructibles, les jardins et cours, les disponibilités foncières en attente de construction et les zones péri centriques ou périurbaines (Image 8). En dépit des contraintes foncières et environnementales qui lui sont attachées, l'apport socioéconomique à l'échelle familiale et macroéconomique reste un fait marquant et très apprécié par les citadins Yaoundéen. Elle se déploie entre les droits coutumier et légal, la tradition et la modernité. C'est une activité qui dans sa pratique participe à la régulation et plus précisément au frein de l'extension urbaine vers les bas-fonds et les vides interstitiels (qui sont les principales zones sur lesquelles elle se pratique). C'est ainsi qu'elle participe à sa façon au développement d'un aménagement durable de zones inconstructibles ou périurbaines.

Image 8 : quelques images de pratiques agricoles locales à Yaoundé

(1) 	(4)
Agriculture familiale à Yaoundé : occupation d'une ancienne décharge sur terrain vague Source : Cirad, 2014	Culture maraichère locale des bas fonds à Yaoundé : à usage commercial et extensif Source : CTL, 2017
(2) 	(3)
Agriculture de bas fond à Yaoundé : combinaison entre bâti et agriculture Source : Dauvergne, 2011	Agriculture familiale à Yaoundé sur disponibilité foncière en attente de construction Source : Cirad, 2014

Sources *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017; Cirad,* 2014 ; Dauvergne, 2011.

Nous avons dans le cadre de ce travail de terrain enquêté en tout cent cinquante citadins de la ville de Yaoundé. Cette enquête fut élaborée dans l'optique de cerner les visions des habitants des quartiers précaires d'intervention de la CUY et des visions un peu générales des citadins en faveur au DUD. L'enquête nous a permis d'identifier quelques pratiques

intégrantes des mœurs des citadins pouvant se distinguer grâce à l'impact qu'elles produisent dans la ville de Yaoundé : nous qualifierons ces pratiques de durables à des restrictions près.

- **L'activité agricole en milieu urbain participe à la limitation de l'étalement urbain**

Sur les zones agricoles, l'urbanisation est un obstacle car en plus de participer à sa réduction considérable, elle augmente la pression foncière. La ville de Yaoundé, comme les autres villes camerounaises, s'étend, s'étale et le tissu urbain s'accroit progressivement au détriment des parcelles agricoles. Dans les zones intra-urbaines, l'agriculture est pratiquée généralement sur des espaces dont le statut foncier est soit méconnu, soit appartiennent à l'Etat, soit appartenant à d'éventuels propriétaires négligeant leur entretien et ayant peu de revendications sur ces terres (Dauvergne, 2011). Cependant, le statut foncier des terres est marqué par des tendances telles que : l'avancé urbaine et la complexité des transactions foncières.

Généralement et suivant les modes d'appropriations traditionnels des terres à Yaoundé, les habitations commencent par s'établir sur les sommets des pentes puis descendent progressivement vers les mi-pentes pour qu'en cas d'hyper concentration, ils décroissent vers les bas-fonds malgré les interdictions gouvernementales (Marquis, 2005). Mais de manière générale les bas-fonds sont soumis à des activités agricoles parce que très souvent irriguées et marécageuses, ces zones sont propices aux cultures vivrières et maraichères. Cette pratique a pendant un moment contribué à limiter l'étalement urbain en y empêchant la construction du bâti. Mais de nos jours, avec le caractère informel et le manque d'encadrement réglementaire de cette activité, elle a progressivement perdu sa légitimité au fur et à mesure que la demande en logement devenait croissante. Pour faire de cette activité un moyen efficace de lutte contre l'étalement urbain, il nous a semblé important que le gouvernement, et en particulier la CUY, reconnaisse en cette activité une solution durable et malgré ses statuts fonciers.

En réalité, le statut foncier qui détermine l'évolution de ces pratiques agricoles révèle la diversité d'enjeux liés à cette activité urbaine. Il s'agit entre autres des rapports concurrentiels entre activités agricoles et non-agricoles, l'impact de l'exode rural sur le développement des pratiques agricoles en milieu urbain, la monétarisation de la terre et la survalorisation foncière informelle et également le rapport entre valeur foncière et type d'agriculture qui se développe. L'incertitude sur le statut foncier des zones d'agriculture urbaine confèrent à ces espaces un caractère intermédiaire, c'est-à-dire des espaces non déterminés sur lesquels des dynamiques divergentes se rencontrent. Cependant, le manque d'informations sur les droits de propriétaires (légal, coutumier, familiale, ethnique, étatique)

et sur la durée pendant laquelle le producteur agricole a accès à la terre (il s'agit des risques de déguerpissement ou d'expulsion de ce dernier), ou encore sur la viabilité des contrats de durée d'occupation agricole des terres et la répartition adéquate des bénéfices avec le propriétaire, constituent les déclinaisons de cette incertitude foncière.

- **L'activité agricole en milieu urbain participe à un développement économique de subsistance des populations locales.**

La grande partie des habitants des bas-fonds de Yaoundé est généralement issue de la classe sociale la plus basse. Deuxièmement nous avons constaté que l'activité agricole des plus précaires s'orientent progressivement dans les bas-fonds (64% des enquêtés des bas-fonds pratiquent l'agriculture comme une activité plus secondaire que principale, pour accroitre leurs revenus mensuels afin de pouvoir palier à leurs besoins basiques). La production vivrière se concentre dans des zones de faible pression foncière alors que dans les zones de forte pression se développent des vergers et des maraîchages (Temple, 2008).

En réalité, après la chute des prix des produits agricoles exportés comme par exemple le cacao, l'huile de palme, l'évea et la banane qui étaient les principales cultures Camerounaises jusqu'au siècle dernier, la croissance économique nationale a ralenti et avec elle s'est accrue une agriculture de subsistance au sein ou en périphérie des villes. Plus particulièrement, la chute du prix du cacao sur le marché mondial a contribué à la rentabilité de la production vivrière locale (Dauvergne, 2011). De nos jours, cette production agricole serait la plus attractive car elle est facilement commercialisable au sein des marchés urbains.

« *...çà marche bien cette activité. A chaque récolte et vente en champs je fais un bénéfice toujours plus croissant qu'à la dernière récolte…après il peut y avoir* des saisons pas bonnes *avec les changements climatiques… mais en définitive, la terre ne trompe pas…* », Témoigne un agriculteur [Agr 01].

L'expression « la terre ne trompe pas » est un adage populaire exprimant l'occurrence de la rentabilité économique des activités en rapport au foncier. Pour corroborer ces propos, 97 (soit 64.6 %) des 150 citadins enquêtés, partagent cette vision.

Cette production agricole est génératrice d'une économie informelle sur laquelle se développent et s'entretiennent des familles entières. Elle permet, en tant que rentrée financière

des foyers, d'accroitre les revenus de la classe sociale la plus basse au sein de la ville de Yaoundé.

Si on s'en tient à l'aspect urbain de cette activité et de ses rentrées financières, l'amélioration des conditions de vie des citadins de classe sociale basse via cette activité pourrait être recommandable. Cependant, son caractère informel et l'incertitude des statuts fonciers qui la caractérisent, rendent moins évidente sa vision prospective. La fragilité du caractère temporaire de cette activité interpelle les populations locales. Un enquêté [Hab 04] émet l'hypothèse suivant laquelle, dans ce cas, ces domaines privés de l'Etat (bas-fonds) pourraient être octroyés temporairement et de façon légale à ces producteurs de manière à ce que cette activité demeure et peut-être même s'accroit.

Nous pensons que cette hypothèse pourrait être envisageable dans le cas où l'extrapolation des transactions foncières ne concernait premièrement que les domaines privés de l'Etat (ce qui n'est pas le cas) et deuxièmement si l'autorité publique est à même de prendre le dessus sur les transactions foncières traditionnelles. Tout ceci revient à dire que cette pratique agricole est certes une forme de régulation de l'étalement urbain mais se pose la question de son caractère permanent, c'est-à-dire, pour combien de temps demeurera-t-elle ? Et finalement, s'agit-il d'espace d'innovation ou de régression ?

- **L'activité agricole en milieu urbain contribue à une autosuffisance alimentaire**

L'agriculture de petite échelle servant à approvisionner les citadins de Yaoundé est une autre raison de son investissement continu.

« *... bien que vivant en ville, j'apprécie de pouvoir acheter mes produits frais en champs et à* proximité. Cette agriculture des bas-*fonds est une aubaine pour nous Yaoundéen…* », avait ajouté un enquêté [Hab 02].

La pression foncière à destination du bâti, a contribué à la diminution considérable des cultures sur les sommets et flancs de collines, et bien que partiellement épargnés, les bas-fonds sont restés les milieux d'exercice des cultures vivrières et maraichères de Yaoundé. Dans son dynamisme, elle participe largement à l'alimentation des citadins. Aussi, la consommation des produits alimentaires locaux trouve une réelle justification à travers cette pratique agricole.

En réalité, cette vision est alimentée par le fait que la production est faite en milieu urbain, et bénéficie donc d'une réduction des distances des zones de production vers les zones de distribution. Le premier gain est celui du temps (ravitaillement, production) qui par ricochet réduit les coûts de transport : ces atouts favorisent la rentabilité financière de cette activité en milieu urbain.

Cependant, cette activité demeure précaire suite aux menaces d'expulsion des producteurs.

« *...je pratique mon activité en attendant le jour ou la communauté urbaine viendra me faire partir d'ici…il y a souvent des conflits avec les autres producteurs sur l'élargissement ou l'occupation d'une parcelle déjà mise en exploitation et c'est assez récurrent…* ». [Agr 02] Cette parole d'agriculteur illustre le fait que la culture des bas-fonds est en réalité une activité illégale.

Cependant cette restriction de l'Etat n'empêche pas pour autant les populations de s'y établir et de l'urbaniser. Les bas-fonds subissent progressivement des constructions bâtis au détriment des pratiques agricoles. C'est aussi la raison des affrontements entre cultivateurs et futur ou anciens habitants du fait des intérêts conjoints (cultiver et habiter).

En outre, d'aucuns y reconnaissent une valeur écologique réelle car en cette pratique reposerait sur des richesses végétales et fauniques non négligeables pour le maintien de la biodiversité (Sotamenou, 2010). Cela renvoie à la notion de la nature en ville que l'on retrouve en occident sous l'appellation de jardins partagés recommandée par la ville durable. D'autres par contre réfutent cet argumentaire et qualifieraient par la même occasion cette pratique agricole de polluante car appauvrissant progressivement les sols des bas-fonds à travers notamment les engrais chimiques utilisés (Dauvergne, 2011). Cette deuxième vision remet en question le caractère durable de cette pratique.

En définitive, cette pratique culturelle, bien qu'illégale, permet dans une certaine mesure de contenir et limiter l'étalement urbain Yaoundéen. Elle permet également d'assurer une certaine durabilité économique des producteurs généralement issus de la classe sociale la plus défavorisée et ce, en tant qu'activité professionnelle secondaire de ces derniers. Sur les 65 enquêtés pratiquant l'agriculture dans les bas-fonds Yaoundéens, 58 ont des d'autres professions principales. Mais elle participe grandement à une autosuffisance alimentaire intra-urbaine puisque toute la production alimentaire est consommée au sein de la ville. Cependant, à côté des avantages, nous notons également des inconvénients qui sont relatifs au caractère

incertain du foncier sur lequel se pratique cette activité agricole, mais également aux conflits à la fois inter-citoyens et entre citoyens et pouvoir publics qu'elle génère de part la divergence des intérêts de ces acteurs, mais aussi à la pollution que cette activité génère avec l'utilisation progressive des engrais chimique. De ces trois avantages et trois inconvénients relevés suite à la pratique de cette agriculture en ville, nous reconnaissons tout de même son apport à la promotion d'un développement urbain dit durable. Cependant ces avantages restent discutables car les inconvénients de cette pratique sont également susceptibles de remettre en question son caractère durable.

2.2 La précarité urbaine : l'induction du développement d'une cohésion sociale, une alternative de durabilité

La seconde pratique qui a retenu notre attention, en tant que valeur locale pouvant représenter un indice de durabilité urbaine identitaire, est relative aux rapports sociaux générés par la coexistence des populations au sein de ces zones précaires.

Escalier (2001) définit la solidarité comme la relation existante entre les personnes conscientes d'appartenir à la même communauté d'intérêt. Elle entraînerait selon lui l'obligation morale pour les uns, de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance en cas de nécessité.

La solidarité serait la seconde caractéristique (23% des 150 enquêtés l'affirment) des habitants des bidonvilles Africains et donc camerounais, après la pauvreté ou la misère (37% des enquêtés l'affirment) (Figure 27). Elle s'est développée à Yaoundé dans un registre plus humanitaire, relayée par un repli communautaire[12]au profit des interactions entre les habitants basées sur l'entraide. Appartenir à ces quartiers pour les habitants concours à développer un sentiment de protection les uns envers les autres, tous partageant généralement les mêmes conditions de vies.

[12] La communauté étant l'ensemble des habitants appartenant à un quartier précaire distinct, à travers lequel l'appartenance éthique est moins importante que celle du quartier

Figure 27 : Particularité du vécu au sein des quartiers précaires

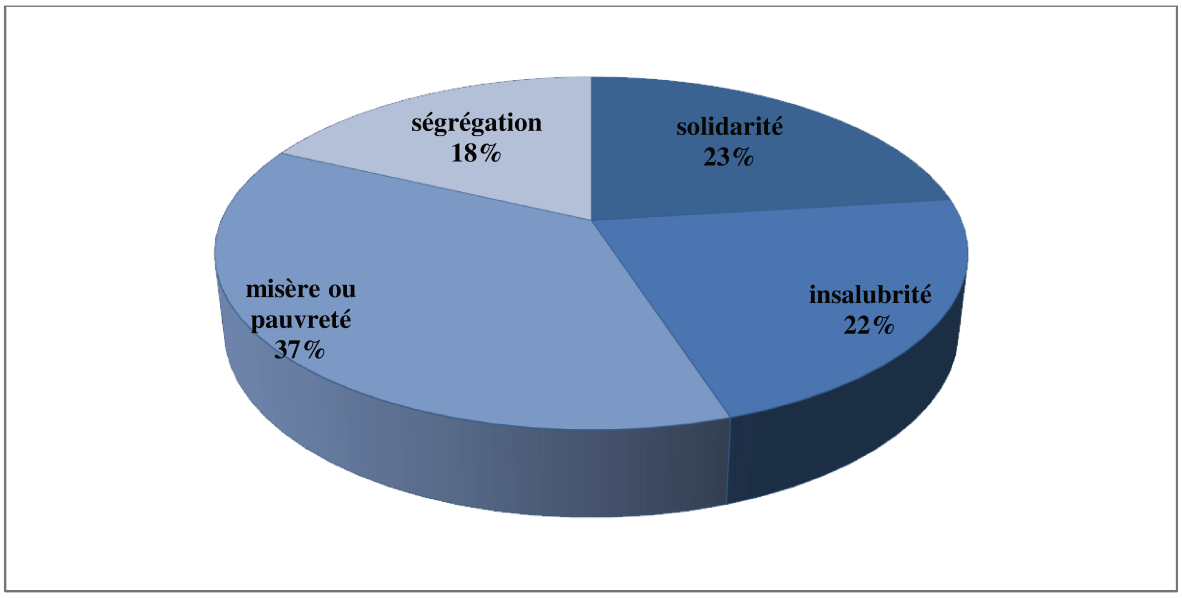

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

Les actions spéculaires y sont mises en place régulièrement et collectivement. Nous avons à la suite de notre enquête, recensé quatre types de solidarités assez récurrentes et reconnues par les habitants comme valeur identitaire caractérisant leur quotidien (Figure 28).

Figure 28 : les types de solidarité dans les bidonvilles de Yaoundé

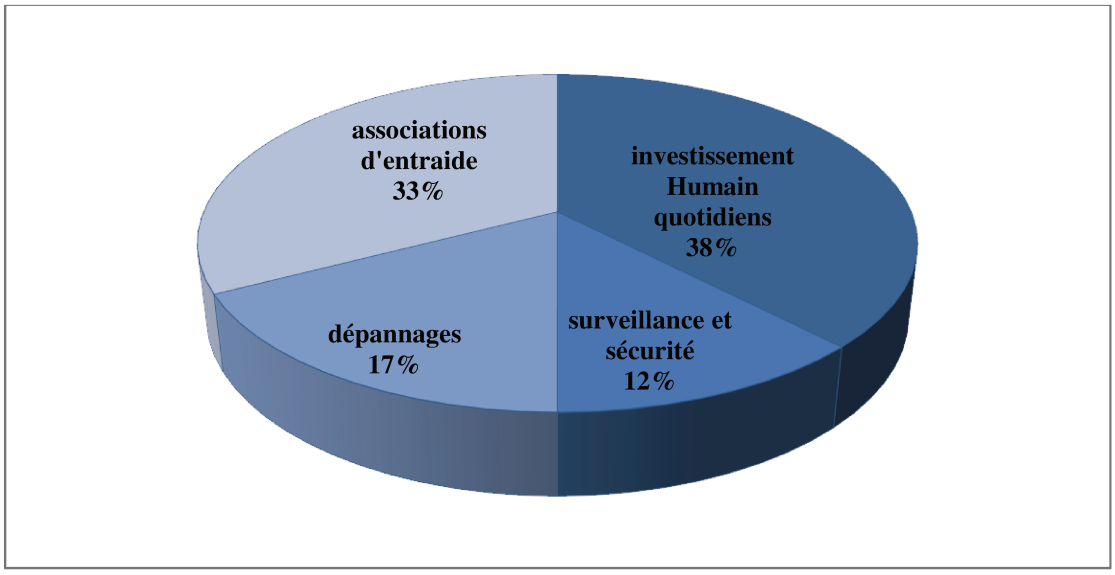

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

Le premier type est celui relatif aux **investissements humains quotidiens** (38% des enquêtés s'accordent sur l'effectivité de ce type d'action solidaire). Au sein des quartiers enquêtés, le week-end et plus précisément la matinée du dimanche a été répertoriée comme celle relative aux activités de nettoyage des canalisations extérieures et collectives, de désherbage des espaces communautaires et également de réalisation infrastructurelle (très souvent de façon artisanale) de commodités du quartier (un exemple est la restauration des dessertes collectives route secondaires, tertiaires - ponts en bois – évacuation des eaux stagnantes, etc.). L'image 9 ci-dessous représente ces actions citadines.

(1) Les habitants d'un quartier précaire défrichent les espaces environnants de circulation des zones d'habitation afin de réduire les risques d'insécurité au sein du quartier. Cette activité se pratique au moins une fois par mois et généralement en week-end pour assurer une large disponibilité des habitants.

(2) Les habitants à l'aide d'une association religieuse de quartier aménagent un pont en planche (matériau artisanal) pour faciliter la circulation et assurer l'accessibilité.

Image 9 : les investissements humains quotidiens au sein de quartiers précaires

(1)

(2)

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat,*** **2017.**

Le second type est celui relatif aux **associations d'entraide** (33% s'accordent à le présenter comme valeur social de leurs quartiers). Le fait de partager un quotidien commun et donc les mêmes modes de vie, a généré au sein de ces quartiers un intérêt particulier des uns à soutenir les autres. C'est alors que le besoin de mise en commun a généré des associations de

quartiers se développant autours des tontines[13]. Elles ont pour but d'apporter des solutions concertées sur des problèmes classés prioritaires par les habitants du quartier en fonction de l'urgence du problème qu'il soit individuel ou collectif (ce sont des assistances humanitaires, matérielles et même financières). Ces tontines seraient en quelque sorte une forme de « banque solidaire » destinées aux populations défavorisées.

« *...j'ai perdu un parent et j'ai reçu une aide financière et un accompagnement physique et moral jusqu'à l'enterrement…dans ce quartier j'ai beaucoup de soutien de mes voisins à travers cette tontine…* », Témoigne un habitant [Hab 05].

Ce sentiment de compassion envers la population constituant son voisinage ou son quartier serait présent à tel point que ni les origines ethniques, ni l'appartenance religieuse, ni la profession ne seraient envisagées comme obstacle à la mise en commun de cette diversité.

Le troisième type est celui nommé **« dépannage »** (17%). En fait le mot « dépannage » signifie ici une aide ponctuelle. Les associations communautaires développent au sein de ces quartiers des liens sociaux forts à tel point qu'un voisin peut à titre gratuit octroyer à son voisin dans le besoin : du matériel, de l'argent ou même une aide physique, et vis-versa. Le « dépannage » entre voisins et habitants du même quartier y est assez rependu et contribue, au même titre que les deux précédents, au renforcement des liens sociaux.

Le dernier type est celui relatif à **la surveillance et à la sécurité** (12%). Le lien social développé dans ces quartiers est tel qu'un seuil d'appartenance virtuel[14] s'y est créé. Dès lors qu'un nouvel habitant arrive dans le quartier, il ne pourrait passer inaperçu. Les habitants ont suffisamment partagés pour se reconnaitre tous : cerner l'intrus, comme ils ont coutume de le dire, est faisable. C'est sur ce postulat que se base l'enjeu sécuritaire de ces quartiers.

Cependant, ces quartiers précaires sont définis comme une partie prenante d'une culture de l'exclusion déclinée alors sur un mode spatial. Le sentiment d'abandon qu'a développé les populations de ces quartiers envers les municipalités ou les pouvoirs publics, a généré un lien social fort et ce dans une logique conditionnée de durabilité : cette durabilité sociale est conditionnée par la situation précaire et parfois informelle que renvoie l'occupation de ces zones précaires. Pourtant, ce lien social très apprécié et pourtant

---

[13] La « tontine » est une forme d'association étroitement relative avec la quête permanente d'une résilience sociale des foyers aux obstacles notamment financiers du quotidien.

[14] « *...Du point de vue individuel, le sentiment d'appartenance entretient des attitudes et programme des comportements par lesquels le citoyen s'identifie, établ*it des préférences, oriente ses motivations, participe à des *activités…* », (Stryckman, 1992).

omniprésent dans les espaces UP des villes camerounaises participerait à affiner le volet social du DUD.

A Yaoundé, capitale politique du Cameroun, le DUD serait officiellement la réappropriation du projet d'embellissement de cette ville, lancé en 2005, et en cours d'exécution jusqu'à ce jours. La lecture paysagère de la ville et les discours des autorités camerounaises présentent d'abord son DUD comme l'expansion d'une ville verdoyante à travers laquelle le développement et la préservation de la trame verte sont des priorités. Mais à côté de cette préservation se pose le problème des quartiers précaires. La CUY a lancé une opération tripartite de résorption de la précarité : une étude de l'état des lieux de ses quartiers afin de pouvoir identifier les priorités d'intervention, une « casse » encore nommée le « déguerpissement » des habitants comme action première d'intervention et enfin une reconstruction comme seconde alternative de l'action. Réfutée par les populations de Yaoundé, cette opération a permis la libération de certains bas-fonds et un réaménagement timide de ces derniers.

Pourtant, de ces quartiers précaires, nous avons pu ressortir deux pratiques culturelles des populations pouvant être qualifiées de « durables », si l'on fait l'impasse sur certaines restrictions dans la représentation du DUD. Il s'agit de la production agricole en milieu urbain (maraichère et vivrière) et du lien social développé autour de l'entraide et de la solidarité. La première pratique est celle qui participe à la croissance des revenus financiers des populations de classe sociale basse, suite à la facilitation de la mise en vente sur le marché urbains des produits agricoles obtenus à l'issue de cette pratique. Elle est également celle qui participe d'une manière quelconque à la limitation de l'urbanisation et donc à la lutte contre l'étalement urbain en procédant par l'occupation d'un foncier qui pourrait être aménageable par extrapolation (de manière informelle par les citadins). Elle serait enfin celle qui participe (même partiellement) au développement d'une autosuffisance alimentaire en milieu urbain. La seconde pratique développée par les habitants de ces quartiers se traduit par des sentiments d'appartenance communautaire (la communauté est relative aux habitants du quartier) qui génère un lien social fort. Ce lien qui est préconisé par le DUD est représenté dans ces quartiers comme un marqueur identitaire ; ce qui n'est pourtant pas le cas dans le zones UP de la ville.

La seule restriction que nous faisons à la vision de ces pratiques est celle qui fait abstraction du caractère informel de ces espaces. C'est-à-dire que nous faisons de ces pratiques des principes du DUD à condition qu'elles soient soutenues, encadrées ou formalisées et encouragées par les pouvoirs publics.

Chapitre 8: La ville de Douala : des expériences pionnières en matière de durabilité

La ville de Douala est située en bordure de l'océan Atlantique, au fond du golfe de Guinée et à l'embouchure du fleuve Wouri (Figure 29). Elle s'étend sur deux rives du fleuve reliées par un pont. Cette localisation lui confère un relief peu marqué et un réseau hydraulique dense, réparti en dix bassins versants sur une superficie de 10 321 ha. Ville portuaire majeure, elle développe grâce à son ouverture sur la mer, des activités portuaires participant à la vitalité de l'économie. Douala est la capitale économique du Cameroun et selon les données de l'Institut National de la Statistique (INC) de 2006, l'agglomération concentre près du tiers du Produit Intérieur Brut (PIB) national, soit 31.2%.

Figure 29 : Carte de localisation de la ville de Douala

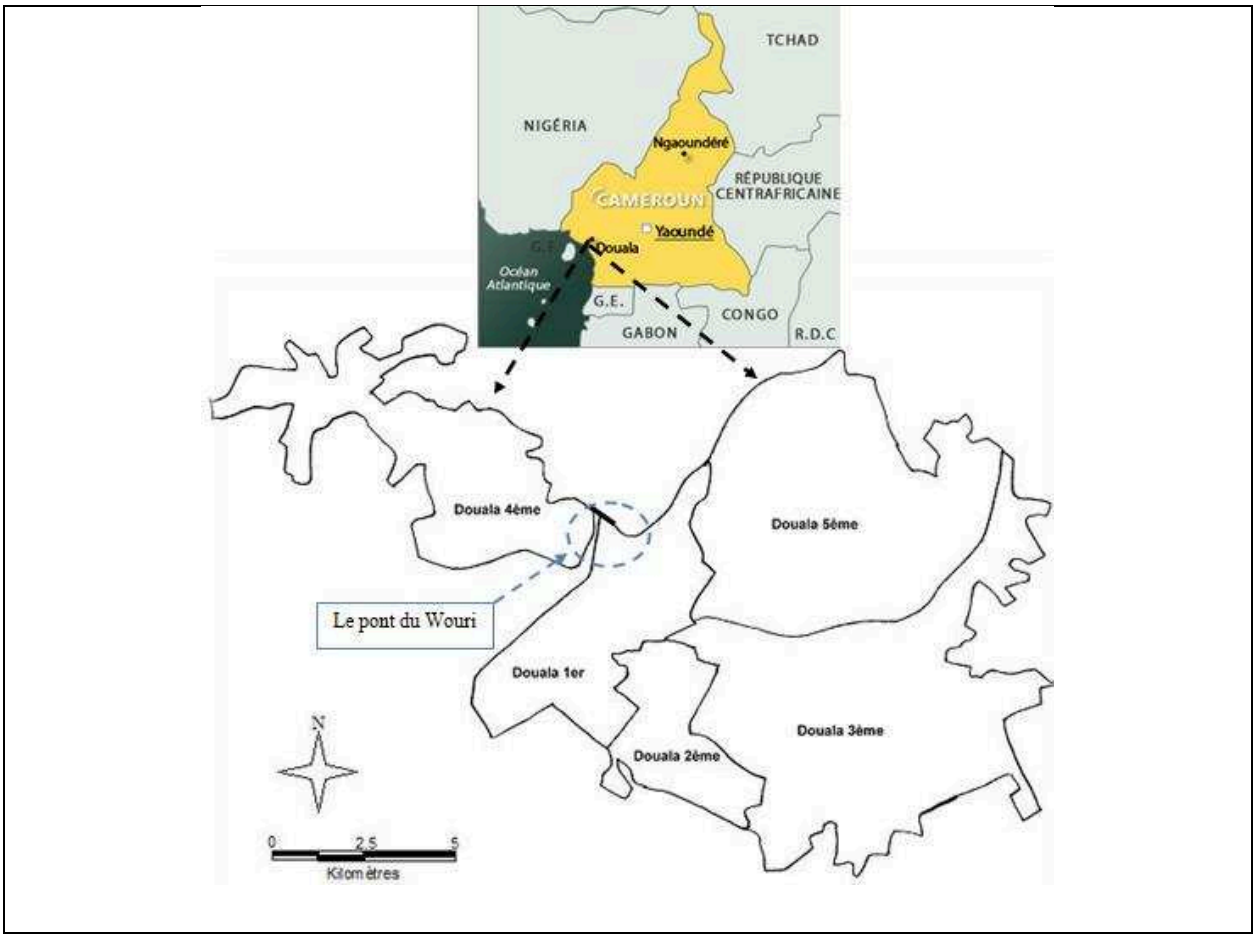

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

La ville de Douala est soumise à plusieurs problèmes urbains suite à des risques environnementaux du fait de la nature du site : sa topographie relativement plate générant des zones inondables expose la ville à des risques naturels. Elle est la première ville industrielle du Cameroun avec 80% des grandes industries (Olinga, 2016). Cette forte industrialisation lui confère une pression environnementale considérable qui pourrait être la plus perceptible. Le chef du projet Douala ville durable 2017 dira en 2017 que cette pression environnementale justifie de la longueur d'avance de cette ville par rapport aux autres en matière de gestion environnementale et de DUD. Aussi, avec la vague de catastrophes liées aux inondations qu'a connu cette ville en 2000, une prise de conscience collective des populations y est devenue effective et désormais, il est question d'intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques publiques de manière générale. Dans cette optique la CUD a lancé en 2001 l'élaboration de son agenda 21 local. Cette initiative fût interrompue de 2002 à 2008 à cause de la crise économique ivoirienne qui dans sa phagocytose entrepreneuriale, va entrainer le retrait de certains bureaux d'études de la scène internationale pour des raisons de carence économique. De ce fait, le bureau d'Etude Ivoirien en sous-traitance dans cette élaboration se retirera. Ce n'est qu'en 2009 que l'élaboration reprendra acte et ce au moment où la ville est en train d'élaborer sa stratégie de développement. Compte tenu de l'obsolescence des documents de planification de 1983 non opposable aux tiers, les pouvoirs publics ont anticipé le besoin d'élaborer de nouveaux documents de planification dans l'optique d'une gestion durable et efficace de l'aménagement de Douala.

Nous allons dans ce chapitre présenter les visions et opérations d'aménagement durable de la ville de Douala afin de cerner la logique opérationnelle dans laquelle elle s'inscrit et de ressortir les ressemblances ou dissemblances avec la ville de Yaoundé dans son investissement par rapport aux enjeux du DUD. Le projet Douala ville durable, est la représentation principale du DUD au sein de cette ville. Il est question pour nous d'appréhender son approche de mise en opérationnalité et ses répercussions sur les citadins ; étant donné le fait qu'il soit porté par deux acteurs principaux qui sont la communauté urbaine de Douala (portage administratif, technique, politique, financier 4% du budget total) et les partenaires Français (technique, portage financier 96% du budget total), ce projet est de nos jours la plus grande opération d'aménagement urbain en rapport au DUD. Cependant, avant ce dernier, et au sein de la même ville, des projets d'envergure moindre ont été mis en place en rapport au DUD : il s'agit de celui de l'Agenda 21 local et de la validation annuelle des journées du développement durable (JDD). Nous allons dans la suite appréhender de manière

précise ces trois projets dans leur diversité et leurs moyens de convergence vers le DUD de la ville de Douala.

1. **La démarche tripartite de la « ville durable » à Douala : une vision ingérée de l'aménagent urbain**

Comme pour les autres villes camerounaises, Douala a connu une croissance démographique forte et par conséquent un étalement urbain très fort et continue depuis plusieurs décennies (Figure 30). Elle s'étend de nos jours à environ 25 000 ha (CUD, 2015) et cette croissance urbaine rapide et moins bien contrôlée a notamment généré l'installation de populations précaires dans les zones très peu constructives. Ces quartiers précaires connaissent de nos jours une croissance annuelle de 5.5% à Douala (CUD, 2015).

Figure 30 : Aperçu sur la croissance urbaine de la ville de Douala de 1916 à 2007

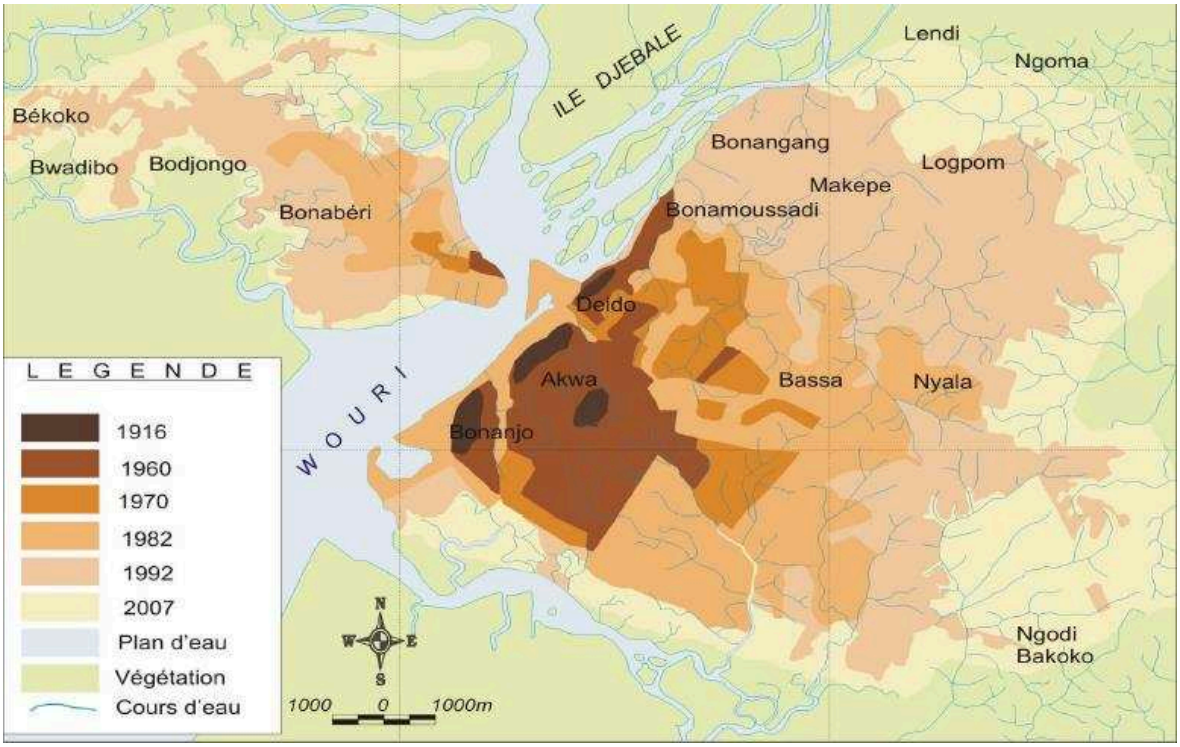

Source : CUD, 2007

De cette croissance urbaine en découle la concentration humaine au sein des espaces anciennement non aedificandi ou non constructibles qui deviendront à terme des espaces à risque. Tout comme à Yaoundé, ce risque participe à la réduction considérable des espaces verts de la ville de Douala notamment dans la disparition progressive de la mangrove : d'où la menace de l'écosystème. En fait, la disparition progressive de la forêt maritime (mangrove) est une réalité camerounaise car selon le fond des nations unis pour l'alimentation (FAO), la

mangrove qui couvrait une superficie de 472 000 ha en 1982 n'en occupe que 250 000 ha en 2012 (Bilé, 2012). Les côtes marécageuses et les estuaires, caractérisés par l'écosystème des mangroves, sont fragilisés et la ville de Douala n'en est pas épargnée. Les populations riveraines s'approvisionnent en produits forestiers comme le bois de mangrove pour la cuisson quotidienne et la confection des accessoires ménagers et meubles. Elles y construisent des maisons d'habitation, y pratiquent l'agriculture de subsistance et commerciale de basse échelle, etc. Toutes ces pratiques sont responsables de la réduction de cette mangrove et avec elle les mutations de l'écosystème car telle une barrière, la mangrove participe à la protection des côtes contre les inondations, l'érosion et les courants marins (Ajonina, 2012). De cette réduction, se pose la question des devoirs des humains envers la nature. La nécessité de l'heure nous semble être une réaffirmation de l'interdépendance entre l'humain et la nature dans un rapport de coopération et non de domination (Berdier, Viteri Polameque, 2015). Ceci est l'un des objectifs de la CUD pour l'horizon 2035.

Sur le plan social, la ville de Douala serait selon Nsegbe et al (2014) un patrimoine en pleine recompositions socio-spatiales car au fur et à mesure, la croissance démographique continue détermine un développement spatial de la ville et les structures sociodémographiques se modifient à travers un émiettement, un éclatement, voir une fragmentation plurielle de la ville. L'hégémonie démographique de l'agglomération de Douala est due à des flux migratoires divers et récurrents. Ces migrations ont pour but la recherche de meilleures conditions de vie à travers les commodités qu'offre la ville : le travail bien rémunéré, l'accès à la scolarisation et l'accès aux hôpitaux plus spécialisés. Douala apparait au Cameroun comme l'une des villes accueillant le plus de migrant (Feussi, 2011). L'existence des quartiers à forte dominante ethnique et même allochtones justifie de la volonté de distanciation des autochtones (Nsegbe, 2012).

En réalité, depuis le recensement de 1987 donnant pour composition des Doualais 11% de Douala, 21% de Bassa, 9% de Béti, et 47% de Bamiléké (Nsegbe, 2014), cette structuration de la population est à l'origine de la mise en œuvre de fortes stratégies d'appropriation et d'ancrage dans des espaces par ces différents groupes dont la légitimité est parfois très relative. L'Enquêté [Hab 01_1] expliquera dans un entretien que les populations de la ville de Douala se sont installées par affinité ethno-régionale à tel point que le regroupement a participé à la construction de micro-territoires identitaires, ce qui aurait généré une reproduction en milieu urbain des pratiques culturelles relatives aux modes d'appropriation de l'espace propre à chaque ethnie (Figure 31). Ces populations migrantes endogènes constituent une main d'œuvre multiple pour les activités socioéconomiques et

professionnelles de la ville. Cependant de plus en plus croissante, elle devient surabondante en fonction de la demande. Pour répondre aux exigences sociales que leur impose leur survie au sein de la ville, ces populations (ceux qui n'ont pas pu trouver une insertion professionnelle) commencent par exercer dans le secteur informel qui est facile d'accès et ne demande pas des fonds financiers importants.

Figure 31 : Fragmentation socio identitaire des quartiers de Douala

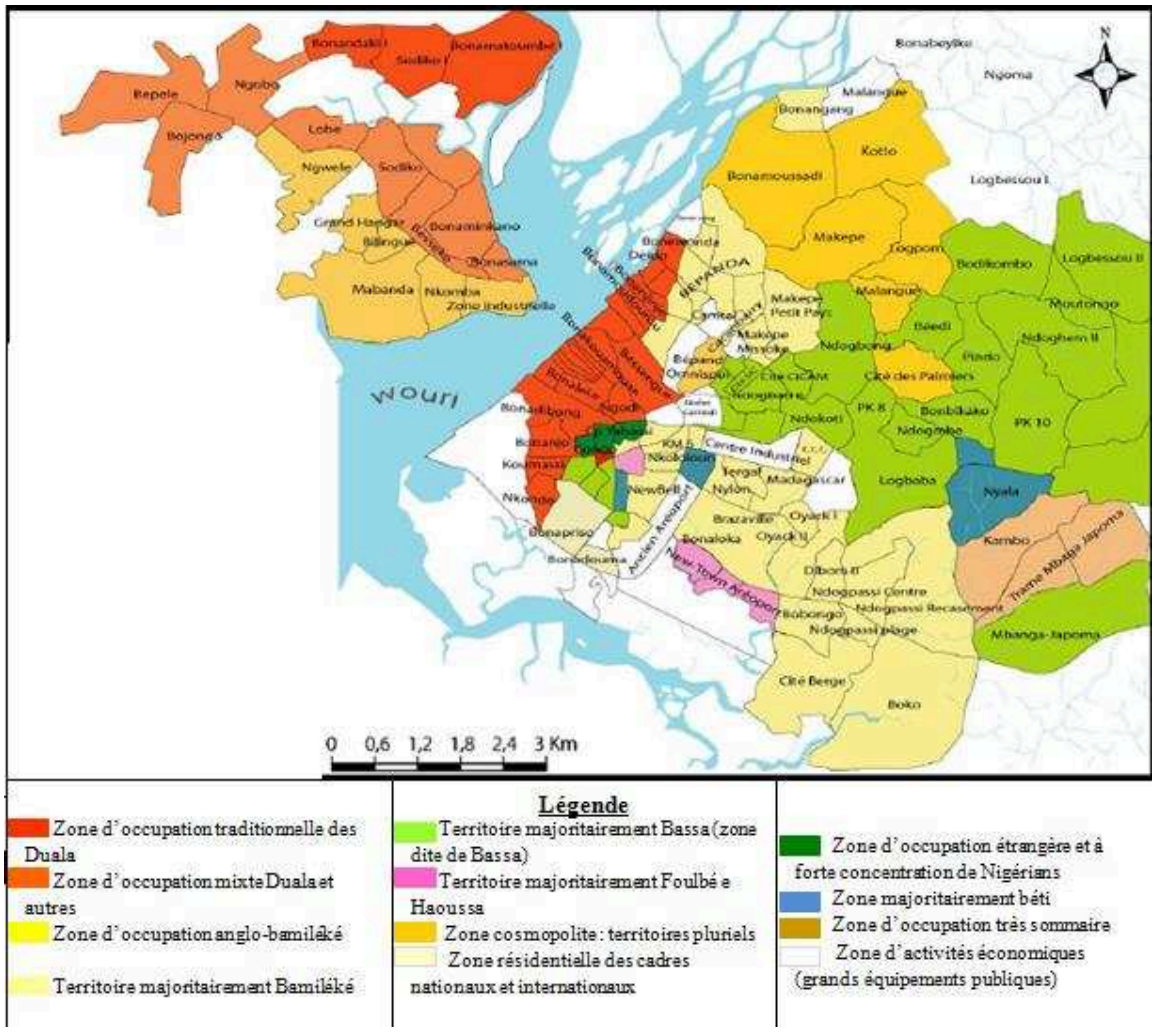

Source: (Nsegbe, Tchiadeu, Mbaha, Dzalla, Olinga, 2014)

En ce qui concerne les migrants exogènes à la ville de Douala, ils ont participé à sa sectorisation urbaine. La zone Yabassi par exemple, occupée majoritairement par la communauté de Nigérians, se développe autour d'une activité principale : la vente de pièces détachées automobiles (Cameroun Tribune, 2008). L'usage du « pidgin » est la langue

appropriée pour ces transactions commerciales. Cependant l'appropriation du français demeure l'une des priorités de tous les migrants exogène (chinois, sénégalais, maliens, congolais, rwandais, tchadiens, centrafricains, et autres). Toutes ces populations étrangères suivent le même schéma : garder une langue pour les interactions intercommunautaires et apprendre le français pour les interactions commerciales et officielles puis le pidgin est la langue des activités centrées sur le commerce informel (Feussi, 2011).

Cependant, pour comprendre l'essence des modes d'appropriation territoriale de la ville de Douala et leur incidence sur les réalités actuelles, il faut revenir à l'histoire de sa création. En réalité, le développement de la ville de Douala a été marqué par son histoire, comme pour toutes les grandes villes camerounaises. Le développement initial a marqué la suite du développement de la ville et notamment la dualité de la ville camerounaise c'est-à-dire un ensemble formé d'une ville coloniale qui est encore pour beaucoup l'idée de « ville » et la ville autochtone qui s'est développée de manière exponentielle avec les quartiers précaires et toutes ces périphéries qui se sont agrandies après les années 70. Cependant, une véritable frontière entre la ville coloniale et l'autre forme de ville perdure. Puisqu'au départ les colons ont suivi un plan, dessiné une trame, et mis les fonctions essentielles de la ville (à l'occidentale) : le pôle de l'autorité avec tout ce qui est démembrement étatique (les prisons, garnisons, …l'ensemble des éléments nécessaire pour maintenir l'ordre) mais aussi les hôpitaux, la religion et le commerce avec les marchées centraux et activités portuaires. Ces plans se sont superposés : un plan au départ fait par les allemands avec une ceinture de la zone coloniale et une zone libre entre la ville coloniale et les espaces autochtones. Cette fracture a perdurée avec les plans qui ont été mis en place. Il y a eu le plan Calsat qui a essayé d'ordonner la ville et de lui donner des éléments de structuration. Depuis on demeure dans cette fracture coloniale qu'on arrive toujours pas à dépasser et ce malgré tous les aménagements qui ont pu être faits des années 40 jusqu'aux années 80. A la fin des années 80, de nouveaux plans de structuration de la ville dans sa globalité sont conçus. N'ayant pas de financement à cette période, cet élan de planification en forme de chambre, qui était novateur, a été stoppé. C'est-à-dire qu'il y avait des cellules ad hoc qui étaient mise sur place avec les expatriés qui venaient planifier la ville, sans réelle concertation comme la CUD le revendique maintenant. Cette planification non concertée se heurte au problème foncier car la terre est perçue comme une richesse et la volonté des populations de graviter autour du centre urbain multifonctionnel a conduit à une croissance continue de lotissements dans les périphéries. De nos jours on assiste à une croissance urbaine qui est importante. Il n'y a proprement parlé pas encore de coordination entre les deux modèles de ville (coloniale et autochtone) de manière à

intégrer tout le monde. Cela pause donc la question du droit à la ville : qu'est ce qu'on fait de ces quartiers précaires ? Comment on s'en occupe, sachant qu'ils se fragmentent, c'est-à-dire, qu'ils sont de différents types (des quartiers d'ouvriers, de fonctionnaires, de commerçants, de précaires et de périurbains) par exemple Douala est encore dans cette problématique de modèle de ville, qui doit se trouver une manière d'intégrer tous les citadins.

Ce type de regroupement constituerait un réseau de solidarité qui apporte une certaine sécurité financière et sociale dans la mesure où tout le monde se connaît suffisamment pour se sentir appartenir à une grande famille. A travers cette famille, la crainte de son voisinage n'est plus et partageant majoritairement les mêmes conditions de vie, le besoin d'entraide au sein de ces populations est le moyen de reconnaissance de la posture d'un individu dans la communauté quelconque.

Aux côtés de cette ségrégation ethnique de l'espace, se distingue la ségrégation spatiale des classes sociales. Dans la ville actuelle de Douala où les populations sont très hétérogènes (en fonction des origines ethniques), le regroupement se fait aussi en fonction des revenues car étant donné que le coût foncier baisse progressivement au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre urbain ou de ce que les populations nomment « la bonne terre », l'occupation spatiale ne tient désormais compte que d'un paramètre : le pouvoir d'achat. C'est alors que les zones urbaines qualifiées d'impropres à l'implantation humaines par la CUD seront celles qui accueillent les populations le plus défavorisées (Nsegbe, 2012). Douala dans sa configuration spatiale laisse paraître un cloisonnement lié au niveau de standing des quartiers (Figure 32).

Figure 32 : Fracture du niveau de standing des quartiers de Douala

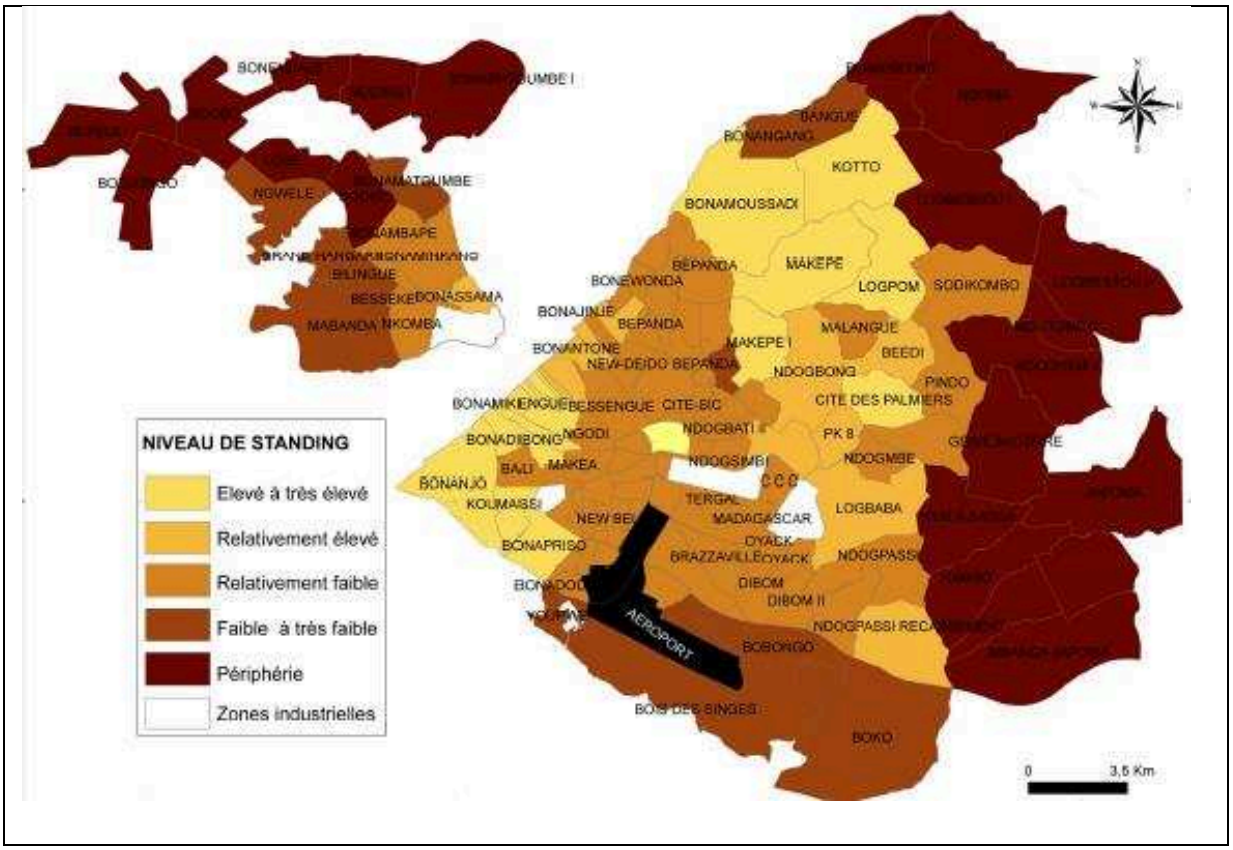

Source : (Nsegbe, 2010)

Cette répartition géographique des ethnies au sein de la ville de Douala, renforcerai la complexité de son aménagement (Nsegbé, 2014). Cependant, selon la CUD, sa ville dans sa diversité caractérielle s'est investie depuis quelques temps déjà sur une démarche de DUD à travers laquelle l'approche d'urbanisation intégrée devient une vision principale de l'aménagement urbain. C'est alors que certaines actions ont été entreprises et même achevées progressivement dans la logique de cette démarche. Nous parlerons ici de trois d'entre elles, car elles nous ont semblées êtres les plus défendues par l'acteur aménageur porteur de cette démarche urbaine (CUD). Il s'agit de trois éléments : le projet d'Agenda 21 local, les journées annuelles du DD et le projet « Douala ville durable ».

1.1 Le projet Agenda 21 local entre logique de « budget programme » et vision globalisante du DUD de Douala

La CUD dans son initiative vers cet agenda, s'est construit ses supports de planification dans la totalité car ni le PDU, ni le POS n'étaient actualisés. L'Agenda 21 local de la ville de

Douala constitue le volet environnemental et social de la stratégie de développement de la ville sur l'horizon 2025 (Olinga, 2014). Cette stratégie constitue également un ensemble de recommandations pour la mise en œuvre des Plans d'Occupation de Sol (POS), du plan de déplacement et de transport urbain et interviendra en complément au Plan Directeur d'Urbanisme (PDU). C'est une démarche pluridimensionnelle à une approche qui s'opère principalement par anticipation à travers l'initiation d'une veille prospective développée autour de projets divers.

C'est donc en 2009 que débutera effectivement l'élaboration de l'agenda 21 afin de permettre une planification urbaine qui devait définir les orientations pour mener une véritable politique en matière de DD. Cette année marque un tournant dans les stratégies des pouvoirs publics.

«*...C'était aussi en faveur que c'était un discours de l'heure et que tout le monde en parlait surtout avec le récent sommet sur l'obse*rvatoire de la terre (2017), que réaliser un agenda 21 sur cette logique est devenu un impératif...», [CUD-CD].

Ce document fût élaboré par vagues successives et ce dans l'optique de recueillir par la majorité les besoins des populations (journées consultation publique) et leurs avis (journées dialogue public) par rapport à la thématique de DUD.

Cependant la première difficulté fut de faire comprendre aux Doualais que ce n'était pas à proprement parler une solution évidente de résorption de la pauvreté (première préoccupation nationale) mais un document de planification respectant les principes du DD.

« *...C'est vrai qu'après il y avait quand même un discours à tenir pour montrer aux populations que c'était un document de planification et non un document* qui va résoudre le *problème de pauvreté et c'est le véritable problème de la ville, de notre société à nous qui a du mal à s'affranchir du train*-train quotidien et du discours qui consiste à sortir de la pauvreté puis à prendre de la hauteur pour commencer *à s'intéresser aux enjeux liés au DD…* », [CUD-CD].

La relation entre les objectifs du DD au sein de la ville et la lutte contre la pauvreté se pose d'une part et d'autre part l'inadéquation entre les attentes des citadins et les actions menées par les pouvoirs publics. L'Agenda 21, contrairement à la vision nationale qui fait de la lutte contre la pauvreté l'un des principes du DUD, fait un écart entre les objectifs du DD et la lutte contre la pauvreté.

Dans cette logique, la réalisation de ce document a été mise en place telle une activité pédagogique en collaboration ou en concertation avec les habitants d'une manière « supposée » participative et ce suivant quatre objectif [CUD-CP].

- **Le 1er objectif** fût d'améliorer le cadre et les conditions de vie de la population en faisant venir les services urbains essentiels dans les quartiers ;

- **Le 2e objectif**, étant donné le statut de capitale économique du pays, fût d'améliorer la compétitivité économique de la ville tout en prenant en compte le fait que la crise économique ait donné naissance à un accroissement des activités « semi-informelles » comme les moto-taxi par exemple. Cet objectif vise entre autre à élaborer une méthode permettant de faire passer les activités du secteur informel au secteur formel, ou de les intégrer dans le circuit formel pour pouvoir lancer la croissance économique de la ville. Il se pose ainsi la question de la formalisation des petites et moyennes entreprises, les plus actives dans le secteur informel. L'enjeu du gouvernement camerounais est de faire appel aux auteurs du secteur informel à se conformer en vue d'une stabilité professionnelle, difficilement octroyé à tous.

- **Le 3e objectif** est lié à la gouvernance. On s'interroge ici sur la pertinence de l'actuelle gouvernance. Le pays est dans un contexte de décentralisation, mais il se retrouve toujours dans des schémas où les services centraux de l'Etat à travers certains départements des ministères (le ministère de la ville, des travaux publics) instiguent et pilotent des travaux de développement dans des villes, qui du point de vue administratif et financier, seraient autonomes. Le pouvoir central met ainsi en place des programmes controversés par les pouvoirs décentralisés. Il ne semble donc pas y avoir de réelle coordination entre ces différents acteurs (ministère de l'habitat et du développement urbain, ministère des travaux publics, la communauté urbaine et la commune), ce qui donne l'impression que certaines actions diluent d'autres ou les contrecarrent de manière involontaire par défaut de coordination : d'où la nécessité de mettre en place un cadre de concertation des acteurs et un cadre de dépense à moyen terme. La raison du choix de ce terme est que jusque-là le pays n'était pas encore entré dans les logiques de « budget programme » car il fonctionne par « budget de moyen » – les pouvoirs publics s'arrangeaient à mener les travaux en fonction du budget qui leurs était alloués d'où le constat de certains projets inachevés ;

- **Le 4e point** de la stratégie de développement de la ville fût de faire de Douala une ville pilote en matière d'environnement, une ville pionnière dans toutes les initiatives qui pourraient améliorer la qualité de l'environnement de la ville. La vision était de

savoir ce que cela pourrait non seulement élever la ville à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle sous régionale.

Suite à cette vision de la ville, l'agenda 21 local (60 actions et 7 thèmes) sera accepté et validé en 2012 et avec lui le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU), les Plans d'Occupation des Sols (POS) et en 2014 les Plans de Secteurs (PS) seront établis. La ville dans cette initiative a, à travers le CUD, essayé de renouer avec l'urbanisme réglementaire.

Du point de vue opérationnel ce document aurait été fait (selon les acteurs de la CUD) via des journées de dialogue avec des citoyens de tous les arrondissements et se reposant ensuite sur l'organisation des journées tripartites d'écoute des jeunes, des femmes et des entreprises (tous ces trois avaient été considérés comme majeurs dans la mise en œuvre d'une politique de DD) en rapports aux thématiques de référencement du document. Par la suite, le document a été validé par ce panel (une grande partie de la société civile et les élus locaux). L'agenda 21 local de Douala aurait été réalisé localement avec le partenariat des universités de la ville.
« *...une particularité du document est qu'il a été entièrement réalisé localement...donc c'est* un document entièrement camerouno-*camerounais voilà...* », [CUD-CD].

De même l'adoption de ces documents (Agenda 21, POS, PS, PDU) a donné lieu à un certain nombre d'actions spécifiques liées à l'environnement et au développement durable de manière particulière. C'était cependant des actions ou des projets un peu cloisonnés. Jusque-là, le projet urbain n'était pas perçu dans une logique d'ensemble, cette approche non globalisée et intégrée a généré une « révolution conceptuelle » des esprits au sein de la ville car cela a créé un changement de paradigme à tel point que lutter contre les inondations par exemple, comme l'affirmaient les pouvoirs publics, n'était plus une tâche qui revenait exclusivement aux travaux publics et à ses ingénieurs avec la construction classique des canaux d'assainissement mais aussi et également une logique de gestion intégrée des risques en général et de même, la perception des problèmes à changer. Ce changement qui était d'abord structurel a généré en 2012 une réorganisation et une création du service de l'ingénierie sociale et environnementale au sein de la CUD.

« *... ce qui se réalisait jusqu'ici était sans tenir compte du point de vue environnemental, du point de vue social et du coup des plans de gestion environnemental et social n'existaient pas. Donc c'est depuis peu avec la mise en place récente de ce service au sein de la CUD, où l'on* trouve des sociologues des psychologues, des environnementalistes, que la vision du projet *urbain a changé...* », [CUD-CP].

Ce service, en charge de la transdisciplinarité du projet urbain, est une conséquence de la mise en œuvre de l'agenda 21 et un indicateur de la ville durable à Douala. Il cherche à fédérer les actions un peu éparses d'aménagement au sein de la ville qui se faisaient au nom du DUD. L'Agenda 21 local est plus une vision de gestion des urgences nationales, qu'une vision anticipée des gestions environnementales et sociales au sein de la ville de Douala. Ceci revient à dire que la prise en compte de la protection de la nature ou de l'environnement serait une réponse, non pas à la préservation du bien être des générations à venir, mais une réponse aux catastrophes naturelles récurrentes dans la ville (les inondations sont les plus fréquentes d'entre elles). L'Agenda 21 est de fait une vision stratégique prospective dans la mesure où il est fixé à un horizon 2025, mais il est surtout une forme de résorption des contraintes environnementales préexistantes. La notion d'urgence que suscitent les projets qu'il porte pourrait justifier la logique ponctuelle de financement de ces derniers (notion de budget de moyen).

Parallèlement à l'élaboration de cet agenda 21 a débuté l'organisation annuelle des journées du DD à but informatif et éducatif.

1.2 L'éducation et l'information sur la durabilité urbaine : les journées du DD (JDD)

Depuis cinq ans, la CUD échange avec ses citoyens dans le cadre de la promotion des actions relatives à la préservation de l'environnement et au Développement Durable à travers l'organisation des Journées du Développement Durable (JDD). Elles ont débuté en 2011 avec la première édition en janvier 2011, ils avaient pour but de démystifier les tabous développés autours du concept de DD, de vulgariser les enjeux qui lui sont liés auprès des habitants et des autres acteurs urbains de la ville de Douala et de contribuer à l'éducation des populations à la citoyenneté au DD dans la ville de Douala.

Un cadre de la CUD l'explique ainsi : « …Tout le monde doit pouvoir comprendre et *s'approprier ce concept de «* Développement Durable *» puisqu'il s'inscrit au cœur même du développement de l'humanité et de la survie de l'homme. Personne ne peut en être exclu. Dès lors, s'il y a des populations qui ne comprennent pas ce concept, le tort est certainement le* nôtre mais pas le leur. A nous de trouver les mots justes et les exemples de bonnes et de ma*uvaises pratiques pour les amener à mieux comprendre et à s'approprier ce concept et les enjeux qui lui sont liés…* », (Yango, 2011).

De ce qui précède, le DD et même le DUD menés par la CUD en 2011, portaient sur des thématiques méconnues des citadins. La méthode adoptée était d'organiser des dialogues publics permettant d'expliquer et de recueillir les propositions qui émanaient des citadins,

puis de les hiérarchiser et enfin de les intégrer. Cette méthode est assimilable à la « concertation » dans les projets en France.

Les JDD permettent d'expliquer les enjeux et la représentation du DD et ensuite d'exposer les actions de la CUD en faveur de l'aménagement de la ville.

Lors de la sixième édition de la JDD, un cadre de la CUD explique qu'il y a une évolution qui se fait progressivement dans la compréhension de cette thématique : « *...il y a des gens qui savent ce que c'est et d'autres pas encore..., l'écart de connaissance se creuse et il nous* faut le rattraper... », [CUD- D]. L'apprentissage ou encore l'éducation au DUD ainsi présentés se rapprocheraient de celle remise en question par des chercheurs français (Boissonade, 2015 ; Faburel, 2014 ; Puech, 2010) dans le contexte occidental. Cette éducation du DUD donne l'impression que le citadin idéal pour la ville durable serait un citoyen profane qui devrait à travers la normalisation réglementaire impulsée par le DD au sein de l'aménagement urbain, remodeler son habiter et ses modes d'appropriation de l'espace urbanisé afin de consolider des pratiques urbaines administrativement durables et acceptables. De ces journées, des professionnels, des spécialistes en matière de DUD sont invités dans le cadre de cette instruction des populations à la durabilité urbaine en fonction de la thématique retenue par année.

A la suite du projet des JDD, ils y a de nombreux projets qui ont été identifiés dans l'agenda 21 et qui ne sont pas forcément en train de se réaliser par manque de fonds financiers. Cela remet donc en question les capacités des pouvoirs publics à tout mettre en œuvre car pour la réalisation de plusieurs grands projets urbains durables, la collaboration entre ces derniers et les bailleurs de fond ou encore les partenaires au développement fût d'une nécessité absolue. Le projet du drainage fluvial par exemple, a été financé par un prêt de l'AFD, alors que le projet Douala Ville durable est financé par le Fond Français de l'Environnement Mondial (FFEM). Ces projets se font selon les opportunités de financement. Tout cela pourrait justifier le fait que le gouvernement n'a pas atteint son objectif de transposition du « budget de moyen » au « budget programme » comme l'exige l'Agenda 21 local de la ville de Douala.

1.3 Le projet Douala ville durable : réinventer l'aménagement en ville

Ce grand projet est la réalisation d'un aménagement urbain durable qui contient dans une vision stratégique d'aménagement une succession de projets interconnectés. La première matérialisation est celle de la rénovation et restructuration du quartier précaire nommé « Makèpè Missokè ». Le choix s'est porté sur ce quartier suite à l'urgence que nécessite

l'intervention des pouvoirs publics pour régler les catastrophes (inondations, maladies incestueuses, insécurité et bien d'autres à répétition que vivent les populations.

- **Présentation du site du projet**

Le projet Douala ville durable est la première mise en opérationnalité pionnière des objectifs de l'Agenda 21 dans un projet d'aménagement urbain. Le site du projet choisi a été identifié dans le PDU / POS comme un quartier précaire à restructurer. Situé en fond de vallée dans une zone humide du bassin versant du Tongo-Bassa dans la commune de Douala 5e et plus précisément au Nord-ouest de la ville (Figure 33). Ce site présenterait également des caractéristiques favorables au déploiement local d'une stratégie innovante d'adaptation aux changements climatiques et de valorisation des espaces naturels en milieu urbain (FFEM, 2015).

Figure 33 : Localisation du quartier Makèpè Missokè à l'échelle de l'aire urbaine de Douala

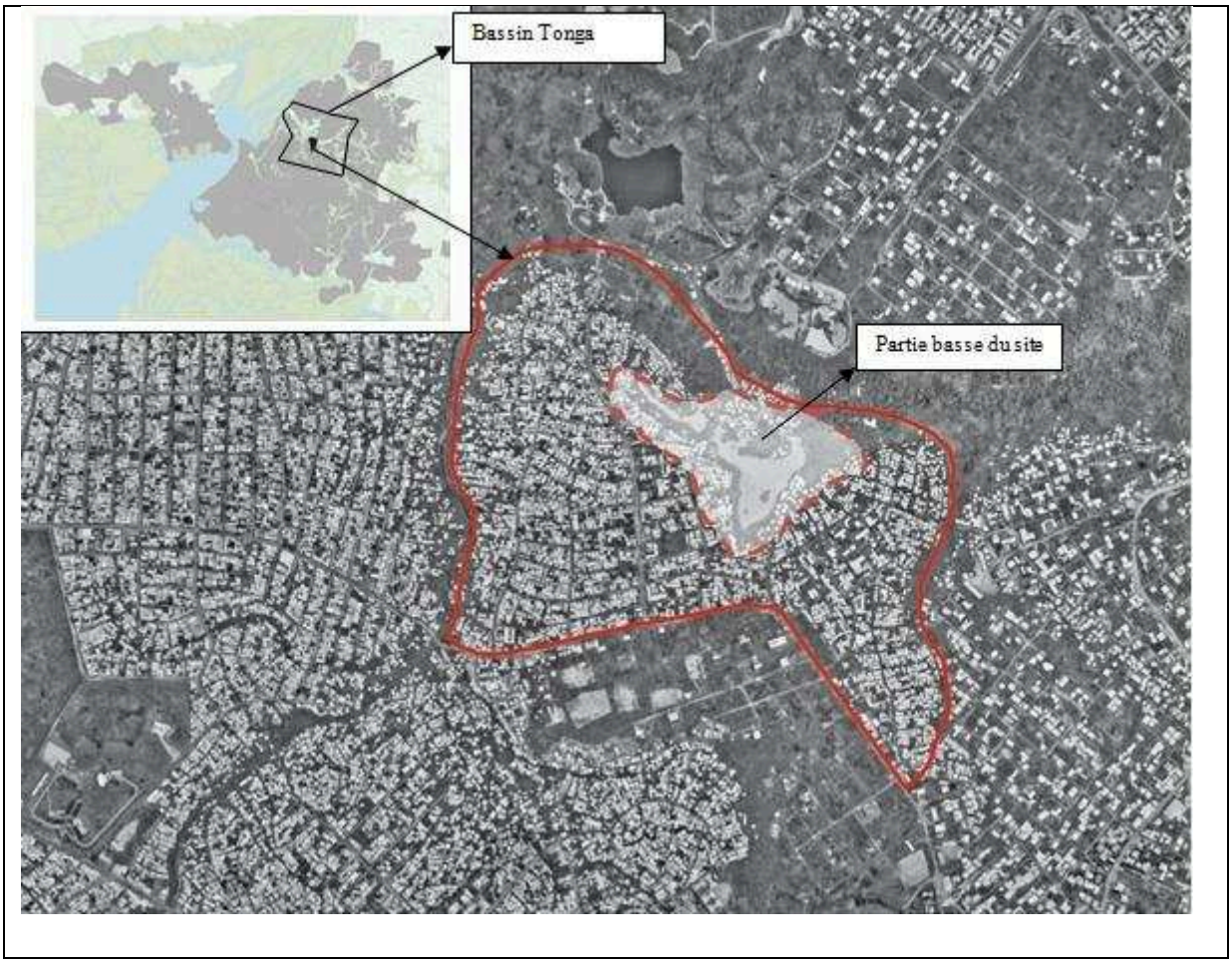

Source : FFEM, 2015

Douala 5e s'est urbanisée à partir des années 1990 comme commune périphérique et avec cette urbanisation ont été construites plusieurs infrastructures importantes de la ville (l'hôpital général de Douala, le Stade de la Réunification, le Domaine universitaire public, situés au Sud-est du site du projet et le parcours Vita – espace vert récréatif au Nord-ouest du site du projet).

Au sein de cette commune, l'activité économique, au-delà du secteur industriel entretenu par certaines usines dont Guinness, est tournée essentiellement vers le petit commerce et l'artisanat. Cette activité économique est cependant marquée par une forte pression du secteur informel.

Le bassin versant du Tongo-Bassa sur lequel se situe le quartier Makèpè Missokè est le plus important de la ville de Douala (4200 ha répartis sur les deux communes de Douala 3e et 5e). Ce bassin versant draine des bassins élémentaires (Kondi, Ngongué et Moussadi au Nord de la ville) et jalonne en fond de vallée des zones humides et de plans d'eau. La commune de Douala 5e compte aujourd'hui plus d'un millions d'habitants pour environ 80 000 habitants pour le quartier Makèpè Missokè (Ela Aba, 2016). Cependant, nos enquêtes nous ont permis de comprendre que le quartier est constitué de trois grands groupes ethniques dominants : les bamilékés (73%), les dualas (12%), les « anglophones » (10%) et les nordistes (5%). Le quartier est donc majoritaire occupée par les migrants endogènes (88%) puisque les autochtones (duala) ne représentent qu'une portion moindre des habitants.

Ces zones basses interstitielles jouent le rôle : de zone tampon limitant les inondations lors de crues importantes, d'espace vert de respiration en milieu urbain, et de réservoir de biodiversité. Cependant, la pression urbaine que subissent les villes camerounaises (surtout les plus grandes d'entre-elles) a conduit depuis les années 2000 à leur occupation progressive par les populations défavorisées. Cela a généré une occupation illicite des bas-fonds comme pour la ville de Yaoundé. Au sein de la ville de Douala qui est caractérisée par des sols gorgés en eau, ces bas-fonds sont des zones humides. De plus en plus de zones humides sont occupées par des habitations précaires (l'exemple le plus emblématique est celui de l'occupation de la mangrove). Elles sont fréquemment soumises à une forte vulnérabilité aux inondations, par des conditions de vie et un environnement très dégradés (Image 10).

Image 10 : vue sur la précarité et l'insalubrité du Quartier Makèpè Missokè

(1)	(2)
Vue sur l'insalubrité de la zone Nord-est du Quartier	Vue sur l'inondation de 2015 au sein du quartier
(3)	(4)
Habitat difficilement accessible	Accumulation des ordures non dégradables dans les bas-fonds du quartier

Source : Carine Tandzi Limofack, pour *l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.*

Le quartier Makèpè Missokè s'est premièrement développé dans un secteur hors d'eau (zone haute) situé au Sud-ouest de la zone humide du site du projet. Cette zone haute est tramée et urbanisée de manière formelle. Elle accueille 1200 ménages, soit environ 70 à 80 000 habitants (CAMSAN, 2015), ayant accès aux services de base (eau potable, électricité et assainissement individuel par exemple). Il accueille une chefferie traditionnelle et constitue ainsi le cœur du quartier.

La zone située en contrebas (Figure 34) est à l'origine d'une zone humide caractéristique des bas-fonds de la région. Elle a longtemps servi de carrière, puis de décharge publique exploitée par HYSACAM jusqu'en 2002, et de nos jours, elle devient progressivement une zone d'habitation occupée par une population pauvre développant premièrement des activités autours du recyclage et de la récupération des déchets. En réalité, la situation sanitaire du site est dégradée, c'est la raison pour laquelle l'un des objectifs principaux du projet est de contribuer à l'amélioration de la couverture en eau potable et de la situation sanitaire des populations vulnérables installées dans le quartier.

Depuis une quinzaine d'années, la pression urbaine a conduit à une urbanisation progressive de l'ensemble des zones basses bordant les plans d'eau (Figure 34).

Figure 34 : Evaluation de l'urbanisation du site (via la zone en rouge ou zone significative) entre 2001, 2015 et 2017 (lecture de gauche à droite)

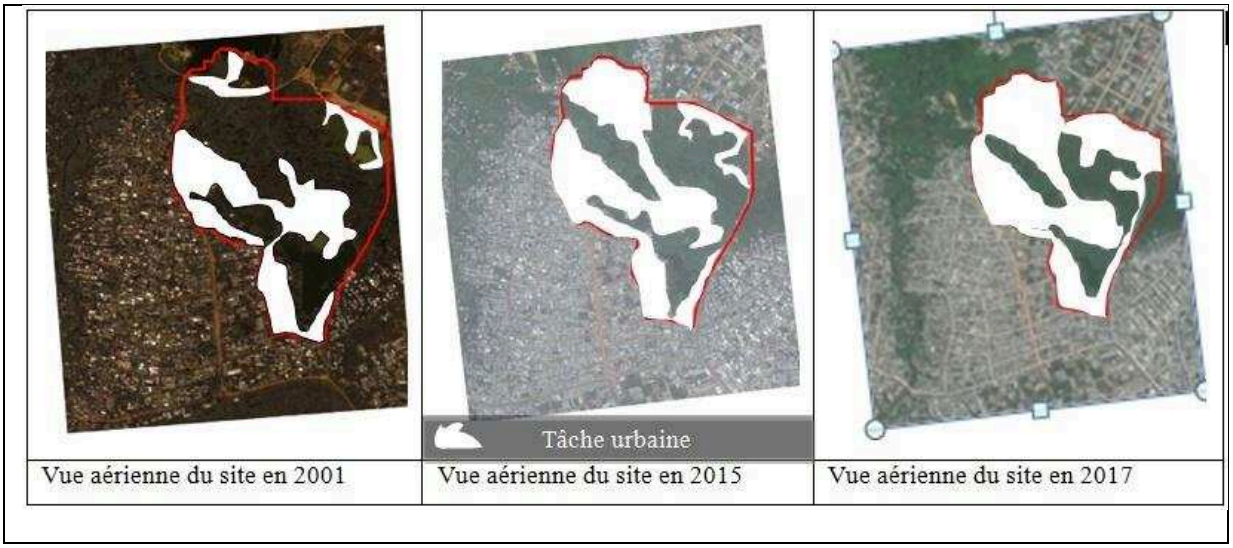

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

La CUD ainsi que 19% des enquêtés du site nous ont fait comprendre que l'aménagement en 2008 d'un axe routier principal desservant le quartier (de la place Thomas Edimo Nloka au carrefour Makèpè) a stimulé sa croissance urbaine et son développement. Cependant pour 33% des habitants enquêtés, l'origine du développement du quartier serait la construction du pont et du drain dans la zone basse participant selon ces derniers au désenclavement et à la réduction considérable des inondations et donc à l'avènement de populations nouvelles autrefois découragé par les dégâts des crues lors des inondations sur le site. 16% des 150 habitants enquêtés du site porteront cette responsabilité à la création des équipements n'existant pas au début de la création du quartier : il s'agit entre autre de deux centres de santé, d'un marché et de petits commerces. C'est le phénomène d'appel d'air lié aux aménagements des voiries.

La population de la zone basse du site est estimée en 2015 à 300 ménages, soit environ 2000 à 2500 habitants, selon les informations apportées par la chefferie du quartier.

- **La partie basse du site est marquée par une urbanisation anarchique à l'origine de multiples vulnérabilités**

Cette urbanisation correspond à celle des zones marécageuses de Yaoundé. L'occupation progressive et informelle des bas-fonds camerounais est une pratique urbaine de plus en plus récurrente et avec elle l'étalement urbain se développe de plus en plus.

A Makèpè Missokè cette urbanisation renforce les multiples facteurs de vulnérabilité propres à ce quartier :

- **Vulnérabilité aux inondations** : elle fait référence aux pertes matérielles et humaines survenues après les épisodes d'inondations lors des crues (le cas le plus ressent est celui des inondations de 2016 qui a été le plus médiatisé et a occasionné de nombres pertes notamment trois pertes en vies humaines et de nombres dégâts matériels). « *…les évènements pluvieux surviennent le plus souvent la nuit et donnent directement* lieu aux inondations. Une précipitation correspond généralement à une inondation dans ce quartier et le phénomène est très rapide : quelques minutes voir une demi-heure après la pluie nous sommes envahie par les crues et les pertes matérielles sont *énormes…* », Témoigne un habitant de la zone basse du site [Hab 02_1] l'ors d'un entretien.

La vulnérabilité des biens et des personnes est particulièrement élevée dans cette zone basse du site (Figure 35).

Figure 35 : Pertes en vies humaines suite aux inondations à Makèpè Missokè (1998 – 2016)

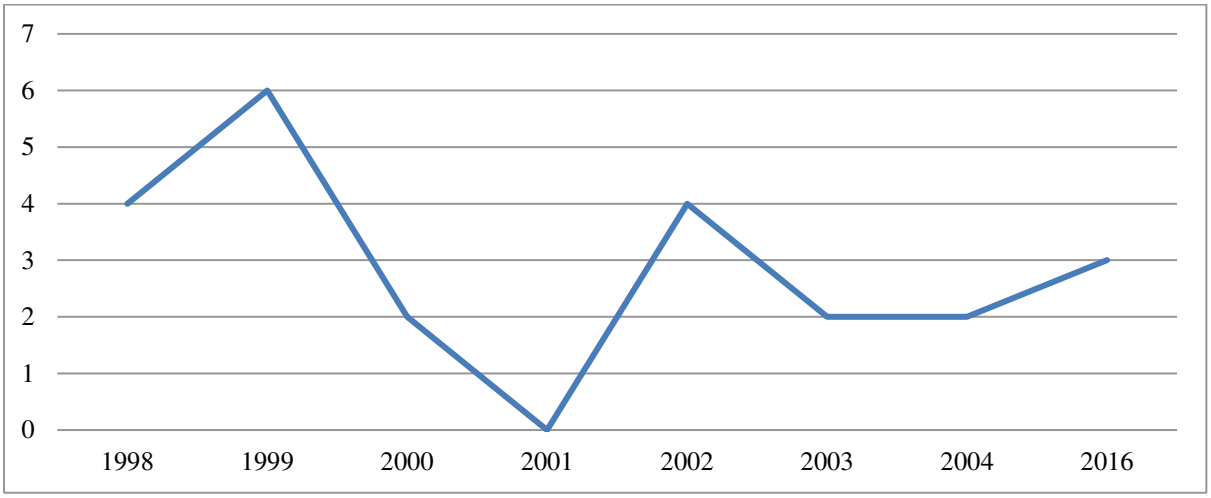

Source *: Ngouyamsa, 2016 et Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de* doctorat, 2017.

Comme le montre le graphe ci-dessus, sur moins de 20 ans, les pertes en vies humaines suite aux inondations sont récurrentes (environ 23 habitants y on laissés leur vie). L'urgence dont s'arme la CUD quant aux enjeux environnementaux de la ville et notamment à travers le projet Douala ville durable ferait référence à ces dégâts.

- **Vulnérabilité socioéconomique** : les habitants de ces quartiers précaires intègrent généralement la population la plus défavorisée de Douala. Elle occupe cette zone sans titre de propriété (72% des enquêtés de la zone basse affirment n'avoir pas de titre foncier) et sont sans accès de services de base (eau potable, assainissement et collecte des déchets notamment). Pour la plupart d'entre eux, leurs revenus sont issus d'activités informelles.

- **Vulnérabilité sanitaire** : l'absence de service d'assainissement, de collecte de déchets et le contexte environnemental (zone humide soumise à des pollutions diffuses) sont les causes de la forte vulnérabilité aux maladies hydriques (le choléra : 10% de cas à l'échelle de la ville a été recensé en 2014 sur le site, la typhoïde : 41% des enquêtés du

site reconnaissent la récurrence de cette maladie sur le site et quelques maladies de la peau y sont également courantes).

- **Vulnérabilité des milieux et écosystèmes** : la densification de l'habitat, aux dépens de la zone humide, augmente la dégradation écologique du site (des pollutions diverses, des destructions de la biodiversité et de la nature du milieu ainsi qu'une réduction de la trame verte de la ville).

Toutes ces vulnérabilités sont celles qui ont motivées les pouvoirs publics à y développer le premier sous projet du grand projet « Douala ville durable ». De la vulnérabilité des milieux et des écosystèmes, à la vulnérabilité aux inondations, en passant par les vulnérabilités sanitaires et socioéconomiques, il y a à Makèpè Missokè une réelle précarité environnementale. Le lien entre l'Homme et son rapport à la nature est questionné et ce questionnement est inévitable compte tenu des incidents récurrents qui s'y produisent. Le projet sur le site de Makèpè est donc à forte valeur environnementale et c'est la raison qui a facilité son financement.

- **Montage financier et implication des acteurs occidentaux au sein du projet**

L'initiative du projet serait endogène car selon la CUD, elle provient de la ville elle-même. L'apport des occidentaux sur ce projet se situe au niveau des partenariats techniques et financiers. Il s'agit notamment de l'AFD (c'est l'aide publique au développement) et du FFEM. C'est un organisme qui a été mis en place à la suite des différents engagements spécifiques pris par l'Etat français pour financer les projets à forte valeur ajoutée environnementale. Ces partenaires disposent de niveau de financement modulable en fonction de la nature des projets proposés.

« *...Si vous leur proposez un projet de construction de voiries par exemple ils ne le fianceront* jamais. Ils ont donc des canevas que nous devons respecter donc quand on initie un projet *c'est en s'appuyant sur leurs critères de choix de sélection, nous avon*s en quelque sorte *l'obligation de nous inscrire dans leurs créneaux pour obtenir des financements...* », [CUD-CP].

L'influence occidentale sur les orientations de ce projet urbain est conditionnée par les enjeux financiers.

« *...c'est ainsi qu'ils influencent et orientent la nature des projets qu'ils financent. En termes* de procédure nous sommes soumis à leurs cahiers de charges procédurales. Nous sommes

obligés de suivre leurs canevas… », Ajoute ce dernier pour justifier l'implication occidentale sur le projet Douala Ville durable.

Au niveau de l'urbanisme opérationnel, il existe également des interventions occidentales car à l'occasion des réunions de supervision (quelques-unes ont eu lieu jusqu'à nos jours), des experts étrangers participent à des séances spéciales de travail avec les experts urbains camerounais en vue d'évaluer le projet dans son évolution et dans ses discordances. Le projet Douala ville durable semble ainsi porté par l'Etat français, suivant qu'il soit fortement impliqué au projet. Il s'agit des implications : conceptuelle (elle donne la nature aux projets et s'inscrit dans des cahiers de charge préétablis), financière (elle finance soit une partie ou la totalité du projet), technique (elle apporte une expertise étrangère à la mise en œuvre du projet).

« *…lorsqu'on va aborder les questions d'aménagement il y aura forcément un expert étranger* qui viendra donner des orientations par rapport au retour expérimental connu dans le contexte étranger *; mais aussi l'expert revient en amont sur la cr*itique du projet en lui-même *et se prononce par rapport aux thèmes de référence de l'aménagement…* », [CUD-CD].

Outre l'apport technique, l'aspect financier est le second objet d'implication des acteurs occidentaux et notamment français par rapport au projet. Soumis à un montant de 5 000 000 €, ce projet est financé à 96% par l'Etat Français. L'AFD finance a hauteur de 3 300 000 € (cela représente cependant un prêt au gouvernement camerounais accordé dans le cadre du DUD), le FFEM finance à hauteur de 1 500 000 € (il s'agit d'un don), la communauté urbaine finance 200 000 € et à ce montant sera ajouté environ 500 000 € qui représentera le coût estimé de l'accompagnement social (il ne pouvait qu'être estimé au début du projet. Une commission préfectorale et une commission d'évaluation des biens se sont mises en place et ont recensé les personnes et biens affectés par le projet et un coût a été attribué aux pertes matérielles en vu d'une indemnisation des propriétaires par la CUD: d'où le montant de 500 000 €).

La difficulté de ce projet est son volet environnemental car il est le seul justificatif légal d'octroiement du financement, de lui dépend entièrement la faisabilité du projet. C'est-à-dire que si le projet n'est pas validé par la commission de contrôle de l'AFD, en tant qu'un projet caractérisé par une forte valeur ajoutée environnementale, il ne sera pas financé par ces partenaires étrangers. Cependant, en ce qui concerne le budget national alloué à ce type de projet, la difficulté demeure. Il ne s'agit plus de se conformer aux cahiers des charges mais de rendre effective une rupture de paradigme du projet urbain. En réalité, il s'agit d'accorder la même importance à de tels projets qu'à ceux issus de visions ponctuelles d'aménagement

urbain. C'est à ce niveau que je situe toute la difficulté de l'approche car il serait plus difficile à la direction des études de la planification et du développement durable de faire valider un projet à forte valeur environnementale dans la répartition budgétaire de l'ensemble des projets urbains par la commission en charge de la CUD. Pour cette dernière, la volonté d'une perception immédiate des résultats d'aménagement urbain (tel l'aménagement d'un tronçon de route, la restauration d'un bâtiment public ou encore la restauration d'une place) est la raison de cette difficulté.

« *... les décideurs politiques comprennent facilement quand on leur dit donnez 500* 000 000 *FCFA pour la construction de 5 km de voirie car pour eux c'est logique* : là où la route passe le développement s*uis. Mais lorsqu'on dit qu'on a besoin de 25* 000 000 pour une étude *d'impact environnementale on vous dit « quel intérêt pour cette étude d'impact* environnementale ?... », [CUD-CP].

En réalité, il n'est pas possible d'avoir une perception immédiate des résultats sur les changements environnementaux. C'est la raison de la remise en question sa légitimation face aux décideurs publics. Ce projet aurait impliqué un changement de mentalité, un changement de perception que les politiques auraient eu du mal à s'en saisir.

« *...on veut descendre et dire par exemple qu'on a inauguré la route, on coupe les rubans sous les projecteurs des caméras et c'est ça qui marque donc du coup le challenge c'est de* pouvoir concevoir des projets tel que le projet Douala Ville durable ou au lieu de faire une descente sur le terrain pour inauguré le drain aménagé la descente se fera pour encourager *la résolution des problèmes d'inondation, de gestion améliorée des déchets, de préservation de l'environnement…* », [CUD-CD].

- **Approche conceptuelle du projet Makèpè Missokè**

Le projet Douala ville durable a été conçu sur la base d'une durabilité transversale : durabilité sociale, environnementale, économique et culturelle. C'est un projet qui vise à intégrer ce précepte de développement durable dans les politiques publiques et au sein des aménagements urbains contemporains. Les actions éparses n'auront pas eu, selon la CUD, un effet perceptible et le changement aurait été difficilement appréciable. Cependant, en concevant un projet à grande échelle et qui englobe simultanément toutes ces durabilités, le développement urbain durable serait plus perceptible et donc effectif. C'est dans cette logique que le projet « Douala ville durable » est réalisé et ce suivant trois composantes principales et une secondaire ou transversale.

- **Première composante : éducation de la citoyenneté à la lutte contre les changements climatiques**

Elle est liée à l'amélioration des connaissances sur les effets du changement climatique à l'échelle de la ville car il serait difficile d'améliorer la qualité environnementale ou de réduire les effets du changement climatique (les inondations en particulier), ou encore d'agir durablement sur la qualité environnementale et sur la réduction des risques si l'on ne dispose pas d'une meilleure connaissance sur les paradigmes autour des phénomènes d'inondation et des changements climatiques. Il s'agit donc dans cette première composante de réaliser une revue des connaissances en faisant un état de l'art en ce qui concerne les changements climatiques et les inondations à l'échelle de la ville et de faire également un état des lieux des données disponibles (électroniques, climatiques, températures et précipitation) pour pouvoir faire des modèles et envisager de mettre en place un observatoire local sur les changements climatiques qui permettra d'avoir des données hydrologiques et climatiques pour la prévention du risque d'inondation.

- **Deuxième composante : matérialisation du DUD et valorisation des trames vertes et bleues**

Elle est liée à l'aménagement d'un site proprement dit à savoir le site de Makèpè Missokè qui présenterait toutes les caractéristiques contraires au développement durable car du point de vue social il y a une précarité importante, du point de vue économique, c'est l'activité informelle qui prédomine, du point de vue environnemental, il y a une dégradation importante des écosystèmes dans les zones humides urbaines (la destruction progressive de la flore et de la faune préexistante remplacées progressivement par des constructions et l'aménagement des bas-fonds qui s'exposent en plus aux risques d'inondations). La seconde composante vise à aménager et valoriser cette trame verte et bleue, pour redonner à la nature ses droits parce que le lac qui s'y trouve est en réalité un bassin de rétention des eaux qui nécessiterait une valorisation du point de vue économique et social. Du point de vue social, une mauvaise réputation est attribuée aux habitants de ce quartier, qui accueillait autrefois une carrière ensuite une décharge. De ce fait, les gens qui y vivent ont une renommée liée aux anciennes activités du site. Il était donc question pour la CUD d'aménager cet espace dans l'optique de changer l'image du quartier et de contribuer ainsi à la valorisation des habitants qui pourraient désormais être fiers de dire qu'ils habitent Makèpè : le projet vise à produire une image esthétique pour la ville. Du point de vue économique, il s'agit de générer des activités qui seront intégrées au système économique de la ville, ce ne sera plus de l'informel mais des activités formelles taxables.

- **Troisième composante : accompagnement des acteurs du quartier**

Elle est liée à l'accompagnement des acteurs du quartier. C'est essentiellement l'accompagnement social et minoritairement économique. L'idée n'étant pas de multiplier la nature des activités sur le site mais de conserver, encadrer et valoriser les activités existantes.

« *...il y a des activités de recyclage, de maraichage qui se passent sur le site et on s'est dit qu'on pouvait les maintenir...par exemple si on prend le cas de l'activité de recyclage, c'est les ferrailleurs d'une part et puis il y a des femmes qui recyclent des vieux torchons pour en* faire des vêtements mais alors les conditions dans lesquelles ils exercent ces activités sont généralement déplorables. Elles sont exposées à un risque sanitaire très élevé. De même que *les ferrailleurs qui récupèrent cette ferraille archaïquement s'exposent aux risques de* coupures, de tétanos et autres. Il est question pour nous de leur fournir un cadre plus légal et *d'améliorer l'exercice de ces fonctions…* », [CUD-CP].

Au-delà de ces aspects sanitaires il existe des aspects environnementaux car les procédés utilisés de récupération de cette ferraille sont très souvent polluants (pollution atmosphérique par combustion, pollution des eaux par lessivage hydraulique et autres). La CUD prévoit une aide pour la restructuration de leurs activités en se basant sur l'expertise d'usage. Selon elle, il s'agit d'une forme d'innovation artisanale à conserver. Cependant, toute innovation nécessite un environnement qui lui est favorable car s'il n'existe pas, on ne saurait parler de ses avantages (productivité, rentabilité et techniques nouvelles.) et faire valoir ses présumés qualités sera difficilement acceptable par les institutions (Akrich, Callon et Latour, 1988). C'est la raison pour laquelle la CUD montre une volonté manifeste d'encadrer cette activité artisanale à Makèpè. Ce besoin serait également due au fait que ces artisans sont producteurs de savoir-faire atypiques susceptibles de renforcer le potentiel patrimoniale local. C'est une activité économique qu'ils pratiquent avec un modèle d'affaire et une gestion traditionnelle. Pour la CUD, insérer cette activité dans l'ensemble formel serait une réponse à la réduction des activités informelles.

Pour le volet social il est question de pouvoir consolider toutes les initiatives sociales au sein du quartier notamment : les groupes d'initiatives communautaires, les comités de développement. L'enjeu pour la CUD serait d'aider les populations à acquérir un statut leur permettant de mettre en place leurs programmes d'activité, de monter des microprojets de développement et également d'encadrer des demandes de financement divers (adressés à la localité ou aux organismes internationaux).

- **Composante Transversale** : il s'agit du volet gestion ou pilotage du projet qui vient en appui des trois autres. Il est prévu dans la structuration du projet de créer un bureau d'écoute et d'accompagnement des personnes sur 4 ans (la durée légale du projet). Il serait constitué d'un certain nombre de membre entre autres les chefs de quartier, les chefs de bloc et certains leaders d'association de quartier, qui serviront de relais entre les habitants et la ville. L'objectif final visé est de développer un sentiment d'appartenance au projet des habitants du site et même des riverains, en vue d'une appropriation totale du quartier à la fin du projet car de cette appropriation dépendra la durabilité du projet. Cette durabilité avait été évaluée en 2003 par la CUD à travers le projet d'infrastructure de Douala

« *...nous avons expérimenté pour la première fois cette approche participative et inclusive des populations. C'était un premier pas de l'ingénierie sociale…* », [CUD-CP].

Dans cette première initiative, les quartiers pilotes étaient Bessengue (Douala 1e) et Cité de la paix (Douala 3e) à travers lesquels ont été regroupé les populations des quartiers concernés pour leur soumettre le projet de développement de leur quartiers tout en leur présentant le budget alloué à ce projet. Alors par ordre de priorité des doléances ont été prises en compte et un projet d'appel d'offre avec des projets de quartiers bien spécifiques (éclairage public, accessibilité et eau potable notamment) ont été montés par la CUD. Par la suite, des orientations en termes de planification normalisée ont été données : il fallait faire passer des voies donc libérer les emprises publiques. Cette implication totale des habitants à générer des actions significatives et même inattendues pour les acteurs de la CUD. La plus marquante fut les initiatives individuelles des populations qui se sont immédiatement portées garant de démolir eux même les parties de leur bâtisse qui empiétaient sur la voie publique pour faciliter la viabilisation de leur quartier.

« *…même si je perds une partie de ma maison pour que la voie passe ce n'est pas grave…* ». Témoigne un habitant [Hab 04_1].

Avec cette approche par niveau de service, le projet a été entièrement réalisé. Il faut noter que ces quartiers étaient au départ des quartiers ayant un déficit d'images développé autour de l'insécurité de la délinquance, des inondations et de l'insalubrité par exemple. Ce projet vise à améliorer le système de collecte des déchets et l'image du quartier au sein de la ville.

« *...Ce qui a marqué toute la ville, c'est que lors des émeutes de 2008, aux mouvements de* revendication, il y a eu des dégâts matériels dans beaucoup de quartiers sauf dans ces quartiers pilotes à participation inclusive... », [CUD-CP].

En réalité, cette intégration des populations au sein du processus d'aménagement de leur milieu de vie aurait généré un sentiment d'appartenance de ces derniers à leur environnement qui a débuté par l'appropriation du bien public et s'achève par la volonté de protéger ce dernier. Cette approche réussie selon les acteurs des pouvoirs publics décentralisés est celle que porte également le projet « Douala ville durable ».

Le projet Douala ville durable serait donc le premier projet qui met simultanément en commun l'ingénierie civile, l'ingénierie sociale, l'approche environnementale en urbanisme, l'approche par niveau de service, la valorisation économique et l'accompagnement des acteurs du quartier.

- **Mise en œuvre pratique du projet :**

La convention de financement du projet a été signée le 1er juillet 2016 et la phase dite de déblayage est en cours d'exécution : les procédures administratives (contractualiser avec les partenaires du projet parmi lesquels une association telle que Douala Art qui va contribuée à la maitrise d'œuvre sociale et culturelle du projet, une maitrise d'œuvre scientifique et technologique assurée par l'IRD (l'Institut de Recherche pour le Développement) notamment pour la première composante qui est l'amélioration des connaissances et un assistant en maitrise d'ouvrage qui est l'institut régionale pour la coopération au développement - IRCOD de Strasbourg) ont été récemment validées.

Désormais, grâce au projet Douala ville durable, un changement de paradigme s'est opéré au sein de la CUD dans l'approche du projet urbain à Douala. Par exemple, avant le lancement du projet, sur le site Makèpè Missokè existait déjà un projet d'amélioration de l'assainissement qui deviendra avec cette nouvelle approche un projet de gestion des inondations. C'est-à-dire que désormais, il n'est plus question uniquement de construire des canaux mais de la percevoir dans une approche globale et donc une approche intégrée sachant que si le riverain n'est pas sensibilisé, ce projet de construction d'un drain risquerait de ne pas être durable dans le temps. Dans cette logique, une dizaine de bureaux d'écoute ont été créés pour l'ensemble des drains du projet et progressivement, une interaction a été mise en place avec la population et les acteurs en charge de le l'élaboration dudit projet. Il y avait également

des sous-composantes projet de quartier qui vise à restructurer les quartiers attenant qui seront aménagés, l'enjeu étant d'informer et d'intéresser les riverains. Ce projet de drainage pluvial n'était pas identifié au départ de sa mission comme un projet de DD, cependant actuellement il s'intègre au projet Makèpè Missokè. L'approchée intégrée dans ce contexte et à l'image des pays occidentaux et programme une interconnexion entre les projets durables de la ville.
Le projet Makèpè Missokè voudrait être un projet conçu comme un programme qui a pour vocation d'être répliqué dans d'autres sites de la ville : c'est un projet pilote.
Makèpè Missokè est en quelque sorte le « Learning by doing » anglais.
«*...Les critiques et améliorations se feront chemin faisant. Le chalenge lancé est qu'à la* sortie du projet on ait une fiche pour un autre projet de durabilité urbaine. Pour que dans dix *ou vingt ans on puisse dire de Douala qu'elle est une ville durable pou*r telle et telle *raison…* », [CUD-CP].

Cependant nous sommes en droit de penser que le DD n'est pas une notion figée, elle est appelée à évoluer et à se révolutionner sans cesse. Ce projet serait donc plus un idéal à éteindre qu'une limite franchissable. Il serait donc plus judicieux de l'appréhender comme un processus itératif qui aboutit déjà à des changements (ne serait-ce que sur les moyens d'appréhension du projet urbain), chemin faisant vers la durabilité.
« *...les gens ont l'habitude de me demander en* quelle année exactement Douala sera une ville durable et moi je dis que Douala est une ville durable, même si son degré de durabilité *n'a pas encore atteint la valeur désiré… elle est en chemin vers la durabilité, et chemin faisant elle l'est déjà…* », [CUD-CP].

2. Quelques initiatives communautaires qui participent de la durabilité

Il s'agit ici d'énumérer quelques pratiques sociales au sein de la ville de Douala susceptibles de produire indirectement des préceptes de durabilité urbaine.

2.1 L'entraide : une initiative communautaire durable

A Douala et au Cameroun en général, le quartier est sous la gouvernance d'un chef de quartier assisté des chefs de bloc qui sont également des responsables de comités. Cependant, certains chefs de quartiers bénéficient d'une légitimité populaire et sont proches des habitants, tandis que d'autres sont considérés comme serviteurs des intérêts de l'Etat et non des habitants du quartier (Noubouwo, 2014). A Makèpè, 83% des 150 habitants enquêtés s'accordent à dire que la chefferie apparait comme une déclinaison supplémentaire d'une

administration gouvernementale peu efficace. Dans cette vision, 38% des habitants enquêtés, reprochent à ces chefs de quartier (nommés par les sous-préfets) d'êtres des partis pris politique de ces derniers ; cette relation serait comparable à une pratique du clientélisme à travers laquelle les chefs de quartier serait assimilable au client avec pour patron le sous-préfet. Aux yeux des populations, les chefs traditionnels ayant une affiliation politique, auraient perdu progressivement leur crédibilité; ils ne seraient donc plus aptes à assurer efficacement leur rôle d'agent administratif rassembleur chargé du développement du quartier. C'est alors que dans l'optique d'appuyer et de renforcer ce rôle, un certain nombre de comités ont été mis en place à Maképé Missokè. Il s'agit notamment du :

- **Comité d'hygiène et de salubrité** : notre enquête nous a permis de constater que ce dernier sert à sensibiliser et à inciter les habitants à la pratique d'une meilleure hygiène dans le quartier (Image 11). Ce comité est constitué de quelques représentants habitant le quartier. De façon plus pratique, le comité organise tous les dimanches matins des travaux collectifs mobilisant tous les habitants (ceux ne contribuant pas physiquement ont l'obligation morale de le faire financièrement.

Image 11 : Construction d'un ouvrage de franchissement par le comité d'hygiène et de salubrité du quartier Makèpè

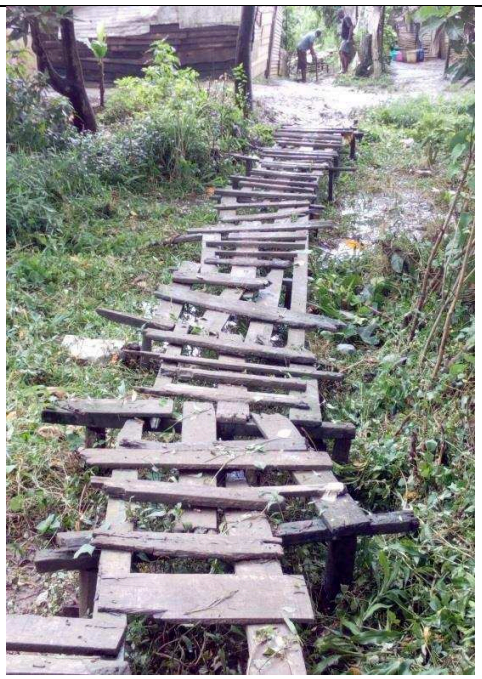

Source : Tchomdom, 2016

- **Comité de santé (COSA)** : les membres de ce comité sont désignés par le chef de quartier et sont généralement des citoyens ayant des compétences directes dans le

domaine de la santé exerçant dans des services hospitaliers de la place ou retraités (infirmiers, aides-soignants et médecins par exemple). Ils ont pour attribution la réalisation des opérations de vaccination, de sensibilisation dans la lutte contre les malades relevant de l'insalubrité et de la précarité de l'espace à habiter. 51% des 150 habitants enquêtés reconnaissent l'efficacité de ce comité dans ses actions concrètes. La lutte contre l'épidémie du choléra de 2005 est un exemple d'intervention réussie de ce comité au sein du quartier. Il a également appuyé la mise en place des forages pendant cette période de forte épidémie de choléra.

- **Comité de vigilance et de surveillance :** l'insécurité serait une préoccupation majeure des habitants de Makèpè Missokè car 84% des enquêtés la présente comme la première crainte du quartier au départ de son urbanisation.

«*…ce quartier* au départ était un quartier à risque, on ne pouvait pas circuler après 18 h sans *crainte de se faire agresser…* », [Hab 05_1] Témoigna un habitant du quartier lors de l'enquête. « *…quelques fois il y avait des agressions en journée, les mâtinés n'étaient pas exclus…* », Ajouta un autre habitant lors de la même enquête.

Comme pour la majorité des quartiers précaires de Douala, il n'existe pas à Makèpè de poste de police. Ce comité de vigilance essaie donc de combler ce manque sécuritaire et veille sur les entrées des quartiers et avertit les autorités publiques en cas d'intrusion. En mal de légitimité et de moyens financiers, ce comité soumet à tous les résidents une cotisation mensuelle variant en fonction du niveau de revenu des foyers.

« *…Les travailleurs, les titulaires d'une moto ou d'une voiture, ainsi que ceux qui disposent d'une maison avec barrière ne paient pas le même montant que les chômeurs et les acteurs du secteur informel…* », (Noubouwo, 2014).

Ce comité est constitué d'habitants volontairement garants de cette mission et il est placé sous la supervision du chef de quartier. Cependant le mode opératoire de ce comité s'appliquerait selon Noubouwo (2014) autour du concept de « justice populaire ».

- **Comité de développement du quartier** : celui-ci est chargé de coordonner les projets de développement urbain du quartier. Plus concrètement il s'agit de réaliser et d'entretenir de petits ouvrages tels que les ponceaux, le curage de drain, et le nettoyage du quartier (Image 12). Ce comité est également substituable au comité d'hygiène et salubrité.

Figure 12 : Ouvrage de franchissement construit par le comité de développement à Makèpè

Source ***: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017.***

Tous ces comités contribueraient fortement à la gestion locale du quartier et surtout à l'implication des habitants dans la gestion communautaire des contraintes du quartier en rapport aux meilleures conditions de vie des habitants. Chemin faisant, cette gestion pourrait être qualifiée de tenant de durabilité urbaine dans le sens ou dans son implication totale des habitants aux problématiques concernant leur quotidien et dans l'action au service de l'amélioration de leurs conditions de vies, elle permet outre un développement social durable (renforcement des liens sociaux entre habitants, prise en charge sanitaire et sécuritaire), une gestion résiliente du quartier. Ces comités, de part leur émancipation, ont incités les pouvoirs publics à s'intéresser aux situations de risques que ce quartier et ce faisant, la CUD est en collaboration permanente avec ces derniers afin de répondre efficacement aux difficultés du quartier. L'exemple le plus emblématique est la construction du drain par la CUD dans la partie basse du site qui contribue de nos jours, bien qu'encore en cours d'exécution, à la réduction considérable des inondations.

Les comités dans l'exercice de ces taches, sont succédés par d'autres initiatives des habitants renforçant cette gestion : les associations et plus particulièrement les tontines.

- **L'association pourrait être assimilable à une stratégie de consolidation sociale** : dans ce quartier comme dans bien d'autres quartiers précaires de la ville, l'association est la forme par excellence d'acquisition d'un statut et donc d'implication dans la

gestion durable et évolutive du quartier. On y retrouve une multitude d'association en fonction d'une variante de critères (âge, sexe, ethnie, bloc, situation professionnelle, famille, culturel et sportif). Cependant, d'après nos enquêtes, l'adhésion aux associations est inégale car ce sont les chefs de ménage et/ou leurs épouses qui en sont les participants majoritaires (les raisons sont morales et financières car les jeunes encore sous la dépendance financière de leurs parents ne disposent pas assez de revenus pour y adhérer et ne disposent également pas d'une obligation morale quant à la stabilité sociale du foyer).

« *... une des conditions majeures d'appartenance à une association est la participation au* fonds de solidarité de celle-*ci...*», (Inack, 1997).

L'adhésion à l'association est également d'ordre social et culturel car un chef de ménage conforte son statut « d'homme responsable » aux yeux de la communauté que s'il appartient à au moins une association. Ces associations n'existent pas uniquement pour consolider la communauté adhérente mais elles constituent également une forme d'assurance sociale contre les risques à venir et permettent par la même occasion aux adhérents de construire leur propre vie matérielle. L'assurance en question est connue au Cameroun aux travers des tontines.

- **La tontine est l'assurance contre le risque :** c'est une pratique informelle de solidarité financière qui permet par la même occasion de développer un modèle de construction du lien social (Nkakleu, 2009). Selon Henry et al. (1991), les tontines seraient assimilables à un contrat aléatoire qui dépend des chances de survie des adhérents. Kern et Nkakleu précisent qu'en Afrique, la tontine a un sens ethnologique.

Chez les bamilékés au Cameroun par exemple, sa pratique est ancrée dans les mœurs sociales et devient un marqueur identitaire significatif. « Ntchwa » qui se traduit par « Faire force ensemble » est une représentation sociale de la tontine chez les bamilékés. En réalité, cette représentation se rapproche de l'adage populaire « l'union fait la force », qui associe à la mise en commun des adhérents autour d'une thématique commune (même appartenance ethnique, professionnelle, sociale et religieuse par exemple.) des actions communautaires palliatives. Les tontines peuvent être une caisse financière (forme d'épargne individuelle sans intérêts pouvant servir de capital pour un investissement futur de l'adhérent), une caisse de secours (forme d'épargne accordée comme aide à chaque adhérent en cas de situation de malheur ou de bonheur ; elle peut être assimilable à une forme de sécurité sociale

camerounaise), ou encore une caisse de projet collectif (forme de d'épargne destinée à financer un projet d'un bien collectif au quartier des adhérents).

A Makèpè, les tontines sont composées majoritairement de commerçants issus du secteur informel qui recherchent en permanence des entrées financières pour relancer leurs activités. Ces tontines constitueraient donc un moyen de sécuriser, de faire face aux imprévus et d'entreprendre des projets d'avenir mais aussi de soutenir cette activité commerciale.

Les associations telles que les tontines sont également celles qui appliquent des sanctions radicales. L'exemple le plus prenant est la sanction applicable à l'adhérent en cas d'absence et de non cotisation prolongée. L'individu ayant ainsi failli à ces droits, généralement mensuels, sera déshonoré et rejeté non seulement de l'association mais également du groupe social qui a servi de base de construction de l'association en question. Les associations sont des assurances et des garanties sécuritaires pour les habitants mais elles peuvent aussi être des moyens d'exclusion sociale.

Toutes ces initiatives communautaires (comités de gestion du quartier, associations et/ou tontines) consolident les liens sociaux entre les habitants du quartier Makèpè Missokè et assurent par la même occasion une sécurité sociale et financière de ces derniers.

« *...mes tontines me permettent de m'occuper de mon commerce et de mes enfants ... je me sens encadré et protégé car j'appartiens à une communauté pour laquelle je compte, je suis assisté à tout évènement heureux ou malheureux...* », Avait témoigné un habitant [Hab 03_1].

Aux côtés de ces initiatives, le quartier est marqué par la récurrence des activités économiques du secteur informel. Ces activités seraient envisagées selon la CUD comme une alternative de durabilité économique.

2.2 L'existence d'une durabilité au prisme de l'informel ?

Dans les quartiers précaires au Cameroun, l'informel est en général le principal moyen de construction et d'animation de la vie urbaine. Comme pour les bas-fonds de Yaoundé, le quartier Makèpè est le fruit du travail de l'économie populaire qui construit des maisons, produit et transforme les produits agricoles, dynamise les marchés mais également trie, recycle et vend les objets abandonnés. Le secteur informel se développe dans ce quartier autour d'une diversité d'activités. Nouboumo (2014) les références sous quatre catégories :

- **L'informel de production** (agriculture urbaine, menuiserie et, BTP entre autres) : c'est une reproduction informelle de la vente des biens et services modernes, mais avec cependant des pouvoirs d'achat plus faibles et des moyens d'action plus limités.

L'informel de production est reconnu à Makèpè sous des formes d'activités telles que l'agriculture urbaine, les activités de tissage ou encore la menuiserie bois.

En ce qui concerne l'agriculture urbaine, elle est pratiquée dans les espaces interstitiels encore inoccupées. Cette activité génère conjointement la création d'emplois et la production et commercialisation des produits frais. Le besoin alimentaire urbain de plus en plus grandissant fait de cette activité informelle une source de garantie économique des habitants en activité. Selon notre enquête, 31% des150 habitants pratiquant cette activité ne vivent que des revenus qu'elle leur procure et semblent largement satisfaits. Cette activité se pratiquant sur un foncier n'appartenant généralement pas aux agriculteurs, elle est donc menacée de diminution voir de disparition progressive en fonction des besoins des éventuels acquéreurs. Cependant, comme pour la ville de Yaoundé, cette activité serait avantageuse pour la planification urbaine durable de la ville de Douala dans le sens où elle limiterait dans la mesure du possible l'étalement urbain, contribuerait à une autosuffisance alimentaire du quartier et peut-être de la ville et assurerait une rentabilité économique des ménages. Cette activité qui tend à décroitre gagnerait à se développer d'avantage en raison de la croissance démographique importante du quartier et de la demande toujours grandissante des produits alimentaires frais.

Pour ce qui est des activités de tissage, Makèpè s'oriente vers le domaine de l'habillement. Cette activité allie modernité et savoir-faire artisanal et autour d'elle d'autres filières connexes se développent (teinturerie, mercerie, lavage et vente). Les filières associées à cette activité font de cette dernière le plus grand pourvoyeur d'emplois à Makèpè après l'agriculture urbaine (soit 23% des 150 habitants enquêtés la pratique).

La menuiserie est une activité très convoitée par les jeunes n'ayant pas fait d'études. Elle met en valeur l'art culturel national et représente une activité de production également convoitée (soit 18% des enquêtés la pratique exclusivement). Elle fait partie à la fois de l'informel de production, d'artisanat et de service, et elle se développe en étroite correspondance avec le domaine de la construction du BTP. Elle procure des produits mis en vente tels que : les portes, les fenêtres et le mobilier d'intérieur, etc.

- **L'informel d'artisanat**: se développe autour des activités telles que les bijouteries traditionnelles, les sculptures (représentation artistique des œuvres culturelles), la broderie et le tissage notamment. Toutes ces activités dans l'ensemble représentent un secteur significatif à travers lequel les habitants s'investissent également (soit 14% des 150 enquêtés).

- **L'informel de services** (restaurations populaires, transports urbains et réparations mécaniques ou électriques) : il est cinquième dans le classement issu de nos enquêtes en rapports aux activités informelles exercées dans le quartier Makèpè (soit 9% des 150 enquêtés)
- **L'informel d'échanges** (distribution, commerce, change, etc ; soit 5% des 150 enquêtés).

Figure 36 : Recensement des activités informelles au sein du quartier Makèpè

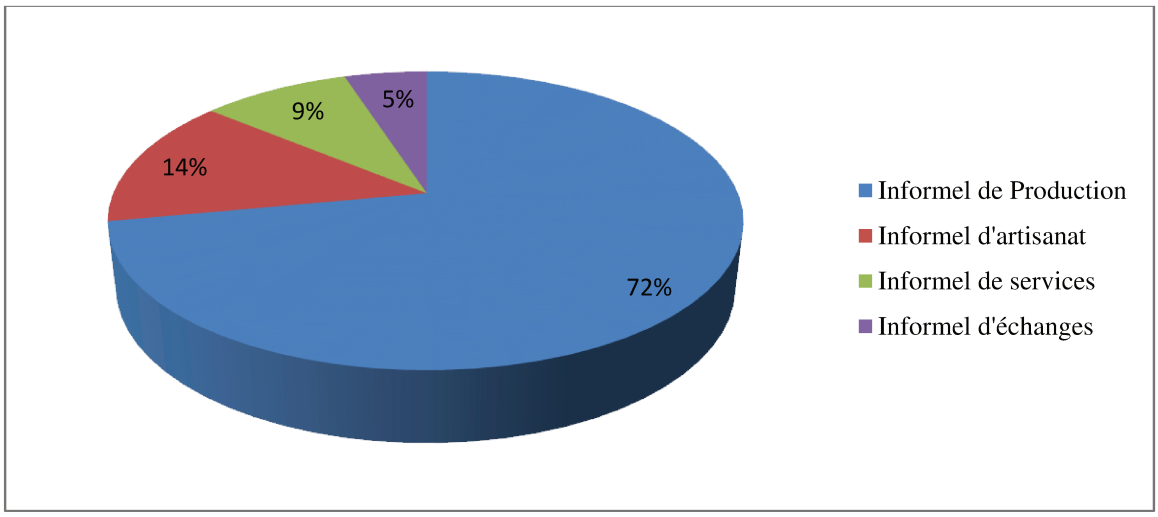

Source *: Carine Tandzi Limofack, pour l'obtention d'une thèse de doctorat, 2017; données* de Noubouwo, 2014.

Les différents types d'activités économiques au sein du quartier attestent du dynamisme du secteur informel, de ses stratégies d'adaptation aux conditions économiques et de son importance face au développement urbain. Au niveau des politiques publiques et contrairement à la ville de Yaoundé, la CUD semble entreprendre de nos jours dans ce quartier, une démarche de conciliation de l'informel dans une approche d'encadrement légal et de mise en formalisation. Le but premier étant de valoriser « le savoir-faire » des habitants de ce quartier (et des Doualais en général) et d'encourager (voir encadrer) l'initiative d'une production et consommation locale. L'autosuffisance serait la quête suprême de la CUD. Cependant les habitants exerçants dans ces secteurs d'activités semblent l'ignorer. Pour beaucoup d'entre eux (87% des enquêtés), la CUD serait laxiste face à leurs conditions de vie précaires et n'interviendrait dans leurs activités économiques que pour prélever les impôts.

« *...si c'est pour prélever les impôts, la CUD est active mais pour nous aider à développer nos activités ils sont absents…* », Avait témoigné un habitant [Hab 04_1].

L'informel dans ces activités donne des emplois aux habitants, fournis des revenues aux familles, développe des activités de la vie quotidienne, participe au payement de l'impôt libératoire et participe au développement économique de la ville mais également de la société camerounaise. Faudrait-il rejeter cette activité au risque de voir les populations défavorisées s'appauvrir d'avantage ? C'est cette remise en question qui motive la CUD à vouloir concilier ses activités à celles formelles de manière à ne faire qu'un à long terme. Nous nous demandons s'il ne s'agit pas d'une manière passive de mobilisation des habitants du secteur informel à intégrer progressivement le canevas vers la formalisation. Si c'est le cas, nous sommes tentés de croire que si ces populations ne reçoivent pas de soutiens financiers ou une modification des droits fiscaux, la faiblesse des conditions financières sera à nouveau l'obstacle de cette démarche et bien qu'intégrée, elle pourrait ne pas produire les résultats escomptés. Revenons sur le fait que les commerces de rue par exemple constituent des formes d'entreprenariat pour ceux qui n'ont pas assez de moyens pour s'acheter ou louer des locaux ; ou encore sur le fait que le commerce informel est en quelque sorte le prolongement de l'économie formelle à travers notamment la vente de produits acquis dans le système formelle (N'nde Takukam, 2016). Nous pouvons en déduire que l'économie informelle permet donc de répondre aux besoins des populations qui ont difficilement accès à l'économie formelle (Donovan, 2008) pour des raisons financières, de proximités sociales ou géographiques et morales par exemple. Telles sont les raisons qui nous motivent à penser que formaliser l'informel sans y ajouter d'autres paradigmes pourrait accentuer les écarts sociaux entre les populations, contrairement aux attentes de la CUD.

Le quartier Makèpè Missokè à subit des étapes de transformation et cela lui a procuré une configuration bipartite du site : un plateau non inondable où l'habitat pourrait être qualifié de moderne et donc de salubre, contrairement à la partie basse. La partie basse semble bien connectée au système viaire de la ville. La seconde partie est une zone marécageuse en contrebas composée d'un habitat précaire (utilisation des matériaux provisoires), marquée par une fréquence d'inondations et caractérisée par un système viaire presque inexistant. Cette seconde zone est la plus questionnable : c'est celle sur lequel porte plus ce projet de restructuration du quartier Makèpè Missokè. Ce projet est une première initiative officielle menée par la CUD pour faire de Douala une ville durable. Sous l'expertise et les financements occidentaux et notamment Français – 96% du budget global est Français (AFD, FFEM), ce projet veut approfondir une démarche de durabilité urbaine portée par la CUD qui a débutée en amont par l'élaboration de l'agenda 21 local et conjointement par l'organisation annuelle

des JDD. Le projet Makèpè Missokè dans sa conception et sa vision prospective, témoigne de l'implication des municipalités sur la thématique du DUD pour la raison que c'est cette dernière qui a initié, monté et soumis le projet aux financements étrangers. Il faut quand même revenir sur le fait le financement était conditionné et la condition première était la forte valeur ajoutée environnemental que devait témoigner le projet pour obtenir ledit subventionnement.

Cependant et avec leur implication au sein de l'élaboration des visions stratégiques d'aménagement de la ville (agenda 21) et du quartier (concertations pour le projet) les habitants ne génèrent pas uniquement des activités informelles comme initiatives communautaires pouvant contribuer au DUD, ils sont également producteurs d'un capital économique à travers les « tontines », les associations. Mais il est important d'ajouter que ces tontines seraient également des formes d'assurance personnelle (sociale et financière) des populations au sein de leur communauté d'appartenance (la communauté ici est la base humaine sur laquelle repose l'association).

La ville de Douala opte ainsi pour une démarche particulière du DUD et semble allier plus étroitement visions stratégiques et visions opérationnelles du DD au sein de son processus de planification urbaine.

De ce qui précède, le DUD au Cameroun est doté de sens pluriels et ce en fonction des villes à travers lesquelles il est investi. Cependant, notre travail de terrain nous a révélé que, dans ces processus, certains critères implicites rendent complexe la mise en opérationnalité et leurs particularités rendent compte de caractéristiques endogènes qui contribuent aux mutations urbaines quotidiennes.

CONCLUSION

Cette partie nous a permis de revenir sur nos deux études de cas et de ressortir des singularités des villes durables qu'ils confèrent. Pour la ville de Yaoundé, le DUD serait officiellement la réinterprétation du projet d'embellissement de cette ville lancé en 2005 qui est en cours d'exécution. Il s'agit de s'engager pour l'expansion d'une ville verdoyante à travers laquelle le développement et la préservation de la trame verte sont des priorités. La première approche est la restructuration des quartiers précaires à travers l'opération triphasée de la CUY (l'état des lieux de ses quartiers, la « casse » ou le déguerpissement des habitants et enfin la tentative de reconstruction). Très fortement critiqués et même réfutés par les populations de Yaoundé de part le caractère contraignait que cela leur procurait (sans domicile, sans activité professionnelle, en situation encore plus précaire), cette opération a permis la libération de certains bas-fonds et un réaménagement timide de ces derniers. On relève cependant deux pratiques culturelles des populations pouvant être qualifiées de durables : la production agricole en milieu urbain (maraichère et vivrière) et le lien social développé autour de l'entraide et de la solidarité qui prennent des formes variées.

Dans la ville de Douala, des visions stratégiques aux projets concrétisant ces visions, l'approche du Développement Urbain Durable (DUD) se démarque davantage en se basant sur une approche intégrée et progressive du DUD. Le projet Makèpè Missokè est la première initiative nationale de réalisation d'une ville durable. Sous les experts et financements occidentaux, ce projet veut approfondir une démarche de durabilité urbaine portée par la CUD qui a débuté en amont par l'élaboration de l'agenda 21 local et par l'organisation annuelle des JDD. Le projet dans sa conception et sa vision prospective, témoigne de l'implication des municipalités sur la thématique du DUD. A côté de cette implication institutionnelle, il y a également une forte implication des citadins part la pratique des activités informelles qui génère un capital économique conservé par les « tontines », les formes d'assurances personnelles, et autres groupements financiers. Il s'agit des productions agricoles en milieu urbain (maraichères et vivrières) et du lien social développé autour de l'entraide et de la solidarité pour les populations de la ville de Yaoundé et de leur capacité à intégrer les projets urbains contemporains en matière de durabilité ou non, puis à être des producteurs d'un capital économique à travers les « tontines », les associations à Douala. Mais il est important d'ajouter que ces tontines seraient également des formes d'assurance personnelle des populations au sein de leur communauté d'appartenance.

Toutes ces pratiques participent à la croissance des revenus financiers des populations défavorisées suivit d'une forme de limitation de l'étalement urbain vers les bas-fonds de part la proximité des marchés d'expansions de ces produits agricoles d'une part, à cause de l'assurance vie qu'apporte ces tontines et enfin de part l'insertion sociale qu'elles développent auprès des populations qui développent à la base un sentiment d'exclusion rendu par leurs conditions précaires de vie. Cette situation atténue le malaise du sentiment d'incompréhension qu'elles développent à l'égard des pouvoirs publics

Cependant, nous accordons ces potentialités urbaines à de telles pratiques avec une restriction qui est celle qui fait abstraction du caractère informel de ces espaces. C'est-à-dire que nous faisons de ces pratiques des principes du DUD à condition qu'elles soient soutenues, encadrées ou formalisées et encouragées par les pouvoirs publics, comme le présente de nos jours la communauté urbaine de Douala dans son approche intégrée de la gestion urbaine.

On observe également d'autres critères très peu vulgarisés par le processus du DUD et qui contraint sa propre mise en œuvre. Des pensés des gestionnaires de la ville et des formes d'investissement de ces derniers suivant la notion du DUD, au sentiment d'incompréhension des citadins par les pouvoirs publics en passant par les rapports conflictuels qu'ont générés la décentralisation, le DUD est éprouvé au quotidien au sein les villes camerounaises.

CONCLUSION GENERALE

La réflexion menée tout au long de ce travail de recherche reposait sur l'appropriation de la notion du développement durable au Cameroun et plus spécifiquement par sa prise en compte dans les villes de Yaoundé et de Douala.

L'interrogation que nous avons faite des représentations (institutionnelles et habitantes) du développement urbain durable au Cameroun ont mis en évidence la convergence de leurs objectifs développés autour de la lutte contre la précarité urbaine, la pauvreté et l'accession. Cependant, elle a posé également la question de l'opposition des formes de matérialisations conséquentes issues des pratiques de ces deux typologies d'acteurs. Ces pratiques sont antagonistes et sujettes à la controverse. Nous avons retenu deux raisons majeurs de cet antagonisme. D'une part parce que, les acteurs institutionnels sont conditionnés par le besoin de suivre les préoccupations mondiales en matière de protection environnementale et d'appartenir à la communauté mondiale en vue d'un développement économique notamment à travers les aides internationales et les partenaires étrangers au développement. D'autre part parce que les populations locales on le sentiment d'être marginalisé par les pouvoirs publics[15] et par conséquent leur accordent moins de légitimité, d'où la persistance des tensions entre ces deux types d'acteurs.

L'interrogation des incidences de l'héritage occidental sur les visions du développement urbain durable nous a permis de mettre en évidence les différentes

[15] Les raisons de ce sentiment sont caractérisées

Premièrement, la méconnaissance des populations de la thématique du développement urbain durable portée par les pouvoirs publics : 73% des populations enquêtées estiment n'avoir aucune connaissance ou encore une connaissance floue de cette thématique.

Deuxièmement, l'ignorance ou la connaissance partielle des textes et législations encadrant la spéculation foncière par les populations locales : 82% des populations enquêtées disent être dans l'ignorance complète ou partielle de ces textes et législations.

Troisièmement, l'accession partielle des populations aux services urbains.

Quatrièmement, les rapports conflictuels, voire violents dont font preuve les agents de contrôle de la communauté urbaine auprès des populations pratiquant des activités économiques de subsistance (communément appelées activités informelles). Il faut savoir que 81% des populations enquêtées s'accordent à dire que la pratique des activités informelles fait partie intégrante de la conception locale de la ville et joue un rôle socio-économique avéré.

dynamiques à l'œuvre dans les représentations et les traductions opérationnelles locales au Cameroun.

Dans la première partie de la thèse nous avis mis en évidence les logiques stratégiques et opérationnelles, ainsi que les motivations et les raisons portées par les politiques publiques d'aménagement urbain durable camerounais. Il en ressort qu'après l'indépendance du Cameroun, les pouvoirs publics se sont saisis des politiques d'aménagement urbain dans l'optique de les poursuivre et de les accroitre. Cependant, suite à la crise économique des années 80, les villes ont connues des accroissements urbains et démographiques très rapides qui ont conduit à l'apparition progressive de disfonctionnements. Aujourd'hui, ce sont des villes qui font face à l'étalement urbain anarchique, l'insalubrité et la précarité des milieux de vie, la fragmentation socio-spatiale, etc. Cependant, à côté de tous ces problèmes, elles font également face aux enjeux du développement urbain durable. C'est en 1992 que le ministère lié à l'environnement fût créé au Cameroun et dédié aux préoccupations environnementales nationales. Cependant, il a fallu attendre les années 90 pour que la dimension environnementale soit réellement prise en compte par l'État Camerounais. C'est en 1996, que la loi cadre relative à la gestion de l'environnement a été adoptée, elle traduit le début de la prise en compte des enjeux environnementaux au niveau national. Cependant cette même période correspond à celle du Cameroun sous ajustements structurelles (de 1998 en 2003). Il s'agit d'une période pendant laquelle l'Etat était obligé de réduire ses dépenses dans tous les secteurs y compris le développement urbain, y compris dans l'environnement. C'est alors que sont apparus les bidonvilles et avec elles l'étalement urbain à entamé sa croissance[16]. Les risques environnementaux se sont développés dans les villes à tel point que lorsqu'en 2003 le Cameroun atteint l'initiative pays pauvre très endetté (PPTE)[17] et les ajustements de 2006 au point des ajustements PPTE, il adopte le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et en 2009 il adopte le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE). Pour, ces documents, surtout le second, la protection de l'environnement est un enjeu très mobilisé au même titre que l'économie, l'éducation, la santé. A ce moment, la

[16] Le pourcentage des ménages considérés comme vivant en habitat précaire est de 71,5% en 2011 (Rapport National Habitat III, 2015). Et selon l'enquête des Nations Unies « Habitat 2007 », 67 % de la population urbaine du Cameroun vit dans des bidonvilles du fait de la pression démographique et des difficultés à trouver un logement.

[17] Il s'agit d'une initiative qui vise à assister les pays les plus pauvres du monde en rendant leurs dettes internationales « soutenables ». Cette assistance est accordée par le fond monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale (BM).

représentation camerounaise de la ville durable est la «…ville qui offre aux citoyens les *commodités de base et de façon durable et à des coûts qui répondent au pouvoir d'achat des* citoyens...» (INC., 2009). Cependant, de nombreux auteurs voient dans cette représentation une imposition des politiques d'aménagement occidentales au sein des pays du sud soutenant une forme sournoise d'asservissement des pays du sud envers ceux du nord (Rist, 1996, Brunel, 2012).

Le cadre de vie au sein des villes camerounaises se précarise continuellement. La dégradation de l'espace de vie et du paysage urbain s'accentue et avec elle, les désordres urbains se développent sous l'observation latente des autorités publiques confrontées à la faiblesse des ressources financières et surtout aux turbulences sociales imputables à l'ère de la démocratisation. Suite au plan Marchal (1947) pour l'Afrique qui proposait des aides financières comme alternative de développement des pays du Sud par ceux du Nord, le Cameroun fonde son espoir sur l'aide occidentale qui, à travers une approche partenariale, sont porteurs d'un nouveau commun : la promotion du développement durable. Soumis à se canevas, l'Etat voit et espère en le DUD, un moyen de répondre efficacement (et surtout financièrement) à ces maux urbains. Dans cette posture, les organismes internationaux, porteur de cette thématique et parfois de l'expertise qui l'accompagne, sembleraient êtres des instigateurs de cette forme d'aménagement intégrée dans les politiques urbaines camerounaise et ce au nom du développement urbain et de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit donc d'une transposition (du moins théorique) d'un modèle urbain occidental dont le but est de rechercher des capitaux. Cependant, 80,5% des populations locales et 90% des acteurs institutionnels en charge de la gestion de la ville, s'accordent à dire lors de nos enquêtes que les villes occidentales et plus précisément européennes sont un exemple à suivre pour les acteurs aménageurs des pays d'Afrique. Le Cameroun comme la plupart des pays du Sud se tournent vers l'occident pour espérer une alternative de développement. Cependant, cette aide est en quelque sorte liée c'est-à-dire qu'elle s'accompagne de cahiers des charges des projets préétablis. L'aide financière n'est accordée que pour des projets de nature précise. C'est ainsi que la notion de ville durable permet de nos jours au Cameroun de bénéficier d'un panel important de financement mis à disposition pour son élaboration. Les enveloppes financières des projets découlant de la notion du développement durable sont largement portées par les partenaires ou organismes étrangers. A juste titre, nous avons remarqué que le projet d'embellissement de la capitale est financé à 69,4% par l'occident. Le projet Douala ville durable contient pour le moment deux sous projets urbains : la restructuration du quartier

Makèpè Missokè financé à 96% par l'occident et le projet infrastructure de Douala financé à 94,7% par l'occident. Comment un Etat pourrait-il mener à bien une véritable politique d'aménagement urbain lorsqu'il ne finance que 4 à 30% des projets urbains ? De plus, ces projets urbains sont soumis en amont à des financements conditionnés et la clause est la validation par la commission de contrôle de l'organisme donateur, de la forte valeur environnementale des projets à financer. Il est aussi important de revenir sur la nature même de ses aides qui concourent davantage à l'endettement et à l'appauvrissement des pays du Sud (Mendé, 1979 ; Rist, 1996, Brunel, 2005 ; Sersiron, 2014). Il nous parait aberrant d'envisager une quelconque durabilité (urbaine ou autre) dans un État dont la gestion financière dépend étroitement de celle d'autres États (Occidentaux ou non), ou encore dans un État ne bénéficiant pas d'autonomie financière ? On peut résumer ce phénomène urbain par un adage populaire camerounais « la main qui donne est au-dessus de celle qui reçoit », pour illustrer le fait que le DUD soit finalement une volonté occidentale de diffusion d'une politique de fabrique urbaine qui donnerait l'impression d'une standardisation proactive de l'aménagement urbain.

La seconde partie de cette thèse a permis de mettre en évidence le fait que le DD soit plus une volonté occidentale que nationale. Cette forme abstrait du néoclassicisme est de nos jours présent dans les discours politiques en matière d'aménagement et de gestion des villes camerounaises. Le Cameroun comme la plupart d'autres pays d'Afrique subsaharienne, espère trouver la réponse à ses problèmes sociaux dans les initiatives internationales en matière de DUD. La ville durable arrive dans cette logique de penser l'aménagement urbain et avec elle, une panoplie de documents de planification urbaine en rapport avec les objectifs mondiaux du développement (et plus tard les objectifs du DD) présenté par l'ONU à tous ses états membres, orienteront désormais une nouvelle forme de planification urbaine (PDU, COS, PS, DSRP, DSCE, Agenda 21, etc.). Cependant, les documents de planification sont généralement postérieurs aux phénomènes urbains et opérationnels après l'établissement des populations. La loi régissant l'urbanisme date de 2004 alors que l'existence d'une gouvernance urbaine est antérieure (elle date du lendemain de l'indépendance donc des années 60). Cette loi pose officiellement la nécessité pour toutes les villes de se doter de ces documents de planification. Lesquels seraient caducs dès la fin de leur élaboration. Aujourd'hui, la fabrication des villes camerounaises est théoriquement calquée sur le modèle Français, d'où les mêmes appellations des documents de planification urbaine qu'en France qui pourtant ne traduisent pas les même réalités. Tout comme la définition des

intercommunalités qui dans les nominations ressemblent à celles françaises et dans leurs attributions s'en éloignent. Nous pouvons donc conclure que cette transposition à produit contrairement aux effets attendus des modes de gestion et de gouvernance urbaine différents de ceux Français. Le cas le plus marquant est celui de tensions entre les Maires des communes et les délégués auprès des communautés urbaines qui sont tous les deux en charge de la gestion urbaine. Il s'agit des entités des collectivités territoriales décentralisées héritées dans leurs formulations du système administratif Français. Les tensions dont il est question, interrogent la place de la communauté urbaine dans la gestion de la ville et de son influence sur les autres acteurs aménageurs de la ville (en l'occurrence les maires). Tout ceci pour dire que si les désignations des Collectivités Territoriales Décentralisées sont les mêmes au Cameroun et en France, la question de la gouvernance urbaine les différentie. Dans le cas français, la communauté urbaine est sous l'autorité d'un super maire qui tient sa légitimité des urnes alors qu'au Cameroun elle est placée sous l'égide d'un délégué du gouvernement qui est directement nommé par décret présidentiel le plaçant au-dessus des maires. Il a en quelque sorte le statut d'un ministre de territoire local. De ce fait, les maires qui sont sensé répondre aux attentes des populations locales qu'ils représentent voient leurs attributions diluées par celles des délégués qui ont pour objectif d'assurer la mission qui leur est assigné par le pouvoir central en la personne du chef de l'Etat lui-même. L'Etat garde ainsi la main mise sur le processus d'aménagement urbain même avec l'application de la décentralisation qui cristallise les actions des maires au profit de ceux des délégués. Tout cela empêche une politique locale et favorise une politique de l'Etat central. Alors qu'en apparence la décentralisation camerounaise ressemble à celle française, dans les faits il existe une grande différence dans leurs fonctions. Cette prédominance du pouvoir central est perçue par la population locale comme un désintéressement de l'Etat face aux besoins des populations. Par exemple, pour 87% des populations enquêtées, la communauté urbaine serait laxiste face à leurs conditions de vie précaires et n'interviendrait dans leurs activités économiques que pour prélever les impôts. Ce manque de légitimité dont témoignent les populations locales à l'égard des pouvoirs publics influence largement leurs visions du développement urbain durable promu par le gouvernement. Concernant les projets urbains qui en découlent, les avis des populations sont mitigés : 32% des enquêtés voient dans ce projet une réelle volonté de l'Etat de faire de Yaoundé une ville saine, verte et écologique. 17% voient le projet comme une réponse à une préoccupation inexistante c'est-à-dire le développement d'une trame verte a priori suffisamment dense. 29% pensent que c'est la preuve de l'incompétence de l'Etat face aux problèmes existentiels et quotidiens des citadins et 11% pensent que c'est un moyen de

légitimation des détournements de fond et d'enrichissement illicite par les acteurs de la gouvernance publique. Tout ceci laisse présager une rupture idéologique entre les modes opératoires des pouvoirs publics en matière de DD et les perceptions des populations locales.

Tout cela remet en cause la pensée réelle de la ville camerounaise qui pour nous ne s'est pas inventée. Serait-elle tout simplement une réforme française transposée en théorie mais différente dans les faits ?

Dans cette logique d'analyse, les populations ne semblent pratiquement pas influencer les pouvoirs de décisions institutionnels dans la fabrique de leurs milieux de vie, de leurs villes. Les rapports conflictuels entre populations locales et pouvoirs publics semblent en être une conséquence de cette non-participation habitante. Une autre raison de ces tensions pourrait être due au développement des activités informelles et illicites par ces populations locales, qui est remis en question par les pouvoirs publics. Cette rupture entre ces deux acteurs s'expliquerait davantage par le biais d'une recherche de capitaux qui conditionne les aspirations des pouvoirs publics et les éloignent encore plus des attentes des populations au profit des attentes des partenaires étrangers au développement et des ONG. De plus, l'influence occidentale est présente à travers l'implication permanente des organismes internationaux à toutes les étapes de l'initiative (de la pensée stratégique à la vision opérationnelle). A ce titre, en fin 2017, le ministère en charge de la gestion de la ville (MINHDU) était en attente d'un outil de politique urbain conçu par l'ONU Habitat pour asseoir sa vision stratégique de durabilité urbaine. Cette mouvance idéologique semble certes imposée par les pays du Nord aux pays du Sud (motivé par l'octroiement des capitaux pour le développement) mais serait acceptée officiellement par toutes les parties prenantes du DUD comme une priorité collective et mondiale. Le Cameroun serait donc soumis à une forme de « croyance » au développement qui conforterait leurs acceptations des politiques d'aménagement pensées à l'occidentale. Pourtant, il s'est avéré qu'avec la remise en question croissante et constante que connaissent ces villes durables européennes, il serait logique de repenser les villes durables africaine et camerounaise autrement et de reconsidérer le génie urbain national comme une valeur identitaire sur lequel on pourrait s'appuyer. Dans l'état actuel de paupérisation des pays africains et du Cameroun en particulier, l'émergence d'une vision endogène de la question du DD semble faiblement remarquée. Cela est dû au fait que ces projets emblématiques ne peuvent aujourd'hui être financés que par les moyens extérieurs et pourtant ce sont des projets territorialisés et très orientés en amont. Ils n'accordent généralement que très peu de marge de manœuvre aux Etats receveurs de l'assistance financière. Les décideurs publics camerounais ont compris et adhèrent à la procédure

d'acquisition de ces fonds financiers mais les populations qui devraient le vivre ont encore du mal à comprendre ce concept qui leur est imposé.

Pour résumer, les maires qui représentent les populations locales sont dépourvus de leurs attributions au profit des délégués du gouvernement représentant quant à eux le pouvoir central. Hors, ce pouvoir central est dans certains cas soumis au contrôle et donc à la gestion d'abord financière et infra politique des pays du Nord par l'intermédiaire de l'aide au développement. Donc on peut penser que la gestion financière des villes (durables ou non) est finalement attribuée aux pays du Nord, faisant ainsi fi de la société civile qui dans sa relégation aménage autrement son milieu de vie loin des centres urbains institutionnalisés. C'est la raison pour laquelle on assiste à deux formes de fabrique urbaine : les centres similaires aux villes occidentales et les périphéries bidonvillisés aménagés par les populations en marge de toutes régulations institutionnelles.

La mise en opérationnalité dans le cadre des deux études de cas nous a permis, à travers deux grands projets urbains, de témoigner de la traduction opérationnelle du développement urbain durable (DUD). Pour le cas de la ville de Yaoundé, le projet « d'embellissement de la capitale » serait celui portant cette dimension. Ce projet ne revendiquait pas cette dimension à son démarrage en 2015, il serait officiellement la transformation d'un projet de ville en un projet de DUD. Actuellement en cours d'exécution, il a pour ambition d'œuvrer pour l'expansion d'une ville verdoyante à travers laquelle le développement et la préservation de la trame verte sont des priorités. Mais à côté de cette préservation de l'environnement et des milieux naturels se développe la restructuration des quartiers précaires à travers l'opération tripartite par la communauté urbaine de Yaoundé (CUY) : l'étude de l'état des lieux de ses quartiers, la « casse » ou le déguerpissement des habitants et la tentative de reconstruction. Cette opération est très critiquée (Obama, 2009 ; Dibangui, 2010 ; Kamdoum, 2015) et rejetée par les Yaoundéens qui la qualifient de barbare et d'incompréhensible. Ces habitants sont d'autant plus vulnérables qu'ils occupent majoritairement leur parcelle de manière illicite et sont mis à la rue par les pouvoirs publics, généralement sans préavis officiel et sans indemnisation (Juristes solidarités, 2013). Les conséquences sociales[18], politiques[19] et économiques[20] nous permettent de remettre en question cette logique d'action qui nous semblait au départ éthique et justifiée.

[18] Nous pouvons citer : la paupérisation, la dislocation de la cellule familiale, l'abandon scolaire, la prostitution, la délinquance, les traumatismes divers.

« Non aux déguerpissements sans recasement », retentissaient les cris des habitants de Yaoundé en marche à l'occasion de la Journée nationale de l'habitat de 2011. Si l'objectif d'une telle marche fût une forme de revendication sociale des populations au droit à la ville, cet acte quant-à lui démontre le mécontentement de ces derniers face à cette politique de gestion urbaine. Cependant, cette politique a permis la libération de certaines emprises foncières jugées illicites et dangereuses par les pouvoirs publics. Il s'agit en l'occurrence de la libération des bas fonds inondables et sujets à de nombreux problèmes d'hygiène et de salubrité[21]. Cependant, les espaces libérés n'ont été que très partiellement réaménagés.

Sur la base d'une approche intégrée et progressive du DUD, la ville de Douala a initié le premier projet de « ville durable » du pays à travers la restructuration du quartier Makèpè Missokè. Sous les expertises et les financements occidentaux, ce projet veut approfondir une démarche de durabilité urbaine portée par la Communauté Urbaine de Douala (CUD). Il a débuté en amont par l'élaboration de l'agenda 21 local et conjointement par l'organisation annuelle des journées du DD. De manière générale ces projets témoignent de l'implication des collectivités territoriales notamment des communautés urbaines sur la thématique du DUD. Cependant, à côté de cette implication institutionnelle, se démarque celle des citadins qui selon notre analyse participent à la durabilité. Ces initiatives citoyennes se situent sur 3 plans: économique, environnemental et social. Sur le plan économique, la pratique des activités informelles par ces populations seraient productrice d'un capital conservé par les « tontines », les formes d'assurance personnelles, et autres groupement financiers. Il s'agit de la production agricole en milieu urbain (maraichère et vivrière), des investissements communautaires (autour des activités commerciales informels assurant un minimum de revenues aux foyers des populations défavorisés). Le plan social est marqué part le développement du lien social entretenus par l'entraide et de la solidarité communautaire. La plan environnemental est assuré quand à lui au caractère écologique[22] qu'entretiennent ces activités agricoles locales. Nous avons, mis en évidence quelques-uns des critères qui limite la mise en œuvre du DUD.

---

[19] Il s'agit des tensions, de la méfiance des populations vis-à-vis des autorités, élus, administrations, etc.

[20] Nous parlons du déséquilibre économique, pertes des biens, ralentissement de l'économie.

[21] Il existe une réelle problématique développée autour de l'occupation illicite des bas fonds au Cameroun. Ces zones généralement enclavées et inondables sont celles qui accueillent des décharges collectives par drainage des eaux de ruissellement, et qui développement une certaine vulnérabilité sociale de part la récurrence des inondations, des maladies tels que le choléra, le paludisme, le dysenterie, etc.

[22] Ce caractère environnemental est assuré à travers la conservation et le développement de la biodiversité et la contribution à la limitation de l'étalement urbain.

En effet, le chevauchement des aires d'actions des acteurs génère des conflits de compétences[23] et d'intérêts (entre communautés urbaines et communes d'arrondissement, entre pouvoir publics et citadins, et entre pouvoir public central et pourvoir public décentralisé). Cependant ces conflits ne datent pas de l'avènement du DUD (2009) au sein de l'aménagement urbain mais ils sont plus anciens et font historiquement partie des obstacles à la gouvernance urbaine nationale.

Qu'est-ce que la ville camerounaise ? La réponse à cette question n'est pas aisée. L'analyse du processus de planification et des modalités d'intervention montre que nous avons à faire à une forme hybride qui conjugue aujourd'hui : planification à l'occidentale et pratiques autochtones. Cette singularité est visible à la fois dans la distribution des postes étatiques et de l'occupation du territoire. On peut donc dire qu'il s'agit d'une ville de fait : une concentration très forte d'habitants autour de quelques services urbains qui sont aujourd'hui insuffisant pour répondre aux besoins des populations. C'est un phénomène urbain de concentrations des populations autours d'un noyau dense. La ville durable africaine serait encore un modèle à construire car les actions menées en faveur du DUD, sont majoritairement des actions de marketings urbains épars et très ponctuels. Il nous semble important de nous interroger sur la question de la fabrication de la ville au Cameroun quand à ses capacités de se réinventer de manière endogène. Le fait de construire une ville sur les normes conventionnelles c'est-à-dire occidentales, dans un contexte africain produit-il un aménagent durable ? Ou encore faut-il revenir aux fondements traditionnels des établissements humains locaux pour construire une ville collant d'avantage aux réalités camerounaises et plus précisément faire de l'informel une formalisation de fait ?

Les problèmes des villes africaines sont dû au fait que l'on continue à y calquer des modèles de consommation qui sont très peu durables c'est-à-dire que tout ce qui est de la première heure de la révolution industrielle s'est déplacé vers les pays du tiers monde pour produire les mêmes conséquences. La délocalisation de l'industrie en perte de vitesse du nord vers le sud est une preuve de ce transfert. Les progrès au Nord engendreraient-ils des transferts d'industries polluantes vers le sud ?

[23] Il s'agit en l'occurrence des attributions des maires et des délégués auprès des communautés urbaines au sein de la gestion urbaine.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Nous avons identifié des leviers et verrous qui pourraient permettre de mieux questionner les opérations urbaines en cours et d'autres axes de réflexions découlant de notre recherche. Nous avons identifié quatre axes majeurs de réflexion quant-aux critiques portées sur les programmes gouvernementaux pour le développement, des communautés urbaines de Yaoundé et de Douala en matière de DD, puis aux réflexions autour des tensions entre les pouvoirs publics et les populations dans la gestion urbaine durable.

1 – La faiblesse des documents de planification urbaine et la discontinuité d'une vision stratégique de planification urbaine

Si les villes camerounaises sont anciennes, la loi régissant l'urbanisme est quant à elle très récente : elle date de 2004 et précise dans ses décrets que toutes les villes camerounaises devront se munir, en plus des documents d'urbanismes tels que le SDAU, PDU, POS, PS, (Assako Assako, 1999 ; Morand-Deviller, 1996), d'un agenda 21 local permettant d'asseoir leur visions stratégiques d'aménagement urbain durable. Ce document ne fait peut-être pas la ville durable mais elle fournit des orientations nécessaires auxquels se réfèrent les aménageurs pour faire la ville. Cependant, ces documents au Cameroun se font à postériori des établissements humains, et moins de la moitié des villes camerounaises se dotent de nos jours de ces derniers dans leur totalité. Douala est aujourd'hui, la seule ville qui procède un agenda 21. Le retard accusé par ces villes quant à la manière dont elle se conçoivent remet en question la capacité des acteurs en charge de la gestion des politiques urbaines à initier et contrôler des décisions politiques donnant à la ville un démarrage institutionnel pertinente d'octroiement ou de mise à jour des documents de planification urbaine. De plus, le droit à l'urbanisme nécessite de s'appliquer au sol qu'il régit et dans cette perspective, les documents d'urbanisme en sont les supports : sur quel supports cartographiques et juridiques se basent les acteurs institutionnels en matière de gestion durable des villes ?
L'un des verrous est la faiblesse de la vision programmatique et endogène des villes camerounaises[24].

2 – La gestion du foncier au Cameroun : la confusion de compétences partagées par plusieurs institutions

[24] Les villes camerounaises accusent encore un retard en ce qui concerne les documents de planification urbaine

Les départements ministériels (MINDCAF, MINHDU, MINATD, MINADER, MINTP, MINEPNDD, MINEPAT), les collectivités territoriales décentralisées (communautés urbaines et communes d'arrondissement), les organismes publics et parapublics (MAETUR, MAGZI, FEICOM), les sociétés immobilières, les organisations non gouvernementales (3776 ONG en 2012), les associations et les chefferies traditionnelles (80 chefferies de 1e ordre et 862 chefferies de 2e ordre) en sont les acteurs. Cependant, la diversité de ces acteurs et la faiblesse de leurs interactions réduisent leurs actions en faveur de la gestion durable du foncier. La conséquence directe est la recrudescence des spéculations foncières frauduleuses et/ou informelles. Questionner les lois régissant le foncier pourrait être une alternative d'encadrement de cette gestion multipartite. Cela revient à développer des réflexions autour des attributions respectives de chaque typologie d'acteur au sein de cette organisation. Il s'agit de confronter le droit moderne et le droit coutumier en matière d'administration foncière. Le risque à ce niveau est de faire fi de la singularité camerounaise de la gestion coutumière du foncier au profit de celle moderne calquée (du moins en théorie) sur le modèle français d'administration foncière. Il est donc question de se demander comment penser autrement la gestion foncière au Cameroun afin de la rendre moins complexe et donc plus gérable par les pouvoirs publics. Autrement dit, comment trouver un équilibre entre la vision étatique et celle coutumière de la gestion foncière ?

3 – Une décentralisation non achevée et/ou peu opérante

La place du Délégué de la communauté urbaine dans la gestion de la ville positionne le pouvoir central au dessus des pouvoirs de décision des Maires de communes et met à mal la démocratie représentative. Cette situation complexifie d'avantage l'effectivité de la décentralisation et permet difficilement aux maires d'assumer leur plein exercice de gouvernance et de gestion du découpage administrative dont ils sont en charge. Un levier consisterait à clarifier les missions et les relations entre les acteurs des ces collectivités territoriales décentralisées afin de comprendre les limites des rayons d'actions et surtout réduire les conflits de compétence. Questionner la participation de la société civile dans la gestion urbaine officielle revient à interroger le pouvoir de décision des Maires de communes qui sont sensés les représenter. Cependant, questionner les attributions de ces Maires revient à interroger le statut du délégué après de la communauté urbaine dont le pouvoir est placé au dessus de ceux des Maires. Comment redonner du pouvoir aux élus locaux et par quels moyens y parvenir ?

4 - La marginalisation des habitants dans le processus d'aménagement institutionnel

L'impression d'infantilisation que réfutent ces habitants par rapports aux visions prospectives des pouvoirs publics, renforce d'avantage leur réticence aux initiatives gouvernementales en matière de gestion urbaine. En réalité, éduquer[25] les populations à adopter des comportements d'éco-citoyens ou de citoyens responsables vis-à-vis de leur environnement, est un objectif porté par les collectivités territoriales décentralisées. Suivant cette logique, les habitants développent d'avantage des impressions d'infantilisation et d'incompréhension face à la gestion de leur milieu de vie. La ville est faite pour que les populations qui y habitent ou qui l'occupent se sentent à l'aise (Lefebvre, 1967). Cela pose la question des besoins de ces derniers. La protection de l'environnement est un objectif qui semble actuellement moins important pour la population camerounaise qui désire bénéficier des services urbains de base, lutter contre la pauvreté et la précarité urbaine, en somme qui souhaite la satisfaction de ses besoins essentiels. La ville durable ou non se fait pour ces habitants qui au Cameroun représentent également des aménageurs importants. Cependant, les besoins de ces populations locales sont autres que reposant sur les enjeux du développement durable. Puisqu'au Cameroun, la ville est en réalité un prolongement de la campagne et donc du village car la majorité des populations urbaines viennent des villages afin de bénéficier des commodités qu'offrent la ville et avec ce transferts s'en suivent les modes traditionnelles (rurales) d'occupation de l'espace (Noubouwo, 2012), faudrait-il réfléchir sur un aménagement urbain qui permettra à l'habitant de vivre son être culturel en toute aisance (Assako Assako, 1999) ?
Le second point que cet axe de réflexion évoque est celui de la participation habitante au sein de la gestion urbaine institutionnelle : comment intégrer officiellement les savoirs habitants au sein du processus de planification urbaine ? Nous émettons l'hypothèse que la formalisation de son intégration pourrait lui donner une forme de légitimation de l'action et stimuler en ce dernier un sentiment de responsabilité envers la gestion de la ville. Cela pose la question de la concertation. Cependant, la limite de cette vision est due au fait qu'au sein des pays occidentaux, depuis quelques décennies la concertation opère des ajustements afin de mieux intégrer la société civile au développement urbain mais elle est bien souvent mise à mal dans

[25] L'expression « éduquer » fait référence à l'impression d'infantilisation des populations dans leurs rapports à l'approche adoptée par les collectivités territoriales décentralisées quant à la gestion urbaine durable. Il y a dans cette approche une forme de remise en question des savoirs habitants (Faburel, 2014). L'habitant est appréhendé ici comme un profane, celui qui ne possède pas de connaissances quand à ses modes d'occupation de l'urbain.

nombre de projets et au regard de ses capacités d'intégration participante. Cependant, elle n'a pas tenu ses promesses et les projets d'envergures sont présentés comme ceux dont la concertation est factuelle mais très marginale (Toussaint et Vareilles, 2009 ; Serra, 2014).

« On ne consulte pas sur les choix stratégiques du projet, mais sur la couleur de la peinture », cette métaphore rend compte du caractère partiel de la concertation en France ; Ce contexte à travers lequel il semble largement investi et éprouvé au quotidien. Elle demeure donc questionnable : faudrait-il s'en saisir dans le contexte camerounais ?

Le développement de ces axes de réflexions pourrait donner lieu à une pensée endogène de la ville camerounaise puisqu'il prendra en compte les préoccupations à la fois gouvernementales et leurs modes opératoires en matière de DD d'une part, et les représentations et attentes des populations locales d'autre part.

BIBLIOGRAPHIE

A. LES OUVRAGES ET CONTRIBUTION A DES OUVRAGES COLLECTIFS

Barthel P.A., Zaki L., 2011, Expérimenter la « ville durable » au sud de la Méditerranée. Chercheurs et professionnels en dialogues, (Villes et territoires), La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 352 p.

Baudouin T., 2006, Ville productive et mobilisation des territoires, L'Harmattan. Paris, 224 p.

Boisvert V., Vivien F-D., 2006, « Le développement durable : une histoire de controverses économiques », dans Aubertin C., Vivien F.D., Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux, Paris : La Documentation Française, (Les Etudes de la Documentation Française ; 5226), ISSN 1763-6191, p. 15-48.

Boissonade J., 2015, La ville controversée, les dynamiques urbaines dans le mouvement critique, Editions PETRA, Paris, 487 p, ISBN : 978-2-84743-097-4.

Brundtland H., 1987, CMED, Notre avenir à tous, Québec, édition Maisoneuve, 349 p.

Brunel S., 2015, « L'urbanisation africaine peut-elle être durable ? », in Jacquemot P., villes durables-quelles villes pour demain ?, éditions Revue sciences humaines, p. 24.

Callon M., Latour B., 1991, La science telle *qu'elle* se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise, La Découverte, Paris, 390 p.

Guermond Y., Mathieu N., 2011, La ville durable, du politique au scientifique, Quae, Paris, 286 p.

Hamman P., 2012, Sociologie urbaine et développement durable, Editions De Boeck, Bruxelles, 200 p.

Harvey D., 2010, Géographie et capital : Vers un matérialisme historico-géographique, Chapitre IV *l'urbanisa*tion du capital, Editions Syllepse, Paris, 133 p.

Hveem H., 1976, Les matières premières, les accords multilatéraux et la structure du pouvoir économique. In: Tiers-Monde, tome 17, n°66, Avant la IVe CNUCED. Les produits de base et la politique internationale. p. 485-513;

Jaglin S., 2005, *Services d'eau en Afrique Subsaharienne,* CNRS Editions, 244 p.

Kom Tchuente B., 1996, Développement municipal et gestion urbaine au Cameroun, Yaoundé, Éditions CLE, 217 p.

Latouche S., 2003, Décoloniser *l'imaginaire* : La Pensée créative contre *l'économie* de *l'absurde*, Parangon, Paris, 188 p.

Latouche S., 2004, Survivre au développement : De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative, Editions mille et une nuits, 128 p.

Lefebvre H., 1967, Le droit à la ville, Edition Economia, 135 p.

Lefèvre P., Sabard M., 2009, Les écoquartiers, Editions Apogée, Rennes (France), 261 p.

MAETUR, 1996, La défense de vos droits en matière foncière, édition Bainée, Douala, 166 p.

Maffesoli M., 2000,Le temps des tribus : déclin de *l'individualisme* dans les sociétés post-modernes, La Table ronde, Paris, 350 p.

Mumford L., 1966, « Technique et civilisation, La cité à traversl'histoire », dans Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 21e année, N. 4, p. 919-922.

Mumford L., 2012, « L'héritage de l'homme », dans LOUART B., Notes et Morceaux Choisis : Bulletin critique des sciences, des technologies et de la société industrielle, édition lenteur, Paris, p. 35- 56.

Mveng E., 1985, Histoire du Cameroun Tome II, CEPER, 315 P.

OWONA A., 1996, La naissance du Cameroun 1884-1914, Paris, L'Harmattan, 321 p.

Pautard E., 2015, « La rhétorique pédagogique au service de l'acceptation sociale. Le verdissement des conduites individuelles en question », dans Boissonade J., 2015, la ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique, Editions PETRA, p 105-139.

Pinson D., Thomann S., 2001, La maison en ses territoires, Paris : L'Harmattan, 191 p.

Puech M., 2010, Développement durable : un avenir à faire soi-même, Le pommier, coll. Mélétè, 226 p.

Quivy R., Van Campenhoudt L., 1995, manuel de recherche en sciences sociales, Dunod, Paris, 2e édition entièrement revue et augmentée coll. Psycho Sup , 272 p.

Renauld V., 2014, Fabrication et usage des éco-quartiers, Éditions Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Coll. Espace en société, 122 p.

Rumpala Y., 2010, Développement durable. Ou le gouvernement du changement total, Lormont, Le bord de l'eau, coll. », Diagnostics, 436 p.

Souami T., 2011, Ecoquartiers et urbanisme durable, Paris, Problèmes politiques et sociaux, Paris, La Documentation Française, N°981, 111 p.

Souami T., 2009, Eco-quartiers, secrets de fabrication, Paris, Les Carnets de l'Info., 207 p.

Souami T., 2011, Avant-propos. pp. 5-9. In Ecoquartiers et urbanisme durable. Problèmes politiques et sociaux (981). Paris, Ed. La documentation française. 111 p.

Theys, J., Emelianoff, C., 2001, Les contradictions de la ville durable. Le débat, p. 122-135.

Tissot S., 2007, *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Ed. du Seuil, Paris, 289p.

Verschave F-X., 1994, Libres leçons de Braudel. Passerelles pour une société non excluante, Paris, Syros, 211p.

B- REVUES, MEMOIRES, THESES ET PRESSES UNIVERSITAIRES ET RAPPORTS,

Akric M., Callon M., Latour B., 1988, «A quoi tient le succès des innovations ? 1 : L'art de l'intéressement; 2 : Le choix des porte-parole. Gérer et Comprendre», Annales des Mines, p.4-17.

Andres L., Bochet B., 2010, « Ville durable, ville mutable : quelle convergence en France et en Suisse ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine,* p. 729-746

ANTWI Adarkwah Y., 2000, «Urban Land Markets in Sub-Saharan Africa: A Quantitative Study of Accra Ghana», these-urban studies, sous la direction de John Adams, Napier University, 272 p.

Ascher F., 1997, « Métapolis ou l'avenir des villes. In: Revue de géographie de Lyon », Une nouvelle culture de l'aménagement des ville,.vol. 72, n°2, 126 p.

Assako Assako R. J., 1999, « Critique de la politique urbaine du Cameroun : instruments, résultats et évaluation », In Revue de Géographie du Cameroun, Vol XIV, n°1, p. 53-67.

Assako Assako R. J., 2000, « Méthode navette image-terrain pour la réalisation des cartes d'occupation en milieu urbain africain : le cas de Yaoundé (Cameroun), Télédétection », OPA (Overseas Publishers Association), France, vol 1, p 285-303,

Assogba Y., 2000, « Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique », Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire, 36 p.

Atkison A., 2000, «Promoting sustainable human development in cities of the south: A south Area perspective», UNRISD, Genève, 41 p.

Ballet J., Dubois J-L., Mahieu F-R., 2004, « A la recherche du développement socialement durable: concepts fondamentaux et principes de base », Développement durable et territoires, 13 p.

Bannister J., Fyfe N., 2001, « Introduction: fear and the city, In the urban studies», Urban studies, vol 38, p. 207-213.

Banque Mondiale., 1986, *Les besoins financiers de l'ajustement dans la croissance en* Afrique subsaharienne, 1986-1990.Washington DC, 136 p

Banque Mondiale., 1989, *L'Afrique subsaharienne : de la crise à la croissance durable*, Washington, 280 p.

Banque Mondiale., 1994, La politique de développement, "l'ajustement en Afrique, réformes résultats et chemin à parcourir", Washington DC 1994 Banque Mondiale, Rapport annuel 1993, Washington DC 1993 Banque Mondiale, Rapport annuel 1994, Washington DC 1994 Nations Unies, Situation économique et sociales dans le monde, Tendances et politiques économiques actuelles, 512 p.

Barthel P-A., Clerc V., Philifert P., 2015 « La ville durable dans le monde arabe : quelle appropriation», in Boissonade J., 2015, la ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique, Editions PETRA, p 199-226.

Barthel, P.-A., 2011, « Premiers quartiers urbains « durables » dans les pays arabes : enseignements sur une génération spontanée », Espaces et sociétés, 99 p.

Béal V., Charvolin, F., Morel Journel, C., 2011, « La ville durable au risque des écoquartiers. Réflexions autour du projet New Islington à Manchester », Espaces et sociétés n° 147, p 77-97.

Beauchamp D-E., 1995, «Community: the nefleted Tradition of public health», in Beauchamp D-E., et Steinbock B., (dir), *New Ethics for the Public's Health*, New York, Oxford University Press, p. 57-67.

Beaurain C., 2005, « Ville, Nature et éco-quartiers : pour quels milieux humains ? », Revue Juridique de *l'Environnement,* vol. 40, p. 21-36.

Belem G., 2006, « Le développement durable en Afrique : un processus sous contraintes Expérience de l'industrie minière malienne », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 7 Numéro 2, 44 p.

Berdier C., Viteri Palomeque M-F., 2015, « les aménagements des parcs linéaires à Guayaquil en Equateur : une traduction du « buen vivir » et des « droits de la nature » » ?, Géocarrefour, p. 193-202.

Berque A., 2010, « Des fondements ontologiques de la crise, et de l'être qui pourrait la dépasser », Vertigo, 10, 13 p.

Billé R., 2004, « La gestion intégrée du littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif », Thèse de *Doctorat en science de l'environnement*, sous la direction de Laurent Mermet, ENGREF-CIRED/RGTE, Ecole normal du génie rural des eaux et forêts, Paris, 473 p.

Bogui F- L., 2006, « Mariage interethnique et production de l'ethnicité », Mémoire de Maitrise en sociologie, dirigé par Roch Yao Gnabeli, 106 p.

Boissonade J., 2010, « L'écoquartier comme mise à l'épreuve du développement durable. De l'équation à traduire à la mise en justice », Colloque international : Environnement et développeme*nt durable: l'apport des sciences sociales*, Groupe d'Etudes pour le Développement et l'Environnement Social (GEDES), Sfax(Tunisie), présentation du colloque : http://calenda.revues.org/nouvelle12420.html.

Boissonade J., 2011, « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », Espaces et sociétés (n° 147), p. 57-75. DOI 10.3917/esp.147.0057, p. 57-75.

Boissonade J., 2017, « Taoufik Souami, Ecoquartiers et urbanisme durable, Paris, Problèmes politiques et sociaux, Paris, La Documentation Française, N° 981, 111 pages, 2011 », Développement durable et territoires, Vol 2, 5 p.

Bonard Y., Matthey L., 2010, « Les éco-quartiers : laboratoires de la ville durable », Cybergeo : European Journal of Geography, rubrique « Débats. Quartier durable ou éco-quartier ? », 9 p.

Bonard, Y., Matthey L., 2010, « Les éco-quartiers: laboratoires de la ville durable - Changement de paradigme ou éternel retour du même? », Cybergéo : European journal of geography (En ligne). www.cybergeo.revues.org , 9 p.

Bouangui V-T., 1995, « le concept de développement durable : le cas de l'Afrique Subsaharienne », mémoire de DEA en droit et science politique, sous la direction de …, Université de Reims Champagne, Ardenne, Pierre Weiss, 142 p.

Breheny M-J., 1995, «The compact city and transport energy consumption», Transaction of the Institute of British Geographers.NS 20, p. 81-101.

Brunet F., et al., 1997, « La décentralisation en Afrique subsaharienne », Secrétariat d'Etat à la coopération, 72 P.

Bui T-U., 2012, « L'intégration du développement durable dans les projets de quartier: le cas de la ville d'Hanoï », Thèse de Doctorat en Architecture, sous la direction de Pierre Fernandez et de Frédéric Bonneaud, Université Toulouse le Mirail-Toulouse II, 420 p.

Buiatti M., 2012, « la ville durable », le cnfpt, 13 p.

CEUM., 2012, « Montréal : une ville nourricière et productive », Consultation publique sur *l'état de l'agriculture urbaine à Montréal Présenté à l'Office de consultation* publique de Montréal, 24 P.

Charlot-Valdieu C., Outrequin P., 2004, « La démarche HQE²R de conduite de projet urbain intégrant le développement durable », The European Comission Community Research, 36 p.

Charlot-Valdieu C., Outrequin P., 2004, « La démarche HQE²R vers une transformation durable des quartiers », éditorial MEDDE, 3e conférence internationale du projet HQE²R, 8 p.

Clos J., 2012, « Urbanisme : un impératif pour des villes durables - Entretien avec d'ONU-Habitat », Afrique Renouveau, [En ligne], mis en ligne en Avril 2012, consulté le 13 Septembre 2016. URL : http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/avril-2012/urbanisme-un-imp%C3%A9ratif-pour-des-villes-durables.

Collin M., Szaniecki B., 2008, « Appropriations constituantes de la ville productive », Multitudes 2008/2 (n° 33), p. 175-178.

Communauté Urbaine de Yaoundé, 2002, « Projet de ville », Horizons, 96 p.

Da Cunha A., 2005, « Régime d'urbanisation, écologie urbaine et développement urbain durable : vers un nouvel urbanisme », in Da Cunha A., Leresche J.P., Knoepfel, Nahrath S. (eds), Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance, Presses polytechniques et universitaires romandes, 480 p.

Desbrosses A., 2014, « La décentralisation au Cameroun : un goût d'inachevé », wikiterritorial, CNFPT, 20 p.

Descamps M., Vicard F., 2010, « Mesurer le développement durable: jeux d'indicateurs et enjeux locaux », Revue d'économie régionale et urbaine, p. 749-771.

Di Meo ., 2010, « La Métropolisation. Une clef de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », *L'information* Géographique, vol.74, p. 23-38.

Donzelot J., 2004, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation », Esprit, vol.118, p. 267-274.

Dorier-Appril E., Jaglin S., 2002, « Gestions urbaines en mutation : du modèle aux arrangements locaux », Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), pp 5-15.

Dubresson A., Jaglin S., 2002, « La gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne. Pour une géographie de la régulation », Historiens et Géographes n° 379, UDI, CNFG, IRD, 9 p.

Emelianoff C., 1997, La ville durable : état des lieux en Europe et prospective, Rapport pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Service de la Recherche et des Affaires Économiques (SRAE), Paris, juillet, 363 p.

Emelianoff C., 1999,La ville durable, un modèle émergent : géoscopie du réseau européen des villes durables (Porto, Strasbourg, Gdansk), édition Orléans : université d'Orléans, TEMIS_0061496,746 p.

Emelianoff C., 2004, « Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique ». Cahiers du PROSES, n° 8. Cahiers du PROSES, 27p.

Emelianoff C., 2004, « Urbanisme durable ? », Ecologie et Politique n° 29, Syllepse, Paris, 244 p.

Emelianoff C., 2007, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique », L'information géographique, vol. 71, p.63-64

Emelianoff C., 2008, « Enjeux et figures d'un tournant urbanistique en Europe », Annales des Mines - Responsabilité et environnement /4 (N° 52), p. 15-20.

Emelianoff C., 2010, « Durabilité urbaine, modes de vie et solidarités à long rayon d'action », in Coutard O., LévyJ.-P. (dir.), Écologies urbaines, Paris, Economica, p. 302-327.

Emelianoff C., Levy A., 2011, « Éditorial », Espaces et sociétés 2011/4 (n° 147), p. 7-23. DOI 10.3917/esp.147.0007

Esoh Elamé., 2004, « Intégrer la dimension interculturelle dans l'évaluation du développement durable», in Affredi C., *La dynamique de l'évaluation face au* développement durable, Ed Harmattan, Paris, p. 303-318.

Esoh Elamé., 2008, « Responsabilité sociale des entreprises et gestion forestière au Cameroun : quel rôle peuvent jouer les contre-pouvoirs traditionnels ? », Actes du 3ème congrès du RIODD, Lyon

Faburel G., 2012, « Entre éco-quartiers et habiter environnemental : les valeurs et les principes de l'action territoriale pour la ville durable », texte de communication colloque, Paris Val de Seine, 19 p.

Faburel G., 2015, « Les éco-quartiers comme construction infrapolitique d'un habiter ? Expériences sensibles et paysagères, modes de vie et valeurs socio-environnementales », Réseau « Développement durable et territoires fragiles », 19 p.

Faburel G., Roché C., 2012, « Les Valeurs et principes de l'aménagement durable. Analyse et perspectives par et pour les éco-quartiers en France », Bureau de recherches Aménités, rapport pour le ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, Ivry-sur-Seine, 69 p.

Faburel G., Roché C., 2015, « l'habiter écologique : retour réflexif sur les éco-quartiers et les valeurs portées pour l'action », in Boissonade J., 2015, la ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique, Editions PETRA, p. 73- 103.

Gamberini, J., 2009, « Taoufik Souami, Écoquartiers, secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens », Géocarrefour, p. 150–151.

Gendron C., Revéret J-P., 2000, « Le développement durable », Economie et Sociétés, série F, N) 37, 14 p.

Genestier Ph., 2006, « Le développement durable : thématique nouvelle, rhétorique conventionnelle. Le discours politique en quête de réaffirmation », Revue Territoire en mouvement, p.6-7.

Godard O., 2004, « De la pluralité des ordres Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification »,Géographie Économie Société, n° 2004/3, vol. 6, p. 303-330.

Godard O., Hubert B., 2002, « Le développement durable et la recherche scientifique à l'INRA », Rapport à Madame la Directrice Gén*érale de l'INRA, Rapport* intermédiaire de mission, 46 p.

Hamman P., 2011, « La « ville durable » comme produit transactionnel », Espaces et sociétés, 4/2011 (n° 147), p. 25-40.

Henry A., 2012, «Aménagement des éco-quartiers et de la biodiversité », Thèse de Doctorat en science du vivant, sous la direction de Nathalie Franscaria-Lacoste, AgroParisTech, 201 p.

Ignacy S., 1980, *stratégies de l'écodéveloppement*, Editions Ouvrière, p. 87-88.

Kengne Fodouop, 2003, « Les effets négatifs majeurs des sous-quartiers des villes au Cameroun », Revue de Géographie du Cameroun, vol XV, n°1, p. 38-51.

Kengne Fodouop, Bopda A., 2000, « Un demi-siècle de recherche urbaine au Cameroun », Presse Universitaire de Yaoundé, Yaoundé, 170 p.

Kengne Fodouop, Mougoué B., 1997, « Acteurs locaux et gestion politique de l'environnement à Yaoundé (Cameroun) », In pratique de gestion de *l'environnement dans les pays tropicaux*, édit. Espaces Tropicaux n°15, p. 329-335.

Krieg-Planque A., 2010, « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », Langage et société, p. 5-29.

Kuate J-P., 1996, Guide de gestionnaires communaux du Cameroun : recueil des textes de base, Presses du CEPER, Yaoundé, 411 p.

Laganier R., Villalba B., Zuindeau B., 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », Développement durable et territoires, 20 p.

Lascoumes P., 2001, « Les ambiguïtés politiques du développement durable », Université de tous les savoirs, La nature et les risques, Odile Jacob, vol. 6, p. 250-263.

Lauriol J., 2004, « Le Développement Durable à la recherche d'un corps de doctrine », Revue Française de Gestion, n° 152, p. 128-145.

Levy A., Emelianoff C., 2011, « Éditorial », Espaces et sociétés (n° 147), p. 7-23.

Levy A., Emelianoff C., 2012, « Quelle ville durable ? », Espaces et Sociétés, éditorial, n° 147, 6 p.

Ley D., 1990, «Urban Liveability in context», urban geography journal, volume 11, p. 31-35.

Locher F., Quenet G., 2009, « L'histoire environnementale: origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », Revue d'histoire moderne et contemporaine, n° 56-4, p. 7-38. DOI 10.3917/rhmc.564.0007

Mabou P. B., 2003, « Aménagement participatif et amélioration du cadre de vie urbain à Nkolndongo (Yaoundé) », *Les Cahiers d'Outre*-Mer, Revue de Géographie de gestion partagée et développement communautaire en Afrique Noire, p. 9-37.

Mancebo F., 2007, « Le développement durable en question(s) », Cybergeo : European Journal of Geography, 11p.

Mancebo F., 2011, « La ville durable est-elle soluble dans le changement climatique ? », Environnement urbain/Urban environment, vol.5, p.1-9

Matthey L., 2011, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle », Métropolitiques, 4 p.

Matthey L., Walther O., 2005, « Un « Nouvel hygiénisme » ? Le bruit, l'odeur et l'émergence d'une new middle class », Articulo - Journal of Urban Research, 12 p.

Menye C., 2009, « Processus d'élaboration des projets dans l'Administration Camerounaise : Le cas du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) », Master en science sociale, sous la direction de Ludovic Lado,Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), 121 p.

Meutchieye F., Wirnkar R-C., Esenei P., 2013, « Paradoxes d'un système de production agricole : la riziculture camerounaise en quelques questions », Revue de *l'agriculture durable à faible apports externes. AGRIDAPE*, p. 24-25.

Michelon B., 2007, « Cameroun. Le quotidien à Douala », Urbanisme, n° 353, p. 25-30.

Moutila Beni L., 2013, « Planification urbaine au Cameroun : Nature, origines et défis », Géographie et environnement : Hommes et milieux, 17 p.

N'nde Takukam P-B., 2016, « Production de la sécurité, rationalité et gouvernance locale : une ethnographie urbaine à Douala et Yaoundé (Cameroun) », Thèse de doctorat en anthropologie, sous la direction de Manon Boulianne, Quebec, Université Laval, 418 p.

Paugam S., 2012, « Introduction l'enquête sociologique en vingt leçons », presse universitaire de France, p. 1-4.

PDM, 1999, « Décentralisation, acteurs locaux et services sociaux en Afrique : impact de la décentralisation sur les services de la sante et d'éducation en Afrique de l'Ouest et du Centre », CRDI, Canada, 119 p.

PNUD, 1994, Rapport mondial sur le développement humain, 239 p.

Renauld V., 2014, « Fabrication et usage des écoquartiers, essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France », Lausanne, éd. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, coll. « Espace en société», 125 p.

Rist G., 1996, « Le développement: histoire d'une croyance occidentale », Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 426 p.

Scarwell H-J., Roussel I., 2006, « Le développement durable, un référentiel pour l'action entre attractivité et tensions », Territoires en mouvement, p. 23-33.

Serra L., 2014, « Le chantier comme projet urbain ? », Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine, p.145-152.

Simondon G., 2005, « L'objet technique individualisé et les réseaux. Cours de 1968-1969 », in : Simondon G., L'invention dans les techniques, cours et conférences, Paris, Seuil, p. 169-225.

Stamm C., 2008, « Commerce de rue et politiques publiques dans les centres historiques. Expulsion, relocalisation et résistance à Mexico et Lima », Autrepart, n° 45, p. 91-104.

Steck J-F., 2005, « Abidjan et le Plateau : quels modèles urbains pour la vitrine du « miracle » ivoirien ? », Géocarrefour, vol. 80/3, p. 215-226

Stocks-Smith L-R., 2012, « Le Communautarisme au Cameroun : Analyse Comparative Entre les Associations Ethniques et les Associations Non-Ethniques et Leurs Effets à Yaoundé », SIT Graduate Institute/SIT, Study Abroad Bucknell University, 47 p.

Tapie-Grime M. (dir), Blatrix C., Moquay P., 2007, « Développement durable et démocratie participative, la dynamique performative locale », PUCA (Recherche), 171 p.

Theys J., 2002, « L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », Développement durable et territoires, 15 p.

Thomas A., 2000, «Économétrie des variables qualitatives», The Dutch Planning Experience. Landscape and Urban Planning, p. 201-210.

Tissot S., 2013, « Réflexions critiques sur le « vivre ensemble » », An 02, 4 p.

Toubin M., Lhomme S., Diab Y., Serre D., Laganier R., 2012, « La Résilience urbaine : un nouveau concept opérationnel vecteur de durabilité urbaine ? », Développement durable et territoires, 19 p.

Toussaint J-Y., Vareilles S., 2009, « A qui profite la concertation ? Notes sur la concertation tirées de l'expérience Lyonnaise, France, Geogaphica Helvetica, p. 235-243.

Wethé, j., Radoux, M., Tanawa,E ., 2003, « Assainissement des eaux usées et risque socio-sanitaires et environnementaux en zone plannifié d'habitat de Yaoundé (Cameroun) *», la revue électronique en science de l'environnement*, 19 p.

C- LA WEBOGRAPHIE

Africa 24, 2011, « 24 h avec Guilbert Tsimi Evouna »,dailymotion, [En ligne]. Consulté le 27/07/2017. http://www.dailymotion.com/video/xjjvl9.

Atangana S., 2009, «comment le gouvernement à stoppé les casses », Bonabéri.com, [En ligne], consulté le 18/08/2017. http://www.bonaberi.com/ar,comment_le_gouvernement_a_stoppe_les_casses,7037.html.

Bakang G., 2016, «La MIPROMALO rêve de l'installation au Cameroun, d'entreprises européennes produisant des matériaux de construction », Overblog [en ligne]. Consulté le 02/12/2017. http://georgesbakang.over-blog.com/2016/04/la-mipromalo-reve-de-l-installation-au-cameroun-d-entreprises-europeennes-produisant-des-materiaux-de-construction.html.

Bamako. Acte du colloque de Bamako. [En ligne], consulté le 17/08/2016. http://www.institut-gouvernance.org/docs/actes_bamako-2-3.pdf.

Bathélot B., 2017, « Définition : entretien semi-directif », Encyclopédie illustré du markétin, [En ligne], Consulté en ligne le 19/01/2018. https://www.definitions-marketing.com/definition/entretien-semi-directif/.

Becherand P-E., 2018,**«**Villes du futur, futur des villes : quel avenir pour les villes du monde ? (Analyses) », Service des citoyens, Senat**,** [En ligne], consulté en ligne le 14/08/2017. http://www.senat.fr/rap/r10-594-2/r10-594-21.html.

Bilé O., 2012, « la mangrove en voie de disparition au Cameroun », Cameroun.com, [En ligne], Consulté en ligne le 13/11/2017. https://www.journalducameroun.com/cameroun-la-mangrove-en-voie-de-disparition/.

Blanchart E., De Tourdonnet S., 2014, «les services écosystémiques », consultation en ligne 24/09/2017, UVED.http://www.supagro.fr/ress-pepites/servicesecosystemiques/co/ServicesEcosystemiques.html.

BMR, 2016, « Le portefeuille de projets de la Banque mondiale au Cameroun culmine à 715 milliards de francs Cfa », [En ligne] Consulté le 26/02/2018. http://www.investiraucameroun.com/tags/projets.

Boisbouvier C., Soudan F., Olivier M., 2012, « Côte d'Ivoire : dix ans de crise, dix énigmes »,jeune Afrique, [En ligne], consulté en ligne le 19/01/2017. http://www.jeuneafrique.com/139892/politique/c-te-d-ivoire-dix-ans-de-crise-dix-nigmes/.

Boisvert V., Vivien F-D., 2010, « Le développement durable, deux siècles de controverses économiques », Extrait du Site de l'Association Adéquations, [En ligne], consulté le 06 août 2016. http://www.adequations.org/spip.php?article1511

Briquet J-L., 2018, « CLIENTÉLISME », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté en ligne le 10/07/2017. http://www.universalis.fr/encyclopedie/clientelisme/

Chambre d'Agriculture Ouest Cameroun, 2011, « Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) », Afrikblog, [En ligne]. consulté en ligne le 06/09/2017. http://chagriouestcamer.afrikblog.com/archives/2011/03/01/20522569.html,

Charlot-Valdieu C., Outrequin P., 2008, « Vers un renouvellement ou une transformation durable des quartiers : définitions, démarches, méthodes et outils », Université de Lausanne, [En ligne], consulté le 17/01/2018. Documents.http://www.unil.ch/webdav/site/ouvdd/shared/Colloque%202008/Pages%20du%20site/Communications/8-Renouvellement/CharlotValdieu.pdf.

DE Lespinay T., 2015, «Interaction. Classement : Tokyo, la ville la plus sûre du monde, Paris loin derrière », le Parisien, [En ligne] consulté en ligne le 11/05/2016. http://www.leparisien.fr/societe/interactif-classement-tokyo-ville-la-plus-sure-du-monde-paris-loin-derriere-02-02-2015-4500083.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr%2F

Dibangui A., 2010, « Cameroun : pourquoi l'explosion de l'informel ? », journal libre Afrique, [en ligne], consulté en ligne le 15/10/2017. http://www.libreafrique.org/Dibangui_Cameroun_020310

Dubresson A., 2012, « Alain Dubresson : des villes durables en Afrique ? », Education au Développement Durable (EDD), [En ligne], consulté le 22/08/2016. https://crdp.ac-amiens.fr/edd/index.php/parolesdescientifiques/villes/811-alain-dubresson-des-villes-durables-en-afrique.

Journal interdisciplinaire, 2015, « Habitat informel et aménagement urbain dans les villes du Sud », Médiaterre**,** [En ligne]consulté en ligne le 18/10/2017. http://www.mediaterre.org/afrique/actu,20150427141838.html.

Kamdoum M., 2015, « Cameroun-Gouvernance : Voici pourquoi Tsimi-Evouna est menacé de prison », Journal populaire Camer.Be, [en ligne], consulté le 08/08/2017. «http://www.camer.be/39754/11:1/cameroun-gouvernance-voici-pourquoi-tsimi-evouna-est-menace-de-prison-cameroon.html ».

Kum P, 2016,« Cameroun - Indice de la mondialisation 2016: Le Cameroun 38e pays africain le plus mondialisé », Journal Cameroon-info.net, [en ligne], consulté le 10/06/2016.http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-indice-de-la-

mondialisation-2016-le-cameroun-38e-pays-africain-le-plus-mondialise-258381.html.

Loi des finances 2017, 2016, « rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales, et financières de la nation », Rapport Ministériel Camerounais, [En ligne]. Consulté le 06/08/2017. http://www.izf.net/sites/default/files/ref_2016_final_francais_18_11_2016.pdf.

Michelon B. 2017, « les villes Africaines : introduction à la planification urbaine », coursera, [En ligne] consulté le 01/02/2018. https://www.coursera.org/learn/villes-africaines-1/lecture/fKsHb/benjamin-michelon.

Mielcarek R., 2012, « De la chine en Afrique, le grand remue-ménage des délocalisations », RFI. La voix du Monde, [En ligne]. Consulté le 06/08/2017. http://www.rfi.fr/economie/20130827-delocalisations-entreprises-chine-inde-nigeria-france.

Ndélé, S., Tagne M., Ongéné Ateba E., Amadou Aladji M., Mokoko T., 2009, « Que pense et dit le peuple au sujet du tribalisme ? Comment vit-il ce phénomène ? Six concitoyens vivant à Yaoundé s'expriment. Sans fioritures », ECOVOX**,** [En ligne]. Consulté le 26/08/2016. http://www.cipcre.org/ecovox/eco41/pages/meli_melo_vox_populi.html.

Ndenga G., 2011, «Cameroun : Bilan des Journées de développement durable de Douala », Afrique Info, [En ligne], consulté en ligne le 08/02/2017. http://www.africa-info.org/exprimez-vous/2156-cameroun-bilan-des-journees-de-developpement-durable-de-douala.html.

Ngnepi G. H., 2009, « Comprendre le tribalisme », Ecovox, [En ligne], consulté le 26/08/2016. http://www.cipcre.org/ecovox/eco41/pages/repere_comprendre_le_tribalisme.htm.

Nouaga F., 2016, « le tribalisme est le seul vrai obstacle l'unité national au Cameroun », Le journal Camer.be. [En ligne], consulté le 26/08/2016. http://www.camer.be/52056/32:29/cameroun-le-tribalisme-le-seul-vrai-obstacle-a-lunite-nationale-cameroon.html.

Ollivier-Yaniv C., 2010, « Discours politiques, propagande, communication, manipulation », Mots. Les langages du politique, [En ligne] mis en ligne le 06 novembre 2012, consulté le 10/03/2017. URL : http:// mots.revues.org/19857 ; DOI : 10.4000/mots.19857

Ombolo J-P., 2015, « Cameroun. Insécurité et exigence de croissance », le Magazine des décideurs « Monde Economique », [En ligne]. Consulté le 13/05/2016. http://www.monde-economique.ch/fr/posts/view/cameroun-insecurite-et-exigence-de-croissance-quelle-strategie-pour-soutenir-la-mise-en-oeuvre-des-projets-de-developpement-dans-les-zones-d-insecurite.

Onguéné Ateba., 2009, « interview d'un citoyen de la ville de Yaoundé », Ecovox, [en ligne], consulté le 26/08/2016. http://www.cipcre.org/ecovox/eco41/pages/meli_melo_vox_populi.html

ONU-Habitat, 2012, « Economie urbaine », [En ligne], consulté le 23 /02/2017. URL : http://fr.unhabitat.org/urban-themes/economy/

ONU-Habitat, 2014, « L'Etat des villes africaines: Réinventer la transition urbaine». [En ligne], consulté le 21/04/2017. http://unhabitat.org/books/state-of-african-cities-2014-french-language-version-reimagining-sustainable-urban-transitions/

Orée, 2013, « Qu'est de que l'éco-construction ? De quoi s'git-il ? », *l'éco*-conception en question, [En ligne], Consultation le 21/01/2018. http://ecoconception.oree.org/eco-conception-definition.html.

Ossama F., 2016, « Coopération bilatérale : l'engagement financier de la France dans le développement urbain durable au Cameroun », Médiaterre, [En ligne] Consulté le 05/03/2018. https://www.mediaterre.org/actu,20161104093611,6.html.

Oum J-P, 1971, « Unité nationale et diversité ethnique au Cameroun », le monde diplomatique. [En ligne], consulté le 23/02/2017. https://www.monde-diplomatique.fr/1971/10/A/30576.

Paraot L., 2014, « L'agriculture urbaine et périurbaine comme opportunité pour l'adoption de pratiques agro-écologiques : l'exemple du compost », Agropolis international, [En ligne], Consulté en ligne le 14/08/2017. http://www.agropolis.fr/agriculture-familiale/exemple.php?id=91.

SEM Biya P., 2015, « Discours de la COP 21 2015 », Site officiel du journal Multimedia, [En ligne] consulté en ligne le 10/04/2016. https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/4115-discours-de-sem-paul-biya-cop-21-paris-30-11-2015-fr.

Site du Ministère de l'économie et de la planification du Cameroun, 2017, extrait de http: // www.Minepat.gov.cm//, consulté le 12/01/2017.

Site du Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat, 2016, extrait de http: //www.Minduh. gov.com//, consulté le 09/06/2016.

Site officiel de « Habitat III ».https://www.habitat3.org/. Consulté le 26/09/2017.

Site officiel de l'Agence Française de Développement (AFD).http://www.afd.fr/home/projets_afd/villes/projets-cld/lutte-contre-exclusion/cameroun-amelioration-conditions-de-vie-a-douala-et-yaounde. Consulté le 16/01/2016.

Site officiel de l'Atlas des populations et des pays du monde. https://www.populationdata.net/pays/cameroun/. Consulté le 19/01/2018.

Site officiel de la MIPROMALO, http://www.mipromalo.cm/index.php?page=brique-de-terre-cuite-bc. Consulté en ligne le 21/11/2017.

Site officiel du colloque international sur la ville durable au Cameroun. http://www.score2000.info/article-colloque-international-sur-la-ville-durable-40165914.html, consulté le 12/01/2016.

Tchekote H., Kaffo C., 2012, « Déguerpissements et gouvernance urbaine : Yaoundé entre échec de planification et tentatives de régulation territoriale », [En ligne] Consulté le 04/03/2018. https://www.researchgate.net/publication/312948181_Deguerpissements_et_gouvernance_urbaine_Yaounde_entre_echec_de_planification_et_tentatives_de_regulation_territoriale

Tchouabeh J., 2016, « Douala la capitale des embouteillages », Kalaranet Magazine, [en ligne], consulté en ligne le 07/11/2017. http://www.kalaranet.com/cameroun-douala-la-capitale-des-embouteillages/

Tongue R., 2014, « pourquoi le Cameroun doit revoir ses outils de planification urbaine», Médiaterre, consulté en ligne le 08/02/2018. https://www.mediaterre.org/afrique-centrale/actu,20141015143833.html

Toumbi S., 2009, «L'analyse de la pauvreté au Cameroun », Journal le podcast, [En ligne], consulté le 21/08/2017. http://www.podcastjournal.net/L-analyse-de-la-pauvrete-au-Cameroun_a2976.html.

Tsapi R., Doo Bell., 2007, « Après leur limogeage en douce: Les délégués du gouvernement s'accrochent au pouvoir », Journal Cameroun info.net , [En ligne] Consulté le 05/01/2018. http://www.cameroon-info.net/article/apres-leur-limogeage-en-douce-les-delegues-du-gouvernement-saccrochent-au-pouvoir-105381.html.

Wafo S., 2012, « les ONG au Cameroun ce qu'il faut savoir », Répertoire humanitaire. Association humanitaire du Cameroun, [en ligne]. Consulté le 16/10/2017. http://www.repertoireong.org/association-humanitaire-cameroun.html

LISTES D'IMAGES, FIGURES ET TABLEAUX

1. LISTE DES IMAGES

Image 1 : Les vissages vulgarisés de l'informel dans des villes camerounaises par les acteurs institutionnels ……...…**Error! Bookmark not defined.**

Image 2: Quelques types de fours à cuisson appelé communément « foyers améliorés » ……..…….**Error! Bookmark not defined.**

Image 3 : Eco-construction : utilisation des briques de terre cuite par la MIPROMALO….**Error! Bookmark not defined.**

Image 4 : Occupation des Monts Messa par le système bâti et impact sur la déforestation …...……..**Error! Bookmark not defined.**

Image 5 : Exemple d'une plaque de signalisation d'une zone non constructible par la CUY …...……..**Error! Bookmark not defined.**

Image 8 : Bidonvilisation et actions de la Communauté urbaine de Yaoundé (CUY)……..**Error! Bookmark not defined.**

Image 9 : quelques images de pratiques agricoles locales à Yaoundé……...……**Error! Bookmark not defined.**

Image 10 : les investissements humains quotidiens au sein de quartiers précaires …..…..**Error! Bookmark not defined.**

Image 11 : vue sur la précarité et l'insalubrité du Quartier Makèpè Missokè …..…..**Error! Bookmark not defined.**

Image 12 : Construction d'un ouvrage de franchissement par le comité d'hygiène et de salubrité du quartier Makèpè ……..……..**Error! Bookmark not defined.**

2. LISTE DES FIGURES

Figure 1. Démarche d'une recherche empirique en rapport à la ville durable au Cameroun ……..……...**Error! Bookmark not defined.**

Figure 2. Récapitulatif sommaire de notre démarche de recherche ……..……..**Error! Bookmark not defined.**

Figure 3. Acteurs institutionnels en charge de la gestion urbaine au Cameroun ……...….**Error! Bookmark not defined.**

Figure 4. Evolution de la structure des emplois observés par année et selon le secteur institutionnel ……...**Error! Bookmark not defined.**

Figure 5. Acteurs non institutionnels et leurs rapports avec l'Etat dans la gestion urbain au Cameroun ……...**Error! Bookmark not defined.**

Figure 6. Comparaison des croissances de la population urbaine d'Afrique Subsaharienne, de Nigéria et du Cameroun ……...……**Error! Bookmark not defined.**

Figure 7 : Croissance urbaine des villes de Yaoundé et de Douala ……**Error! Bookmark not defined.**

Figure 8 : Les grandes dominations ethniques au sein des quartiers de Yaoundé en 1984 ……...**Error! Bookmark not defined.**

Figure 9 : Organigramme du pouvoir central du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MINATD) et appartenance ethnique du personnel ……..…….….**Error! Bookmark not defined.**

Figure 7 : Organigramme du pouvoir central du Ministère du développement urbain et de l'habitat (MINDUH) et appartenance ethnique du personnel …….……**Error! Bookmark not defined.**

Figure 11 : Exemple d'une répartition ethno-spatiale de la ville de Douala de 2009 …….…**Error! Bookmark not defined.**

Figure 12 : Les piliers du développement durable au sein des villes camerounaises .....**Error! Bookmark not defined.**

Figure 13 : schéma illustrant la hiérarchisation de l'organisation territoriale camerounaise …….**Error! Bookmark not defined.**

Figure 14 : Organisation de la communauté urbaine au Cameroun ……...……..**Error! Bookmark not defined.**

Figure 15 : Organigramme de la CUY ……..……..……..**Error! Bookmark not defined.**

Figure 16 : Organigramme de la CUD ……..**Error! Bookmark not defined.**

Figure 17 : Part des secteurs d'activité en fonction de leur nature formelle et informelle ……..…....**Error! Bookmark not defined.**

Figure 18 : organigramme de la crise urbaine au Cameroun dans les années 80 ……..…....**Error! Bookmark not defined.**

Figure 19 : Interaction entre les volets du développement urbain durable selon quatre axes de réflexion …….**Error! Bookmark not defined.**

Figure 20 : Transposition, appropriation et traduction camerounaise des critères économiques de la ville durable Européenne …….……..…….**Error! Bookmark not defined.**

Figure 21 : Transposition, appropriation et traduction camerounaise des critères sociaux de la ville durable Européenne

……..……..**Error! Bookmark not defined.**

Figure 22 : Transposition, appropriation et traduction camerounaise des critères environnementaux de la ville durable Européenne ……..…..**Error! Bookmark not defined.**

Figure 23 : Transposition, appropriation et traduction camerounaise des critères gouvernance de la ville durable Européenne ……...**Error! Bookmark not defined.**

Figure 24 : Récapitulatif des critères en fonctions des questions fondamentales et des indicateurs pertinents ……**Error! Bookmark not defined.**

Figure 25 : localisation de la ville de Yaoundé sur la carte du Cameroun ……..…..**Error! Bookmark not defined.**

Figure 26 : répartition des emplois par secteur d'activité économique en 2015 ……....**Error! Bookmark not defined.**

Figure 27 : Situation des quartiers précaires repérés par la Communauté Urbaine dans la ville de Yaoundé ……**Error! Bookmark not defined.**

Figure 28 : Particularité du vécu au sein des quartiers précaires ……....**Error! Bookmark not defined.**

Figure 29 : les types de solidarité dans les bidonvilles de Yaoundé ……..……...**Error! Bookmark not defined.**

Figure 30 : Carte de localisation de la ville de Douala ……..…..**Error! Bookmark not defined.**

Figure 31 : Aperçu sur la croissance urbaine de la ville de Douala de 1916 à 2007 ……...**Error! Bookmark not defined.**

Figure 32 : Fragmentation socio identitaire des quartiers de Douala ……..…..**Error! Bookmark not defined.**

Figure 33 : Fracture du niveau de standing des quartiers de Douala ……..……..**Error! Bookmark not defined.**

Figure 34 : Localisation du quartier Makèpè Missokè à l'échelle de l'aire urbaine de Douala …….**Error! Bookmark not defined.**

Figure 35 : Evaluation de l'urbanisation du site (via la zone en rouge ou zone significative) entre 2001, 2015 et 2017 (lecture de gauche à droite) ……...**Error! Bookmark not defined.**

Figure 36 : Pertes en vies humaines suite aux inondations à Makèpè Missokè (1998 – 2016) …….**Error! Bookmark not defined.**

Figure 37 : Ouvrage de franchissement construit par le comité de développement à Makèpè …….**Error! Bookmark not defined.**

Figure 38 : Recensement des activités informelles au sein du quartier Makèpè ……....**Error! Bookmark not defined.**

3. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des documents, lois et règlements régissant l'urbanisation durable au Cameroun ……...**Error! Bookmark not defined.**

Tableau 2 : Aperçu des entretiens effectués dans le cadre du terrain de notre recherche ……...**Error! Bookmark not defined.**

Tableau 3 : Vision hiérarchique des acteurs institutionnels de la gestion urbaine et leurs rôles ……...**Error! Bookmark not defined.**

Tableau 4: Présentation sommaire des CUY et CUD, les postures des Délégués respectifs ……**Error! Bookmark not defined.**

Tableau 5 : Récapitulatif comparatif des visions du DD à Yaoundé et Douala …….**Error! Bookmark not defined.**

Tableau 6 : Quelques documents stratégiques du pouvoir central camerounais de l'aménagement urbain durable
……..……..**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 7 : Comparaison entre les deux définitions de la ville durable à Douala
…..…..**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 8 : Comparaison des représentations de la ville durable entre les communautés urbaines de Douala et Yaoundé en rapport aux discours internationaux
….……...**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 9 : Récapitulatif des quatre représentations du développement urbain durable.....**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 10 : Appropriation du volet économique du référentiel RFSC
….……...**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 11 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des Indicateurs clés du volet économique
……..……..**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 12 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des Indicateurs clés du volet économique nouvellement ajoutés
……..……...**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 13 : Appropriation du volet social du référentiel RFSC
……..……...**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 14 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des Indicateurs clés du volet social
……..……..**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 15 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des Indicateurs clés du volet social
……...……..**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 16 : Appropriation du volet environnemental du référentiel RFSC
…..…..**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 17 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des Indicateurs clés du volet environnemental
……..……..**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 18 : Appropriation du volet gouvernance du référentiel RFSC
……..……..**Error! Bookmark not defined.**

Tableau 19 : Classement par niveau de pertinence des questions fondamentales et des Indicateurs clés du volet gouvernance

……..……..**Error! Bookmark not defined.**

Tableau 20 : Récapitulatif des niveaux de pertinence des questions fondamentales (Q) et des indicateurs clés (I) en fonction des quatre volets de la grille RFSC reformulée

…..…..**Error! Bookmark not defined.**

Tableau 21 : Récapitulatif des questions fondamentales de la version reformulée de la grille RFSC reformulée

…….**Error! Bookmark not defined.**

Tableau 22 : Récapitulatif des indicateurs clés de la version reformulée de la grille RFSC reformulée

…….**Error! Bookmark not defined.**

Tableau 23 : Les trois plans de représentations du DD par la CUY

……....**Error! Bookmark not defined.**

ANNEXES

<u>Annexe 1 : Exemple d'un questionnaire d'enquête aux habitants de Makèpè Missokè – douala ville durable</u>

A- <u>Identification et connaissance des ménages</u>

Numéro de l'enquêté										
Lien de parenté avec le chef de famille	Epoux (se)		Enfant		Oncle/tante		Cousin (e)		Autres	
Sexe	Masculin						Féminin			
Age	De 10 à 20 ans		20 à 30		30 à 40		40 à 50		Plus de 50 ans	
Lieu de naissance										
Lieu d'origine										
Etat matrimonial	Marié (e)		Célibataire				Divorcé (e)		Veuf (Ve)	
Niveau d'étude	élémentaire				collège		Lyçée		Université	
Religion	Athée		Autre		catholique		Musulman		Bouddhiste	

Profession										
Lieu d'exercice de la profession										
Moyen de déplacement	A pieds		Moto		Voiture		Moto Taxi		Taxi	
Revenus	Moins de 50 000 F		50-100 000 F		100-200 000 F		200-350 000 F		Plus de 350 000 F	
Type de revenus	Stable						Non stable			
Loisirs hebdomadaires										

B- <u>Installation dans le quartier et statut d'occupation du logement</u>

Année d'installation dans la ville										
Année d'installation dans le quartier										
Mode d'occupation de logement	propriétaire		Locataire		Hébergé		Autres			
Type de logement	Social		Haut standing		Précaire		Autres			
Propriétaire										
Moyen d'acquisition du terrain	Achat		Don		Héritage		Taillé en brousse		Autres	
Superficie du lot	Moins de 100 m²		100 à 200 m²		200 à 400 m²		400 à 800 m²		Plus de 800 m²	
Le vendeur initial du lot	Lotisseur Privé		Municipalité		Propriétaire foncier coutumier		MAETUR		Autres	
Êtes-vous propriétaire d'autres lots dans le même quartier/ville			Oui				Non			
Avez-vous un titre foncier			Oui				Non			
Locataire										
Montant de location	Moins de 15 000 f		15 à 25 000 F		25 à 35 000 F		35 à 45 000 F		Plus de 45 000 F	
Superficie du logement	Moins de 20 m²		20 à 30 m²		30 à 40 m²		40 à 50 m²		Plus de 50 m²	
Mode de paiement	Par semaine		Par mois		Par trimestre		Par semestre		Par an	

Le bailleur	Agence immobilière privée		Municipalité		Propriétaire coutumier		MAETUR		Autres	
Hébergé										
L'hébergeur	Parent		Ami		Conjoint		Pouvoir public		Autres	
Début de l'hébergement dans le quartier	Année		Durée		Permanence	Oui				
						Non				

C- <u>Espaces et pouvoir</u>

Année estimée de naissance de votre quartier		
Les évolutions du quartier	1	
	2	
	3	
	4	
Rôles de la communauté urbaine au sein du quartier	1	
	2	
Après connaissance du quartier à combien y estimez-vous personnellement le coût du foncier?		
Avez-vous déjà reçu des instructions des pouvoirs publics sur l'occupation des sols et l'aménagement du quartier ? Lesquels ?		
Quel niveau de performance accordez-vous aux pouvoirs publics (Etat) dans la gestion urbaine?		

D- Etat des lieux

Approvisionnement en eau	Mode	National		Local		Communautaire		Individuel		Autres	
	Fournisseur	CAMWATER		Municipalité		Don / Aide		Forage indiv		Autres	
	Coût	Moins de 1 000 F		De 1 000 – 2 000 F		De 2 000 – 4 000 F		De 4 000 – 8 000 F		Plus de 8 000 F	
	Permanence	Jour		Semaine		Mois		Année		Autres	
	Critique										
Alimentation électrique	Mode	Nationale		Locale		Communautaire		Individuelle		Autres	
	Fournisseur	ENEO		Municipalité		Don / Aide		Production personnelle		Autres	
	Coût	Moins de 1 000 F		1 000 – 2 000 F		2 000– 4 000 F		4 000 - 8 000 F		Plus de 8 000 F	
	Permanence	Jour		Semaine		Mois		Année		Autres	
	Critique										
Desserte	Accessibilité	Axe principal				Voie secondaire		Voie Tertiaire		Autres	
	Nature des voies	Piste		Voie projetée		Rue ou Boulevard		Impasse		Autres	
	Mode d'aménagement	Public-semi public-privé				Public-privé		Privé – privé		Autres	
	Critique										
Système bâti	Toiture	Tôles en Allu		Tôles bac		Tuile		Plancher terrasse		Autres	
	Murs	Brique de terre		Parking		Terre battue		Planche		Autres	
	Revêtement au sol	Terre damée		Ciment granulé		Ciment lissé		Carreaux		Parquet	
	Nature	Maison		Pathé de		Immeuble		Bâti linéaire		Autres	

		individuelle		maisons							
	Mode d'agencement	Bâti ponctuel				Bati linéaire		Bati à cours centrale		Autres	
	Critique										
Système des espaces libres	Nature	Public				Semi public/collectif		Semi collectif		Privé	
	Fonction	Recréation/détente				Agriculture		Commerce		Espace à l'abandon	
	Critique										
Gestion des déchets	Méthode de décharge	Rue		Terrain vague		Décharge communautaires		HYSACAM		Autres	
	Rationalisation	Compostage				Triage		Combustion		Autres	
	Existe-t-il des journées propres de la CUD?	Oui						Non			
		fréquence de collecte		Jour		Semaine		Mois		Année	
	Critique										

E- Positionnement de l'habitant par rapport aux quatre piliers du projet

Des inondations aux changements climatiques dans les documents de planification de la ville	Récurrence des inondations	Jours	Semaines	Mois	Années
	critiques				
	Changements climatiques	Petit saison sèche	Petite saison pluvieuse	Grande saison sèche	Grande saison pluvieuse
	Critiques				
la conception et à la mise en	Connaissance du projet	Connaissances ou voisinage	Médias	Journaux	Agents de prospection

œuvre d'un projet de restructuration d'une zone d'habitat précaire centré sur la valorisation d'une zone humide et l'amélioration du système d'assainissement des services urbains de base et de la collecte de déchets		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Critiques								
	Relations avec la communauté urbaine								
	Critiques								
	Besoins immédiates des habitants								
développement des activités économiques sur le site du projet	Activités pratiquées	Activités formelles				Activités informelles			
		Oui		Non		Oui		Non	
	Rapport avec la CUD	Conflictuels				Non conflictuels			
		Oui		Non		Oui		Non	
la reproduction du projet sur des sites similaires	Idée de projet pilote	Moins pertinent		Pertinent		Très pertinent		NSP	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Critiques								
Le projet répond t -il à vos attentes ?	Pas du tout		Insuffisamment		Moyennement		Totalement		NSP
Que pensez-vous du projet de ville durable au Cameroun ?	Connaissance du projet		Totale		Partielle		Légère		Méconnaissance
	Critiques								

F- <u>Exemple de données statistiques résultant des enquêtes par questionnaires : Makèpè Missokè</u>

Identification et connaissance des ménages

Caractéristiques		Niveau haut	Niveau bas	Total
Posture familiale	**Parents**	56	37	93
	Enfants	19	38	57
Répartition par tranche d'âge	**Personnes âgées (60 et plus)**	3	0	3
	Adultes (30 à 59 ans)	46	42	88
	Adolescents (15 à 29 ans)	26	33	59
Répartition par sexe	**Masculin**	37	42	79
	Féminin	38	33	71
Etat matrimonial	**Célibataire**	21	44	65
	Marié (e)	48	31	79
	Divorcé (e)	4	0	4
	Veuf (ve)	2	0	2
Niveau d'instruction	**Elémentaire**	11	9	20
	Collégien	35	44	79
	Lycéen	8	13	21
	Universitaire	21	9	30
Mode de déplacement	**A pieds ou mobilité douce**	13	44	57
	Moto taxi	56	31	87
	Voiture	6	0	6
Type de revenu	**Sans revenu pers**	16	40	56
	Non stable	35	26	61

	Stable	24	9	33
Lieu profession	**Externe au quartier**	40	42	82
	Dans le quartier	35	33	68
Loisirs quotidiens	**Hors du quartier**	51		
	Dans le quartier	24		
Lieu d'origine	**Ouest**	51	58	109
	Sud-ouest	11	4	15
	Littoral	10	9	19
	Nord	3	4	7

- **<u>Installation dans le quartier et statut de l'occupation du logement</u>**

Caractéristiques			**Niveau Haut**	**Niveau bas**	**Total**
Année d'installation dans la ville	**Moins de 5 ans**		3	13	**16**
	De 5 à 10 ans		24	4	**28**
	De 10 à 15 ans		19	9	**28**
	Plus de 15 ans		29	48	**77**
Année d'installation dans le quartier	**Moins de 5 ans**		17	13	**30**
	De 5 à 10 ans		16	0	**16**
	De 10 à 15 ans		29	9	**38**
	Plus de 15 ans		13	48	**61**
Mode d'occupation du logement	**Hébergé**	**Parents**	16	44	**60**
		Amis	0	0	**0**
		Autres	0	0	**0**

	Locataire	**Bailleur**	AIP	MU	PC	MAE	AIP	MU	PC	MAE	**AIP**	**MU**	**PC**	**MAE**
			8	0	40	0	0	0	9	0	**8**	**0**	**49**	**0**
		Type de logement	Stu	T1	T2	T3	Stu	T1	T2	T3	**Stu**	**T1**	**T2**	**T3**
			32	10	6	0	4	4	0	0	**36**	**14**	**6**	**0**
		Coût mensuel En mille	M 25	25-35	35-45	P 45	M 25	25-35	35-45	P 45	**M 25**	**25-35**	**35-45**	**P 45**
			26	16	3	3	9	0	0	0	**35**	**16**	**3**	**3**
	Propriétaire	**Livreur**	LP	MU	PC	MA	LP	MU	PC	MA	**LP**	**MU**	**PC**	**MA**
			0	0	11	0	4	0	18	0	**4**	**0**	**29**	**0**
		Moy d'acquisition	Don	Achat	Héritag	Taillé en br	Don	Achat	Héritag	Taillé en br	**Don**	**Achat**	**Héritag**	**Taillé en br**
			3	6	2	0	0	13	9	0	**3**	**19**	**11**	**0**
		Superficie en m²	M 200	200-400	400 800	P 800	M 200	200-400	400 800	P 800	**M 200**	**200-400**	**400 800**	**P 800**
			3	8	0	0	13	0	0	0	**16**	**0**	**0**	**0**

- **<u>Espace et pouvoirs</u>**

Caractéristiques		Niveau Haut	Niveau Bas	**Total**
Evolution du quartier	**Le goudron**	29	0	**29**
	Le drain + Pont	5	44	**49**
	Les éqt privés	11	13	**24**
Rôle de la CUD	**Collecte ordure**	29	9	**38**
	Projet de drain	13	31	**44**
	Adduction en eau potable	12	0	**0**

	Aucun	5	26	**31**
Instructions de la CUD sur l'occupation	**Oui**	11	9	**20**
	Non	35	31	**66**
Pouvoirs publics efficaces	**Oui**	8	31	**39**
	Non	48	35	**83**

- **<u>Etat des Lieux</u>**

Caractéristiques		**Niveau haut**					**Niveau bas**					**Total**				
Approvisionnement en eau potable	**Fournisseur**	Camw Muni	Don forage		App privé bocom		Camw Muni	Don forage		App privé Bocom		**Camw Muni**		**Don forage**	**App privé Bocom**	
		48	48		5		48	22		4		**96**		**70**	**9**	
	Coût en mille de FCFA	M 1	1 2	2 4	4 8	P 8	M 1	1 2	2 4	4 8	P 8	**M 1**	**1 2**	**2 4**	**4 8**	**P 8**
		8	24	24	3	3	18	13	0	0	9	**26**	**37**	**24**	**3**	**12**
	Permanence	J	S	M	A		J	S		M	A	**J**		**S**	**M**	**A**
		27	3	16	0		13	0		9	0	**40**		**3**	**25**	**0**
Critique	**RAS**	5					26					**31**				
	Satisfaits	11					13					**24**				
	Insatisfait	46					31					**77**				
Alimentation électrique	**Fournisseur**	Eneo	Don	indiv	Four privé		Eneo	Don	indiv	Four privé		**Eneo**	**Don**	**Indiv**	**Four privé**	
		75	0	0	0		57	4	0	0		**132**	**4**	**0**	**0**	
	Coût en mille	M	2	4	P		M	2	4	P		**M**	**2**	**4**	**P**	

	de FcFa	2	4	8	8	2	4	8	8	**2**	**4**	**8**	**8**
		8	16	16	24	9	13	18	9	**17**	**29**	**34**	**33**
	Permanence	J	S	M	A	J	S	M	A	**J**	**S**	**M**	**A**
		13	3	19	3	0	0	13	0	**13**	**3**	**32**	**3**
Critiques	**RAS**	13				31				**44**			
	Satisfait	37				4				**41**			
	Insatisfait	24				35				**59**			
Desserte	**Accessibilité**	Axe principal		Axe se	Axe ter	Axe p	Axe secondair		Axe ter	**Axe p**	**Axe se**	**Axe tertiaire**	
		19		43	13	4	4		62	**23**	**47**	**75**	
	Nature voies	Impasse	Voie projetée	Route goudr	Piste	Impasse	Voie projetée	Route goudr	Piste	**Impasse**	**Voie projetée**	**Route gou**	**Piste**
		8	27	11	21	13	22	0	31	**21**	**49**	**11**	**52**
Critiques	**RAS**	64				48				**112**			
	Satisfait	98				0				**98**			
	Insatisfait	3				22				**25**			
Système bâti	**Toiture**	Tôle allu	Tôle bac	Tuile	Planch terras	Tôle allu	Tôle bac	Tuile	Planch terras	**Tôle allu**	**Tôle bac**	**Tuile**	**Planch terras**
		67	0	0	8	75	0	0	0	**142**	**0**	**0**	**8**
	Murs	Planche	Brique	Parping	Tôle	Planche	Brique	Parping	Tôle	**Planche**	**Brique**	**Parping**	**Tôle**
		32	0	43	0	35	4	35	0	**67**	**4**	**78**	**0**
	Sol	Terre damé	Ciment lisse	Ciment granulé	Car Reaux	Terre damé	Ciment lisse	Ciment granulé	carr	**Terre damé**	**Ciment lisse**	**Cim gr**	**Car**
		5	51	8	11	22	22	9	22	**27**	**73**	**17**	**33**

	Nature	Maison ind	Pathé de mai	Immeuble		Maison ind	Pathé de mai	Immeuble		**Maison ind**	**Pathé de mai**	**Immeuble**	
		29	38	8		62	13	0		**91**	**51**	**8**	
	Mode d'agencement	Bâti ponctuel		Bâti li	Bâti cs	Bâti p	Bâti linéaire		Bâti cs	**Bâti p**	**Bâti li**	**Bâti cours centrale**	
		32		43	0	62	13		0	**94**	**56**	**0**	
Critique	**RAS**	70				66				**136**			
	Satisfait	3				0				**3**			
	Insatisfait	5				9				**14**			
Espaces libre	**Nature**	Public	Semi public	Semi coll	Privé	Public	Semi public	Semi coll	Privé	**Public**	**Semi publi**	**Semi coll**	**Privé**
		5	8	3	59	26	0	9	26	**31**	**8**	**12**	**85**
	Fonction	Recréa Tion	agriculture	commerce	Non fonctio	Recréa Tion	agriculture	commerce	Non fonctio	**Recréa Tion**	**agriculture**	**commerce**	**Non fonctio**
		32	0	11	3	44	0	0	9	**76**	**0**	**11**	**12**
Critique	**RAS**	32				53				**85**			
	Satisfait	0				0				**0**			
	Insatisfait	38				22				**60**			
Gestion des déchets	**Méthode décharge**	Cours d'eau	Terrain v	HYSA CAM	Rue	Cours d'eau	Terrain v	HYSA CAM	Rue	**Cours d'eau**	**Terrain v**	**HYSA CAM**	**Rue**
		0	8	70	5	4	18	62	22	**4**	**26**	**132**	**27**
	Rationalisation	Compostage	Triage	Combustion		Compostage	Triage	combustion		**compostage**		**Triage**	**Combustion**
		3	3	0		9	0	0		**12**		**3**	**0**
	Fréquence	J	S	M	A	J	S	M	A	**J**	**S**	**M**	**A**
		19	38	3	0	9	26	0	0	**28**	**64**	**3**	**0**
Critique	**RAS**	54				58				**112**			

	Satisfait	3	13	**16**
	Insatisfait	19	9	

- **<u>Positionnement de l'habitant par rapport aux 4 piliers du projet</u>**

Caractéristiques		**Niveau haut**				**Niveau bas**				**Total**			
Inondations	**Fréquence**	J	S	M	A	J	S	M	A	**J**	**S**	**M**	**A**
		11	0	5	0	4	4	31	4	**15**	**4**	**36**	**4**
	Gestion communautaire	Solida Rité	Inv Diman	Ingén indiv	Déména gement	Solida rité	Inv Diman	Ingén indiv	Déména gement	**Solida rité**	**Inv Diman**	**Ingén indiv**	**Déména Gemen**
		0	0	5	5	9	4	40	4	**9**	**4**	**45**	**9**
	Action pouvoirspublics	Aucune		Drain		Aucune		Drain		**Aucune**		**Drain**	
		11		8		4		57		**15**		**65**	
Changement climatique	**Nature climat**	Chaud	Froid	Tempé ré	Incon nu	Chaud	Froid	Tempé ré	Incon nu	**Chaud**	**Froid**	**Tempé ré**	**Incon Nu**
		67	0	5	2	66	0	9	0	**133**	**0**	**14**	**2**
	Climat +	Chaud humi	Chaud sec	Froid humi	Froid sec	Chaud humi	Chaud sec	Froid humi	Froid sec	**Chaud humi**	**Chaud sec**	**Froid humi**	**Froid sec**
		56	13	0	0	57	9	4	0	**113**	**22**	**4**	**0**
	Mutation précipitations	++ fréquen	Moy fréquen	- fréquen	Pas de change	++ fréque	Moy fréque	- fréque	Pas de change	**++ fréque**	**Moy fréque**	**- fréque**	**Pas de change**

		24	24	8	0	40	13	13	4	**64**	**37**	**21**	**4**
	Mutations climatiques	Oui		Non		Oui		Non		**Oui**		**Non**	
		59		11		62		4		**121**		**15**	
Système d'assainisse Ment	**Déversement eaux usées**	Rue	Champs	Canalisation		Rue	Champ	Canalisation		**Rue**	**Champ**	**canalisation**	
		45	4	29		44	4	31		**89**	**8**	**60**	
	Réseau d'assaigniss	CUD	Aména coll	Aména indiv	Aucune initia	CUD	Aména Coll	Amén indiv	Aucune initia	**CUD**	**Aména coll**	**Amén indiv**	**Aucune Initia**
		0	5	53	0	4	4	48	0	**4**	**9**	**101**	**0**
Critique	**RAS**	45				40				**85**			
	Satisfait	3				0				**3**			
	Insatisfait	24				26				**50**			
Restructuration de la zone d'habitat précaire	**Matériau durable**	Brique	Par paing	Plan Che	RAS	Briqu	Par Paing	Plan Che	RAS	**Briqu**	**Par paing**	**Plan Che**	**RAS**
		8	62	0	0	0	62	9	0	**8**	**124**	**9**	**0**
	Méthode construction	Encourager initiatives indiv		Charge exclusive de l'état		Encourager initiatives indiv		Charge exclusive de l'état		**Encourager initiatives indiv**		**Charge exclusive de l'état**	
		27		24		44		18		**71**		**42**	
	Equipements + fréquen	Marché	Hopi taux	Ets édu catifs	Comm De prox	Ma rché	Hopi Taux	Ets édu Catifs	Comm De prox	**Mar ché**	**Hopi taux**	**Ets édu catifs**	**Comm De prox**

		56	19	21	51	31	22	13	44	**87**	**41**	**34**	**95**
Activités économi Ques	**Coût de vie**	Cher	Moy cher	Accep table	Moins cher	Cher	Moy Cher	Accep table	Moins cher	**Cher**	**Moy cher**	**Accep table**	**Moins cher**
		29	16	16	11	13	9	40	9	**42**	**25**	**56**	**20**
	Eqt manquants	Mar Ché	Hopi taux	Ets édu catifs	Comm De prox	Mar ché	Hopi taux	Ets édu catifs	Comm De prox	**Mar ché**	**Hopi taux**	**Ets édu catifs**	**Comm De prox**
		0	51	35	3	0	53	48	9	**0**	**104**	**83**	**12**
Sites similaires à Maképé Missoké		Oui		Non		Oui		Non		**Oui**		**Non**	
		45		16		44		26		**89**		**42**	
Le projet répond à vos attentes ?		Oui	Non	Je ne sais pas		Oui	Non	Je ne sais		**Oui**	**Non**	**Je ne sais pas**	
		3	40	8		18	9	0		**21**	**49**	**8**	
Connaissez-vous le projet de ville durable ?		Oui	Non	RAS		Oui	Non	RAS		**Oui**	**Non**	**RAS**	
		6	16	4		5	2	9		**11**	**18**	**13**	

Annexe 2 : les projets des l'AFD dans les villes de Yaoundé et Douala

	Numéro	**Nature projet**	**Nature de l'aide financière**	**Pourcentage aide financière**	**Thématique d'inscription du projet**
Douala : 3 projets de l'AFD en 2016					
	1	Lutte contre les inondations (2012-2017)	Prêt concessionnel souverain	130000000 €s	Eau et assainissement et ville durable
	2	Construction du deuxième pont sur le Wouri à douala (2013 – 2017)	Prêt	150000000 €s	Infrastructure et ville durable
	3	**Rénover l'axe de transport essentiel du Cameroun (2012 – à nos jours)**	Prêt concessionnel souverain	75000000 €s soit plus de 80% du financement	Infrastructure et ville durable

Yaoundé : 7 projets de l'AFD en 2016					
	1	Lutte contre les inondations (2014-2018)	Prêt concessionnel souverain	80000000 €s Soit plus de 80% du financement	Eau et assainissement et ville durable
	2	**Améliorer la connaissance des consommations alimentaires en Afrique sub-saharienne (2011 – 2016)**	*Pas d'accès* aux données	*Pas d'accès* aux données	Faim et alimentation/Santé Éducation/Eau et assainissement/Énergie/Infrastructures et Villes durables
	3	**Accompagner le programme national de développement participatif camerounais (2008 – Nos jours)**	Contrat de désendettement et de développement (C2D)	200000000 €s	Faim et alimentation/Santé Éducation/Eau et assainissement/Énergie/Infrastructures et Villes durables
	4	**Soutien à la mise en place d'indications géographiques africaines (2008 – 2013)**	Subvention	10000000 €s	Faim et alimentation/Santé Éducation/Eau et assainissement/Énergie/Infrastructures et Villes durables
	5	**Former des ouvriers et techniciens qualifiés dans des métiers porteurs pour l'économie camerounaise (2014 – 2020)**	Contrat de désendettement et de développement (C2D)	15000000 €s	ÉducationEmploi et prospérité partagée
	6	**Scolarisation de tous les enfants camerounais (2007 – 2015)**	Contrat de désendettement et de développement (C2D)	*Pas d'accès* aux données	Educations et inégalités

Annexe 3 : la grille des questions fondamentales et des indicateurs clés de la ville durable suivant le RFSC

ECONOMIE	
Questions	**Indicateurs (K)**
1. Renforcer **l'attractivité économique** de la ville/région/ du territoire	K1 Solde migratoire (immigration moins émigration) – ville en croissance / décroissance
2. Développer **l'économie locale** en fournissant les connaissances et les compétences nécessaires	K2 – Intensité R&D
3. Assurer **la connectivité** des villes et la mise en place d'infrastructures efficaces	K3 – Pourcentage des ménages ayant accès à l'Internet à haut débit (supérieur à 30 Mbps)
4. Développer/promouvoir/soutenir **une production et une consommation de produits et de services durables à l'échelle locale**	K 4 - Nombre de magasins vendant des produits locaux
5. Satisfaire les besoins de la population en termes de **types d'emploi et d'accès à l'emploi**	K5 – Taux d'activité des femmes et hommes âgés de 20 à 64 ans (niveau de référence : 75%)
6. Maintenir ou développer une **économie locale plus diversifiée**	K6 – Niveau d'emploi par secteur d'activité (indicateur de diversité économique)

SOCIAL	
Questions	**Indicateurs**
7. Améliorer **la qualité et l'accessibilité aux services publics** pour tout le monde	K7 – Pourcentage de parcours effectués par transport motorisé individuel (Indicateurs Communs Européens -ICE, Indicateurs Urbains de Durabilité -IUD, par automobile et motocyclette – Audit Urbain -AU)
	K8 - Nombre de services de proximité et de services de base
8. Faire en sorte que tout le monde puisse bénéficier d'un **bon niveau d'éducation et de formation**	K9 – Pourcentage d'élèves en décrochage scolaire précoce
	K10 – Proportion des 30-34 ans ayant suivi une formation supérieure ou équivalente (valeur de référence: au moins 40%)
9. Promouvoir un bon **niveau de santé publique** sans préjugés	K11 – Espérance de vie
10. Assurer **la qualité du logement et du voisinage** pour tous	K12 - Indicateur de qualité des logements
11. Promouvoir **l'inclusion sociale et les opportunités**	K13 – Part de la population pauvre ou exclue
12. Promouvoir **les activités culturelles et les loisirs** et les rendre accessibles à tous	K14 – Pourcentage du budget municipal alloué aux infrastructures culturelles et sportives
ENVIRONNEMENT	
13. Atténuer les effets du **changement climatique** et favoriser l'adaptation des villes à ce changement	K15 – Emissions de gaz à effet de serre – en tonne par habitant
	K16 – Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie
14. Protéger et promouvoir **la biodiversité**	K17 – (Pourcentage des) Sols protégés au titre de la protection de la nature et de la biodiversité par des schémas municipaux, communaux, nationaux ou locaux
15. Réduire la **pollution**	K18 – Nombre de fois où la limite "PM10" autorisée par les directives européennes sur la qualité de l'air est dépassée
16. Préserver la qualité et la disponibilité **des ressources naturelles**	K19 – L'imperméabilisation des sols (en m2 par habitant)
17. Préserver et promouvoir **la bonne qualité et la fonctionnalité des bâtiments, des espaces publics et du paysage urbain**	K20 - Taux de satisfaction à l'égard des espaces publics

GOUVERNANCE	
18. Développer une **vision intégrée du développement durable** de votre ville	K21 – Dernière date d'approbation d'un plan-maître présentant une vision intégrée de la ville dans son ensemble
19. Consacrer une attention **particulière aux zones de voisinage défavorisé**	K22 - Pourcentage du budget local dédié à aux quartiers défavorisés par rapport au budget global local
20. Organiser les structures de **gestion** de votre ville pour atteindre un développement urbain durable	K23 - Pourcentage des principaux projets urbains gérés par une équipe transversale
21. Gérer pour assurer le **financement du développement durable intégré** de votre ville	K24 – Ratio de service de la dette: dépenses en service de la dette en pourcentage des revenus propres de la collectivité
22. Contrôler et évaluer les progrès	K25 – Votre collectivité évalue-t-elle la progression du projet ou programme et l'adapte-t-elle en fonction de cette évaluation ?
23. Coopérer avec les autres autorités à différents niveaux	K26 – A quel point votre collectivité promeut-elle la coopération et/ou la coordination avec d'autres municipalités et/ou d'autres échelons de gouvernement ?
24. Promouvoir une **participation active des partenaires et des citoyens**	K27 – Niveau de satisfaction des parties prenantes locales dans le cadre de leur participation à la planification et aux prises de décisions locales
25. Promouvoir la **mise en réseau et l'échange de connaissances**	K28 – Les employés de votre administration participent-ils à des sessions de formation et d'échange en matière de développement urbain intégré et durable?

Annexe 4 : Liste des attributions d'un Délégué du Gouvernement auprès de la communauté urbaine au Cameroun

La communauté urbaine a compétence dans les domaines suivants :

- Urbanisme et aménagement urbain ;
- Equipements et infrastructures d'intérêt communautaire ;
- Entretien de la voirie principale et signalisation ;
- Eclairage public et approvisionnement en eau potable ;
- Circulation et transport ;
- Parking publics et parcs de stationnement ;
- Abattoirs municipaux ;
- Marchés et foires ;
- Cimetières ;
- Exécution des mesures foncières et domaniales du permis de construction ;
- Dénomination des rues, places et édifices publics ;

- Hygiène et salubrité.

Annexe 5 : Inventaire non exhaustif des textes juridiques régissant le foncier au Cameroun

OBJET	TEXTES ET DATES
Cadastre	Loi n°76/25 du 14/12/1976
	Décret n°79/097 du 21/03/1979
Conditions d'obtention du titre foncier	Décret n°2005/481 du 27/04/1976
	Décret n°76-165 du 27/04/1976
Immatriculation des droits coutumiers	Décret n°66-307 du 27/04/1976
Land and Native Rights	Ordonnance dated 1/1/1948
Aménagement et équipement des terrains urbains et ruraux	Décret n°77-193 du 23/06/1977
Délimitation des centres urbains	Décret n°79-189 du 17/05/1979
Expropriation pour cause d'utilité publique et modalités d'indemnisation	Loi n°66-LF-4 du 10/06/1966
	Loi n°85-09 du 04/07/1985
	Ordonnance n°74-3 du 6/07/1974
	Décret n°87/1872 du 16/12/1987
Gestion du domaine privé de l'état	Décret n°76-167 du 27/04/1986
	Décret n°95/146 du 04/08/1995
Régime de l'immatriculation	Décret du 21/07/1932
Régime domaine au Cameroun	Ordonnance n°74-2 du 6/07/1974
	Décret – Loi n°2 du 9/1/1963
	Décret n°76-166 du 27/04/1976
Régime foncier	Loi n°19 du 26/11/1983
	Loi n°80-21 du 14/07/1980
	Ordonnance n°74-1 du 6/07/1974
Réglementation des lotissements	Décret n°81-185 du 4/05/1981
	Décret n°79-194 du 19/05/1979
Répression des atteintes à la propriété foncière et domaniale	Loi n°80-22 du 14/07/1980
	Décret n°84-311 du 22/05/1984

Transactions immobilières privées	Décret n°79-017 du 13/1/1979
Transaction des jugements et livrets en titres fonciers	Décret n°71-116-COR du 7/06/1979

Source : Cameroun. Ministère des domaines et des Affaires foncières, 2008